

RÉCAPITULATION.

DONNANT le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires, des barques et des filets de pêche, etc., de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, pour l'année 1913-14.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Voiliers et vaisseaux à essence.....	24	12,280
Barques (à voiles).....	1,110	35,789
" (à gazoline).....	970	185,195
Remorqueurs, semailles.....	6	1,400
Rets à mailles, seines, filets à pièges et filets à éperlan.....	6,198	44,923
Trailles.....	859	7,520
Lignes à main.....	2,185	1,773
Casiers à homard.....	416,747	324,930
Fabriques de conserves de homard.....	197	191,045
" " de moules.....	5	250
Congélateurs et glacières.....	3	1,800
Fumoirs et poissonneries.....	325	20,912
Jetées et quais.....	39	120,800
Totaux.....		948,667

Nombre d'hommes employés sur des navires.....	96
" " " barques.....	3,656
" " " remorqueurs et semailles.....	12
Nombre de personnes employées dans les poissonneries, congélateurs, fabriques. etc.	2,500
	6,264

APPENDICE N^o 4.

QUÉBEC.

DIVISION DU GOLFE SAINT-LAURENT, PECHE MARITIME.—CETTE DIVISION COMPREND LES COMTES DE BONAVENTURE, DE GASPE, DE SAGUENAY ET DE RIMOUSKI. INSPECTEUR, WM WAKEHAM, M.D., BASSIN-DE-GASPE.

DIVISION DU GOLFE SAINT-LAURENT, PECHE FLUVIALE (EAUX INTERIEURES).—CETTE DIVISION COMPREND LES COMTES DE TEMISCOUATA, DE KAMOURASKA, DE L'ISLET, DE MONTMAGNY, DE CHICOUTIMI, DE CHARLEVOIX, DE MONTMORENCY ET DE QUEBEC. INSPECTEUR, WM WAKEHAM, M.D., BASSIN-DE-GASPE.

CANTONS DE L'EST.—INSPECTEUR, C. A. BERNARD, SAINT-CESAIRE.
FLEUVE SAINT-LAURENT.—DEPUIS LE COMTE DE HUNTINGDUN JUSQU'A CELUI DE BELLECHASSE, ET DEPUIS LE COMTE DE PORTNEUF JUSQU'A CELUI DE SOULANGES. INSPECTEUR, JOSEPH RIENDEAU, LONGUEUIL.

N.-B.—Les pêcheries des eaux intérieures de la province de Québec, y compris les pêcheries fluviales de la division du golfe sont administrées par le gouvernement provincial. Le service fédéral des pêcheries se contente tout simplement d'exercer sur ces pêcheries un contrôle administratif général.

Au commissaire des pêcheries,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre les statistiques concernant la pêche dans la division du golfe, pour l'exercice 1913-14. Ces statistiques accusent une diminution du rendement pécuniaire de la pêche d'environ \$135,810 par comparaison au chiffre fourni durant la précédente saison.

L'été de 1913, comme celui de 1912, a été froid et sombre et la pêche a commencé tard. En certaines régions de la côte, la pêche a été mauvaise pendant toute la saison, on a employé un nombre moins considérable de personnes, et la saison a pratiquement pris fin en septembre.

La demande de la main-d'œuvre à l'immense fabrique de papier que l'on est à construire à Chandler, dans le comté de Gaspé, ainsi que les efforts beaucoup plus considérables que font les divers moulins Rossing et les autres sur toute la côte pour augmenter le rendement de la pulpe, ont fait abandonner la pêche.

SAUMON

Les statistiques indiquent une augmentation considérable dans la pêche du saumon dans toute la division; les prix obtenus ont dépassé tous ceux des années précédentes. Comme conséquence nous avons partout des demandes de nouveaux permis de pêche. Les meilleurs endroits de pêche au filet pour le saumon ont été pris depuis longtemps, et il est très douteux si la plupart des nouvelles stations demandées maintenant payeront ceux qui ont l'intention d'y faire la pêche.

HOMARD.

La mise du homard en conserves accuse une nouvelle diminution, un peu plus de 16,000 caisses seulement ont été préparées, contre 20,000 en 1912. Cette diminution est généralement attribuée à une mauvaise saison de pêche, la température ayant été

très rigoureuse en mai et en juin; nous n'avons pas eu de vents violents, et le nombre de pièges perdus à cause du mauvais temps a été au-dessous de la moyenne; mais d'un autre côté, le nombre de jours où il fut permis de lever les pièges, d'enlever le poisson et de les amorcer de nouveau, a été moins élevé que dans le passé. Le prix du homard en conserves continue à monter, et partout il y a une tendance à mettre ce crustacé dans des boîtes plus petites. Les acheteurs se plaignent de ce que l'on met une trop grande quantité d'eau dans les boîtes; dans certains cas, il a été prouvé que la boîte d'une livre ne contenait que douze onces de poisson. Si cette pratique se répand, votre département devra trouver quelque remède afin de protéger le consommateur contre une fraude aussi délibérée. Nous avons porté le prix de la caisse de 48 livres à \$19, mais nous aurions aussi bien pu le porter à \$20.

MORUE.

La pêche de la morue accuse une diminution considérable, 112,000 quintaux seulement de morue séchée ont été préparés pour l'exportation, contre 150,000 quintaux en 1912. Cette diminution est due à l'insuccès de la pêche sur toute la côte depuis le Cap-des-Rosiers-ouest, et sur la côte du Labrador, depuis Natashquan jusqu'au détroit de Belle-Ile. Sur la côte de Gaspé, et aux îles de la Madeleine, la prise a été bonne, mais le nombre de personnes employées à faire la pêche a été de beaucoup moins élevé que d'habitude, et comme je l'ai déjà dit, nous n'avons pas en réalité de pêche d'automne. Heureusement les prix ont été élevés, et les acheteurs étrangers, de Boston et de Gloucester surtout, se trouvaient partout sur la côte avec des goëlettes, recherchant le poisson, le prenant sans faire de choix et dans toutes conditions. Les chiens-de-mer sont revenus en plus grand nombre et se rencontraient partout dans le golfe, et même jusque dans le détroit de Belle-Ile. Pour la quatrième saison consécutive, la pêche fluviale ou d'été a été un insuccès; cette pêche se fait surtout au moyen de filets à pièges sur ce que l'on appelle le Labrador canadien, et sur cette partie de la côte située entre Natashquan et Blanc-Sablon. Les pêcheurs soutiennent que leur insuccès est dû à la disparition de la baleine causée par les nouvelles méthodes de destruction en masse de ces animaux. Le capelan n'étant pas chassé vers la côte par les baleines, la morue reste par conséquent au large. Les pêcheurs au traîneau et au rets, lesquels pêchent au large, rapportent qu'il y a beaucoup de poisson en eau profonde.

HARENG.

Le principal item de diminution pour la saison dont nous nous occupons maintenant se rapporte au hareng, le total des rapports de toutes les divisions de cette pêche n'étant que de \$195,559, contre \$279,614 pour 1912; toute la diminution est pratiquement due à l'abandon de la mise du hareng en saumure. Vu la maladie qui s'est déclarée parmi les harengs d'été, la demande du hareng en saumure a cessé subitement. On a trouvé des quantités considérables de ces poissons flottant à la surface de l'eau, engourdis et sans vigueur. À l'extérieur, vers l'extrémité de la queue du poisson, on voyait des taches soulevées et même ulcérées, en les ouvrant on remarquait une enflure sur les deux côtes le long de l'arête, et ici encore l'enflure semble se confirmer à la partie inférieure du poisson. Exposés à l'air, ces poissons se décomposent plus rapidement que les poissons sains, condition qui suit généralement la mort causée par congestion. Les pêcheurs nous disent que le hareng pris au large est sain et de bonne qualité, que la maladie ne semble exister que parmi le hareng pris sur les côtes. Le printemps dernier (1913) et au moment où nous écrivons (juin 1914), on n'a pas remarqué la maladie parmi les bancs de hareng du printemps. Les pêcheurs, qui ont toujours une raison toute prête pour expliquer toutes choses, disent que la maladie est causée par l'essence qui s'échappe des barques et qui flotte à la surface. Quelle qu'en soit la cause, la question est très sérieuse et la division biologique devrait s'en occuper.

MAQUEREAU.

Les statistiques sur la pêche du maquereau indiquent un gain considérable, et il n'y a pas de doute que ce poisson revient à ces anciens rendez-vous dans le golfe. Nos gens, sauf ceux des îles de la Madeleine, n'ont pas fait une pêche spéciale du maquereau, mais un certain nombre de semailles venant de la Nouvelle-Ecosse, font la pêche au moyen de rets dans la baie des Chaleurs et entre Gaspé et l'île d'Anticosti.

BALEINES.

Les deux vapeurs de la station de pêche à la baleine des Sept-Îles ont tué quatre-vingt-sept baleines. Les statistiques montrent que les produits de leurs opérations ont été, en huile, en guano et en fanons, à peu près les mêmes qu'en 1912, alors que quatre-vingt-dix baleines avaient été capturées.

BOITTE.

La boîte a été abondante au printemps et de nouveau vers l'automne, mais comme à l'ordinaire elle a été rare pendant l'été. La boîte la plus recherchée pendant la pêche de la fin de l'été est l'encornet, mais les pêcheurs disent que ce poisson est chassé par le chien-de-mer. Le capelan, que l'on n'avait pas vu le long de la côte sud depuis plusieurs années, est revenu en abondance en mai et à la fin de juin. Il semblerait que la destruction des baleines fût une des causes de la multiplication et de la réapparition du capelan.

CONSIDÉRATION SUR LA PÊCHE FAITE DANS LA PARTIE DE LA DIVISION DU GOLFE
QUI S'AVANCE DANS LES TERRES.

Les chiffres sur la pêche faite dans cette division sont à peu près les mêmes que d'habitude. On a pris une quantité plus considérable de poisson dans les parties supérieures des comtés de Montmagny et Montmorency, mais dans la partie est du fleuve, depuis Rimouski jusqu'à la rivière Ouelle, où on prend généralement une quantité considérable de hareng dans les "pêches", et où la plus grande partie de ce poisson est mis en saumure et vendu dans les paroisses et à Québec, on n'a rien fait; l'idée que tout le hareng était malade s'était répandue, et les propriétaires des "pêches" avaient reçu l'ordre de ne pas expédier de ce poisson sur les marchés ordinaires. Conséquemment on n'a fait que peu ou point d'effort pour en prendre, et le peu que l'on pris a été employé comme engrais.

Le nombre habituelle de touristes et de sportsmen ont visité la région située entre Québec et le lac Saint-Jean, où plusieurs clubs de pêche et de chasse sont établis.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

WM. WAKEHAM.

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport pour l'exercice finissant le 1er avril 1914 ainsi que les statistiques s'y rapportant. Ce qui suit est le résultat de mes observations personnelles, et des renseignements recueillis auprès des pêcheurs et des fonctionnaires locaux.

Sur la rivière Richelieu dans les comtés de Chambly de Verchères et de Saint-Jean, la pêche a été bonne cette année, surtout à l'extrémité inférieure de la rivière où le doré et le bar ont été communs. La pêche à l'anguille, à Iberville, qui est devenue plus difficile depuis la construction du barrage de Chambly, a été cette année meilleure et plus rémunératrice.

Les gardes-pêche sont très zélés et semblent remplir leurs devoirs. Cependant, la loi est violée quelquefois, surtout au printemps alors que certains étrangers pê-

chent dans les eaux canadiennes à l'embouchure de la rivière, et la compagnie électrique fait usage de dynamite pour briser la glace afin d'ouvrir le chenal pour alimenter ses usines de Chambly.

Dans les comtés d'Iberville, et de Missisquoi, dans la rivière aux Brochets et dans la baie de Missisquoi, la pêche a été meilleure cette année. Le doré, la perche et le brochet surtout, ont été très abondants. Les officiers locaux sont actifs et les règlements bien observés.

Les nombreux lacs situés dans les comtés de Brome, de Stanstead et de Sherbrooke, sont poissonneux et recherchés des amateurs, et le public s'intéresse à ce que la loi soit observée, ce qui facilite le travail des gardes-pêche. Le saumon et la truite augmentent graduellement, dans le lac Memphremagog surtout, et ces poissons sont très beaux.

Dans les comtés de Saint-Hyacinthe, de Bagot, de Rouville et de Shefford, dans la rivière Yamaska et dans ses tributaires, la pêche a été meilleure cette année et les règlements ont été observés. La loi semble n'avoir pas été violée comme on s'en plaignait les années passées.

Je suis heureux de dire que dans les comtés de Richmond et de Wolfe, il y a eu progrès, surtout dans le lac Aylmer où le poisson devient plus commun et où les règlements sont mieux observés que dans le passé.

Il me semble pas y avoir de progrès dans les comtés de Megantic et de Beauce. C'est la partie de ma division où on ne remarque aucun progrès et qui est la moins intéressante. Il y a peu de poisson dans ces endroits, et ce peu est de mauvaise qualité. Le public ne s'occupe pas de la pêche et ne semble prendre aucun moyen pour améliorer la situation. Les gardes-pêche provinciaux ne remplissent pas leurs devoirs et les règlements sont complètement ignorés.

En général, la pêche a été meilleure cette année et les règlements ont été mieux observés. Dans la partie sud de la division, surtout là où le poisson est le plus abondant, on a remarqué une amélioration dans le cours des deux dernières années. Le public semble apprécier davantage les efforts que fait le Gouvernement pour protéger et pour conserver le poisson, et retire un bénéfice du fait qu'un grand nombre de pêcheurs viennent visiter les endroits de pêche, ainsi que de l'augmentation dans le prix du poisson. Conséquemment les fonctionnaires provinciaux trouvent qu'il leur est plus facile de remplir leurs devoirs et de faire observer les règlements.

Je regrette de ne pouvoir en dire autant de la partie inférieure de la division où le poisson est rare et où les règlements ne sont pas observés.

Afin de protéger d'avantage les pêcheries de cette division, je me permettrai de répéter les recommandations faites dans mes rapports précédents:—

Dans toutes les rivières ou tributaires du Saint-Laurent, l'usage de tout rets devrait être, sinon totalement prohibé, du moins permis du 1er octobre au 31 décembre seulement; les mailles des rets ne devraient pas avoir moins de trois pouces d'ouverture.

L'usage des seines l'hiver s'il n'est pas supprimé devrait également être surveillé, et les lignes dormantes devraient être défendues du 15 octobre au 15 juin.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

C. BERNARD, *inspecteur des pêcheries.*

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa, Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur la pêche, pour l'exercice clos le 31 mars 1914. A ce rapport je joins les statistiques qu'il comporte.

Au cours de l'exercice j'ai eu l'occasion de visiter les différentes parties de ma division.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

Dans certaines parties, le rendement a considérablement diminué en quantité aussi bien qu'en qualité, tandis que dans d'autres, il a augmenté. Ceci s'explique par le fait que tout dépend de ce que l'on fait ou non usage de rets.

La grande cause du mal est l'emploi des seines et des rets de toutes sortes. Dans certaines parties de ma division, moi-même et les gardes-pêche avons averti les pêcheurs du tort que l'emploi d'engins illégaux causent aux poissons pendant les saisons où la pêche est défendue alors que le poisson est trop petit, ou alors qu'il est même incapable de remonter les petites rivières ou tributaires pour aller frayer. Cependant, cela n'a eu aucun bon effet sur eux.

Dans le lac Saint-Pierre, dans les comtés de Laprairie, de Chambly, de Verchères, de Nicolet, de Maskinongé, de Berthier, de l'Assomption, où les abus sont plus grands, on pêche librement le dimanche, aussi bien que les autres jours, au moyen de filets à petites mailles. On voit le résultat de ceci dans la diminution du rendement.

Dans les autres parties, telles que dans les lacs Saint-Louis et Saint-François, dans les comtés des Deux-Montagnes, de Richelieu, de Jacques-Cartier, de Vaudreuil, de Soulanges, il y a une amélioration marquée dans les pêcheries due à la grande diminution du nombre de seines et de rets à mailler trop petites. Bien qu'il y ait encore des filets à véron, on doit reconnaître que la loi est mieux observée qu'auparavant.

Là où des permis sont accordés, les gardes-pêche sont plus actifs et le public observe plus soigneusement la loi et protège le poisson.

Dans de petites rivières, telles que Lachenaie et l'Assomption, où le poisson sportif se rend pour frayer, ainsi que dans d'autres endroits de la partie sud de ma division, on continue à accorder des permis de pêche au filet, ce qui, d'après moi, devrait être défendu, dans les tributaires du Saint-Laurent aussi bien que dans les autres petits cours d'eau.

La loi devrait exiger que les mailles ne soient pas inférieures à trois pouces pour les verveux et les seines; les rets à mailler et les filets à pièges devraient être prohibés dans les petites rivières.

Les filets de toutes sortes constituent, dans les petits cours d'eau surtout, un barrage complet qui empêche le poisson de remonter à la saison du frais; les petits poissons descendant en eau plus profonde sont également étranglés dans les mailles.

L'anguille a été notablement plus abondante cette année, surtout dans le comté de Bellechasse, que pendant les années dernières. Le poisson mêlé a aussi été plus commun.

Je soumets respectueusement que la pêche à travers la glace, si elle n'est pas défendue, devrait au moins être surveillée avec soin, vu que de grandes quantités de petits poissons et quelquefois de poissons sportifs sont détruits par cette manière de pêcher.

Pendant cette année, j'ai visité un certain nombre de scieries, et condamné à l'amende les propriétaires qui laissaient jeter dans les cours d'eau du bran de scie et des débris, leur ordonnant, en même temps, de prendre les mesures nécessaires pour mettre complètement fin à cette pratique.

Le seul remède que je vois contre l'abus de la pêche au filet et pour repeupler nos rivières serait de défendre l'emploi des filets depuis le comté de Champlain sur la rive nord et depuis le comté de Nicolet sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent et ses tributaires pendant un certain nombre d'années, le long des deux rives, en remontant jusqu'au pont du Pacifique-Canadien, à Lachine.

Il faudrait aussi prohiber l'emploi de lignes dormantes du 15 octobre au 15 juin de chaque année.

Les passes-migratoires que l'on a construites dernièrement donnent satisfaction.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOS. RIENDEAU,

Inspecteur des pêcheries, Longueuil.

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., le nombre et la valeur des navires et des barques de pêche, ainsi que la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche et autres accessoires, à l'usage de l'industrie de la pêche dans le comté de Bonaventure, province de Québec, pour l'année 1913-14.

COMTÉ DE BONAVENTURE.

Numéro.	Districts de pêche.	Navires de pêche, barques, remorqueurs, etc.														Matériel de pêche.		Numéro.			
		Navires.				Barques à voile et à gazoline.				Barques.				Remorqueurs semailles.			Rets à mailler, seines et filets à pièges, etc.				
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Pêcheurs.	40 tonneaux et plus. Nombre.	20 à 40 tonn. et plus. Nombre.	10 à 20 tonn. et plus. Nombre.	Valeur.	Pêcheurs.	A voile.	Valeur.	Gazoline.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.		Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.
1	Restigouche, subdivision de.....								53	1600			60					63	3000		
2	Bonaventure ".....				5		10000	25	150	5000		2	1800	220				350	3400		
3	Port-Daniel ".....						500	3	220	11500		3	1500	420	2	500	5	390	5700		
	Totaux.....				5		10500	28	423	18100		5	3300	700	2	500	5	803	12100		

COMTÉ DE GASPÉ.

4	Grande-Rivière, subdivis. de la.....								483	36480	9	2700	1057	2	450	4	1076	20812
5	Baie de Gaspé ".....								832	68250	56	16400	1724				1913	39990
6	Mont-Louis et Ste-Anne des Monts, subdivision de.....								500	12370	20	9750	720				1350	16375
7	Iles de la Madeleine-sud, sub. d.				6		3750	30	501	20040	30	6000	1266	4	3000	8	4312	55250
8	" nord ".....				3		2400	23	318	9930	40	10500	720				960	17550
	Totaux.....				9		6150	53	2634	147070	155	45350	5496	6	3450	12	9611	149977

COMTÉ DE SAGUENAY.

9	Godbout,	subdivision de						11	4150	24	200	5900	3	1200	210				369	12200	9
10	Moisie,	"	2	300	40000	20					35	2500	3	750	60				60	7500	10
11	Mingan,	"									184	16800			450				65	3420	11
12	Natashquan,	"									70	5000	3	2000	160				60	4525	12
13	Romaine,	"									31	1870	2	1200	53				68	910	13
14	St-Augustin	"									176	7790	4	950	255				180	12000	14
15	Bonne-Espérance,	"						3	4500	18	286	13550	16	6550	456	1	4000	2	165	47495	15
16	Ile d' Anticosti,	"	1	60	8000	6					45	2600	1	1200	60				44	2500	16
	Totaux	3	360	48000	26		3	11	8650	42	1027	55110	32	13850	1704	1	4000	2	1011	90550

COMTÉ DE RIMOUSKI.

17	Comté de Rimouski										120	1872	4	3400	85				131	2425	17
----	-------------------	-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----	------	---	------	----	--	--	--	-----	------	----

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., le nombre et la valeur des navires et des barques de pêche, ainsi que la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche et autres accessoires à l'usage de l'industrie de la pêche dans le comté de Bonaventure, province de Québec, durant l'année 1913-14.

COMTÉ DE BONAVENTURE.

Numéro.	Districts de pêche.	Matériel de pêche.								Fabriques.				Autres accessoires.				Personnes employées dans les fabriques, les congélateurs et les poissonneries.	Numéro.			
		Nasses.		Lignes fond. de		Lignes à main.		Casiers à homard.		Homard.		Baleine.		Congélateurs et glaciers.		Fumoirs et poissonneries				Jetées et quais.		
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.			Nombre.	Valeur.	
		\$	\$		\$	\$	\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$			
1	Restigouche, subdivision de.													20	500							1
2	Bonaventure "	20	230	23	110	360	180	1500	1500	3	900			8	250	70	7500	2	18000		100	2
3	Port-Daniel "			135	700	780	390	7500	7500	7	2500			10	650	40	3500				130	3
	Totaux.	20	230	158	810	1140	570	9000	9000	10	3400			38	1400	110	11600	2	18000		230	

COMTÉ DE GASPÉ.

4	Grande-Rivière, subdivision de la.			102	2090	2376	2250	16560	16560	13	1300			17	1350	109	81400	5	3000		402	4
5	Baie de Gaspé "					4516	5645	4200	4200	6	1900			49	2850	468	76675	16	31545		366	5
6	Mont-Louis et Ste-Anne des Monts, subdivision du.					1350	2700	350	350	1	200			5	500	25	7500	5	2000		30	6
7	Iles de la Madeleine-sud, subd. des.			170	800	3380	1430	50450	50450	15	10050			11	4300	87	9300	6	3000		294	7
8	" " nord "			135	690	750	375	69800	69800	25	19500			2	2800	9	3000	9	4900		97	8
	Totaux.			407	3580	12372	12400	141360	141360	60	38950			84	11800	698	177875	41	44445		1189	

COMTÉ DE SAGUENAY.

9	Godbout, subdivision de	80	8000	16	95	400	200	200	200	1	350	92	3500	10	210	1	170	30	9	
10	Moisie	10	50	120	75	1	50000	20	1000	25	670	1	150	60	10
11	Mingan,	1800	1169	40	400	1	250	30	1500	50	30000	6	3000	10	11	
12	Natashquan,	494	247	1675	1675	8	2375	2	850	91	14775	10	2050	40	12	
13	Romaine,	63	63	2380	2380	7	550	1	300	15	2500	17	800	56	13	
14	St-Augustin,	1408	704	2340	2340	26	1500	50	1000	130	2500	57	14	
15	Bonne-Espérance,	85	480	1188	299	25	25	1	100	60	15000	80	1000	53	15		
16	Anticosti,	50	30	3000	3000	1	7500	2	1000	6	1500	2	50000	25	16	
Totaux.		80	8000	111	625	5523	2787	10020	10020	45	12625	1	50000	147	8150	307	65655	247	68670	331		

COMTÉ DE RIMOUSKI.

17	Comté de Rimouski, subdivision du.	43	3556	200	200	8	800	b	1400	26	17
----	------------------------------------	----	------	-------	-------	-----	-----	-------	-------	-------	-------	-------	-------	---	-----	---	------	-------	-------	----	----

PÊCHE.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché et débarqué à l'état frais dans le comté de Bonaventure, province de Québec, durant l'année 1913-14.

COMTÉ DE BONAVENTURE.

Numéro.	Districts de pêche.	Saumon, *qtz.	Saumon, valeur.	Homard, qtz.	Homard, valeur.	Morue, qtz.	Morue, valeur.	Eglefin, qtz.	Eglefin, valeur.	Merluche et lingue, qtz.	Merluche et lingue, valeur.	Hareng, qtz.	Hareng, valeur.	Maquereau, qtz.	Maquereau, valeur.	Flétan, qtz.	Flétan, valeur.	Carrelet, qtz.	Carrelet, valeur.	Numéro.	
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$			
1	Subdivision de Restigouche.....	1620	19440									11800	5900							1	
2	" Bonaventure.....	550	6600	750	3750	11500	11500	1000	750	1800	900	69250	34625						500	250	2
3	" Port-Daniel.....	830	9960	1380	6900	22250	22250	1650	1237	600	300	23725	11862	861	4305					3	
	Totaux.....	3000	36000	2130	10650	33750	33750	2650	1987	2400	1200	104775	52937	861	4305			500	250		

COMTÉ DE GASPÉ.

4	Subdivision de Grande Rivière.....	372	4464	2245	11225	70100	70100	930	697			28760	14380							4
5	" Gaspé.....	1200	14400	770	3850	78605	78605	1100	825			30810	15405							5
6	Subdiv. du Mont Louis et Ste-Anne.	390	4680	50	250	13500	13500					17400	8700							6
7	" des fles de la Madeleine-sud.			11238	56190	47558	47558					66700	33350	17529	87645	154	1232			7
8	" " nord.			20825	104125	1800	1800					72206	36103	5208	26040					8
	Totaux.....	1962	23544	35128	175640	211563	211563	2030	1522			215876	107938	22737	113685	154	1232			

COMTÉ DE SAGUENAY.

9	Subdivision de Godbout.....	1632	19584	10	50	594	594	1650	840	52	416	9
10	" Moisie.....	2051	24612	1500	1500	108	54	12	96	10
11	" Mingan.....	718	8616	35	175	32380	32350	60	30	18	144	11
12	" Natashquan.....	547	6564	231	1155	3000	3000	690	345	20	160	12
13	" Romaine.....	504	6048	1007	5035	951	951	1200	600	12	96	13
14	" St-Augustin.....	1236	14832	1140	5700	14904	14904	3270	1635	14
15	" Bonne-Espérance.....	624	7488	9	45	65400	65400	600	300	24	192	15
16	" Anticosti.....	106	1272	1620	8100	810	810	15940	7970	50	400	16
	Totaux.....	7418	89016	4052	20260	119539	119539	23548	11774	188	1504	

COMTÉ DE RIMOUSKI.

17	Comté de Rimouski.....	296	3552	200	200	19450	19725	45	360	17
----	------------------------	-----	------	-------	-------	-----	-----	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	----	-----	-------	-------	----

*Quintal=100 livres.

PÊCHE.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché et débarqué à l'état frais dans le comté de Bonaventure province de Québec, durant l'année 1913-14—Fin.

COMTÉ DE BONAVENTURE.

Numéro.	Districts de pêche.	Eperlan, qtx.	Eperlan, valeur.	Truite, qtx.	Truite, valeur.	Caplan, qtx.	Caplan, valeur.	Anguille, qtx.	Anguille, valeur.	Petite morue, qtx.	Petite morue, valeur.	Poissons mêlés, qtx.	Poissons mêlés, valeur.	Hutres, bris.	Hutres, valeur.	Moules, bris.	Moules, valeur.	Balaines, nombre.	Balaines, valeur.	Numéro.
		¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	
1	Subdivision de Restigouche...	6000	36000	100	1000					250	250									1
2	" Bonaventure.....	2000	12000	60	600	12000	3000	120	600	70	70					230	690			2
3	" Port-Daniel.....	1750	10500	30	300											500	1500			3
	Totaux	9750	58500	190	1900	12000	3000	120	600	320	320					730	2190			

COMTÉ DE GASPÉ.

4	Subdivision de Grande Rivière.....	870	5220	50	500											50	150			4
5	" Gaspé	1200	7200	75	750															5
6	Subdiv. du Mont-Louis et Ste-Anne.....			50	500															6
7	" des Iles de la Madeleine-sud.....							110	550							100	300			7
8	" " " nord.....															30	90			8
	Totaux	2070	12420	175	1750			110	550							180	540			

COMTÉ DE SAGUENAY.

9	Subdivision de Godbout.....	36	216	60	600	65	195	9
10	" Moisie	40	400	10
11	" Mingan.....	40	400	5000	1250	2500	5000	75	225	87	60900
12	" Natashquan.....	15	90	35	350	6000	1500	30	90	11
13	" Romaine.....	21	210	1000	250	12
14	" St-Augustin.....	43	430	500	125	31	93	13
15	" Bonne Espérance.....	26	260	600	150	540	1080	14
16	" l'île d'Anticosti.....	30	300	15
	Totaux.....	51	306	295	2050	13100	3275	3040	6080	201	603	87	60900	16

COMTÉ DE RIMOUSKI.

17	Comté de Rimouski.....	275	1650	50	500	55	275	300	600	17
----	------------------------	-----	------	----	-----	-------	-------	----	-----	-------	-------	-----	-----	-------	-------	-------	-------	----

POISSON VENDU.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson et des produits du poisson, vendus : frais, séchés, dans la saumure, en boîtes, etc., dans la Division du Golfe, province de Québec, durant l'année 1913-14.

COMTÉ DE BONAVENTURE.

Numéro.	Districts de pêche.	Saumon frais et gelé,	Saumon salé, qtx.	Homard en boîtes, caisses	Homard expédié dans le test, qtx.	Morue fraîche, qtx.	Morue expédiée verte-salée, qtx.	Morue séchée, qtx.	Egletin frais, qtx.	Egletin séché, qtx.	Merluche et lingue séchées, qtx.	Hareng frais, qtx.	Hareng fumé, qtx.	Hareng dans la saumure, bris.	Hareng pour boîte, bris.	Hareng pour engrais, bris.	Maquereau frais, qtx.	Maquereau salé, bris.	Numéro.
		*qtx.																	
1	Subdiv. de Restigouche	1620										100		100		5700			1
2	" Bonaventure	550		300			500	3500	10	330	600	150	300	200	500	33450			2
3	" Port Daniel	830		540	30		2000	6083	25	530	200	75		200	400	11125	75	262	3
	Totaux	3000		840	30		2500	9583	35	860	800	325	300	500	900	50275	75	262	
	Prix	\$ 14		19	8		3	6	2	4	3	1.50	2	4	1.50	.50	10	16	
	D'une valeur de	\$ 42000		15960	240		7500	57498	70	3440	2400	487	600	2000	1350	25137	750	4192	

COMTÉ DE GASPÉ.

4	Subdiv. de Grande-Rivière	372		886	30	100	5000	20000		310		100		400	4000	9730			4
5	" de Gaspé	1200		304	10	150	2200	24684		366		150		500	4500	10080			5
6	" du Mont-Louis et de Ste-Anne	390		20			1000	3833				100		500	1000	6900			6
7	" des Iles de la Madeleine-sud			4495			1000	15186				200	4000	500	22500	6000		5843	7
8	" des Iles de la Madeleine-nord			3330				600				150		5200	21000	7228		1736	8
	Totaux	1942		14035	40	250	9200	64303		676		700	4000	7100	53000	39938		7579	
	Prix	\$ 14		19	8	1.50	3	6		4		1.50	2	4	1.50	.50		16	
	D'une valeur de	\$ 27468		266665	320	375	27600	385818		2704		1050	8000	28400	79500	19969		121264	

COMTÉ DE SAGUENAY.

9	Subdiv. de Godbout ..	1632			10		297							560					9
10	" Moisie	2051					400	232						36					10
11	" Mingan	718		14			1189	10000						20					11
12	" Natashquan	547		93				1000						230					12
13	" Romaine		336	403				317						400					13
14	" St-Augustin.....		824	456				4968						1090					14
15	" Bonne Esperance.....		416	4				21800						200					15
16	" l'Île d'Anticosti.....	106		640	20			270						60	7880				16
	Totaux	5054	1576	1610	30		1886	38587						2596	7880				
	Prix.....\$	14	10	19	8.		3	6						4.	1.50				
	D'une valeur de.....\$	70756	15760	30590	240		5658	231522						10384	11820				

COMTÉ DE RIMOUSKI.

17	Comté de Rimouski.....	296					100						300	500	88 ²⁵				17
	Prix.....\$	14					3.						1.50	4.	.50				
	D'une valeur de.....\$	4144					300						450	2000	4412				

Qtx = 100 liv. † Quintal = 112 liv.

39-164

POISSON VENDU.

Comté de Bonaventure, province de Québec, année 1913-14—Tableau donnant les quantités et la valeur de tout le poisson et des produits du poisson vendus; frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc.

COMTÉ DE BONAVENTURE.

Numéro.	Districts de pêche.	Flétan frais, qtx.	Carrelet frais, qtx.	Eperlan frais, qtx.	Truite fraîche, qtx.	Anguille fraîche, qtx.	Petite morue fraîche, qtx.	Poissons mêlés frais, qtx.	Encornet pour boîte ou engrais, brls.	Engrais de baleine, tonnes.	Moules et nautes fraîches, brls.	Langues et nones dans la saumure.	Fanons de baleine, tonnes.	Peaux de phoque commun, nombre.	Peaux de béluga, nombre.	Huile de poisson, gallons.	Huile de baleine, gallons.	Numéro.
1	Subdiv. de Restigouche.....			6000	100		250											1
2	" Bonaventure.....	500		2000	60	120	70		12000		230	20					3200	2
3	" Port Daniel.....			1750	30						500	15					6500	3
	Totaux pour le comté de Bonaventure..	500	9750	190	120	320		12000		730	35					9700		
	Prix..... \$.50	8.	12.	5.	1.		.25		4.	5.					.30		
	D'une valeur de..... \$	250	78000	2280	600	320		3000		2920	175					2910		
	D'une valeur totale de.....															\$ 254,079		

COMTÉ DE GASPÉ

4	Subdiv. de Grande-Rivière.....		870	50								13				17500		4
5	" la baie de Gaspé.....		1200	75							50					18750		5
6	" Mont-Louis et Ste-Anne.....			50												2300		6
7	" des Iles de la Madeleine-sud.....	154			110						100	15		275		12875		7
8	" " " nord.....										30					400		8
	Totaux pour le comté de Gaspé.....	154	2070	175	110					180	28		275		51775			
	Prix..... \$	8.	8.	12.	5.					4.	5.		1.50		.30			
	D'une valeur de..... \$	1232	16560	2100	550					720	140		413		15532			
	D'une valeur totale de.....															\$ 1,006,380		

COMTÉ DE SAGUENAY.

9	Subdiv. de Godbout	52	36	60					65		408	75	2968	9
10	" Moisie	12		40				244		240	78		658	10
11	" Mingan	18		40		2500	5000		75		565		9195	11
12	" Natashquan	20	15	35			6000		30		327		1731	12
13	" Romaine	12		21			1000				70		410	13
14	" St-Augustin			53			500		31		2981		11943	14
15	" Bonne-Espérance	24		26		540	600				175		2025	15
16	" Anticosti	50		30										16
	Totaux pour le comté de Saguenay	188	51	295		3040	13100	244	201	240	4507	75	28925	147560
	Prix	\$ 8.	8.	12.		3.	25	35	4.	20.	1.50	5.	.30	.30
	D'une valeur de	\$ 1504	408	3540		9120	3275	85	804	4800	6895	375	8677	44268
	Valeur totale													\$460,481

COMTÉ DE RIMOUSKI.

17	Comté de Rimouski	45	275	50	55	300									17
	Prix	\$ 8.	8.	12.	5.	3.									
	D'une valeur de	\$ 360	2200	600	275	900									
	Valeur totale													\$15,641	

RÉCAPITULATION.

DONNANT les quantités et la valeur de tout le poisson pêché et débarqué à l'état frais; et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits vendus; frais, séchés, dans la saumure, en boîtes, etc., dans la Division du Golfe (pêcheries maritimes) province de Québec, durant l'année de 1913-14.

Poissons.	Quantités totales du poisson pêché et débarqué à l'état frais.		Quantités totales du poisson vendu.		Valeur totale du poisson vendu.
	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	
Saumon..... qtx.	12,676	\$ 152,112		\$	\$
" frais et gelé..... "			10,312	144,368	
" salé (séché)..... "			1,576	15,760	
Homard..... "	41,310	206,550			160,128
" en boîtes..... caisses			16,485	313,215	
" expédié dans le test..... qts.			100	800	
Morue..... "	365,052	365,052			314,015
" fraîche..... "			250	375	
" expédiée verte salée..... "			13,686	41,058	
" séchée..... "			112,473	674,838	
Eglefin..... "	4,680	3,509			716,271
" frais..... "			35	70	
" séché..... "			1,536	6,144	
Merluche..... "	2,400	1,200			6,214
" séchée..... "			800		
Hareng..... "	363,649	181,824			2,400
" frais..... "			1,325	1,987	
" fumé..... "			4,300	8,609	
" dans la saumure..... liv.			10,696	42,784	
" pour boîte..... "			41,780	92,670	
" pour engrais..... "			99,038	49,518	
Maquereau..... qtx.	23,598	117,990			195,559
" frais..... "			75	750	
" salé..... brls.			7,841	125,456	
Flétan..... qtx.	387	3,096	387		126,206
Carelet..... "	500	250	500		3,096
Eperlan..... "	12,146	72,876	12,146		250
Truite..... "	710	7,100	719		97,168
Anguille..... "	285	1,425	285		8,520
Petite morue..... "	320	320	320		1,425
Poissons mêlés..... "	3,340	6,680	3,340		320
Moules..... brls.	1,111	3,333			10,020
" fraîche..... "			1,111		
Capelan..... qtx.	25,100	6,275	25,100		4,444
Langues et noues..... "			63		6,275
Baleine..... nomb			4,872		315
Paux de loups-marins..... "			75		7,308
Paux de béluga..... "	87	60,900			375
Huile de poisson..... gals.			90,400		27,119
Huile de baleine..... "			147,560		44,268
Engrais de baleine..... ton.			240		4,800
Fanons de baleine..... tons.			244		85
Totaux.....		1,190,492			1,736,581

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

RÉCAPITULATION.

DONNANT le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires, des barques et des filets de pêche, etc., de la Division du Golfe (district de la pêche maritime), province de Québec, pour l'année 1913-14.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Navires à vapeur (tonnage 360).....	3	48,000
Barques à voiles et à essence.....	29	25,300
" (à voiles).....	4,213	222,152
" (gazoline).....	196	65,900
Remorqueurs semailles.....	9	7,950
Rets à mailles, seines, filets à pièges, filets à éperlan, etc.....	11,556	255,052
Nasses (weirs).....	113	11,780
Tralles.....	676	5,015
Lignes à main.....	19,235	15,957
Casiers à homards.....	160,380	160,380
Fabriques de conserves de homard.....	115	54,975
Congélateurs et glacières.....	277	22,150
Fumoirs et poissonneries.....	1,120	255,930
Jetées et quais.....	290	131,115
Fabrique de produits de baleine.....	1	50,000
D'une valeur totale de.....		1,331,656

Nombre de pêcheurs ayant monté des navires et des remorqueurs de pêche.....	149
" " barques de pêche.....	7,985
" " de remorqueurs, semailles.....	19
" personnes employées dans les poissonneries, les congélateurs, fabriq., etc.	1,776
	9,929

PÊCHE FLUVIALE.

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., le nombre et la valeur des remorqueurs, navires et barques de pêche, ainsi que la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche et autres accessoires à l'usage de l'industrie de la pêche dans les eaux fluviales ou lacustres de la Division du Golfe, province de Québec, pour l'année 1913-14.

Numéro.	Districts de pêche.	Barques.					Rets à mailler.		Lignes.		Nasses.		Congélateurs et glacières.		Clubs de pêche.		Jetées et quais.		Nombre de pers. empl. dans les fum. et poissonneries.	Numéro.
		A voiles.	Valeur.	Gazoline.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	
1	Comté de Temiscouata	12	250	2	1500	21				13	1800	2	500	4	800				12	1
2	" Kamouraska	19	1400	3	2300	43				19	2800			8	1400				8	2
3	" L'Islet	24	1800	1	950	15				14	3200								3	3
4	" Montmagny	19	950	4	2300	25	7	200		18	2400								4	4
5	" Chicoutimi	20	500	3	1800	20													5	5
6	" Charlevoix	12	3000	2	1200	19	10	300		14	1500								6	6
7	" Montmorency	1	300	2	900	4				7	1400			10	5000				7	7
8	" Québec	100	2500	10	9000	100			300	2400			10	1000	25	10000	30	750		8
	Totaux	207	10700	27	19950	247	17	500	300	2400	84	13100	12	1500	47	17200	30	750	20	

PÊCHERIES DE L'INTÉRIEUR.

Division du Golfe, district de la pêche fluviale (eaux de l'intérieur), province de Québec, année 1913-14.—Tableau donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, et les quantités et la valeur de tout poisson vendu ou consommé sur place.

Numéro.	Districts de pêche.	Saumon, *qtz.	Saumon, valeur.	Truite, qtz.	Truite, valeur.	Poisson blanc, qtz.	Poisson blanc, val.	Bar, qtz.	Bar, valeur.	Doré, qtz.	Doré, valeur.	Brochet, qtz.	Brochet, valeur.	Esturgeon, qtz.	Esturgeon, valeur.	Anguille, qtz.	Anguille, valeur.	Hareng, qtz.	Hareng, valeur.	Alose, qtz.	Alose, valeur.	Eperlan, qtz.	Eperlan, valeur.	†Poissons mêlés, qtz.	Poissons mêlés, val.	Numéro.
		§	§	§	§	§	§	§	§	§	§	§	§	§	§	§	§	§	§	§	§	§	§	§	§	§
1	Comté de Témiscouata..	12	180	12	180	5	25	15	75	180	360	10	100	20	60	1
2	" Kamouraska..	14	210	4	60	4	72	15	180	39	195	45	225	516	1032	12	120	30	90	2
3	" L'Islet	2	30	12	120	13	234	20	240	32	160	39	195	2	20	10	30	50	100	3
4	" Montmagny..	5	75	18	180	82	1476	25	300	253	1245	195	975	14	140	50	150	130	2600	4
5	" Chicoutimi	50	250	50	500	5
6	" Charlevoix..	17	255	13	195	5	50	48	240	5	25	200	400	12	120	20	60	6
7	" Montmorency ..	5	75	20	300	19	190	25	450	30	360	124	620	245	1225	10	130	25	75	150	3000	7
8	" Québec.....	500	5000	300	900	8
	Totaux	55	825	549	5735	54	540	124	2232	90	1080	50	250	501	2485	544	2720	896	1792	60	630	455	1365	380	6200	

* Qtz. = 100 liv.

† Greyling, chabot, ouananiche, moxostômes, perche, et petite morue.

5 GEORGE V. A. 1915

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des remorqueurs, navires et barques de pêche, ainsi que la quantité et la valeur du matériel de pêche et autres accessoires à l'usage de l'industrie de la pêche dans les Cantons de l'Est, province de Québec, pour l'année 1913-14.

Numéro.	Districts de pêche.	Barques.					Seines.		Verveux.		Lignes.	
		A voiles.	Valeur.	Gazoline.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
	<i>Cantons de l'Est.</i>		\$		\$			\$		\$	\$	\$
1	Comtés de Chambly et St-Jean	42	630	2	250	42	5	200	54	810	20	100
2	Comtés de Missisquoi et d'Iberville	40	800	3	375	57	23	1120	12	60
3	Comtés de Stanstead et Sherbrooke	25	500	5	625	35	30	150
4	Comtés de Shefford et Brome	20	400	1	175	25	18	90
5	Comtés d'Yamaska, St-Hyacinthe, Bagot et Rouville	50	750	6	750	50	12	180	65	650	25	125
6	Comtés de Richmond et Wolfe, Mégantic et Beauce	25	250	1	150	25	20	100
	Totaux	202	3330	18	2325	234	45	1500	119	1460	125	625

Cantons de l'Est, province de Québec, exercice 1913-14—Tableau donnant les quantités et la valeur du poisson pêché, (vendu et consommé sur place) dans les sus-dits cantons.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

RAPPORTS DES INSPECTEURS DES PÊCHERIES—QUÉBEC

Numéro.	Districts de pêche.	Saumon, *qtz.		Truite, qtz.	Truite, valeur.	Poisson blanc, qtz.	Poisson blanc, valeur.	Bar, qtz.	Bar, valeur.	Doré, qtz.	Doré, valeur.	Brochet, qtz.	Brochet, valeur.	Esturgeon, qtz.	Esturgeon, valeur.	Anguille, qtz.	Anguille, valeur.	Perche, qtz.	Perche, valeur.	Maskinongé, qtz.	Maskinongé, valeur.	Poissons mêlés, qtz.	† Poissons mêlés, val.	Numéro.	
		qtz.	valeur.																						
	<i>Cantons de l'Est.</i>	§	§		§		§		§		§		§		§		§		§		§		§		
1	Comtés de Chambly et St-Jean.....							55	550	47	470	180	1440	25	250	160	1440	460	2300	18	180	672	3360	1	
2	Comtés de Missisquoi et d'Iberville.....					88	880	45	450	600	7200	70	560					500	3000			775	4650	2	
3	Comtés de Stanstead et Sherbrooke.....	30	600	158	1896	70	700	65	650	80	960	90	720				42	378	155	930			320	1920	3
4	Comtés de Shefford et Brome.....			60	720			78	936	72	720	142	994				35	315	90	540			120	600	4
5	Comtés d'Yamaska, St-Hyacinthe, Bagot et Rouville.....					10	100	44	528	50	500	75	525	20	200	43	344	130	650	30	300	395	1975	5	
6	Comtés de Richmond et Wolfe, Mégantic et Beauce.....			10	120			15	150	30	300	50	300			15	105	50	250			75	375	6	
	Totaux.....	30	600	228	2736	168	1680	302	3264	379	10150	607	4539	45	450	295	2582	1385	7670	48	480	2357	12880		

* Qtl. = 100 livres.

† Les poissons mêlés (divers) comprennent: le greyling, le chabot et l'ouananiche.

TABLEAU dont le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des remorqueurs, navires et barques de pêche, ainsi que la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche et autres accessoires à l'usage de l'industrie de la pêche, depuis la frontière, comté de **Huntingdon**, jusqu'à celui de **Bellechasse** sur la rive sud, et depuis le comté de **Portneuf** jusqu'à celui de **Soulanges**, inclusivement, sur la rive nord, province de **Quebec**, année 1913-14.

Numéro	Districts de pêche.	Barques.				Rets à mailler.		Seines.		Lignes.		Verveux.		Nasses.		Glacières.		Numéro.	
		A voiles.	Valeur.	Gazoline.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.		Valeur.
1	Huntingdon, Soulanges, Beauharnois, Vaudreuil et lac St-François.	60	600			60				400	400							1	
2	Lac St-Louis.	20	200			20				300	300							2	
3	Laprairie.	5	50			10	10	30	2	50	20	20	1	5				3	
4	Chambly.	20	200			40			12	300	50	50						4	
5	Verchères.	10	100			20			5	125	75	75						5	
6	Richelieu.	25	250	2	400	34			3	75	200	200	30	150				6	
7	Yamaska.	70	700	2	600	75					200	200	300	1500				7	
8	Nicolet.	50	500	2	600	54	150	150	10	250	200	200	150	750				8	
9	Champlain et St-Maurice.	40	400			50	30	90	15	375	300	300	50	250				9	
10	Maskinongé et Berthier.	50	500			50	30	60	5	125	300	300	500	2500				10	
11	L'Assomption et Terrebonne.	25	250			25	10	20	5	125	250	250						11	
12	Laval et Lac des Deux-Montagnes.	30	300			30				400	400							12	
13	Hochelaga et Jacques-Cartier.	25	250			25				300	300							13	
14	Bellechasse.	50	750			50									30	14900	23	2500	14
	Totaux.	480	5050	6	1600	543	230	350	57	1425	2895	2895	2031	10155	30	14900	23	2500	

RÉCAPITULATION.

DONNANT le rendement en poids et pécuniaire de la pêche faite dans la région des pêches fluviales (eaux de l'intérieur) de la province de Québec, : année 1913-14.

Poissons.	Quantité.	Valeur.
		\$
Saumon..... *qtx.	85	1,425
Truite..... "	967	11,321
Poisson blanc..... "	514	5,140
Hareng..... "	896	1,792
Bar..... "	676	8,496
Doré..... "	1,229	14,350
Brochet..... "	935	6,179
Esturgeon..... "	977	6,383
Anguille..... "	2,496	16,901
Perche..... "	1,823	9,860
Maskinongé..... "	115	1,284
Eperlan..... "	455	1,365
Barbue..... "	197	985
Alose..... "	60	630
Poissons mêlés..... "	5,622	27,735
Totaux.....		113,846

Quantité consommée en Canada $\frac{3}{4}$.

Quantité exportée aux Etats-Unis $\frac{1}{4}$.

*Qtl. = 100 liv.

RÉCAPITULATION.

DONNANT le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires, barques et filets de pêche à l'usage de l'industrie de la pêche, dans la région des pêches fluviales (eaux de l'intérieur), de la province de Québec, pour l'année 1913-14.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Barques (à voiles et à rames).....	889	19,080
" (à gazoline).....	51	23,875
Seines et autres filets.....	2,499	15,390
Nasses.....	114	28,000
Lignes.....	3,320	5,920
Congélateurs et glacières.....	35	4,000
Maisons de club.....	47	17,200
Jetées et quais (privés).....	30	750
Total.....		114,215

Nombre de personnes employées sur des navires et des remorqueurs.....	1,024
Nombre de personnes employées sur des barques.....	20
	1,044

RÉCAPITULATION

DONNANT les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits vendus : frais, séchés, dans la saumure, en boîtes, etc., pour toute la province de Québec, durant l'année 1913-14.

Poissons.	Pêche maritime.				Pêche fluviale (eaux de l'intérieur).		Poisson vendu provenant de ces deux sortes de pêche.		Valeur totale du poisson vendu.
	Poisson pêché et débarqué à l'état frais.		Poisson vendu.		Poisson vendu.		Quantité.	Valeur.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.			
		\$		\$		\$		\$	
Saumon..... qtx.	12,676	152,112							
" frais et gelé..... "			10,312	144,368	85	1,425	10,397	145,793	
" salé..... "			1,576	15,760			1,576	15,760	161,553
Homard..... "	41,310	206,550							
" en boîtes..... caisses.			16,485	313,215			16,485	313,215	
" expédié d. le test. qtx.			100	800			100	800	314,015
Morue..... "	365,052	365,052							
" fraîche..... "			250	375			250	375	
" verte, salée..... "			13,686	41,058			13,686	41,058	
" séchée..... "			112,473	674,838			112,473	674,838	716,271
Eglefin..... "	4,680	3,509							
" frais..... "			35	70			35	70	
" séchés..... "			1,536	6,144			1,536	6,144	6,214
Merluche et lingue..... "	2,400	1,200							
" " séchées..... "			800	2,400			800		2,400
Hareng..... "	363,649	181,824							
" frais..... "			1,325	1,987	896	1,792	2,221	3,779	
" fumé..... "			4,300	8,600			4,300	8,600	
" dans de la saum. brls.			10,696	42,784			10,696	42,784	
" pour boîte..... "			61,780	92,670			61,780	92,670	
" pour engrais..... "			99,038	49,518			99,038	49,518	197,351
Maquereau..... qtx.	23,598	117,990							
" frais..... "			75	750			75	750	
" frais..... brls.			7,841	125,456			7,841	125,456	126,206
Alose..... qtx.					60	630	60	630	630
" fraîche..... "									3,096
Flétan frais..... "	387	3,096	387	3,096			387		250
Carrelet..... "	500	250	500	250			500		98,533
Eperlan..... "	12,146	72,876	12,146	97,168	455	1,365	12,601		19,841
Truite..... "	710	7,100	710	8,520	967	11,321	1,677		18,326
Anguille..... "	285	1,425	285	1,425	2,496	16,901	2,781		320
Petite morue..... "	320	320	320	320			320		5,140
Poisson blanc..... "					514	5,110	514		8,496
Bar..... "					676	8,496	676		14,356
Doré..... "					1,229	14,350	1,229		6,179
Brochet..... "					935	6,179	935		6,383
Esturgeon..... "					977	6,383	977		9,860
Perche..... "					1,823	9,860	1,823		1,284
Maskinongé..... "					115	1,284	115		985
Barbue..... "					197	985	197		37,735
Poissons mêlés..... "	3,340	6,680	3,340	10,020	5,622	27,735	8,962		
Moules..... brls.	1,111	3,333							4,441
Moules fraîches..... "			1,111	4,444			1,111		315
Langues et noues..... qtx.			63	315			63		6,275
Capelan (boîte ou eng.)	25,100	6,275	25,100	6,275			25,100		

RÉCAPITULATION

DONNANT les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits vendus : frais, séchés, dans la saumure, en boîtes, etc., pour toute la province de Québec, durant l'année 1913-14—*Suite.*

Poissons.	Pêche maritime.				Pêche fluviale, (eaux de l'intérieur).		Poisson vendu provenant de ces deux sortes de pêche.		Valeur totale du poisson vendu.
	Poisson pêché et débarqué à l'état frais.		Poisson vendu.		Poisson vendu.				
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	
		§		§		§		§	§
Peaux de phoque com.. nomb.	4,872	7,308	4,872	7,308
Peaux de béluga..... "	75	375	75	375
Baleines..... "	87	60,900
Huile de poisson..... galls	90,400	27,119	90,400	27,119
Huile de baleine..... "	147,560	44,268	147,560	44,268
Fanons de baleine.... tonn.	240	4,800	240	4,800
Engrais de baleine... "	244	85	244	85
Totaux.....	1,190,492	1,736,581	113,846	1,850,427

RÉCAPITULATION

Du nombre de pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires, barques de pêche filets, etc. dans toute la province de Québec, pour l'année 1913-14.

	Pêche maritime.		Pêche fluviale.		Total de ces deux sortes de pêche.	
	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
		\$		\$		\$
Navires à vapeur (tonnage, 360).....	3	48,000			3	48,000
Barques à voiles et à essence.....	29	25,300			29	25,300
" " (à voiles).....	4,213	222,152	889	19,080	5,102	241,232
" " (à gazoline).....	196	65,900	51	23,875	247	89,775
Remorqueurs, semailles, etc.	9	7,950			9	7,950
Rets à mailler, seines, filets à pièges et filets à éperlan.....	11,556	255,052	2,499	15,390	14,055	270,442
Nasses.....	143	11,780	114	28,000	257	39,780
Lignes de fond.....	676	5,015			676	5,015
Lignes à main.....	19,235	15,957	3,320	5,920	22,555	21,877
Casiers à homard.....	160,380	160,380			160,380	160,380
Homarderies.....	115	54,975			115	54,975
Congélateurs et glacières.....	277	22,150	35	4,000	312	26,150
Fumoirs et poissonneries.....	1,120	255,930			1,120	255,930
Jetées et quais.....	290	131,115	30	750	320	131,865
Maisons de clubs.....			47	17,200	47	17,200
Fabriques de produits de baleine.....	1	50,000			1	50,000
Totaux.....		1,331,656		114,215		1,445,871

	Pêche maritime.	Pêche fluviale.	Total.
Nombre de personnes employées sur les navires.....	149		149
" " " barques.....	7,985	1,024	9,009
" " " remorqueurs.....	19		19
" " " dans les poissonneries, les congélateurs et les fabriques.....	1,776	20	1,796
Totaux.....	9,929	1,044	10,973

APPENDICE N° 5.

ONTARIO.

DIVISION N° 1.—COMPRENANT LES DISTRICTS DE PÊCHE DE LA RIVIÈRE LA-PLUIE, DE LA BAIE-DU-TONNERRE, DE PARRY-SOUND, ETC. INSPECTEUR, T. J. FOSTER, SAULT-SAINTE-MARIE, ONTARIO.

DIVISION N° 2.—COMPRENANT UNE PARTIE DU COMTE DE BRUCE, LES COMTES DE HURON, LAMBTON, ESSEX, KENT, ELGIN, ETC., ET LES LACS HURON, SAINT-CLAIR ET ERIE. INSPECEUR, O. B. SHEPPARD, TORONTO, ONTARIO.

DIVISION N° 3.—COMPRENANT LE LAC ONTARIO ET LES COMTES DE L'EST DE LA PROVINCE. INSPECTEUR, J. S. HURST, BELLEVILLE, ONTARIO.

N.B.—Les pêcheries de l'Ontario sont administrées par le gouvernement provincial, le département fédéral des pêcheries se contentant d'une surveillance générale.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DE LA DIVISION N° 2.

Au Commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur la pêche faite dans ma division au cours de l'exercice 1913-14.

La pêche du poisson de commerce a atteint à peu près la moyenne des années précédentes, sauf la pêche du hareng dans le lac Érié qui accuse une augmentation.

La pêche à la gaule ou à la ligne a été très bonne dans la plupart des eaux, surtout dans celles qui sont le plus éloignées des centres populeux.

Au cours de mes visites dans les diverses localités de ma division, j'ai entendu parler souvent des produits de la pêche que le département a exhibés à l'Exposition Nationale du Canada l'an dernier, et je n'ai entendu que des paroles de louange relativement à ces produits. Je suis persuadé que c'est là un moyen d'augmenter la consommation du poisson dans l'Ontario, et je suis sûr que ce sera là un bienfait durable et une grande économie pour le peuple en général; cela aura pour effet de remplacer, dans une large mesure, la viande par le poisson; le prix de la viande a été si élevé depuis quelque temps (et il augmente continuellement) qu'un grand nombre de gens de la classe pauvre et de la classe moyenne ont dû consommer beaucoup moins que dans le passé. Je suis heureux de voir que le département a de nouveau exhibé ces produits cette année, et je suis sûr que cela aura des résultats utiles et durables.

Je constate qu'en général la loi a été fidèlement observée et que les touristes américains sont beaucoup plus scrupuleux qu'autrefois relativement à la grosseur et au nombre des poissons qu'ils prennent.

Pendant cette saison les pêcheurs ont obtenu à peu près les mêmes prix que l'an dernier, le doré bleu excepté lequel a subi une baisse considérable.

Le tout respectueusement soumis.

Votre obéissant serviteur,

O. B. SHEPPARD,

Inspecteur des pêcheries.

RAPPORT SUR LA PÊCHE FAITE DANS LA DIVISION N° 1.

Au Commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur la pêche, faite au cours de l'exercice 1913-14, dans la division nord-ouest de la province d'Ontario.

Je suis heureux de dire que les conditions s'améliorent continuellement dans cette division. La pêche des poissons de commerce a égalé, et, dans bien des cas, dépassé celle des années précédentes, quant au poisson blanc surtout. La pêche des poissons sportifs a aussi été meilleure que dans le passé et les touristes rapportent de magnifiques prises de truite de ruisseau et de bar. On a rapporté aucune violation sérieuse de la loi, sauf dans la rivière Sainte-Marie, et dans les environs de l'île Saint-Joseph où des braconniers américains continuent à traverser si on ne les surveille pas de près.

Je regrette que l'on n'ait pas encore établi une saison prohibée pour la pêche de l'ombre qui offre tant de jouissances aux amateurs et qui abonde dans les rapides de la rivière Sainte-Marie. La truite grise est aussi très commune maintenant et devrait être protégée.

Je constate que les lois touchant la pêche sont efficacement mis en vigueur.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

T. J. FOSTER,

Inspecteur des pêcheries.

RAPPORT SUR LA PÊCHE FAITE DANS LA DIVISION N° 3.

Au Commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur la pêche faite dans ma division au cours de l'exercice 1913-14.

La pêche des poissons de commerce a été très bonne. On a fait une jolie prise de poisson blanc dans le lac Ontario, et de hareng dans la baie du Quinté.

Le poisson blanc devient plus commun dans cette dernière baie; ceci est dû en grande partie au repeuplement. Les poissons communs, tels que la carpe, la barbotte le chabot et la perche, accusent une augmentation sur l'an dernier; les pêcheurs trouvent pour ces poissons un marché facile et des prix élevés.

J'ai visité la plupart des stations de pêche et constaté que la loi est observée. Les fonctionnaires provinciaux font un excellent travail avec leurs bateaux patrouilles.

Je verrais avec plaisir un nombre considérable de passes migratoires, attendu que le bar et le doré remontent naturellement les cours d'eau pour frayer.

Le bar et la truite, très commune pendant la dernière saison, ont procuré de grandes jouissances aux pêcheurs à la ligne.

La nouvelle pisciculture que votre département a construite sur la baie de Quinté sera prête à recevoir le frai cet automne, et je suis certain que l'on en retirera de grands avantages dans quelques années.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

WM. A. FOUND,
Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

J. S. HURST,
Inspecteur des pêcheries.

RÉSUMÉ

Donnant les quantités et la valeur du poisson pêché dans toute la province d'Ontario durant l'année 1913-1914.

Poissons.	Quantité.	Valeur.
		\$
Saumon.....*qtx.		
Truite....."	62,204	579,332
Poisson blanc....."	52,263	520,123
Hareng....."	130,718	658,038
Bar....."		
Doré....."	26,564	265,645
Brochet....."	34,547	276,378
Esturgeon....."	2,535	38,022
Anguille....."	2,370	14,221
Perche....."	12,427	62,137
Maskinongé....."		
Tullipi....."	5,738	34,429
Barbeau....."	5,264	42,115
Carpe....."	6,721	33,606
Poissons mêlés....."	23,291	141,456
Caviar....."	84	8,411
Vessies.....nombre.	453	272
D'une valeur totale de.....		2,674,685

* Qtx = 100 livres.

RÉCAPITULATION

Donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires et barques de pêche, filets, etc., dans toute la province d'Ontario, durant l'année 1913-1914.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Navires à vapeur ou remorqueurs.....	190	433,180
Barques à voiles.....	1,224	101,631
" gazoline).....	366	166,660
Rets à mailler, seines et autres filets.....	52,613	645,353
Harpons.....	103	260
Lignes de 100 hameçons chacune.....	463	627
Congélateurs et glacières.....	333	130,500
Jetées et quais (privés).....	91	23,370
Totaux.....		1,506,581

Nombre de pêcheurs employés sur les navires ou remorqueurs.....	744
" " " barques.....	2,767
	<u>3,511</u>

APPENDICE N^o 6.

MANITOBA.

RAPPORT SUR LA PECHE FAITE DANS CETTE PROVINCE.

Au commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel sur la pêche faite au Manitoba et dans une partie de la Saskatchewan, au cours de l'exercice clos le 31 mars 1914. A ce rapport j'ajoute des statistiques qui donnent le rendement de la pêche et la valeur du poisson pêché.

De violentes tempêtes ont été la cause d'une diminution dans la prise du poisson blanc dans le lac Winnipeg, pendant l'été. Celui que l'on a pris, cependant, était de bonne taille. La pêche d'hiver, sur le lac, n'a pas été aussi fructueuse que l'an dernier. Le lac a gelé tard, et des tempêtes ont ensuite brisé la glace après que les pêcheurs eurent tendu leurs filets.

Le garde-pêche du lac Winnipigosis rapporte que le poisson blanc et le doré n'ont pas été tout à fait aussi communs que l'an dernier. On a aussi pris moins de poisson blanc et de doré dans le lac Manitoba; dans le lac de la Poule-d'Eau, il y a eu une légère diminution dans la quantité de poisson blanc, mais une augmentation dans la prise du doré. Dans les lacs à l'Eau-Claire et Cormorant, la quantité de poisson blanc prise a été un peu plus grande.

Dans un petit lac appelé Daim-Rouge, que l'on a pêché cette année pour la première fois, on a pris 42 quintaux de poisson blanc. Cette année, la pêche dans le lac Saint-Martin a été de beaucoup meilleure que pendant l'année précédente.

Pendant l'été et l'automne, on a fait la pêche dans la rivière Saskatchewan, au moyen de seines, dans le but surtout de voir si cette manière de faire la pêche des poissons de commerce serait profitable, et quels résultats ce genre de pêche produirait. Le garde-pêche Stevenson rapporte que d'après ce que l'on peut voir maintenant, la pêche à la seine n'a pas eu de mauvais effets.

Le lac Castor, situé à quatre-vingt-dix milles au nord-ouest de Le-Pas a été pêché pour la première fois cette année dans un but commercial. On a accordé quatorze permis, et il a été pris environ onze wagons de poisson.

Le garde-pêche Stevenson rapporte que dans les lacs Cormorant et à l'Eau-Claire le poisson blanc est très petit, et il recommande que la pêche soit prohibée dans ces lacs.

La loi a été fidèlement observée sauf de rares exceptions. J'ai saisi une quantité de poisson blanc sur les frayères de la rivière Petite-Saskatchewan, l'hiver dernier, ainsi qu'une quantité de brochet pris dans le lac du Chêne, dans le Manitoba méridional.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

dional. Les gardes-pêche disent que les pêcheurs ont nettoyé les lacs avec soin après la pêche d'hiver.

Le nombre des navires et des barques faisant la pêche dans la province n'a pas augmenté, mais on a fait des progrès en pisciculture. L'an dernier on a construit une immense piscifactory sur la rivière Dauphin, et les rapports hebdomadaires montrent un rendement considérable de frai. D'après des ordres reçus du département, j'ai pris de la piscifactory de Selkirk, trente-deux bidons de jeunes poissons blancs et les ai déposés dans le lac du Bonnet; aussi, seize bidons que j'ai placés dans le lac Plat, près de la station de ce nom,—chaque bidon contenait 8,000 poissons blancs.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. A. HOWELL,

Inspecteur des pêcheries.

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des remorqueurs, navires et barques de pêche, ainsi que les quantités et la valeur de tout le matériel de pêche et autres accessoires employés par l'industrie de la pêche dans la province du Manitoba, durant l'année 1913-14.

Numéro.	Districts de pêche.	Remorqueurs et navires.				Barques.				Rets à mailler.		Seines.		Lignes.		Congélateurs et glacières.		Fumoirs et poissonneries.		Jetées et quais.		Nombre de personnes emp. dans les poissonneries et congélateurs.	Numéro.
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Pêcheurs.	A voiles et randaux.	Valeur.	A gazoline.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.			
1	Lac Winnipeg.	8	577	75000	80	275	22010		438	3838	38380			50	42500	50	25000	12	9100	200	1		
2	Rivière Rouge.					69	345		93	93	930										2		
3	Lac Winnipegosis.	1	60	10000	12	63	3390		196	2262	22620		56	112	6	4500	13	4500	3	125	75	3	
4	" Poule-d'Eau.								21	225	2250						1	100			1	4	
5	" Dauphin.								6	68	680											5	
6	" Manitoba.								160	1000	10000						5	750				6	
7	" St-Martin.								88	880	8900											7	
8	" Moose.								3	30	300											8	
9	" Eau-Claire.								15	150	1500											9	
10	" Cormorant.								7	84	840											10	
11	" Esturgeon.								6	60	600											11	
12	Rocky Lake, Man., nord.								5	56	560											12	
13	Grande riv., Sask., Man. nord.								17	17	170	3	210			1	10000	2	4000			10	13
14	Rivière Winnipeg.				1		5		1	5	50											14	
15	Lac Castor.								11	126	1260											15	
16	Lac Daim-Rouge.								3	34	340											16	
	Totaux.	9	637	85000	92	408	25750	3	3000	1070	8928	89280	3	210	56	112	57	57000	71	34350	15	9225	286

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, vendu ou consommé sur place, dans le comté de Selkirk, province du Manitoba, durant l'année 1913-14.

Numéro.	Districts de pêche.		Truite, qtx.		Truite, valeur.		Poisson blanc, qtx.		Poisson blanc, valeur.		Doré, qtx.		Doré, valeur.		Brochet, qtx.		Brochet, valeur.		Perche, qtx.		Perche, valeur.		Tullipi, qtx.		Tullipi, valeur.		Barbotte, qtx.		Barbotte, valeur.		Hyodon, qtx.		Hyodon, valeur.		†Poissons mêlés, qtx.		Poissons mêlés, val.		Numéro.										
					\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$													
1	Lac Winnipeg, (saison d'été).....					19337	116022	8081	40405	731	2193	67	268	1975	3958			1205	3012	4600	9200	1																											
"	" (saison d'hiver).....					2079	12474	8591	42955	1809	5427	176	704	11535	23070			3715	9287	1430	2890	2																											
2	Rivière Rouge (saison d'été).....							70	350	110	330							625	3125	4200	8400	3																											
"	" (saison d'hiver).....							45	225	70	210							23	115	60	1200	4																											
3	Lac Winnipigosis (été).....					743	4458	4623	23115	361	1083																																						
"	" (hiver).....					8345	50070	6688	33440	12402	37206																																						
4	" Poule-d'Eau ".....					691	4146	939	4695	223	669																																						
5	" Dauphin ".....							252	1160	476	1428			314	628																																		
6	" Manitoba ".....					68	405	629	3145	504	1512																																						
7	" St-Martin ".....					1020	6120	250	1250	175	525																																						
8	" de l'Orignal ".....	130	650	500	2000	55	275	55	165	55	165																																						
9	" Eau-Claire ".....	384	1920	2453	14718					206	618																																						
10	" Cormorant ".....	123	615	280	1618	70	350	350	1050																																								
11	" Esturgeon ".....	160	800	418	2506	50	150	46	138																																								
12	" Rocky, Man. Nord.....			147	882	80	400	150	450																																								
13	Gr. Rivière, Sask. (été).....			200	1200	200	1100	100	300					20	40																																		
14	Lac Castor (hiver).....	708	3540	1920	11520	25	125	900	2700																																								
15	Lac D.-Rouge ".....			42	252	376	1880	88	264																																								
16	Lac Roche ".....																																																
17	District de montagne à la Tortue.....																																																
18	" Qui-Court.....																																																
19	Lac Cèdres.....																																																
20	" du Chien.....																																																
21	Lacs La - Croix, Falcon, Hawke, Forbes No. 10.....																																																
	Totaux.....	1505	7525	38243	229391	31024	155020	18756	56268	243	972	13844	27696	648	3240	5089	12721	57576	113439																														

† Les poissons mêlés comprennent : le greyling, chabot et l'ouananiche.

RÉCAPITULATION.

DONNANT le rendement et la valeur des pêcheries dans la province du **Manitoba**,
durant l'exercice 1913-14.

Poissons.	Quantité.	Valeur.
		\$
Truite..... *qtx.	1,505	7,525
Poisson blanc..... "	38,243	229,391
Doré..... "	31,024	155,020
Brochet..... "	18,756	56,268
Perche..... "	243	972
Tullipi..... "	13,844	27,696
Barbotte..... "	648	3,240
Hyodon..... "	5,089	12,721
Divers..... "	57,576	113,439
Totaux.....		606,272

Quantité consommée en Canada, $\frac{1}{4}$.
Quantité exportée aux Etats-Unis, $\frac{3}{4}$.

* Quintal = 100 livres.

RÉCAPITULATION.

DONNANT le rendement et la valeur des pêcheries dans la province du **Manitoba**,
durant l'exercice 1913-14.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Bateaux ou remorqueurs à vapeur.....	9	85,000
Barques (voiles).....	403	25,750
Barques (gazoline).....	3	3,000
Rets à mailler, seines et autres filets.....	8,931	89,490
Lignes.....	56	112
Congélateurs et glacières.....	57	57,000
Fumoirs et poissonneries.....	71	34,350
Jetées et quais (privés).....	15	9,225
Totaux.....		303,927

Effectif employé dans les bateaux ou remorqueurs..... 92
 " " barques..... 1,070
 " " poissonneries, congélateurs, etc..... 286

1,448

APPENDICE N° 7.

SASKATCHEWAN ET ALBERTA.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN CHEF E.-W. MILLER, DE FORT QU'APPELLE, SUR LES PÊCHERIES DE CES PROVINCES.

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre les rapports suivants sur les pêcheries des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta pour l'exercice 1913-14, ainsi que des statistiques accusant le rendement et la valeur des poissons, la quantité, etc., et la valeur du matériel employé.

L'augmentation dans le nombre des permis de pêche au filet, sur les chiffres de l'année précédente, n'a pas été inférieure à quarante-trois pour cent, et bien que cette augmentation provienne de l'application plus efficace des règlements de pêche, elle ne démontre pas moins fortement l'expansion des ressources des deux provinces en fait de pêcheries.

Au moins quatre-vingts pour cent des prises au filet ont été faites en hiver à travers la glace, et l'on remarquera que les prises en poisson blanc produisent en majeurs partie l'augmentation du rendement total en poissons, bien que la prise en brochet ait aussi accusé une forte augmentation.

Le champ d'exploitation s'est considérablement agrandi et la prise accentuée ne signifie pas qu'on épuise les eaux des régions plus anciennes. Au fait, l'abrègement de la saison de pêche dans la partie australe de la province a été des plus avantageux et la prise pour chaque filet et pour chaque posage démontre que les lacs où l'épuisement était évident se repeuplent actuellement par suite des mesures plus rigoureuses de protection imposées dans les saisons de frai.

L'augmentation constante de la pêche à la ligne, telle qu'elle est faite dans les eaux plus accessibles, est très accentuée tant pour la truite que pour les poissons plus grossiers. On n'exige aucun permis pour ces derniers, et il est impossible de donner plus qu'une estimation approximative de la prise de ce chef, telle qu'elle est préparée par les gardes pendant leurs sondes. Dans les eaux de truite où le permis de pêche à la ligne est exigé, l'émission de semblables permis a dépassé de près de trois cent pour cent l'émission de 1913, mais ici encore il faut tenir compte de la meilleure application de cette partie des règlements de pêche qui se rapporte à la pêche sportive. Il semblerait actuellement que la protection plus efficace exercée en temps de frai permit aux cours d'eau de soutenir les empiètements toujours croissants des pêcheurs à la ligne, mais il est évident que l'installation de piscifacures, dont deux sont à l'heure actuelle en exploitation, était pleinement justifiée par l'énorme quantité de pêche à la ligne qui se fait aujourd'hui dans nos ruisseaux à truite.

PERMIS DONNÉS EN 1913-1914.

	Saskatchewan.	Alberta.
Domestiques.	231	192
Pêcheurs.	405	259
Industriels.	9	5
Pêche à la ligne.	Nil.	3,674

Le rapport des poursuites de l'année démontre clairement qu'on a obtenu une surveillance plus étroite des pêcheries. Il n'y a pas eu moins de cent trente convictions. Les contraventions portaient :—

Pêche hors saison	73
Pêche sans permis	36
Pêche au harpon	4
Employer des pièges à poisson	5
Pêche aux filets prohibés	5
Pêche excessive au filet	5
Pêche en eau fermée	2

Quatre-vingt-quinze de ces contraventions se sont produites en Saskatchewan, et trente-cinq en Alberta. La somme des amendes imposées, ainsi que la valeur du poisson confisqué et vendu, ont été de \$1,590.

Le ministère a reçu de nombreuses demandes pour le repeuplement des eaux, et les fonctionnaires du ministère font l'examen de ces petits lacs selon que le temps et les circonstances le permettent.

Une petite proportion seulement des lacs ainsi visités offrent une perspective raisonnable de succès, et encore pour les genres plus grossiers de poisson seulement; les requérants demandent ordinairement du poisson blanc ou de la truite. Il existe cependant une assez bonne proportion collective de lacs dont l'étendue et la qualité justifient l'expérimentation d'un repeuplement, et je recommanderais fortement qu'un crédit fût accordé dans ce sens, la préférence devant être donnée, dans des cas semblables, là où la bonne foi du requérant se manifeste par son désir de prêter une assistance pratique quant au transport du poisson, etc.

Le problème des sauvages et des métis reste encore à résoudre dans quelques districts où ces derniers ont l'habitude de prendre du poisson par tous les moyens et en tout temps. Comme nous l'avons dit par les années passées, les lacs peuvent, tant qu'ils ne sont pas accessibles aux blancs, soutenir une semblable pêche, la demande totale étant plutôt limitée. Lorsque ces régions se colonisent ou lorsqu'elles sont rapprochées d'une centaine de milles d'un point d'expédition par chemin de fer, on ne saurait raisonnablement restreindre la demande de privilèges de pêche en vue de l'approvisionnement des marchés locaux ou provinciaux. Pour permettre aux lacs de subir une pêche aussi considérable, il faut les protéger durant le temps de frai, et les méthodes de pêche qui entraînent le gaspillage doivent être supplantées par les régimes plus orthodoxes. Il semble juste que les exigences particulières des indigènes, même si ces derniers doivent autrement pourvoir à leurs besoins, ne puissent pas entraver le développement des pêcheries en vue de meilleurs avantages et du bien public.

Les conditions qui affectent les pêcheries en général ont peu changé depuis l'an dernier, et comme elles ont été traitées à fond dans mon dernier rapport, il est inutile d'y revenir aujourd'hui.

SASKATCHEWAN AUSTRALE.

Le principal lac de pêche de cette partie de la province est le lac de la Montagne-Longue ou de la Dernière-Montagne, pour lequel 148 permis ont été accordés. Bien que la plupart des personnes qui pêchent ici prennent des permis professionnels et vendent la majeure partie de leur prise, ce sont presque tous des cultivateurs qui ne pêchent qu'en hiver, en encore d'une façon intermittente seulement. Dans ces conditions, la prise totale ne dépasse pas la capacité du lac.

Dans les lacs de la Qu'Appelle inférieure, le poisson blanc ne forme qu'une faible partie de la prise et l'usage des filets doit se limiter à l'hiver, à l'avenir, par suite de la plus forte pêche à la ligne qui s'y fait.

Au lac Pelletier, les demandes de permis sont si nombreuses qu'on n'en accorde que pour la consommation domestique, et pour l'hiver seulement.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

Les nombreux petits lacs qui longent le Canadian-Northern, au nord de la Qu'Appelle, ne contiennent que du poisson grossier et ne peuvent pas subir une forte pêche au filet. On n'accorde de permis quant aux filets que pour les lacs qui contiennent seulement du mulet, mais les eaux contenant du brochet et du doré sont réservés à la pêche à la ligne.

La température a été fort rigoureuse et la pêche très faible pendant le mois qui a précédé la fermeture de la saison hivernale de pêche, le 15 février. Les pêcheurs ont cru que la clôture de la saison à cette date pouvait être nécessaire dans les lacs éloignés d'où le transport au marché est nécessairement long, mais que la saison pourrait être sans inconvénient prolongée jusqu'à la fin de février pour les lacs des districts colonisés où le marché immédiat est assuré, et où il n'y a pas de perte à craindre.

On constate avec joie qu'on a choisi l'emplacement d'un vivier à poisson blanc et qu'on prévoit sa mise en exploitation dès la saison prochaine; tous ceux qui s'intéressent à l'acclimatation de poisson sportif dans les eaux de la Saskatchewan se réjouissent de l'expérience qu'on doit tenter pour l'élevage de l'achigan dans des réservoirs, comme complément de pisciculture.

On a reçu, de quelques lacs, des représentations à l'effet que la grosseur du poisson blanc dans ces eaux ne justifie pas le maintien de l'étalon de filet fixant la maille à 5½ pouces. Il y a quelque vérité dans ces affirmations, et il sera peut-être désirable d'autoriser l'usage de filets à mailles plus resserrées dans quelques cas, bien qu'une permission générale d'utiliser ces filets plus petits ne soit pas recommandable quant aux lacs propres au poisson blanc.

SASKATCHEWAN-NORD

Les traits saillants des pêcheries dans cette région sont la température très douce et l'absence de neige, qui se sont prolongées jusque tard en janvier.

Ceci semblait devoir provoquer un désastre dans le travail de la saison, car si la prise a été bonne, il a été impossible de la porter au marché avant que les chemins de neige fussent en état, et entretemps la fraîcheur du poisson s'est perdue et les entreprises d'approvisionnement n'ont pu être satisfaites. On a pu éventuellement livrer la prise au marché sans les pertes prévues, mais les pêcheurs et les marchands de gros ont tous souffert des retards.

Les lacs de l'Île la Grosse et du Doré, les deux régions qui donnent le meilleur rendement à l'heure actuelle, ont été particulièrement affectés par cette absence imprevue de neige.

Les lacs au Brochet et de la Tortue ont accusé tous deux des signes de fécondité nouvelle, et une bonne prise a été consignée en proportion de la pêche qu'on y a faite.

La pêche en vue du marché s'est faite virtuellement pour la première fois dans le lac des Îles. La prise a été bonne, mais les difficultés du transport ont empêché les pêcheurs d'en tirer grand profit.

Un rapport détaillé de l'inspecteur MacDonald, sur ce district, est annexé.

ALBERTA-SUD.

La nomination de six nouveaux gardes-pêche, dont le travail a eu sans conteste un excellent effet, démontre que le ministère désire assurer une protection plus efficace aux ruisseaux à truite, qui forment le grand actif en pêcheries de cette partie de la province.

Quelques difficultés ont surgi parce que les eaux supérieures de la plupart de ces cours d'eau sont contenues dans des réserves forestières appartenant au ministère de l'Intérieur, mais on comprend maintenant que les règlements de pêche doivent avoir, dans les réserves, la même portée qu'à l'extérieur.

5 GEORGE V, A. 1915

On a déjà signalé une forte augmentation dans le nombre des permis accordés pour la pêche à la ligne; ils ont atteint un total de 3,674.

Le contre-maître Hoad, de Calgary, donne le rapport détaillé suivant :

6e AVENUE OUEST, 639, CALGARY.

A. M. E.-W. MILLER,

Inspecteur en chef des pêcheries,

Fort Qu'Appelle.

MONSIEUR,

Je vous envoie par les présentes, mon rapport de 1913 sur l'Alberta du Sud.

La saison qui vient de finir a été l'une des meilleures signalées au cours de nombreuses années passées. Le poisson a abondé dans toutes les eaux ouvertes. Je crois que cette situation peut être attribuée à la bonne observance de la saison prohibée durant les deux dernières années. Je prévois que l'an prochain sera aussi satisfaisant, car les pêcheurs à la ligne s'intéressent eux-mêmes à la mise en vigueur efficace des règlements.

Le nombre des pêcheurs à la ligne qui ont pris des permis s'est accru de 1,250 en 1912 à 3,500 en 1913, et je ne doute aucunement que le chiffre de l'an prochain atteindra 5,000.

J'estime comme suit le nombre des différents pêcheurs à la ligne qui pêchent dans les cours d'eau; bras nord de la rivière du Vieux, 600; bras sud et moyen de la rivière du Vieux, 300; creeks Pincher et du Castor, 200; creeks Lees et Frontière, 100; rivière Haute et creeks Plat et Sullivan, 300; creek au Mouton 300; rivière au Coude, 300; creek du Poisson, 300; rivière à l'Arc, 400, et creek Jumpingpound, 200. Le nombre des poissons pris dans les différents cours d'eau est approximativement comme suit: creeks Pincher et du Castor, 10,000 truites coupe-gorge 1,500 chevaliers; bras nord de la rivière du Vieux, 30,000 truites, 2,000 chevaliers; bras sud et moyen de la rivière du Vieux, 10,000 truites et 1,000 chevaliers; creeks Lees et Frontière, 5,000 truites et 1,000 chevaliers; Rivière Haute, 25,000 truites, 10,000 chevaliers; creek au Mouton, 20,000 truites et 3,000 chevaliers; creek au Poisson, 20,000 truites et 1,000 chevaliers; rivière du Coude, 15,000 truites et 2,500 chevaliers; creek Jumpingpound, 15,000 truites, 2,000 chevaliers; rivières à l'Arc, 25,000 truites, 10,000 chevaliers.

La pêche au brochet a été bonne dans les différents lacs pendant la saison, mais elle était exceptionnellement bonne dans le lac Chestermere, huit milles à l'est de Calgary, où l'on a pris environ 4,000 poissons pesant en moyenne trois livres chacun.

Il y a eu quinze convictions pour contraventions durant l'année, trois pour pêche hors saison, dix pour pêche sans permis, et deux pour pêches en eaux fermées.

Je suis en mesure d'affirmer qu'il y a abondance de poisson dans les creeks à la Truite et du Saule et dans les bras Moyen et Sud de la rivière Haute, qui ont été fermés au cours des deux dernières saisons; ces eaux fourniront une bonne pêche à la ligne à l'avenir si elles sont bien protégées.

M. L.-C. Orr, de Banff, m'a donné une demi douzaine de truite Nipigon, qu'il avait prises dans la rivière à l'Arc près de Banff, en août. J'ai cru bon de signaler ce fait car j'apprends que les truites commencent à abonder, et le ministère serait peut-être intéressé à le savoir.

Les différents gardes-pêche nommés au cours de l'été ont rendu des services efficaces et il me fait plaisir de dire que la plupart des pêcheurs à la ligne semblent vouloir nous donner toute l'assistance possible. Les officiers et les gendarmes de la division D de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, sous la direction du surintendant H. Primrose, ont beaucoup aidé au cours de la saison.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

N.-J. HOAD,

Surintendant des pêcheries.

ALBERTA-NORD.

On éprouve de nombreuses difficultés, dans cette partie de l'Alberta, lorsqu'il s'agit de satisfaire aux exigences de personnes qui désirent obtenir des permis pour les lacs d'accès facile, car les demandes inscrites jusqu'ici dépassent la capacité des lacs. La prise atteint probablement la limite du possible sans danger d'épuisement, sauf aux endroits plus reculés.

Les communications par chemin de fer étaient à portée vers la fin de la saison pour le transport du poisson, à l'extrémité orientale du Petit lac de l'Esclave, et il y a raison de croire que ce lac sera prochainement assez fréquenté pour attendre sa limite de production.

Les lacs Wabamun, Appelant, Primerose et Froid ont tous donné une prise fortement augmentée et les petits lacs sont, d'après ce qu'on dit en bon état.

Il a fallu étendre la surveillance dans les nouveaux districts occidentaux récemment ouverts et qui comportent plusieurs petits lacs d'utilité locale, bien qu'il n'en existe pas d'assez importants pour assurer un approvisionnement quelconque à d'autres fins.

On a reçu des demandes de privilège de pêche pour le lac Athabasca, mais elles intéressaient plutôt l'avenir, car il n'existe actuellement aucun moyen d'en sortir le poisson avec profit. Le vaste lac promet de donner un fort approvisionnement dès que le chemin de fer arrivera à distance raisonnable.

Un rapport détaillé de l'inspecteur Wilson, sur ce district, est annexé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E.-W. MILLER,

Inspecteur en chef des pêcheries.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES PÊCHERIES SUR LES PÊCHERIES DE LA SASKATCHEWAN SEPTENTRIONALE.

A. M. E.-W. MILLER,

Inspecteur en chef des pêcheries,
Fort-Qu'Appelle, Sask.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les pêcheries de la partie septentrionale de la province de Saskatchewan pour l'exercice terminé le 31 mars 1914, ainsi que des statistiques indiquant le rendement et la valeur du poisson, etc., et la quantité et la valeur du matériel de pêche.

La température était des meilleures pour les pêcheurs stationnés sur la glace, mais elle n'était pas du tout avantageuse quant au transport au chemin de fer en vue de l'expédition, par suite de l'arrivée tardive de la neige, ce qui a fortement entravé le travail jusqu'au 10 janvier; et l'on a sérieusement douté qu'il fût possible de conduire la première prise au chemin de fer. Toutefois, la prise globale a dépassé celle des années précédentes dans certains lacs.

On a accordé cette année environ quatre-vingts permis de plus que l'année dernière, ce qui vient sans doute de la rareté d'autre gagne-pain dans la province, surtout durant les mois d'hiver, alors qu'il était plus difficile que durant les hivers précédents de trouver de la besogne dans les chantiers forestiers.

Il y a eu 83 condamnations dans l'année, 15,690 livres de poisson ont été saisies et 850 brasses de filets ont été confisqués, les contrevenants principales étant: pêche sans permis et en temps prohibé; les contrevenants étaient surtout des pêcheurs ex-

périmentés. On a imposé et encaissé \$780 d'amendes, et la vente du poisson et des filets confisqués a rapporté \$358.55. Les contraventions consignées comprenaient :

Pêche hors saison.	45
Pêche sans permis.	28
Emploi de filets défendus.	5
Emploi de filets dépassant l'étalon.	5

Quelques-uns des prévenus ont été condamnés à l'amende sur deux ou trois chefs d'accusation, ce qui aura sans doute bon effet sur les pêcheurs à l'avenir. Je dois dire que sauf quelques-uns, les pêcheurs semblaient être satisfaits des règlements de pêche, comme ils le sont aujourd'hui, excepté dans quelques lacs où le poisson blanc est de qualité inférieure, donnant en moyenne une livre et demie chacun. Je recommanderais pour ces lacs un filet à maille plus serrée, disons de 4 pouces ou 4½. Ceci s'applique surtout au lac La-Ronge. Le sauvage ou le métis profite certainement de ce marché ouvert pour la distribution de son poisson. On remarque ceci au lac de l'Île la Crosse, surtout, où l'on a pris une cinquantaine de permis de pêcheurs professionnels contre quatre permis pour consommation domestique; les sauvages feraient sans doute la pêche industrielle dans le lac La-Ronde s'il y avait un marché à portée et si l'on ouvrait des chemins divers plus courts. Je le prévoyais, et en conséquence huit sauvages ont pris des permis professionnels pour ce lac.

La prise globale en poisson blanc a été cette année virtuellement la même que dans la saison 1912-1913, mais elle n'a pas donné tant de profit aux pêcheurs qu'aux débuts de la saison hivernale, à cause des conditions climatiques. La douceur de la température a fait baisser énormément les prix.

Le lac au doré a de beaucoup produit la plus forte quantité de poisson expédié à l'extérieur. La prise a été plus forte que par le passé dans le lac à l'Île la Crosse; on a expédié environ la moitié de la prise aux marchés de l'extérieur, le reste étant consommé par les colons habitant les alentours de ce vaste lac.

Les lacs du Brochet et Murray accusant une forte augmentation de prise sur l'année dernière, bien que les permis professionnels soient moins nombreux; cela vient sans doute de la forte pêche à la ligne qui se fait dans ce lac en été.

Le lac à la Bougie accuse une faible augmentation dans la prise de poisson blanc, mais une diminution dans la prise de brochet; il y avait environ cinq pêcheurs professionnels de moins que l'année précédente.

La rivière Saskatchewan accuse une forte diminution en brochet, mais une augmentation plus accentuée en poisson grossier.

La prise globale dans cette partie de la province accuse une augmentation de 1,800 quintaux sur les chiffres de l'année précédente, probablement à cause de la remise de rapports plus précis.

On n'a fait de pêche industrielle en été que dans les lacs du Brochet et aux Roches. On a pris dans le premier environ 168 quintaux de poisson blanc qu'on a vendu dans le voisinage de Battleford, et dans le dernier environ 540 quintaux de poisson blanc et 35 quintaux de brochet qu'on a expédié aux poissonniers de Prince-Albert et de Saskatoon, ainsi que quelques petites consignations vers les localités de moindre importance. La demande en poisson blanc frais pris a de beaucoup dépassé cet approvisionnement.

La grande difficulté qu'on rencontre dans la pêche estivale vient de l'irrégularité accentuée des expéditions; plusieurs choses en sont causes, la principale se trouvant dans le mauvais état des sentiers qui conduisent aux lacs. Je signalerai un exemple. Le lac aux Roches est à six milles environ du chemin de fer passant à Grosse-Rivière; or les transporteurs n'ont pu tirer que 400 livres de poisson par voiture double à chaque voyage, et il fallait souvent presque toute la journée pour faire le trajet, surtout en temps humide. Il faut regretter que nous soyons obligés d'importer du poisson des autres provinces lorsque nous avons de si beau poisson blanc dans notre propre province.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

Quant au poisson pris hors saison pour le séchage, je dois dire que je n'en ai rien vu et que je n'en ai pas entendu parler. Lors de mon voyage au lac La-Ronge, par voie du lac de Montréal, en février, j'ai visité le domicile de presque tous les sauvages et métis, mais je n'ai pu trouver aucun poisson de cette catégorie.

Les sauvages sont sûrement embarrassés par le rappel de ce privilège, surtout s'ils veulent chasser ou parcourir de longs trajets, car ils n'ont que les chiens comme moyen de transport en hiver. Dans un voyage de huit jours, il leur faut quatre-vingt-seize poissons pour un attelage de quatre chiens, soit trois poissons par jour pour chaque chien. Quatre-vingt-seize poissons frais pèsent environ 300 livres, alors que le même nombre de poissons séchés ne pèsent que cent livres. Cette raison crève les yeux. C'est probablement là la question la plus sérieuse à étudier dans les régions septentrionales éloignées de la province: le pendage et le séchage du poisson blanc pendant la saison du frai. Avec le personnel actuel d'inspecteurs de pêcheries, il est impossible de surveiller plus que les abords des lacs du nord. En dehors de ces abords, on pend le poisson blanc chaque automne comme on l'a fait depuis des centaines d'années. Je veux dire ici, naturellement, les lacs qui se trouvent au nord de la rivière Churchill, comme le lac Cris et une centaine d'autres lacs de la région. Nous pouvons faire respecter la loi autant qu'il s'agit des lacs La-Loque, de l'Île la Crosse et La-Ronge.

Touchant le repeuplement des lacs intérieurs dans l'année, j'en ai visité cinq; mon rapport était favorable pour quatre et défavorable pour un. D'après les indications actuelles, ce travail sera long et coûteux dans un avenir rapproché, mais offrira sûrement, de grands avantages aux régions qui sont éloignées des eaux poissonneuses.

Je recommanderais fortement l'élevage de quelque poisson convenable dans les rivières Saskatchewan, car ces eaux passent dans une région très peu poissonneuse, et l'on pourrait sans doute trouver un poisson qui s'acclimaterait bien à ces eaux; le poisson pourrait aussi pousser ses migrations dans les cours d'eau plus petits et jusqu'aux lacs, ce qui serait très avantageux pour les districts ainsi desservis.

Il y a six barrages dans cette région, dont quatre contiennent des passes migratoires; ils sont placés comme suit:—

Rivière à la Tortue, quatre milles du lac à la Tortue, avec passe.

Rivière la Plonge, à la rivière au Castor, sans passe.

Rivière Rouge, lac Anglin, avec passe.

Rivière Rouge, sud du lac Anglin, avec passe.

Rivière à l'Esturgeon, au lac à l'Esturgeon, avec passe.

Rivière la Carotte, près du village de Kinistino, sans passe.

Je dirai au sujet des barrages sans passe migratoire que la mission catholique de la rivière La-Plonge avait reçu ordre de construire une passe appropriée à cet endroit. Je crois que le Canadian-Northern a reçu ordre de construire une passe dans la rivière Carotte au village de Kinistino; je ne doute pas que les barrages de toute la région seront prochainement munis de bonnes passes migratoires.

Les rapports statistiques indiquent qu'on a exporté que 575 quintaux de poisson aux marchés des États-Unis, mais il n'y a pas de doute que les expéditeurs de Winnipeg en envoient une plus forte quantité.

On a expédié environ 400 quintaux, soit deux wagons, sur les marchés de l'est canadien, le reste des consignations étant mises en marché dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. On a expédié du brochet et même de la carpe sur quelques localités isolées de la province, virtuellement au même prix que pour le poisson blanc.

Quant aux statistiques sur les bateaux, mon rapport signale 254 bateaux à voiles ou à rames et 9 embarcations à gazoline. Les bateaux du lac Wakaw servent aux excursions et à la pêche et ne sauraient être placés dans la catégorie des bateaux de pêche, alors que dans les lacs aux Roches et à la Chandelle, on peut les classer exclusivement comme bateaux-pêcheurs.

Les rapports indiquent tous les bateaux qui pourraient servir exclusivement ou partiellement à la pêche. Des neuf bateaux à gazoline, quatre servent exclusivement à la pêche. La plupart des embarcations de la rivière Saskatchewan ne servent qu'à la pêche. Le seul moyen de transport dans les lacs de l'Île la Crosse consiste dans la barque ou le canot. Ces embarcations procurent aussi le seul moyen de pêche pendant la saison d'été, car il n'y a virtuellement aucune pêche à la ligne dans le lac, et le bateau est indispensable au posage des filets.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

G. C. MACDONALD,
Inspecteur des pêcheries.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES PECHERIES DE L'ALBERTA DU NORD.

A M. E.-W. MILLER,
Inspecteur en chef des pêcheries,
Fort-Qu'Appelle, Sask.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les pêcheries de l'Alberta-Nord pour l'exercice 1913-14, ainsi que des statistiques.

En comparant ces statistiques avec celles de l'année précédente, on verra qu'un plus fort effectif a été employé et qu'on a placé un capital plus considérable dans les bateaux, filets, bâtiments, qu'en 1912 et 1913, selon les proportions suivantes: pour 1912 et 1913. \$7,271; pour 1913-1914, \$15,978.

Les profits des pêcheurs pour cette année accusent une augmentation sur les chiffres des années précédentes: la prise de 1912-13 indique 11,061 quintaux, estimés à \$40,231; celle de 1913-14, 20,143 quintaux estimés à \$65,707, soit une augmentation de 9,082 quintaux estimés à \$25,476.

On peut attribuer l'augmentation de l'attention accordée aux pêcheries de l'Alberta septentrionale:—

1. A une plus forte demande en poisson provenant de la population croissante, surtout dans les villes, et aussi de la cherté des autres aliments;
2. Au perfectionnement des commodités de chemin de fer et de voirie rurale;
3. Au manque de travail, qui attire vers la pêche des personnes qui ne s'y étaient jamais livrées.
4. A la plus grande adresse acquise par les professionnels, au meilleur outillage et à une connaissance plus étendue des conditions de pêche dans quelques-uns des lacs. Ces causes ont produit une pêche plus fructueuse.

La région du Daim-Rouge, embrassant les lacs au Goëland, Sylvain et Brûlé et leurs tributaires, qui se déversent tous dans la rivière au Daim-Rouge et qui ne contiennent que du brochet, du doré et des carpes, accuse fort peu de pêche au filet. Il y avait un permis professionnel pour le lac au Goëland, bien qu'il n'y utilisât aucun filet, le porteur employant des hameçons appâtés. Le permis ne sera pas renouvelé pour l'année prochaine. Ces eaux, comprises dans une région bien colonisée qui compte plusieurs villes et villages, devraient être mises en réserve pour la pêche à la ligne, surtout les lacs au Goëland et Sylvain, qui sont devenus des villégiatures.

La région du lac au Pigeon, comprenant les lacs au Pigeon, Bataille, Buck et Conjuring, ainsi que leurs tributaires et affluents, les deux premiers se déversant dans la rivière Bataille et les deux derniers dans la Saskatchewan nord, est très importante. Les lacs Pigeon, Bataille et Buck contiennent un poisson blanc de qualité supérieure; le lac Conjuring est riche en brochet.

La superficie comparativement faible de ces eaux ne peut approvisionner que le marché local de Wetaskawin et autres établissements du voisinage, même en tenant compte de la population actuelle. Le poisson blanc du lac au Pigeon a diminué de

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

beaucoup depuis quelques années, par comparaison avec le passé, mais les statistiques obtenues et le rapport annuel du surintendant L.-Ingram Woods indiquant que cette diminution ne persiste pas.

Bien que le nombre des permis accordés pour le lac au Pigeon ait été moins considérable l'année dernière que dans l'année précédente, la prise s'est accentuée. Il ne se fait pas de pêche en été, dans ce lac, que pour la consommation domestique; elle se fait à la ligne.

Le lac Buffalo se trouve dans le bassin qui sépare les rivières Bataille et du Daim-Rouge; il se déverse dans ce dernier cours d'eau; la superficie est vaste couvrant les townships 40 et 41, rangs 20 et 21 à l'ouest du 4e méridien principal. Il ne contient que du brochet et du poisson mêlé. Bien que la prise semble avoir doublé dans les trois dernières années la prise de l'année précédente, il ne s'ensuit pas que le lac soit plus peuplé, mais plutôt que le nombre de pêcheurs a doublé le chiffre de l'année précédente. La diminution du poisson est accusée par les proportions plus petites des poissons et par la pauvreté de prise à la ligne. L'enquête que j'ai faite dans la région en mars dernier m'a convaincu de la vérité des rapports qui ont averti le ministère de la pêche illégale qui se faisait dans le lac Buffalo, bien qu'il m'a été possible de trouver la preuve qui aurait justifié les poursuites. La pêche d'hiver s'est faite dans des cabanes ou des tentes à travers la glace, à l'hameçon. Plusieurs de ces cabanes étaient construites de façon à cacher les procédés illicites comme l'usage de feux, de pièges, ou de harpons. Il faudra peut-être à l'avenir défendre la construction sur la glace de cabanes dans lesquelles on peut faire la pêche; ou si leur construction est permise, on devrait exiger la présence d'une ouverture sur un des côtés de la cabane, pendant la pêche, de façon que les procédés irréguliers ne puissent pas être aussi facilement cachés. Comme le lac Buffalo se trouve dans une région habitée, à portée facile de villes populeuses, et desservie par le chemin de fer, le marché est excellent. L'ordre récent qui limite la pêche à l'usage de la ligne pendant l'été de 1914 aura bon effet.

La région des collines du Castor, comprenant les lacs du Castor, Saint-Joseph, Oliom, Ministick et Cooking, qui se déversent tous dans la rivière Saskatchewan-Nord par le lac au Castor et le creek au Castor, est raisonnablement peuplée; la demande locale égale la production des lacs si elle ne la dépasse pas. Ces lacs ne contiennent que des poissons grossiers, bien qu'on prenne du poisson blanc de temps à autre dans le lac au Castor, où il abondait autrefois, dit-on. Je ne crois pas que le fonds diminue à l'heure actuelle, bien que les lacs du Castor et Cooking aient comparativement un peu diminué depuis quelques années. La pêche à la ligne s'accroît comme sport dans le lac du Castor et le lac Cooking, qui est une villégiature des environs d'Edmonton.

La région du lac Wabuman, environ quarante milles à l'ouest d'Edmonton, sur le G. T. P., est d'une grande importance. C'est le seul lac de l'Alberta septentrionale qui produise du poisson blanc et qui soit desservi par le chemin de fer; c'est donc la seule source d'approvisionnement en poisson blanc du marché local des villes de l'Alberta en été. On peut juger de son importance par la prise, en 1913-14, de 3,372 quintaux, dont 2,896 quintaux comprenaient du poisson blanc, soit une augmentation de 1,119 sur la prise de 1912-13. Le prise signalée par le garde-pêche Bennett, mes propres examens intermittents des billets de voiture à Wabuman et mes observations des prises et de la grosseur des poissons me portent à croire qu'il n'y a aucune diminution du poisson blanc dans le lac Wabuman. Je dois admettre que l'opinion donnée dans mon rapport de l'an dernier, sur le surmenage du lac Wabuman par la pêche n'a pas été confirmée par les résultats de la pêche en 1913-14. Je crois que la situation s'améliore par suite, surtout, des saisons closes prolongées et de la surveillance accentuée du garde A. G. Bennett. Des pêcheurs m'ont dit, aussi, que le niveau du lac Wabuman avait baissé d'environ deux pieds, et que l'eau avait été nettoyée par l'enlèvement des débris dans les cours d'eau qui atteignent la baie Plume d'Oie, ce qui a amélioré les conditions pour le poisson blanc ou bien facilité sa prise.

J'ai cherché l'an dernier à limiter le nombre des permis professionnels pour le lac Wabuman, mais j'ai constaté qu'il était très difficile de le faire sans priver de vieux pêcheurs qui habitaient les rives ou le voisinage rapproché du lac, et qui avaient jusqu'à certain point vécu de cette industrie depuis des années.

Comme le lac est maintenant très rapproché du marché et comme les demandes de permis affluent à mon bureau, je me vois obligé non seulement pour les intérêts à venir des pêcheries, mais en toute justice pour les pêcheurs plus anciens et établis de refuser la recommandation de nombreux permis demandés par des personnes qui n'habitent pas la région. Comme les rives du lac Wabuman sont devenues des villégiatures, la pêche sportive à la ligne a pris de l'importance.

Le lac des Îles, situé, lui aussi, sur le G. T. P., prend beaucoup d'importance, bien qu'il ne contienne que du brochet et du doré; car la demande en poisson grossier s'accroît, et le lac est rapproché d'Edmonton, soixante milles; il existe un service quotidien de chemin de fer, et les établissements augmentent le long de ses rives.

Le lac Sainte-Anne, relié au lac des Îles par la rivière à l'Esturgeon, qui lui sert aussi de déversoir dans la rivière Saskatchewan, est, sauf quelques exceptions, pêché par des métis qui habitent la région.

J'ai raison de croire que sans avoir l'expérience des pêcheurs blancs, ces métis ont acquis, l'année dernière, une plus ample connaissance du métier et déployé une plus grande énergie que par le passé. Le lac La-Nonne est aussi fréquenté, en général, par les métis. La prise consignée pour les lacs Sainte-Anne et La-Nonne dépasse la prise de l'an dernier par un tiers environ, d'après les renseignements du garde local; et d'après mes propres observations et celles des plus anciens habitants, le poisson blanc a plus abondé que dans les dernières dix années.

Pendant la saison close de 1913-14, les métis des lacs Sainte-Anne et La-Nonne ont encore joui du privilège de pêcher deux soirs par semaine pour la consommation domestique. Je ne crois pas qu'on ait sérieusement abusé de ce privilège. Rien n'indique, en tout cas, une diminution récente du poisson blanc.

Bien que les pêcheurs du lac Sainte-Anne eussent fait des préparatifs pour l'expédition du poisson, l'absence des chemins de fer les a encore déçus; le raillage est pourtant fait depuis des mois. La prise a été consommée dans les villages et les colonies du voisinage.

Le lac Shiningbank, long de trois milles et demi et large d'un mille environ, se trouve dans le township 57, rang 14, ouest du 5e méridien, à environ cinq milles de la rivière McLeod, et vingt-cinq milles au nord du G. T. P.

Ce lac est bien peuplé de poisson blanc, mais il est si petit qu'il ne peut approvisionner que le marché local; quelques métis seulement qui y sont établis, y pêchent.

Le lac Copeau, environ quatre-vingts milles à l'ouest d'Edmonton sur le Grand-Tronc-Pacifique, est alimenté par quelques petits cours d'eau venant de l'ouest et du nord, et se divise dans la Pembina par le lac Lobstick. Il a environ dix milles de longueur par quatre milles de largeur extrême. On y a pris l'hiver dernier 500 qtx de brochet, à Phamegon, à travers la glace; le poisson a été vendu à Edmonton et dans les environs, les pêcheurs recevant 2½ cents la livre sur la glace. La prise a donné du travail à une dizaine de homesteaders.

La région du lac La-Selle, comprenant les lacs aux Moustiques, Pinehurst, la Truite et aux Œufs qui se jettent dans la rivière du Castor, les lacs du Poisson-Blanc, Bon-Poisson, La-Selle, des Îles et Creux, situés dans les tps 57 et 62, et entre les rangs 9 et 13 ouest du 4e méridien, est l'une des plus importantes régions de pêche de l'Alberta septentrionale, tant comme étendue que comme puissance de rendement des lacs. Les lacs les plus boréaux, Musquito, Pinehurst, la Truite et aux Œufs, à part quelques autres dans lesquels on n'a pas pêché récemment, sont fortement peuplés de poisson blanc, de truite, de tullipi, mais de toutes les régions de l'Alberta septentrionale dans lesquelles on pêche actuellement, celle-ci est la plus difficile d'accès l'hiver et inaccessible l'été. Les lacs du groupe le plus méridional, et qui

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

contiennent du poisson blanc, ont été fortement dépeuplés, à la suite peut-être de la pêche constante que les sauvages y ont faite hors saisons depuis des années. Les lacs qui n'accusent que du poisson grossier n'indiquent aucune dépopulation.

Au cours des saisons estivales de pêche on met une forte quantité de poisson grossier sur le marché à Végreville et Edmonton, venant des lacs Creux et des Iles; et malgré les difficultés du transport pour les expéditions faites des lacs les plus septentrionaux et des autres qui produisent le poisson blanc, on a pris et expédié aux marchés 595 quintaux de poisson blanc, de truite et de tullipi. La prise en tous genres de poisson s'est chiffrée à 832 quintaux dans la région entière. Je crois qu'à mesure que les commodités de chemin de fer se multiplieront, la région prendra autant d'importance que la région du lac Froid.

La région du lac de l'Original, comprenant les lacs de l'Original, Keehewin Muriel et du Loup, dans les townships 58 et 65, et entre les rangs 3 et 6 ouest du 4e méridien principal, contient du poisson blanc et du tullipi, sauf le lac Muriel, qui ne donne que du brochet et du doré. Dans ce groupe, le lac de l'Original semble avoir été fortement dépeuplé de poisson blanc, par la pêche hors saison, il y a plusieurs années.

La prise signalée dans la région durant l'année dernière semblé être au tiers inférieure à la prise de l'année précédente, bien que cette différence puisse être attribuée à l'absence de permis professionnels en vigueur pour le lac de l'Original avant 1913-14.

La superficie comparativement exigüe de ces lacs et la forte population empêchent l'expédition prononcée du poisson hors la région.

La région du lac Froid, qui comprend les lacs Primrose et Froid et le lac la Truite, ainsi qu'un groupe de petits lacs connus sous le nom de lacs Marie et du Brochet, à quelques milles à l'ouest du lac Froid, se déversent dans la rivière du Castor. Une bonne partie de ces eaux sont dans la province de la Saskatchewan.

En comparant la pêche de l'an dernier dans cette région avec celle de l'année précédente, on trouve un placement en engins de pêche plus prononcé qu'antérieurement. Bien qu'il y ait eu augmentation dans les déboursés d'outillage et dans la prise de 1913-14 sur l'année précédente, je ne crois pas que cette différence soit aussi forte qu'elle le paraît, et qu'on pourra mieux l'expliquer par un rapport annuel plus complet et plus intelligent que je n'ai pu l'obtenir, sur l'année 1912-13, du contremaître John M. Whitley.

La région du lac La-Biche, comprenant le lac La-Biche et le lac du Cœur, qui se jettent dans la rivière Athabaska, et du lac au Castor, une des sources de la rivière au Castor, est pêchée surtout par les métis et pas les sauvages. On ne prend de poisson que pour l'usage domestique en été. Plusieurs des familles les plus pauvres pêchent en vertu du privilège accordé aux métis et aux sauvages, ou encore pêchent pour la consommation quotidienne sans permis.

Lors de ma visite dans le district, en août, j'ai examiné les filets utilisés d'après ce privilège; ils étaient très courts et placés près de la rive, la prise quotidienne était si faible qu'on la consommait à mesure.

Par suite de la prétention des vieux habitants à l'effet qu'on ne peut prendre facilement de poisson dans le lac La-Biche en hiver, on a encore permis aux métis et aux sauvages de pêcher deux soirs par semaine pour la consommation domestique pendant la saison close.

Vingt-trois permis ont été pris dans cette région durant l'année dernière, et la prise signalée a été bonne; elle a été consommée par les familles des pêcheurs ou elle a trouvé un débouché facile dans le voisinage. Le lac du Cœur contient du poisson blanc et du tullipi, mais seuls les sauvages et les trappeurs y pêchent.

Le lac Castor n'est fréquenté que par les sauvages de la réserve établie sur ses rives. C'est un bon lac à poisson blanc.

Le poisson blanc du lac La-Biche est gros, les pêcheurs employant des filets à mailles de six à sept pouces.

Bien qu'on ait permis une pêche limitée aux métis et aux sauvages du lac La-Biche au cours des deux dernières années, pour la consommation domestiques, dans la saison close, et bien que cette concession durait probablement depuis longtemps, je ne crois pas que le poisson blanc ait diminué dans le lac La-Biche si j'en juge par les renseignements des anciens habitants et par mes observations personnelles de la facilité avec laquelle on prenait du poisson blanc dans des filets inférieurs, petits, et employés sans soin en août. Comme compensation à la pêche inopportune en saison close, il faut remarquer qu'à tout prendre on a pêché fort peu de poisson en hiver, que les pêcheurs sont pauvrement pourvus de bateaux et de filets, et qu'ils n'ont fait aucune tentative sérieuse d'atteindre les marchés.

La région Athabaska a une grande importance. Elle comprend les lacs à l'Appel, dans townships 72 et 73, rangs 21 et 22 ouest du 4e méridien, et débouchant dans la rivière Athabaska, le groupe des lacs de l'Elan, Plat, du Squelette et du Cheval, de 15 à 30 milles à l'est d'Arthabasca landing; le groupe du lac Baptiste de douze à dix-huit milles à l'ouest et au nord du Landing, le lac de l'Original, dix milles au nord de la rivière Athabaska dans les rangs 24, 25 et 26 ouest du 4e méridien, et dans le rang ouest du 5e méridien. Ses eaux sont bien peuplées de poisson blanc, de tullipi, de brochet et de doré, et elles sont de services par le chemin de fer d'Athabaska landing.

Le lac à l'Appel a une superficie d'environ trente milles carrés. On y a pêché avec grand succès tout l'hiver, le poisson étant expédié à Edmonton et ailleurs. Lors de ma visite à ce lac, en février dernier, des pêcheurs m'ont dit que leur pêche d'hiver avait été la plus heureuse de leur carrière, et qu'ils avaient trouvé le poisson grossier en proportions extraordinairement faibles. Leur affirmations sont appuyées par les statistiques, qui indiquent que la prise de la saison dernière a plus que doublé la prise de l'année précédente, la somme réalisée en 1914 étant de \$10,050, soit \$4,712 de plus qu'en 1913.

La pêche des autres lacs de la région est peu importante, la prise étant d'ordinaire vendue aux environs.

Le Petit Lac de l'Esclave est le plus vaste des lacs de l'Alberta-Nord pour lesquels on donne des permis. Il contient du poisson blanc, un peu de truite des lacs, de doré, et de tullipi trop petit pour avoir de valeur, et quelque très petite perche.

La pêche au Petit Lac de l'Esclave s'est presque toujours faite par les sauvages et les métis, qui ont persisté à pêcher surtout au temps du frai. Comme une soixantaine de familles insistent maintenant sur ce privilège, et comme il est probable que dans le passé un plus grand nombre de pêcheurs le réclamaient, on ne peut douter des mauvais effets de cette coutume ni du fait que la grosseur en poisson blanc du lac est de beaucoup inférieure à ce qu'elle serait si la saison close était mieux observée. Le ministère a prolongé en 1913-14 le privilège des sauvages du petit lac de l'Esclave et leur a permis de pêcher pour leur consommation domestique durant les premiers dix jours de novembre. Le contremaître dans la région, à l'époque, M. Robert Potts, m'a affirmé que les sauvages n'avaient pas abusé de leur privilège autant qu'il s'agissait de la période privilégiée, mais qu'au lieu de prendre simplement ce qui leur fallait pour l'usage domestique, ils avaient sans doute pris et séché de grandes quantités pour la consommation d'hiver. Une forte partie de ce poisson a nourri les chiens d'équipage des sauvages lors des expéditions de chasse et de trappe d'hiver vers le nord.

Le lac du Poisson-Blanc, dans les townships 78 et 79, rangs 10 et 11 ouest du 5e méridien, couvre une vaste superficie, environ trente-cinq milles carrés, et se déverse par la rivière Loon vers le nord dans la rivière La-Paix. Il est extraordinairement bien peuplé de poisson blanc, bien que vingt-cinq familles sauvages ou métisses seulement y pêchent d'ordinaire dans le détroit, ruisseau courant entre la partie est, la plus grande, et la partie ouest, la plus petite du lac. La pêche se fait en saison close, alors que le poisson est de prise facile. Il ne se faisait aucune pêche dans la région lors de ma visite en février, mais j'ai appris qu'on avait pris un millier de quintaux hors saison. Ce renseignement a été confirmé par mes propres observations, car j'ai

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

vu de fortes quantités de poisson qui n'avait pas été consommé, et dont l'apparence accusait la prise en saison prohibée.

Comme la pêche dans le lac du Poisson-Blanc ne se fait que pour la consommation locale, il n'y a pas eu de désagrément, mais les intérêts des pêcheries exigent l'établissement prochain d'une saison prohibée dans la région.

La question des privilèges auxquels les Métis ont un droit spécial d'après les règlements de pêche, autant qu'il s'agit de la pêche pour la consommation domestique sans honoraires et en saison prohibée, est devenue très difficile.

Depuis des générations, les métis ont pêché sans permis, dans les régions plus septentrionales surtout, et hors saison; mais à mesures que les établissements grandissent, ces privilèges ne sauraient être accordés sans danger pour l'intérêt des pêcheries et sans injustice à l'endroit des pêcheurs autorisés et des consommateurs.

On constate cependant que la plupart du temps les moyens d'existence de ces gens diminuent au lieu d'augmenter en raison de l'agrandissement des colonies. Je me borne à faire remarquer que la mise en vigueur raisonnable des règlements de saison ne peut être facilitée que par la collaboration du département des affaires des sauvages, qui pourrait exercer plus d'autorité et peut-être trouver nécessaire de dépenser plus pour aider les sauvages à se livrer à la pêche légitime, à la culture ou à d'autres industries.

Dans plusieurs des régions plus habitées, surtout dans celles qui sont peu occupées par les Métis, on prétend que les permis ne devraient être accordés qu'aux personnes dont les propriétés ou les habitations avoisinent des lacs de pêche, bien que les règlements de pêche déclarent que tous les sujets britanniques ou homesteaders ont droit aux permis. En pratique, au sujet de nombreuses régions dans lesquelles il semble y avoir autant de demandes de permis de la part de domiciliés du voisinage que les lacs peuvent en soutenir, j'ai découragé l'émission des permis à quiconque n'a pas pêché depuis longtemps dans ces lacs, et qui n'habitent pas le voisinage.

Bien qu'il semble exister une demande accentuée en poisson blanc, le prix n'a pas haussé d'ordinaire.

Les professionnels sont rarement assez bien outillés en fait de glaciers ou de magasins pour recevoir le poisson, et ils ne se trouvent pas non plus dans une situation financière pouvant leur permettre d'attendre que les prix s'améliorent. Peu de pêcheurs gagnent plus que leur subsistance.

Le marché du brochet s'est amélioré quelque peu, surtout pour cette famille de poisson pris dans les régions où il n'y a pas de poisson blanc et dans les régions bien colonisées et desservies par le chemin de fer.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. D. WILSON,
Inspecteur des pêcheries.

NOTES SUR LA DISTRIBUTION ET SUR L'IMPORTANCE ECONOMIQUE DE L' "INCONNU" (STENODUS MACKENZIE) DANS LA VALLEE DE LA RIVIERE MACKENZIE.

PAR J. C. D. MELVILLE, S.R.G.

Membre de la Commission consultative des pêcheries canadiennes.

L' "Inconnu", ou "Connie" (nom le plus répandu de ce poisson dans le nord), est un gros et grossier samonoïde qui habite, jusqu'aux premiers rapides, la plupart des grands fleuves et rivières de l'Alaska et du Canada arctique, du fleuve Yukon à la rivière Anderson.

Ce poisson est presque identique au *Stenodus Leucithys* russe trouvé dans la mer Caspienne et plusieurs rivières de Russie et de Sibérie.

L'*Inconnu*, lorsqu'il est pris, ressemble un peu à un saumon atlantique, la tête et la gueule étant plus fortes, et les écailles uniformément et brillamment argentées. La chair est blanche, très riche et huileuse, à tout prendre, trop riche pour une diète prolongée.

Il faut dire que ses qualités comestibles dépendent du goût—d'aucuns l'aiment, d'autres le trouvent trop huileux et trop grossier. Pour ma part, je crois que comme pour la plupart des autres poissons, la cuisson joue un rôle des plus importants dans ce goût. On ne peut toutefois réfuter les grandes qualités de l'*Inconnu* dans l'alimentation des chiens, ou encore, une fois séché et fumé, comme aliment pour l'homme.

Le poids moyen de l'*Inconnu* est de 15 à 20 livres, mais un poids de 48 ou 50 livres n'est pas extraordinaire.

"Baik-huli", nom que donnent les sauvages Esclaves et Peau de Lièvre du fleuve Mackenzie à ce poisson, veut dire "sans dents", ce qui n'est pas exact.

"Stenodus" (littéralement "à dents courtes"), nom à dérivation grecque donné à ce poisson par sir John Richardson le décrit mieux.

Inconnu est un mot français signifiant *Unknown* en anglais, et le nom a dû être donné au poisson par les voyageurs français ou métis des vieilles compagnies du Nord-Ouest et de la Baie-d'Hudson lorsqu'ils ont pour la première fois pénétré dans les régions éloignées du Grand lac de l'Esclave et des environs. Ce poisson était nouveau à leurs yeux, et ne ressemblait pas au poisson blanc ou au brochet familiers, ou à un autre poisson connu jusqu'alors.

On trouva l'*Inconnu* dans le fleuve Mackenzie et la rivière de l'Esclave, sous les rapides du Fort-Smith, jusqu'à l'océan arctique. On n'en a jamais pris en amont de ces rapides. Dans le Grand lac de l'Esclave, on en a trouvé jusqu'aux Narrows (sir George Back dit en avoir pris un à cet endroit en 1833). Il remonte aussi la plupart des rivières venant du nord. Mais l'*Inconnu* se trouve surtout et probablement en plus grand nombre, lors du frai, dans la rivière des Roches, l'île aux Roches, les rivières de l'île aux Roches, Buffalo, de l'Esclave, tributaires du Grand lac de l'Esclave. Le sergent Mellor, de la R. G. C. N. O., dit qu'il a presque "traversé la rivière Buffalo sur le dos des *Inconnus*"; la même chose a été dite de la rivière des Roches à quelque cinquante milles à l'est du Fort-Résolution. Cette dernière rivière est large et peu profonde. L'*Inconnu* n'abonde peut-être pas autant dans le Mackenzie supérieur que dans la rivière de l'Esclave, mais on en prend quelques-uns dans des rets à mailler chaque été dans tous les postes de traite. Il ne remonte pas les rivières Liard et du lac aux Ours, deux des plus forts tributaires, et on ne le trouve pas dans le Grand lac de l'Ours, bien que Thomas Simpson (expédition Dease et Simpson, 1836) dise en avoir pris un dans un filet à poisson blanc près du Fort-Confiance, à l'extrémité est du lac. Dans le Mackenzie inférieur, le poisson remonte de l'océan Arctique en groupe nombreux jusqu'à la rivière Rapides connue sous le nom de Sans-Sault, en amont du Fort-Bonne-Espérance.

Les sauvages établissent des pêcheries chaque année en aval de ces rapides. Le poisson quitte le delta du Mackenzie et le Grand lac de l'Esclave—deux endroits où il hiverne probablement—vers le mois de juin, et il retourne en octobre. Il remonte aussi la rivière Peel et plusieurs indigènes habitant cette région comptent beaucoup sur lui pour leur subsistance. Je regrette de n'avoir aucun renseignement sur les autres tributaires du Mackenzie; je ne saurais donc en parler.

L'*Inconnu* fraie à Smith de la mi-septembre au commencement d'octobre, à peu près, et c'est à cette époque que les compagnies de traite et autres établissent les pêcheries, car on trouve le poisson en grande abondance dans les remous à l'aval des rapides Smith. On ouvre généralement le poisson, qu'on pend sur une plateforme hors l'atteinte des chiens. Par suite des fortes proportions de l'*Inconnu*, il n'est pas nécessaire d'en pendre autant d'unités que s'il s'agissait du poisson blanc, un bon *inconnu* constituant presque une journée de la ration d'un attelage de chiens. Le prix demandé par

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

le méris ou le sauvage à Fort-Smith est ou était de vingt-cinq cents la pièce, pour un poisson de bonne dimension; on prend d'ordinaire l'*Inconnu* dans un rets à mailler de 5 pouces $\frac{1}{2}$ de maille placé dans les remous d'une rivière, mais ils mordent aussi facilement à la cuillère ou à l'appât, morceau de poisson frais ou de viande fraîche. Les Esquimaux de l'embouchure du Mackenzie le prennent à travers la glace au moyen d'un hameçon et d'une ligne, appâtés d'une bande mince d'os ou d'ivoire.

L'*Inconnu* est un poisson qui n'a pas grande vitalité; on le trouve ordinairement mort dans le filet, alors que le poisson blanc et la truite ramassés dans le même jet sont encore pleins de vie. Cette absence apparente de vitalité ou de vigueur explique probablement le fait que cette famille, tout en étant fort nombreuse dans les régions dont elle est indigène, est visiblement arrêtée par les rapides ou les eaux vives qui se présentent dans les cours d'eau qu'elle fréquente.

La première mention de l'*Inconnu* se trouve dans le rapport de Samuel Hearn sur son voyage de Prince de Galles (Churchill) à la rivière à la Mine de Cuivre. Il rapporte avoir pris un poisson de ce genre dans le Grand lac de l'Esclave en 1772. Après avoir parlé de toutes les autres variétés bien connus, il dit: "Outre ceux-ci, nous avons pris une autre sorte de poisson que les sauvages du nord disent être particulier à ce lac; on n'en a pas du moins rencontré de semblable dans aucun autre lac. Le corps du poisson ressemble beaucoup comme forme à celui du brochet, mais les écailles, qui sont très grandes et roides, sont d'une teinte argentée fort brillante. La gueule est grande, sans avoir de dents, et le poisson prend l'appât aussi voracement que le brochet ou la truite. Nous en avons pris qui mesurait de deux à quatre pieds de longueur."

Dans son rapport sur son voyage de 1789 le long du grand fleuve qui porte son nom, sir Alexander MacKenzie mentionne l'*Inconnu* mais ne le décrit pas. Sir John Richardson a définitivement décrit ce poisson après son premier voyage en qualité de naturaliste et de chirurgien de l'expédition Franklin.

On sait fort peu de chose ou rien du tout sur la nourriture de l'*Inconnu*; on croit qu'il s'alimente de petits animacules aquatiques ou de petit poisson comme le meunier. Un sauvage m'a dit, aussi, que ce poisson était un grand vidangeur qui dévorait les ordures charriées par toutes les rivières; mais cette affirmation reste à vérifier.

On comprendra immédiatement que l'*Inconnu* puisse avoir une grande importance et une grande valeur si jamais les régions arctiques et sous-arctiques de la vallée du Mackenzie se développent prochainement, comme on le prévoit.

On sait pertinemment que ce poisson quitte ses repaires d'été et ses frayères de rivières pour aller au Grand lac de l'Esclave, au delta du Mackenzie et dans les baies de l'océan arctique. Les seize milles de rapides du Fort-Smith sont les seuls obstacles à sa montée au lac Athabaska et à la rivière La-Paix, etc. Le lac Athabaska et le delta de la rivière Athabaska sont exactement semblables au Grand lac de l'Esclave et au delta de la rivière à l'Esclave, dans les eaux desquels l'*Inconnu* abonde aujourd'hui. Ceci nous amène à la réflexion suivante, qui sans avoir à l'heure actuelle une grande importance économique, pourra être d'une grande portée à l'avenir; je la crois pour le moins intéressante.

Il serait intéressant comme expérience de transporter quelques-uns de ces poissons au delà des rapides, ou en d'autres termes, d'en peupler le bief supérieur de la rivière à l'Esclave. La rivière La-Paix n'est pas très riche en poisson, et s'il était possible d'y introduire l'*Inconnu*, il s'ensuivrait un grand bienfait pour les habitants aujourd'hui disséminés de la région. On peut difficilement se rendre compte aujourd'hui de l'importance d'établir, pour les années prochaines, une grande pêcherie au cœur même d'une région qui est destinée à devenir l'une des plus riches du Canada au point de vue agricole.

On sait fort peu de chose sur les habitats ou sur la vie de l'*Inconnu*; ce peu est tout expliqué, je crois, dans les quelques renseignements qui précèdent. Je n'ai pas la fatuité de prétendre donner ici un rapport scientifique ou simplement pratique, mais ce rapport pourra peut-être attirer l'attention sur un poisson qui pourra avoir à l'avenir une grande importance, mais qui est actuellement très bien nommé, l'*Inconnu*.

TABLEAU donnant le nombre des pêcheries, etc., le nombre et la valeur des remorqueurs, navires et barques de pêche, ainsi que la quantité et la valeur du matériel de pêche et autres accessoires à l'usage de l'industrie de la pêche dans la province de Saskatchewan, durant l'année 1913-14.

Numéro.	Districts de la pêche.	Barques.					Rets à mailier.		Verveux.		Lignes.		Congélateurs et glaciers.		Fumoirs et poissonneries.		Jetées et quais.		Numéro.
		A rames.	Valeur.	Gazoline.	Valeur.	Pêcheurs avec licences.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
		\$		\$			\$		\$		\$		\$		\$		\$		
1	Vallée de Qu'Appelle	75	2250			48	110	880			600	600	8	80					1
2	Lac Long	12	300	1	700	148	470	2820					10	500					2
3	Lac Pelletier	10	200			12	12	72											3
4	Lacs du Pêcheur et du Diable					11													4
5	Lac Wakaw	36	765	2	400	5	9	45			260	260							5
6	Affluents N. et S. rivière Saskatchewan	15	260			82	24	144	76	380	175	175							6
7	Lacs Esturgeon et Poisson blanc	18	180			4	24	120			80	80							7
8	Lac Chandelle	3	150			10	32	288											8
9	Lacs Truite, Daim-Rouge et Montréal	11	110			25	72	576			33	33	2	160	1	60			9
10	Lacs Stony et Ladder	12	300	2	500	15	28	224			35	35			1	30		2	80
11	Lac Doré					38	262	2620											11
12	Lacs Vert et Poule d'Eau	16	192			29	102	714			50	50							12
13	Lac La-Plonge	1	20			5	5	50											13
14	Lac Ile de la Crosse	120	3600			77	540	4320											14
15	Lac des Iles					18	60	600			25	25							15
16	Lac La-Ronge					47	64	512			10	10							16
17	Lacs à la Tortue et du Plongeur	7	126			32	140	1120											17
18	Lacs Jackfish et Murray	15	700	5	1300	40	136	1088			62	62	1	25			2	50	18
	Totaux	351	9153	10	2900	645	2090	16193	76	380	1330	1330	21	765	2	90	4	130	

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, vendu ou consommé sur place, dans la province de Saskatchewan, durant l'année 1913-14.

N ^o de District de pêche.	Saumon, * qtx.		Truite, qtx.		Poisson blanc, qtx.		Doré, qtx.		Brochet, qtx.		Tulipi, qtx.		Poissons mêlés, qtx.	Poissons mêlés, valeur.	N ^o .
	qtz.	valeur.	qtz.	valeur.	qtz.	valeur.	qtz.	valeur.	qtz.	valeur.	qtz.	valeur.	qtz.	valeur.	
1 Vallée de Qu'Appelle.....					109	872	160	960	650	3250	140	700	186	930	1
2 Lac Long.....					1094	6564	370	1850	766	3830			97	388	2
3 Lac Pelletier.....					20	160			32	105			92	368	3
4 Lacs Pêcheur et du Diable.....									50	300	385	1900	180	720	4
5 Lac Wakaw et Lenore.....									100	500	390	1950	1080	3090	5
6 Affluents N. et S. de la rivière Saskatchewan.....									12	120	36	288	386	1980	6
7 Lacs Esturgeon et Poisson blanc.....					60	300	15	75	177	885			14	28	7
8 Lac Chandelle.....					373	1865	8	40	72	288			36	108	8
9 Lacs à la Truite, Daim-Rouge et Montréal.....			52	260	370	1850	51	255	96	384			157	314	9
10 Lacs Stony et Ladder.....					751	3755			389	1167			41	82	10
11 Lac Doré.....					7833	23499	87	348	131	262			1100	1100	11
12 Lacs Vert et Poule d'Eau.....					728	2912	103	309	222	444	25	75	188	188	12
13 Lac La-Plonge.....			25	100	186	744			10	20			5	10	13
14 Lac Ile-à-la-Croix.....					10000	30000	315	945	3100	6200	120	240	700	1400	14
15 Lac des Isles.....			70	350	1000	3000	65	195	110	220			10	10	15
16 Lac la-Ronge.....			91	455	580	1740	36	72	101	202			134	268	16
17 Lacs à la Tortue et du Plongeur.....					1074	4296	12	36	296	592			98	98	17
18 Lacs Jackfish et Murray.....					815	3260	94	376	405	1215			30	60	18
19 Lacs du Nord.....			150	450	6000	18000	200	400	500	1000			500	500	19
Totaux.....			388	1615	30993	102817	1710	6941	7936	24622	285	1015	4984	11592	

* Q^l. = 100 lbs.

† Les "poissons mêlés" comprennent les graylings, le chabot et l'ouananiche.

RÉCAPITULATION.

Donnant les quantités et la valeur du poisson pêché dans la province de Saskatchewan, durant l'année 1913-14.

Poissons.	Quantité.	Valeur.
		\$
Truite *Qtz.	388	1,615
Poisson blanc.....	30,993	102,317
Doré.....	1,710	6,941
Brochet.....	7,936	24,622
Tulipi.....	285	1,015
Poissons mêlés.....	4,984	11,592
Total.....		148,602

Qtz = 100 liv.

RÉCAPITULATION.

Donnant le nombre et la valeur des navires, barques et filets de pêche, etc., dont l'industrie de la pêche a eu besoin dans la province de Saskatchewan, durant l'année 1913-14.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Barques à voiles.....	351	9,153
" gazoline.....	10	2,900
Rets à mailler, seines et autres rets.....	2,166	16,573
Lignes.....	1,330	1,330
Congélateurs et glacières.....	21	765
Fumoirs et poissonneries.....	2	90
Jetées et quais (privés).....	4	130
		30,941

Nombre d'hommes employés sur les barques..... 645

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des remorqueurs, navires et barques de pêche; ainsi que la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche et autres accessoires à l'usage de l'industrie de la pêche dans la province d'Alberta, durant l'année 1913-14.

Numéro.	Districts de pêche.	Barques.					Rets à mailler.		Congélateurs et glacières.		Fumoirs et poissonneries.		Numéro.
		A voiles.	Valeur.	Gazoline.	Valeur.	Pêcheurs avec per- ms.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
		§	§	§			§				§		
1	Lee-Creek et Riv. Ste-Marie.....				120								1
2	Creeks Pincher et Castor.....				474								2
3	Rivière du Vieux.....				1080								3
4	Rivière Haute et au Mouton.....				600								4
5	Rivière à l'Arc et au Coude.....				1400								5
6	Lacs du Bison et au Goéland.....	18	65			28	2	12	10	250	15	60	6
7	Lacs Pigeon et Buck.....	49	637			92	106	530					7
8	Lacs Beaverhill et Hastings.....	20	590			35	29	290	13	260	6	140	8
9	Lacs Wabamun et Isle.....	34	625	3	1200	55	169	1014	15	375	3	150	9
10	Lacs Chip et Shining Bank.....	2	36			19	12	72	3	120			10
11	Lacs Ste-Anne et La-Nomme.....	30	450			48	57	399					11
12	Lacs Floating-Stone et à la Truite.....	5	50			28	45	375					12
13	Lacs Cold et Primrose.....					65	280	2800					13
14	Lacs La Biche et Castor.....	22	440			23	40	240					14
15	Lacs à l'Appel et Baptiste.....					23	120	1500			3	125	15
16	Lacs à l'Orignal et Keehewin.....	1	20			23	34	214			2	20	16
17	Petit Lac des Esclaves.....	24	575			17	135	1350	1	200	3	700	17
	Totaux.....	205	3482	3	1200	4130	1029	8796	42	1205	32	1195	

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, et vendu ou consommé sur place dans la province d'Alberta, durant l'année 1913-14.

Numéro.	Districts de pêche.		Truite.		Poisson blanc.		Doré.		Brochet.		Tulipi.		†Poisson mêlé.		Numéro.
	Qtx.	Valeur.	Qtx.	Valeur.	Qtx.	Valeur.	Qtx.	Valeur.	Qtx.	Valeur.	Qtx.	Valeur.	Qtx.	Valeur.	
		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$	
1	Cree Lee et rivière Ste-Marie.....	30	300							10	50				1
2	Creeks Pincher et Castor.....	55	550												2
3	Rivière du Vieux.....	215	2150												3
4	Rivières Haute et au Mouton.....	290	2900												4
5	Rivières à l'Arc et au Coude.....	450	4500							120	600				5
6	Lacs au Bison et au Goëland.....									590	2950		10	20	6
7	Lacs Pigeon et Buck.....			361	2166	13	78	111	333			.1	40	80	7
8	Lacs Beaverhill et Hastings.....					15	105	130	910				105	210	8
9	Lacs Wabamun et Isle.....			2896	11584	110	550	354	1062				12	24	9
10	Lacs Chip et Shining Bank.....			10	50			500	1500						10
11	Lacs Ste-Anne et La Nomme.....			649	3245	3	15	43	129				9	18	11
12	Lacs Floating-Stone et à la Truite.....	257	1285	238	1190	48	240	130	390	80	240	74	148	12	12
13	Lacs Froid et Prinrose.....	1111	4444	2606	7818	201	603	191	382				183	183	13
14	Lacs La-Biche et Castor.....			500	1500			15	30	100	200	50	50	14	14
15	Lacs à l'Appel et Baptiste.....			3360	10080	80	320	200	500	72	216	426	426	15	15
16	Lacs à l'Orignal et Keehewin.....			221	896	18	72	90	270	38	114	13	26	16	16
17	Petit Lac de l'Esclave.....	20	80	3168	12672	55	220	265	265				380	380	17
	Totaux.....	2423	16209	14012	51201	543	2203	2749	9371	290	770	1302	1565		

*Qtx. = 100 livres.

†Le poisson mêlé comprend le grayling, le chabot et l'ouananiche.

RÉCAPITULATION

DONNANT les quantités et la valeur de la pêche faite dans la province d'Alberta, durant l'année 1913-1914.

Poissons.	Quantité.	Valeur.
		\$
Saumon.....*qtz.		
Traite....."	2,428	16,209
Poisson blanc....."	14,012	51,201
Hareng....."		
Bar....."		
Doré....."	543	2,203
Brochet....."	2,749	9,371
Esturgeon....."		
Anguille....."		
Perche....."		
Maskinongé....."		
Tulipi....."	290	770
Barbote....."		
Hyodon....."		
Poisson mêlé....."	1,302	1,565
Caviar....."		
Total		81,319

*Qt. = 100 livres.

RÉCAPITULATION

DONNANT le nombre et la valeur des navires, barques, filets de pêche, etc., dans la province d'Alberta, durant l'année 1913-1914.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Barques (à voiles).....	205	3,482
" (à gazoline).....	3	1,200
Rets à mailler, seines et autres filets.....	1,029	8,796
Nasses.....		
Lignes.....		
Congélateurs et glacières.....	42	1,205
Fumoirs et poissonneries.....	32	1,195
Jetées et quais (privés).....		
		15,878

Nombre d'hommes employés sur les barques..... 4,130

APPENDICE N^o 8.

TERRITOIRE DU YUKON.

Au commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les pêcheries du territoire du Yukon pour l'exercice se terminant le 31 mars 1914.

En ce qui concerne les parties les plus reculées de ce vaste territoire, parties qu'il est presque impossible de visiter, j'ai dû baser mes estimés d'après les informations que j'ai pu obtenir des voyageurs et des trappeurs qui, seuls, visitent ces parties isolées, habitées exclusivement par les sauvages. En examinant les rapports que je vous ai envoyés, vous constaterez que j'ai mis sous deux titres différents la pêche par les sauvages et celle par les blancs.

SAUMON.

Plusieurs ont cru que la montée du saumon se faisait de plus en plus rare, d'année en année dans la rivière Yukon et ses tributaires. On attribuait ce phénomène au fait que les bateaux naviguant dans le bas de la rivière Yukon, entre Dawson et St-Michel, utilisaient de l'huile crue comme combustible. Mais cette assertion ne semble pas fondée, car la montée, durant l'année 1913, fût la plus considérable depuis 1898.

POISSON BLANC ET GRAYLING.

Le grayling, qui abonde dans tous les tributaires, est plus nombreux que jamais, excepté, cependant dans la rivière Klondike où l'on pratique des creusages, ce qui maintient l'eau très vaseuse. Les lacs La Barge, Tatleman et Thadsun, d'où l'on retire le poisson blanc, sont très poissonneux et ne semblent pas avoir souffert de la pêche qu'on y a faite.

SAISONS PROHIBÉES.

Durant l'année dernière, on a bien observé la loi des pêcheries. Personnellement, je n'ai constaté aucune infraction et les gardes-pêche en disent autant.

AMENDES ET CONFISCATIONS.

J'ai l'honneur aussi de faire rapport que, sans avoir pu découvrir les coupables, j'ai détruit huit filets de grandeur interdite, de même que trois digues construites à l'embouchure de ruisseaux. Il m'a été impossible de mettre la main sur le ou les coupables.

Je demeure, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. C. PAYSON,
Inspecteur des pêcheries.

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des remorqueurs, navires et barques de pêche, ainsi que les quantités et la valeur de tout le matériel de pêche et autres accessoires employés par l'industrie de la pêche dans tout le Territoire du Yukon, durant l'année 1913-14.

Numéro.	Districts de pêche.	Barques.				Rets à mailler.		Lignes.		Congélateurs et glacières.		Fumoirs et poissonneries.		Jetées et quais.		Nomb. de person. empl. dans les cong. et glacier.	Numéro.	
		A voiles.	Valeur.	Gazoline.	Valeur.	Pêcheurs.	Nom-bre.	Valeur.	Nom-bre.	Valeur.	Nom-bre.	Valeur.	Nom-bre.	Valeur.	Nom-bre.			Valeur.
	<i>Propriété des blancs.</i>		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$			
1	Dawson.....	9	300			14	40	480	45	22	1	4500	1	100			14	1
2	District de Pelly...	4	120			8	20	200	20	10			1	125			2	2
3	Forty-Mile.....	6	180			12	14	140	40	20			1	100			1	3
4	Lac La Barge.....	5	150			10	16	160	60	30					1	300		4
5	Carcross.....	6	180			14	36	432	45	22								5
6	Rivière Klondike...	9	270			11	30	300	26	12			1	100				6
7	Thistle et Sixty-Mile	5	150			5	24	240	16	8								7
8	Dans toutes autres parties du T. du Y.	8	240			8	22	220	60	15								8
	<i>Propri. des sauvages.</i>																	
9	Rivière-au-Saumon..	8	150			16	20	120										9
10	Lac Teslin.....	6	90			12	9	90										10
11	Tagish.....	5	80			15	11	77										11
12	Lac Big.....	2	40			6	8	56										12
13	McQueston.....	4	80			8	7	49										13
14	Selkirk et Pelly....	12	300			20	45	315	40	20								14
15	Duncan.....	4	80			8	12	84										15
16	Porcupine.....	5	100			12	9	63										16
17	Rivière Peel.....	6	180			12	11	70										17
18	Rampart.....	8	250			16	14	98										18
19	Hootchi.....	6	200			12	12	80										19
	Totaux.....	1180	31400			219	364	3274	352	159	1	4500	4	425	1	300	17	

39-68

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, vendu ou consommé sur place, dans tout le Territoire du Yukon, durant l'année 1913-14.

Numéro.	Districts de pêche.	Saumon, *qtz.	Saumon, valeur.	Truite, qtz.	Truite, valeur.	Poisson blanc, qtz.	Poisson blanc, valeur.	Doré, qtz.	Doré, valeur.	Brochet, qtz.	Brochet, valeur.	Maskinongé, qtz.	Maskinongé, valeur.	† Poissons mêlés, qtz.	Poissons mêlés, valeur.	Numéro.
<i>Pêchés par les blancs.</i>																
1	Dawson	300	3000	6	180	40	1000	5	100	2	50	3	75	100	2000	1
2	District de Pelly	25	250	24	750	100	2500					4	100	20	440	2
3	Forty-Mile	180	1800	4	120	5	125					1	25	40	800	3
4	Lac La Barge			7	210	115	2875							30	600	4
5	Carcross			45	1350	35	875							20	400	5
6	Rivière Klondike	55	550	12	360	10	250							85	1700	6
7	Thistle et Sixty-Mile	45	450	5	150	8	200							70	1400	7
8	Dans toutes autres parties du Territoire du Yukon	150	1500	30	900	40	1000					5	125	110	2200	8
<i>Pêchés par les sauvages.</i>																
9	Rivière-au-Saumon	160	1600	10	300	40	1000					2	50	70	1400	9
10	Lac Teslin			14	420	45	1125							90	1800	10
11	Tagish			10	300	54	1350							70	1400	11
12	Lac Big,			6	180	10	250							35	700	12
13	McQuestion	140	1400	5	150	27	675							40	800	13
14	Selkirk et Pelly	300	3000	25	750	80	2000							55	1100	14
15	Duncan	50	500	10	300	22	550							30	600	15
16	Porcupine	40	400	2	60	25	625							20	400	16
17	Rivière Peel	130	1300	20	600	50	1250							25	500	17
18	Rampart	145	1450	14	420	70	1750							64	1280	18
19	Hootchi	100	1000	22	660	60	1500							50	1000	19
	Totaux	1820	18200	271	8160	836	20900	5	100	2	50	15	375	1024	20480	

* Quintal = 100 livres.

† Le poisson mêlé comprend le grayling, le chabot et l'ouananiche.

RÉCAPITULATION.

DONNANT les quantités et la valeur du poisson pêché, dans tout le territoire du Yukon' durant l'année 1913-14.

Quantités consommées en Canada.	Quantités consommées aux États-Unis.	Poissons. *	Quantités.	Valeur.
				\$
En totalité.....	Néant.....	Saumon..... * qtx.	1,820	18,200
".....	".....	Truite.....	271	8,160
".....	".....	Poisson blanc.....	836	20,900
.....	Doré.....	5	100
.....	Brochet.....	2	50
.....	Maskinongé.....	15	375
En totalité.....	Néant.....	Poisson mêlé.....	1,024	20,480
		Total.....		68,265

* Qlt. = 100 livres.

Quantité consommée au Canada..... toute

RÉCAPITULATION

DONNANT le nombre et la valeur des navires, barques, filets de pêche, etc., employés par l'industrie de la pêche dans tout le territoire du Yukon, durant l'année 1913-14.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Barques (à voiles).....	118	3,140
Rets à mailler, seines et autres filets.....	364	3,274
Lignes.....	352	159
Congélateurs et glacières.....	1	4,500
Fumoirs et poissonneries.....	4	425
Jetées et quais (privés).....	1	300
Total.....		11,798

Nombre de pêcheurs employés à bord des navires..... 219
 " personnes employées dans les fumoirs et les congélateurs.... 17

236

APPENDICE N° 9.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

INSPECTEUR EN CHEF DE LA PROVINCE, F. H. CUNNINGHAM, NEW-WESTMINSTER.

DIVISION N° 1.—CETTE DIVISION COMPREND LA PARTIE SUD DE LA PROVINCE. SOUS-INSPECTEUR, A. P. HALLADAY, NEW-WESTMINSTER.

DIVISION N° 2.—CETTE DIVISION COMPREND LA PARTIE NORD DE LA PROVINCE. INSPECTEUR, J. T. C. WILLIAMS, PORT-ESSINGTON.

DIVISION N° 3.—CETTE DIVISION COMPREND L'ILE DE VANCOUVER ET LA TERRE FERME VOISINE. INSPECTEUR, E. G. TAYLOR, NANAIMO.

RAPPORT SUR LA PECHE FAITE DANS CETTE PROVINCE PAR L'INSPECTEUR EN CHEF.

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur la pêche faite dans la province de la Colombie-Britannique au cours de l'exercice clos le 31 mars 1914.

RENDEMENT PECUNIAIRE DE LA PECHE.

Au total la pêche dans toute la province a rapporté durant l'exercice \$13,891,398 contre \$14,455,488 l'année dernière accusant une diminution de \$64,090. Un coup d'œil sur les statistiques vous démontrera que pratiquement la moitié de cette diminution est due à la dépression dans le nombre de baleines capturées. On n'a pris que 705 de ces mammifères quand, l'année précédente on en avait capturé 1,107. On a également près de 30,000 quintaux de fétan de moins que l'année dernière. Si l'on ajoute à cela une baisse, pendant plusieurs mois, dans le prix du marché, on constate que la valeur de cette espèce, durant l'année, a diminué de \$727,000.

D'autre part, cependant, la valeur du saumon a augmenté de \$703,302. Cela s'explique par le fait que la montée du saumon dans la rivière Fraser fut considérable. L'année fut donc une "grosse année". Le nombre total des boîtes de vairons et de saumons cohoé mis en conserves est plutôt insignifiant si nous le comparons avec celui de la saison 1912. Cela est dû, sans doute, au fait qu'en 1912 ces espèces se vendaient à vil prix et qu'en 1913, la montée du gros "sockeye" ayant été considérable dans la rivière Fraser, les variétés à bon marché furent moins en demande.

Il est très important de noter qu'alors que la valeur de certaines espèces de poissons a fléchi, la montée considérable de saumon "sockeye" dans la rivière Fraser s'est maintenue. En effet, on a emballé 684,596 caisses de boîtes de conserves et si l'on compare ce chiffre avec celui du cycle des quatre années qui ont précédé 1913, alors qu'on emballa 567,203 caisses, on constate une augmentation de plus de 100,000 caisses au crédit de l'année dernière. On a aussi emballé le poisson à Puget Sound pendant qu'il traversait les eaux américaines et se dirigeait vers la rivière Fraser. Ces chiffres tendraient à démontrer que la manière de diriger la pisciculture dans les bassins de la rivière Fraser produit des résultats d'une grande valeur aux pêcheries de la province.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

La valeur totale des navires, barques, filets, etc., est de \$12,489,613 et 20,707 personnes ont été employées dans l'industrie piscicole durant la période qu'embrasse ce rapport.

DIVISION N° 1.

Cette division comprend la rivière Fraser, une partie de Howe Sound, de même que les lacs intérieurs situés dans la partie sud de la province.

La quantité de saumons, de toutes les espèces, mis en conserves dans cette division est de 732,059 caisses et le rendement commercial de la division entière est de \$5,590,660. Durant l'année, on a émis 2,560 permis de pêche au saumon à l'aide de rets à mailler, et 35 licences de fabriques de conserves. Toutes les licences de fabriques de conserves et une bonne partie des permis de pêche au saumon à l'aide de rets à mailler, ont été émis par des opérations à se poursuivre dans les eaux de la rivière Fraser. Sur les détenteurs de 2,560 licences, on compte 1,071 blancs, 408 sauvages et 1,081 japonais.

Dans mon rapport l'an dernier, je demandais l'approbation du ministère pour la construction d'une embarcation à gazoline dont nous pourrions nous servir pour patrouiller dans la rivière Fraser, embarcation qui serait suffisamment forte pour supporter la mer de façon à ce que nous puissions visiter n'importe quelle partie de la côte de la province. Je suis heureux de dire qu'en vertu de l'autorisation obtenue, nous avons fait construire par la *Westminster Marine Railway Company*, de New-Westminster, le yacht "Fispa". Il possède deux hélices, mesure 85 pieds de longueur 14½ pieds de largeur et est mu par deux moteurs à gazoline de 96 chevaux-vapeur chacun. Au cours de la dernière saison, il a parcouru 5,912 milles sans accident et a donné satisfaction sous tous rapports. L'inspecteur en chef s'en sert pour visiter toutes les parties de la côte. L'hiver dernier, on l'a utilisé à l'inspection de plusieurs petites baies. Comme le capitaine s'y entend fort bien en pisciculture, il a profité de la circonstance pour examiner les diverses frayères où les saumons se rassemblent pour se reproduire. Il a fait rapport sur le tout. L'information ainsi obtenue est précieuse car elle traite des différentes espèces de saumons qui fréquentent les rivières et aussi des obstructions qui empêchent la montée vers les frayères naturelles.

Les yachts à gazoline "Swan", "Foam" et "Elk" s'occupent de protéger les poissonneries de la rivière Fraser. Des patrouilles habiles commandent ces embarcations; elles ont rendu des services considérables. Durant l'année dernière on a intenté 633 poursuites dans cette division pour infraction à la Loi des Pêcheries. Les amendes payées ont été en tout de \$5,416.75.

DIVISION N° 2.

C'est M. J. T. C. Williams, inspecteur des pêcheries, qui a la surveillance de cette division. Pendant la saison, il doit visiter tous les centres de pêche dans cette vaste étendue. Son bureau principal est à Port-Essington, sur les rives de la rivière Skeena. Pendant l'hiver, il se tient à Vancouver où la plupart des compagnies qui s'occupent de l'industrie de pisciculture dans le nord ont leurs bureaux principaux et où elles font affaire durant ces mois.

L'industrie du saumon ne fut pas un succès durant la dernière saison. On n'a compté que 417,453 caisses de boîtes de conserves contre 663,668 l'année précédente. C'est à la rivière Skeena que le fléchissement fut le plus considérable: 90,000 caisses de moins. Aussi à l'anse des rivières où il fut de 69,000 caisses de moins. Ce fléchissement extraordinaire est plutôt difficile à expliquer car une assez forte quantité de poissons atteignit les piscifabriques de la rivière Skeena et du lac Owekayno—qui sont les centres de reproduction de l'anse des Rivières—et où on a trouvé des myriades de poissons en frai. Cependant l'état climatérique fut très mauvais pour la pêche. Les vents du sud-est, accompagnés de pluie, furent très fréquents. Dans des temps pareils, invariablement le poisson nage profond et passe ainsi sous les filets. À l'anse des Rivières, on eut également à souffrir de ces conditions climatériques.

Si l'on examine les statistiques de 1909, l'année de la "grosse montée" dans la rivière Fraser, on remarquera que, dans le nord, l'empaquetage fut également moindre. Ainsi, durant cette année, la rivière Skeena ne produisit que 140,739 caisses contre 222, 035 en 1910. En 1905, la rivière Skeena ne produisit que 114,000 caisses contre 162,000 en 1906. On peut faire les mêmes remarques à propos de l'anse des Rivières. Je ne suis pas prêt à admettre que la "grosse montée" dans la rivière Fraser influe sur les eaux du nord; mais c'est une étrange coïncidence que lorsqu'il y a abondance dans la rivière Fraser, il y a pénurie dans le nord.

Bien que, à la rivière Naas, on ait compté 17,000 caisses de moins que l'année précédente, on croit que le fait d'avoir établi des frayères additionnelles dans le lac Medziaden, rendu accessible, la saison dernière, par la construction d'une glissoire permettant au poisson de remonter les chutes à ce point, sera d'une grande valeur pour cette partie de la province.

Les poissonneries de saumon de la côte nord et des îles de la Reine-Charlotte, n'ont pratiquement rien produit sauf du saumon-quinna. Dans ces endroits on le pêche à la cuillère. La montée fut considérable. On a fait sécher délicatement ces espèces et on les conserve dans des tierçons. Dans le rapport du garde-pêche Harrison concernant les poissonneries de cette région, on lit certaines recommandations à leur sujet et l'auteur suggère qu'à la prochaine assemblée du Bureau Aviseur des Pêcheries, en octobre, ce bureau prenne ces questions en sérieuse considération.

Durant la saison dernière le bateau "Gannet", de la Patrouille des Pêcheries, fut réquisitionné dans le but de protéger les poissonneries autour des Îles de la Reine-Charlotte. Commandé par le capitaine Haan, il a rendu des services appréciables. Pour sa grandeur, il supporte bien la mer, il est solidement construit c'est-à-dire spécialement dans le but de satisfaire aux exigences qui prévalent autour de ces îles.

Le garde-pêche James Boyd a efficacement surveillé la nouvelle division centrale dont le parlais dans mon rapport de l'an dernier. Il avait à sa disposition un bateau loué qui, malgré sa lenteur rendit de bons services. Cette division est aussi considérable qu'elle est importante et l'on sentit la nécessité d'obtenir une embarcation spéciale capable de voguer tout l'hiver. On dressa donc les plans de construction d'un nouveau bateau qui sera réquisitionné pour la saison de 1914.

La Loi des pêcheries fut bien observée. L'inspecteur Williams contrôle admirablement toute la division et son équipe de gardes-pêche lui donne un appui loyal.

DIVISION N° 3.

Cette division est sous la surveillance de l'inspecteur E. G. Taylor qui a son bureau à Nanaimo. Elle comprend toute l'île de Vancouver et la terre ferme voisine.

Les statistiques dressées pour cette division accusent encore cette année une augmentation sensible du rendement de la pêche qui a atteint la somme de \$3,647,823 contre celle de \$3,110,877 l'an dernier. Il y a également augmentation dans la pêche au hareng. On a en effet capturé 557,320 quintaux contre 515,980 la saison précédente. Les rendements pécuniaires respectifs ont été de \$709,669 contre \$462,963. Comme dans la division n° 2, il y a eu fléchissement dans le nombre de baleines capturées. Au 31 mars 1913, on en avait capturé 809; à la même date, cette année, on n'en avait pris que 486. Bien que les statistiques accusent une augmentation de plus de 51,000 caisses de boîtes de saumon "sockeye" mis en conserve durant l'année, on devra se rappeler que bon nombre de ces poissons furent achetés sur les bords de la rivière Fraser et mis en conserves dans les fabriques d'ici. La mise en conserve du poisson dans les fabriques situées à Quatsino et à Clayoquot fut très désappointante. On ne saurait expliquer cela si ce n'est par un caprice de la nature, la "grosse montée" dans la rivière Fraser exerçant une influence générale sur la montée dans les eaux du nord.

Durant la dernière saison, la pêche à la morue, dans cette division, a reçu une grande impulsion et, en ce qui concerne cette importante industrie, j'approuve entièrement les remarques de l'inspecteur Taylor et je suis d'avis qu'on devrait mettre sous le

coup de la loi soit les saisons prohibées ou les endroits réservés dans lesquels on ne peut faire la pêche à certains temps de l'année.

On a soumis néanmoins cette question au bureau biologique du Canada afin d'obtenir son opinion sur les meilleures précautions à prendre.

On a fourni des embarcations à gazoline aux gardes-pêche préposés à la surveillance des nouvelles divisions de ce district dont je vous ai parlé dans mon rapport de l'an dernier. Les yachts "Cohoe", "Raven" et "Gull" ont été réquisitionnés; l'"Egret" et le "Huron" ont été terminés plus tard dans le cours de l'année et sont maintenant prêts à prendre du service. Un architecte de marine a dessiné ces bateaux en vue des services spéciaux qu'ils étaient appelés à rendre.

DES OBSTACLES.

Enlever les obstacles qui empêchent les frayères naturelles est l'une des œuvres les plus importantes pour la conservation de la pisciculture. A moins qu'un poisson de même famille n'ait libre accès aux endroits convertis en frayères, l'espèce diminuera inévitablement et les profits des poissonneries en feront autant.

Le ministère, qui conçoit la valeur à retirer d'un enlèvement systématique et économique des dites obstructions, a nommé un ingénieur local qui s'occupe exclusivement de ce genre de travail et dont les attributions relèvent de la division des Pêcheries du ministère. C'est M. J. McHugh, un ingénieur de 14 ans d'expérience, qui en est chargé. Durant son terme d'office, il a rendu de précieux services.

Les obstacles les plus sérieux qu'on ait rencontrés dans la province de la Colombie-Britannique, et peut-être dans tout le Dominion du Canada, depuis nombre d'années, furent ceux qui entravaient la rivière Fraser à China Bar, aux rapides de Skuzzy, au creek de White et à Barrière d'Enfer. Dans les trois premiers, la cause fut la construction du chemin de fer sur la rive gauche de la rivière. Les baies qui servaient d'endroits de repos au poisson furent détruites. Bien que ces obstacles furent très sérieux, le pire de tous était encore celui de la Barrière d'Enfer qui fut de beaucoup aggravé par un éboulis qui se produisit le 24 février dernier, emportant avec lui une partie de la montagne et une longueur de 20 pieds du tunnel qu'on avait pratiqué à cet endroit. La largeur de la rivière fut, on se l'imagine, considérablement diminuée.

Durant la saison dernière, à tous ces points, on procéda à quelques travaux préliminaires, sous la surveillance du ministère provincial des Pêcheries, au temps de la montée des "sockeye", ce qui permit à un grand nombre de ces derniers de traverser ces points. Le gouvernement fédéral paya le coût des travaux.

L'éboulis dont je parle plus haut compromit grandement la pêche au saumon dans la rivière Fraser et les deux ministères, fédéral et provincial, furent saisis du fait qu'il était urgent d'entreprendre un travail ardu afin de rendre ce point accessible au poisson à la montée de 1914. Dans ce but, des ingénieurs tinrent conseil et en arrivèrent à la conclusion qu'on devait se mettre à l'œuvre sans retard. On confia donc, en vertu d'un contrat mis en vigueur séance tenante, le travail à la *Pacific Dredging Company*, de Vancouver. A l'ingénieur local du ministère, appartenait de surveiller le travail qu'on devait faire comme il l'entendait. En raison du peu de temps qui restait, cette somme énorme de travail n'était pas un mince problème à résoudre. Heureusement, la compagnie en question possédait des machines très modernes et avait à son emploi des ouvriers habiles. Ceux-ci se mirent à l'œuvre immédiatement, profitèrent de la baisse de la rivière à cette époque et enlevèrent une quantité de pierres au-dessous du niveau normal de l'eau de la rivière au temps de la montée du sockeye. Qu'on me permette de signaler que la valeur intrinsèque de la machinerie réside dans le fait qu'on se sert du wagonnet breveté et du moteur à câble dernier modèle. Pour faire fonctionner cette machine, on a tendu à 170 pieds au-dessus du plus bas niveau de l'eau l'année dernière, un câble de 700 pieds de longueur, 2½ pouces de diamètre, fortement attaché de chaque côté de la rivière et capable de supporter facilement un poids mobile de 20 tonnes, le wagonnet est suspendu à ce câble et file à une allure de 20 pieds par seconde. On peut augmenter la vitesse à volonté quand les conditions le

permettent. Cette machine transporté la pierre de la rive gauche à la rive droite de la rivière où on l'empile. L'espace manque du côté gauche pour procéder à cette opération.

Le travail avance d'une façon très satisfaisante et il est à espérer qu'à la montée du sockeye dans cette partie de la rivière, cette saison-ci, les améliorations seront telles que le poisson n'éprouvera aucune difficulté sérieuse à passer.

On a terminé le travail de construction d'une voie de passage pour le poisson aux chûtes Medziaden, dans le district traversé par la rivière Naas. C'est le ministère fédéral qui en a soldé le coût et ce sont des fonctionnaires du ministère provincial qui en ont surveillé la marche. L'entreprise est magnifique en ce qu'elle ouvre de nombreuses frayères nouvelles dans cet endroit. On a également enlevé les obstructions des rivières Kimsquit, Atnarco et Nicomekl. On a aussi conclu des arrangements pour l'enlèvement des obstructions dans les chenaux Ellerslie et Finlayson ainsi que dans l'anse Mary.

Lorsqu'on aura terminé le travail dans la rivière Fraser, on déblaira les autres rivières de la Province où il y a des obstacles. On fera le travail d'après leur valeur respective comme frayères.

RÈGLEMENTS.

Les changements dans les règlements dont je vous parlais dans mon rapport de l'an dernier, changements qui devaient affecter la partie septentrionale de la province, ont été mis en vigueur durant la saison de pêche de 1913. Ces modifications répondaient aux désirs des gouvernements fédéral et provincial qui veulent encourager les blancs à devenir des colons permanents dans le nord et à s'occuper spécialement des poissonneries. Dans ce but on a réservé un certain nombre de licences. Le résultat fut que 167 pêcheurs blancs travaillèrent dans les différents centres de pisciculture de la partie nord de la province.

Bien qu'il ne soit pas possible d'effectuer un tel changement radical dans une seule saison, il n'en est pas moins vrai que le ministère peut être satisfait des résultats obtenus jusqu'ici, car, d'après quelques enquêtes, il est certain maintenant qu'un plus grand nombre de blancs entendent s'intéresser aux poissonneries du septentrion durant la saison de 1914.

On s'est occupé également de la protection du hareng en abolissant la saison prohibée et en interdisant la pêche dans les endroits réservés pendant la saison du frai. Il y allait de l'intérêt de ces espèces car le hareng, sur cette côte, pond ses œufs à différentes saisons de l'année.

LIONS MARINS ET PHOQUES.

On a beaucoup à se plaindre de la destruction du saumon par ces mammifères. Bien que ces plaintes partent des principaux centres de pêches de la province, le dommage causé par les phoques est surtout notoire dans la rivière Fraser.

Dans le but de diminuer le nombre des phoques, le ministère autorise le paiement d'une prime de \$3.50 par chaque phoque capturé. Pour la première année, il limita le nombre de primes à 1,000. Les premiers \$3,500 dollars furent vite réclamés; on accorda donc une somme additionnelle dont les détails apparaîtront dans mon rapport annuel de l'année prochaine.

Bien que la prime allouée pour la destruction de chaque phoque puisse paraître élevée, qu'on me permette d'expliquer que la capture de l'animal est très difficile à faire car à moins qu'on ne l'ait blessé mortellement, il plonge immédiatement au fond de l'eau où on ne peut alors l'atteindre. D'après certaines informations que je me suis procurées, on capture un phoque sur cinq qu'on a tirés. Par conséquent, bien qu'il n'y ait eu que mille primes de payées, en réalité on a détruit cinq mille phoques.

Le problème de réduire le nombre de lions de mer n'est pas aussi difficile à résoudre que celui du phoque, car ils se réunissent sur les îles où ils font leurs petits.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

Si, au mois de juin, on organisait une chasse dans ces îles, on pourrait détruire tous les lionceaux et probablement un bon nombre de vieux lions de mer. Les îles fréquentées par ces mammifères sont situées au large de l'océan; elles sont exposées aux tempêtes et on ne saurait s'aventurer que dans une embarcation sûre.

Ceux qui s'occupent du commerce de la pêche s'accordent à dire que les lions de mer sont une menace constante pour l'industrie, et l'on espère que le ministère prendra des mesures afin d'en diminuer le nombre. Il est fort possible que les fabricants de conserves et les pêcheurs du nord se feraient un plaisir d'aider le ministère en ce sens.

BUREAU PRINCIPAL.

Qu'on me permette de dire quelques mots du bureau principal de l'Agence de pisciculture du ministère établi à New-Westminster. Ce bureau fut ouvert il y a trois ans et son utilité de même que son travail ont augmenté avec le développement des pêcheries dans toute la province.

Durant l'année dernière, on y a reçu 3,381 lettres; on a écrit 3,722 lettres, approuvé et autorisé le paiement de 1,846 factures. De plus, on a émis 4,860 permis, on a dressé des états de revenu, etc., requis pour conduire sagement les affaires du ministère. Le soussigné, en qualité d'inspecteur en chef de la province, a visité tous les centres de pêche de cette province. Le personnel du bureau se compose de cinq commis et d'un inspecteur résident, et je suis heureux de le dire à leur louange, ils ont accompli leurs devoirs, en tout temps, de la façon la plus désintéressée et la plus satisfaisante.

REMARQUES GÉNÉRALES.

Ceux qui s'occupent de l'industrie ainsi que les fonctionnaires du ministère ont éprouvé le vif plaisir de souhaiter, l'an dernier, la bienvenue dans cette province, à l'honorable M. Hazen, ministre de la Marine et des Pêcheries. Il a visité la plupart des grandes pêcheries et des fabriques de conserves, tenant à connaître les conditions actuelles des choses.

Comme d'habitude l'exposition des pêcheries eut lieu en même temps que l'exposition annuelle qui se tient à New-Westminster. La première devient chaque année de plus en plus attrayante; elle montre, jusqu'à un certain point, les différentes espèces de poissons qu'on trouve dans les eaux de cette province, de même que la manière de procéder du ministère en ce qui concerne la pisciculture dans toute la province. Une telle exposition, ayant lieu pratiquement sur les rives de l'imposante rivière Fraser, est d'une grande valeur au point de vue instructif et pratique, et c'est à souhaiter que le ministère regardera d'un œil favorable le projet de construire un édifice plus grand afin d'y faire une exposition plus complète encore.

Je suis heureux d'avoir à dire que les discussions que j'ai eues avec le département des pêcheries, au provincial, ont été très profitables. Elles ont produit des résultats satisfaisants et nos bonnes relations continuent comme dans le passé.

C'est avec grand plaisir que je tiens à mentionner ici le loyal appui que m'ont donné les inspecteurs du district de pêcheries et les fonctionnaires. Ils ont bien accompli leurs devoirs, souvent dans des circonstances très pénibles.

On a attaché beaucoup d'importance à toutes choses qui pouvaient être de quelque utilité aux pêcheries de cette côte, et il est à souhaiter que les décisions prises produiront les résultats les meilleurs.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. H. CUNNINGHAM,

Sous-inspecteur des pêcheries.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES FAITES DANS LA DIVISION N° 1.

A. M. F.-H. Cuningham,
Inspecteur en chef des Pêcheries,
New-Westminster, C.-B.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint le rapport statistique annuel sur la pêche faite dans la division n° 1 de la Colombie-Britannique, au cours de l'exercice finissant le 31 mars 1914.

La grande augmentation qui s'est produite dans la valeur des pêcheries de ce district sur les années précédentes est très satisfaisante et très encourageante, montrant, comme elle le fait, un énorme développement de cette importante industrie.

L'année écoulée a été excellente pour le saumon sockeye et les résultats des travaux de l'année ainsi que la récolte des saumoneries montrent un avantage marqué sur la saison exceptionnelle qu'a été celle 1909-10. Nous donnons ci-dessous un tableau comparé :

	Saumon. Année.	Sockeye. Caisnes.	Autres variétés. Caisnes.	Total. Caisnes.
1909 et 1910	542,248	24,955	567,203	
1913 et 1914	684,595	47,463	732,059	

L'augmentation dans la mise en conserves du sockeye est, comme vous le remarquerez, très considérable et démontre certainement les excellents résultats obtenus par les piscifabriques et justifiant amplement les dépenses faites par le ministère pour la construction et l'entretien de ces établissements, comme pour l'enlèvement des obstructions dans les cours d'eau, permettant ainsi aux poissons d'atteindre leurs frayères naturelles.

L'an dernier, la qualité du saumon a été aussi excellente.

FLÉTAN.

La pêche du flétan a été très satisfaisante cette année et a atteint un total de 9,367,700 livres. Le prix a été satisfaisant atteignant une moyenne de 5 $\frac{3}{4}$ cents la livre dans le commerce de gros.

HARENG.

La pêche au hareng augmente rapidement en importance dans ce district. On se sert de rets à mailler pour capturer ce poisson, surtout en eau profonde et, conséquemment, on prend une plus grosse et meilleure sorte de poisson. Presque tous les harengs sont fumés sauf la petite quantité qui sont vendus frais au marché local. Cette année, le prix moyen en gros a été de 3 cents la livre.

AUTRES VARIÉTÉS.

Pendant les années où le sockeye est abondant, les pêcheurs donnent naturellement plus de temps à la pêche de ce poisson et, en conséquence, on pêche beaucoup moins des autres variétés de poisson. Cependant, on peut remarquer que, cette année, la quantité et le prix de ces variétés égalent la moyenne des autres années.

SOUS-PRODUITS.

Cette année, les travaux de la *Canada Fish Products, Limited* ont été faits sous les ordres de M. Williamson et cela d'une manière satisfaisante. Si l'on prend en considération la grande quantité de débris de poisson qui doivent être enlevés des fabriques de conserves et les circonstances adverses qui surgissent parfois, on a fait un splendide travail comme le fait voir le tableau suivant qui énumère les rendements de l'établissement.

Rendement en huile raffinée.....	97,650 gallons
Rendement en guano fini.....	589 $\frac{1}{2}$ tonnes.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

Cet établissement constitue un facteur important dans l'industrie de ce district car son exploitation non seulement enlève aux fabricants de conserves les frais et le dérangement de transporter leurs débris en pleine mer, mais économise et met sur le marché deux produits utiles qui seraient autrement perdus.

La politique du ministère a été très sage en encourageant cette industrie de sous-produits.

VALEUR DES PRODUITS DES PÊCHERIES.

La valeur des produits des pêcheries de ce district s'est élevée dans l'année à \$7,012,787.

PHOQUES.

La question de la destruction des poissons, surtout du saumon de printemps, par les phoques, est toujours très sérieuse. A certaines saisons, ces mammifères deviennent si nombreux que les pêcheurs ont toutes les peines du monde à empêcher le poisson pris dans les filets d'être mutilés ou abimés ou même entièrement enlevés. Ces animaux semblent posséder une intelligence quasi humaine et, dès qu'un poisson tombe dans un rets à mailler, le phoque qui guette est prêt à capturer le poisson avant que le pêcheur soit arrivé sur les lieux. Cette destruction cause des pertes importantes aux pêcheurs et aux marchands de poisson.

On estime, d'après ceux qui connaissent les habitudes du phoque et du walrus, que ces animaux dévorent et détruisent de quatre à dix saumons par jour et l'énormité de cette perte est encore augmentée quand on sait qu'ils s'acharment surtout sur les poissons du printemps, variété toujours très demandée et qui rapporte un bon prix.

Cette année, le ministère, pour tenter de faire détruire ces animaux, a voté une somme considérable pour les primes, ce qui a eu pour résultat la destruction de milliers de phoques dans cette province. Cette politique est tout à fait sage et son effet ne saurait être qu'heureux.

Le tout respectueusement soumis,

A. P. HALLADAY,
Inspecteur des pêcheries.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DE LA DIVISION N° 2.

A M. F. H. Cunningham,

Inspecteur en chef des Pêcheries, New-Westminster, C.-B.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-inclus mon rapport statistique pour l'exercice finissant le 31 mars 1914 et concernant les pêcheries de la côte nord de la Colombie-Britannique, district n° 2. Ce rapport fait mention des quantités de saumons mis en conserve dans les divers districts. Les rapports montrent une diminution dans le total de la valeur du poisson et des sous-produits, les chiffres étant de \$3,230,788 pour l'année 1913-14 au lieu de \$5,081,291 pour l'année 1912-13.

Cette diminution s'explique en grande partie par une diminution de 245,915 caisses dans la mise en conserves des saumons et la mauvaise saison du sockeye qui s'est fait sentir plus ou moins dans tout le district. D'un autre côté, les saumons de qualité inférieure, et en particulier le saumon à bosse, bien que pêchés en aussi grande, si ce n'est en plus grande quantité que d'habitude, ont été cotés si bas sur le marché que les fabricants n'ont pas trouvé de profit à le mettre en conserves. Les pêcheries de hareng ont été quelque peu négligées à cause du prix extrêmement bas que ces poissons rapportaient sur le marché, surtout les harengs salés, prix qui ne donnait aucun profit au pêcheur et, tant que les prix payés pour le produit non préparé n'auront pas augmenté, cette pêche attirera peu les pêcheurs. Il existe toujours une certaine demande pour l'appât de hareng, frais ou gelé et cette demande augmentera probablement dans un avenir rapproché, ce qui aidera beaucoup ceux qui s'intéressent aux

pêcheries de hareng. On n'a pas établi de nouvelles fabriques de conserves ou de salaisons dans ce district au cours de 1913-14.

Le rendement total du saumon pour la saison de 1913-14, s'est chiffré comme suit:

	1913-14.	Caisses.
Sockeye		183,731
Saumon de printemps		24,458
Saumon cohoe		98,202
Saumon à bosse et bécard		168,095
Total		417,453
	1912-13.	Caisses.
Sockeye		301,063
Saumon de printemps		39,814
Saumon cohoe		41,169
Saumon à bosse ou bécard		224,289
Total		663,368

Diminution approximative en détail:—

	Caisses.
Rivière Skeena	90,203
Anse Rivers	69,601
Rivière Naas	17,739
Côte nord et Îles de la Reine-Charlotte	68,372
Total	245,915

RIVIÈRE SKEENA.

La saison du sockeye dans la rivière Skeena a manqué complètement et, en réalité, c'est la pire saison que j'aie vue depuis seize ans de service dans les pêcheries du nord. Il est difficile de savoir à quoi attribuer cet insuccès car, depuis quatre ou cinq ans, comme le montrent mes rapports, le sockeye et les autres variétés de saumons ont été nombreux aux frayères. Même nos rapports des divers postes de la rivière Skeena font voir que, cette année, la quantité de sockeye dans les frayères a été plus grande qu'au cours des années précédentes et comme les saumons n'ont pas l'habitude d'arriver aux frayères par terre ou par les airs, nous devons en conclure qu'ils ont remonté la Skeena comme d'habitude et que, à cause de la température tout à fait défavorable et notamment des vents du sud-est, accompagnés de pluie, les pêcheurs n'ont pas pu les attraper, car ces poissons nagent au fond de l'eau, ceux qui sont pris l'étant sur la ligne des plombs et ceux qui échappent se laissant passer le filet sur le dos. Après des recherches approfondies, j'en suis venu à la conclusion que le saumon comme les autres animaux, sont venus à s'instruire et connaissent et évitent les filets quand ils les voient dans l'eau claire, reconnaissant le danger qu'ils courent. La saison a été particulièrement bonne pour le saumon du printemps, le saumon à bosse et le saumon cohoe ainsi que le saumon tête d'acier. Je vous envoie ci-inclus le rapport du garde-pêche Norrie au sujet de sa division, rapport dans lequel il fait mention des frayères et d'autres sujets intéressants.

ANSE RIVERS.

Comme dans la rivière Skeena on doit rapporter ici une grande diminution dans la pêche du sockeye, à peu près la seule variété de saumon mise en conserve à l'Anse.

Les conditions de climat qui se rapportent à la Skeena s'appliquent aussi à l'Anse Rivers et permettent au sockeye d'échapper aux filets. On doit aussi ajouter le fait

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

que le sockeye était de petite taille, plus petit en réalité qu'il n'a jamais été, pendant toute la saison, 15 saumons formant une caisse alors que la moyenne est de 12 à 12½, en conséquence, ils pouvaient passer entre les mailles des filets et aussi les éviter. Notre garde-pêche stationné au fond de l'Anse, à l'embouchure de la rivière Wharnock raconte que les samedi et dimanche 26 et 27 juillet il a assisté au plus merveilleux spectacle qui se puisse voir. Des milliers et des milliers de sockeyes sautaient dans l'embouchure de la rivière se dirigeant vers les frayères. Lui et ses compagnons en ont vu des centaines à la fois hors de l'eau et cela dura tout le samedi et une partie du dimanche. Dimanche soir, les pêcheurs s'attendaient à une pêche magnifique, mais ils ont été grandement déçus car, le lundi, ils n'ont eu qu'une pêche très ordinaire ce qui prouve que les saumons avaient su s'échapper. Le garde-pêche Saugstad dit que les frayères de Oweekayno et les cours d'eau tributaires sont bien remplis de saumons de diverses variétés. Les lois de la pêche ont été observées pendant toute la saison et on ne rapporte aucune contravention.

RIVIÈRE NAAS.

La mise en conserve du saumon de cette rivière montre la plus petite diminution de toutes les divisions de mon district car elle n'est que de 17,000 caisses de moins que l'an dernier. La saison du sockeye a été bonne et la pêche a atteint environ les trois quarts du maximum. Je crois que dans trois ou quatre ans la mise en conserve de ce poisson augmentera considérablement car le ministère a fait développer des frayères au lac Meziaden, les passes à saumon construites l'an dernier permettent au poisson de passer les rapides et de continuer jusqu'aux nouvelles frayères. En général, les pêcheries sont en bon état et le garde-pêche Adamson ne rapporte qu'un nombre restreint de contravention à la loi.

CÔTE NORD ET ÎLES DE LA REINE-CHARLOTTE.

Il y a une diminution très marquée dans le nombre de caisses de conserves de cette division et ceci peut s'attribuer en grande partie au manque complet de la pêche dans les îles de la Reine-Charlotte où tout a manqué sauf le saumon du printemps. Les deux fabriques n'ont fait que 2,000 caisses à elles deux.

On ne doit pas oublier que la pêche du saumon du printemps par les cuillères a été phénoménale, mais ces saumons sont peu salés et mis en tonneaux. Toute cette question est longuement exposée dans le rapport du garde-pêche Harrison que je vous envoie ci-inclus.

Je dois ajouter que je suis entièrement de son avis à propos des suggestions qu'il fait touchant aux règlements des pêcheries et j'ai soumis un rapport à l'inspecteur en chef où je fais certaines recommandations basées sur elles. La pêche du sockeye à Belle-Coola a été faible mais celle de Kimsquit a été au dessus de la moyenne. Les fabriques de conserves de la division centrale qui sont sous le contrôle du garde-pêche Boyd ont donné un bon rendement. Sauf à l'anse Lowe, ces fabriques ont mis en boîte des poissons d'automne, ce qui fait que leur travail n'a pas été rémunérateur, la quantité de sockeyes n'étant pas suffisante pour couvrir leurs lourdes dépenses.

Le ministère fait disparaître certains obstacles à la montée du saumon jusqu'à la frayère dans le voisinage de la fabrique Bella Bella est, et ceci aura pour résultat, j'en suis convaincu, d'améliorer ces pêcheries. Les lois de la pêche ont été observées et le garde-pêche Boyd ne rapporte aucune contravention. Le banc de hareng de Rupert Harbour a été aussi abondant que d'habitude mais, sauf la compagnie *Canadian Cold Storage* et quelques pêcheurs se servant de rets à mailler, personne ne s'est soucié de cette pêche car, comme je l'explique plus haut, il n'y a pas de profits à réaliser avec ce poisson salé, le prix du marché oriental étant si peu élevé et tant qu'il n'y aura pas de marge avantageuse, ces pêcheries ne seront pas exploitées. Les harengs qui sont pris dans les seines sont mis en réfrigérateur et servent de boîte tandis que ceux pris dans les rets à mailler sont vendus sur le marché local. Je dois recommander

qu'on donne plus d'attention au saumon sockeye de mon district, qu'on fasse disparaître les obstacles dans les cours d'eau fréquentés par ces poissons, surtout dans la rivière Skeena, le creek Tatcha et le lac Babine; qu'on établisse une meilleure surveillance des frayères de la rivière Naas et, quand cela sera possible, qu'on agrandisse les frayères que les sockeyes fréquentent.

Les postes de baleiniers de Naden Harbour et de Rose Harbour, sur les îles de la Reine-Charlotte ont eu une autre excellente saison, le nombre des baleines capturées ayant été de deux cent dix-neuf, y compris quatre cachalots.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

JOHN T. C. WILLIAMS, *inspecteur des pêcheries.*

J. T. WILLIAMS,
Inspecteur des Pêcheries,
Vancouver, C.-B.

MONSIEUR,—Au cours du mois d'avril les Sauvages ont fait leurs préparations finales pour la pêche du saumon de printemps. Ce saumon est réservé aux salaisons moyennes et est conservé aussi frais que possible. On doit les recueillir rapidement et les conserver sur la glace jusqu'au moment de la salaison. Il y a eu une augmentation sensible de cette pêche au cours de la dernière saison. Au commencement du printemps, on savait que ce poisson serait en grande demande et les Haidas se sont préparés à faire une pêche remarquable. Ils ont construit des barques de pêche ayant environ 16 pieds de long et, durant l'hiver, se sont procuré une grande quantité de cuillères. Le 1er mai, toutes les familles de la réserve ont quitté l'île Langara. Un grand nombre d'Irlandais sont aussi arrivés et se sont mis au travail. Des centaines de pêcheurs venus du sud et de Prince-Rupert y compris plusieurs sauvages Zimshian, ont aussi tenté la fortune dans cette nouvelle industrie. Au début de la pêche il y avait environ six cents canots sur les lieux de pêche. Trois compagnies: La *Wallace Fisheries Co.*, la *B.C. Fisheries Co.* et la *Prince Rupert Cold Storage Co.* ont envoyé des steamers et des barges pour recueillir les poissons. La pêche a commencé pour tout de bon le 20 mai. Chaque pêcheur était muni d'une ligne ayant de 100 à 300 pieds de long; quelques-uns avaient des appâts en cuillères, appâts qui tournent et imitent un petit poisson dans l'eau; d'autres se servaient de boîte de hareng. Leurs bateaux croisaient ici et là, à environ un mille de la côte, ne s'arrêtant que lorsqu'un poisson était capturé. Il n'est pas extraordinaire de voir un pêcheur prendre en une journée une dizaine de saumons pesant une moyenne de 30 livres. Une des plus belles prises de cette saison a été un saumon blanc du printemps pesant 110 livres. Cette année, plusieurs touristes ont pris part à la pêche et, parmi eux, M. Seton Ker, voyageur et écrivain de marque.

Les femmes des sauvages ont aussi pris part à la pêche et l'une d'elle a pris 100 saumons au cours de la saison. Au commencement de la saison, les poissons étaient très gros et quelques difficultés se sont produites à propos du prix du poisson. Les sauvages demandaient cinq cents la livre, soit deux cents de plus que l'an dernier. Les pêcheurs ont considéré ce prix trop élevé et les opérations ont été en conséquence suspendues pendant quelques jours. Un certain nombre de pêcheurs blancs ont tenu des assemblées et ont aussi décidé de demander cinq cents. Les acheteurs ont offert quatre cents et un compromis a été effectué et a duré toute la saison. Les pêcheurs ne quittaient pas les lieux de pêche pour vendre leurs prises. Une flottille de bateaux à gazoline parcourait les pêcheries et recueillait le poisson et chaque pêcheur avait un livre de comptes sur lequel les prises étaient entrées. L'abondance du poisson se démontre par le fait que, au mois de juin, l'un des sauvages a vendu \$300 de poisson en vingt jours de pêche.

Jusqu'à la saison dernière on a été sous l'impression que les endroits fréquentés par ces poissons étaient les eaux du détroit d'Hécate, aux environs de l'île Langara

mais les pêcheurs qui ont été expédiés en reconnaissance par les fabriques et les compagnies de conserves rapportent que le poisson existe en abondance tout autour de l'île Graham. Les captures de la fin de la saison n'étaient pas aussi grosses que celles du commencement et plusieurs des pêcheurs étaient d'avis que les poissons faisaient partie de la variété connue sous le nom de "Dos-noirs", qui pèsent de 10 à 20 livres chacun. Mon opinion est que ces poissons forment une espèce entièrement distincte de la famille des saumons. Il reste encore à expliquer à quel endroit ces poissons ont leurs frayères. Les petites rivières des îles de la Reine-Charlotte ne sont visités que par un nombre restreint de saumons du printemps. Il est probable qu'ils viennent des rivières de l'Alaska et des rivières Naas et Skeena, dans la Colombie-Britannique. Nulle part on ne voit le saumon aussi abondant que dans les eaux environnant les îles de la Reine-Charlotte. Tous les ans, ils arrivent vers le milieu de mai et disparaissent vers la fin de juillet. Il m'est pénible de dire que les compagnies de conserves ne s'étaient pas préparées cette année pour une pêche aussi abondante et on a dû jeter des centaines de poissons parce qu'on ne pouvait plus les mettre en conserve à cause du temps qui s'était écoulé entre leur capture et leur arrivée à destination.

Pendant la pêche du saumon de printemps, le sockeye remonte les rivières mais comme la prise du saumon de printemps est plus rémunérative et moins difficile, les pêcheurs ne cherchent pas à capturer le sockeye et ne tentent cette pêche qu'après la fin de la pêche du saumon de printemps et, alors, la saison du saumon sockeye est aussi pratiquement terminée. Par conséquent, on ne peut pas savoir si le sockeye fréquente nos rivières en nombre suffisant pour créer un marché rémunérateur.

Dans une lettre écrite au cours du mois d'août je disais que je ne m'attendais pas à une bonne saison du saumon à bosse cette année car, au cours des trente dernières années, j'ai observé que les bonnes saisons alternent tous les deux ans et, l'an dernier, la pêche a été excellente, les fabriques de conserves prenant tout ce qu'elles pouvaient mettre en conserves. Mon opinion s'est confirmée car on n'a capturé que peu de ces poissons et seulement à Naden-Harbour, à l'extrémité nord de l'île Graham et dans la rivière Copper, à l'extrémité sud. Il y a aussi une différence dans l'abondance de la pêche sur la côte nord et sur la côte sud de ces îles. Ainsi, par exemple, quand la saison du saumon à bosse est finie aux environs des détroits Massett et Virago, le saumon cohoé fait son apparition et, quand ceux-ci remontent les cours d'eau, le saumon bécard arrive à son tour. A l'extrémité sud, quand la saison du saumon à bosse est finie on voit venir le bécard et quand ils remontent les rivières, le saumon cohoé vient à son tour. Les saumons bécards avaient commencé à remonter dans l'anse Skidegate quand j'y suis allé, au mois d'août et, cependant, les pêcheurs traillaient les saumons cohoés entre Miagwun et la pointe Yatza, dans les environs de Naden-Harbour et du détroit Virago.

Pendant le cours de la dernière saison tous les canots, bateaux et yachts à gazoline ont été conservés en bon état et on ne pouvait rien trouver à redire sur leur manière d'agir sauf les yachts à gazoline qui portaient trop de manches de lignes avec des hameçons amorcés. J'ai déjà parlé de cet abus dans mes lettres antérieures et je l'ai ajouté à mes suggestions au sujet des règlements concernant les pêcheries de saumon. Ces suggestions sont comme suit:—La pêche du saumon de printemps devrait être défendue du samedi midi à six heures du soir, le dimanche et cela chaque semaine. Cette défense devrait être mise en vigueur la prochaine saison car les saumons de printemps, bien qu'actuellement très nombreux, ne sont pas du tout inépuisables. Les pêcheurs à la ligne ne prennent jamais ces poissons à plus qu'un mille de la côte et dans des eaux qui ne sont pas plus agitées que celles de la Skeena ou de la Naas. Quand l'eau est trop agitée d'un côté de l'île Langara, ils peuvent pêcher de l'autre côté et vice versa. L'an dernier, la plupart des sauvages ont abandonné la pêche le samedi midi et se sont fait remorquer à terre par le steamer des compagnies pour pouvoir passer le dimanche avec leurs parents et amis. Le dimanche soir, on les remorquait de nouveau aux lieux de pêche et ils ne commençaient leurs opérations guère avant le

lundi matin, ce qui faisait une fermeture de pêche durant 36 heures. Les chefs sauvages se sont fréquemment plaints à moi des blancs qui pêchent le dimanche car ces sauvages se reposent et voudraient voir les blancs en faire autant. Si on prend ces points en considération on verra qu'on ne perdrait pas grande chose et qu'on ne ferait pas mal d'interdire la pêche à la ligne le dimanche comme on le fait pour ceux qui pêchent au filet ou à la seine. Cette année, un grand nombre de blancs, de sauvages Zimshians, Haidas et Skidegate ont pêché le dimanche mais, cependant, les Haidas de Massett ne tiennent pas du tout à pêcher le dimanche et préfèrent avoir chaque semaine un jour de repos.

BATEAUX À GAZOLINE.

Les bateaux à gazoline ne devraient pas avoir la permission de pêcher le saumon de printemps ni aucune sorte de saumon. Cette année, plus de vingt bateaux à gazoline ont servi à la pêche et ces bateaux avaient jusqu'à sept mâts avec des lignes à hameçons sans compter les lignes à main. Les sauvages et plusieurs blancs déclarent que les pêcheurs qui se servent de ces moyens détruisent autant de poisson qu'ils en capturent car, quand les poissons mordent aux hameçons fixes, ils se déchirent les mâchoires et échappent pour mourrir au fond de l'eau ce qui constitue une perte pour tous. Ceci est dû au fait que les lignes se tendent trop rapidement à la vitesse de ces bateaux et la ligne ne se brisant pas, les mâchoires du poisson ne peuvent résister. Ces bateaux à gazoline gênent aussi beaucoup les pêcheurs en canot et en chaloupes. Pouvant aller bien plus vite que les canaux à rames, ils en font souvent le tour et leurs lignes se croisent et se mêlent avec celles des pêcheurs à la main, ce qui cause des ennuis pour tous. La plupart des pêcheurs se servent de canots à rames, un homme dans chaque canot et ils font ainsi de très bons profits. Dans une seule journée, un sauvage traillant seul dans un canot a réalisé \$44 et beaucoup de ceux qui utilisent les canots et les chaloupes à rames réalisent de \$20 à \$25 par jour. Dans ce cas, je ne vois pas la nécessité de permettre aux bateaux à gazoline de prendre part à cette pêche et, en défendant l'usage des bateaux à gazoline on permettrait à plus de pêcheurs de trouver du travail. Mon opinion est qu'on ne devrait pas permettre plus qu'une seule ligne par bateau. C'est là le système adopté par les sauvages qui font de meilleures prises que les blancs. La méthode d'un homme et d'une seule ligne par bateau est celle que les sauvages emploient pour le saumon de printemps et ce sont les pêcheurs les plus heureux.

NUMÉROTAGE DES BATEAUX.

Un autre point à étudier est le numérotage des bateaux. Tous les bateaux ou canots qui font la pêche à la cuillère devraient être numérotés, afin que dans le cas où des troubles se produiraient le numéro des bateaux ou des hommes causant ces troubles puissent se noter. Il est impossible pour les étrangers de connaître les noms des propriétaires des bateaux à cause du grand nombre qui se trouvent sur les lieux de pêche.

TAUX DE LICENCE.

Comme les pêcheurs de saumon de printemps gagnent plus cher que les pêcheurs au filet qui cherchent les autres espèces de saumon, je suggérerais que, au commencement de chaque saison, ces pêcheurs soient obligés de payer un permis ou licence au même taux que les licences de rets à mailler. Dès que la licence serait accordée son numéro serait peint sur le bateau à deux endroits bien en vue.

CLASSE DE PÊCHEURS.

Seuls les sujets britanniques ou les étrangers ayant déclaré leur intention de devenir sujets britanniques devraient avoir le droit à la licence. Après mûres considérations, c'est l'opinion que je dois donner au sujet des pêcheries de saumon et j'ai discuté la plupart de ces points avec le surintendant lors de sa visite à Massett, l'an dernier.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

Le bateau de patrouille à gazoline *Josephine* a servi à peine la moitié du temps au cours de la dernière saison comparé à l'usage qui en a été fait en 1912, car le saumon à bosse étant rare, il n'était pas nécessaire d'encourir plus de dépenses qu'il n'était raisonnable. Cette année, les sauvages seuls ont fait la pêche du saumon à bosse et du saumon cohoe avec des rets à mailler et des seines et, sachant que je pouvais arriver sur les lieux de pêche à l'improviste, tous sont retournés à la fabrique de conserves le samedi matin pour n'en partir que le dimanche soir. Cette année, la compagnie Wallace n'a pas armé son bateau *Wallace No 1* avec des seines de fond et en bourses et, conséquemment, mon travail a été plus facile que l'an dernier. Au cours de la dernière saison, la *Josephine* a été armée 38 jours et a parcouru 1,556 milles. Le fait que ce bateau est armé seulement pour la surveillance des pêcheries produit un excellent effet et, à cause de son existence beaucoup n'ont pas osé pêcher illégalement et la clôture hebdomadaire a été scrupuleusement observée. Au cours de mes croisières j'ai pris soin de voir à ce que les indications et signaux des pêcheries soient bien placés et distinctement visibles le long des rivières.

J'ai aussi visité les scieries qui se trouvent sur ces îles et je me suis assuré que les propriétaires brûlent leur sciure de bois ce qui fait que les cours d'eau ne sont pas souillés par la sciure de bois et les autres déchets d'usine.

LE NOUVEAU BATEAU "GANNET".

Ce nouveau bateau est très satisfaisant à l'exception de son grand mât que je crois trop gros pour la grandeur du bateau. On devrait le remplacer par un mât plus petit avec une voile plus petite car, dans un grain, ce grand mât et cette grande voile risqueraient de faire chavirer le bateau trop lourd au sommet. Le bateau convient bien à la tâche qui lui est assignée, c'est-à-dire surveiller les pêcheries du 1er avril à la fin d'octobre entre l'île Langara, Skidegate et l'anse Kumshewa, mais il ne pourrait pas faire la patrouille durant les mois d'hiver. Pour protéger alors les pêcheries il faut un bateau plus grand, ayant de 100 à 125 pieds de long et ce navire pourrait ensuite servir pour protéger les pêcheries de saumon durant la période dans laquelle les fabriques de conserves travaillent.

DÉVELOPPEMENT FUTUR.

On s'attend à ce que la saison prochaine éclipse toutes les saisons précédentes pour les pêcheries des Îles de la Reine-Charlotte. La compagnie de construction d'Atlin a l'intention d'établir un saloir, un quai et d'autres bâtiments à l'île Langara. On rapporte que la compagnie Wallace doit installer un réfrigérateur à Naden-Harbour et la *British Columbia Fisheries* veut dépenser \$150,000 pour reconstruire l'usine de la baie d'Alford. On fera des essais sur le pêcherie de flétan et des poissons de toutes sortes seront utilisés par les compagnies intéressées, ce qui donnera de l'ouvrage aux pêcheurs pendant toute l'année. La pêche du saumon de printemps, qui a été suspendue de bonne heure cette année, donnera plus de profits si on la continue toute la saison. On s'attend l'an prochain à une pêche phénoménale du saumon à bosse. Les bancs de morue et de chiens de mer donneront de bons profits et démontreront mieux que jamais la richesse de la pêche dans le voisinage immédiat des îles Graham et Langara. On s'attend aussi l'an prochain à la visite d'un grand nombre de touristes qui feront un sport de la pêche du saumon de printemps à la cuillère.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

C. HARRISON, garde-pêche.

J. T. WILLIAMS,

Inspecteur des Pêcheries,

Vancouver, C.-A.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant qui a trait au district de pêche et aux frayères de la rivière Skeena pendant la saison de 1913.

Sur la ronde n° 1, surveillée par le garde-pêche Henry Frank, tout a fort bien été, les règlements de pêche ont été bien observés et les sauvages n'ont causé aucun désagrément. Cette ronde s'étend du bord de la mer à Hazelton et comprend tous les tributaires. Aux sources de plusieurs de ces cours d'eau, il existe de bonnes frayères. Les frayères de Kitsumkalum ont été visitées trois fois cette année et, chaque fois, les sockeyes y étaient nombreux. M. Frank a aussi visité le lac Kitwancool, deux fois au cours de la saison écoulée. Ce lac se décharge dans la rivière Kitwanger qui, après un cours de 25 milles, se jette dans la Skeena juste en aval du village de ce nom. C'est la frayère la plus étendue du territoire n° 1. Les frayères contenaient un grand nombre de poissons reproducteurs et les lits étaient remplis d'œufs. Il dit plus loin dans son rapport: "La saison se termine avec d'abondantes pluies et l'eau sera haute dans les rivières cet hiver, ce qui empêchera la laitance de geler. Je dois dire que ce pressentiment s'est réalisé, car les rivières et les lacs près de la côte ont gardé un haut niveau jusqu'après l'éclosion des œufs. Le territoire ou ronde n° 2 est sous la surveillance du garde-pêche R. L. d'Egville. Ce territoire, dont le chef est à Hazelton, comprend tout le bassin de la Skeena, en amont de Hazelton, sauf la principale et, de beaucoup, la plus importante des frayères, celle de la rivière Babine, du lac de ce nom et des tributaires. La rivière Bulkley est aussi comprise dans ce territoire et surveillée par le garde-pêche de cette ronde. Une section de sa surveillance suit la ligne de télégraphe du Yukon pendant 130 milles et le conduit au delà de la ligne de partage des eaux, près des sources de la rivière Naas et, au lac à l'Eau-Noire se termine la ronde la plus difficile et la plus fatigante de ce territoire. M. d'Egville a trouvé de grandes quantités de saumon de printemps frayant dans la rivière qui sert de décharge au lac à l'Eau-Noire et, après avoir demeuré dans les environs pendant trois jours, il retraversa la ligne de partage des eaux, et visita les lacs Schalm Geese qui se jettent dans un cours d'eau affluent de la Skeena. Une quantité de saumons ont trouvé moyen d'atteindre des frayères et, bien que peu étendues, je les ai toujours considérées comme les meilleures de cette partie du bassin. Cette section du district des montagnes semble avoir eu plus que sa part de pluie. Les cours d'eau débordaient tout le temps que le garde-pêche se trouvait là, il lui a fallu cinq semaines pour visiter les divers endroits le long de sa route et les sauvages avaient beaucoup de difficulté à prendre le poisson dont ils ont besoin pour vivre à cause de la crue des eaux. Il dit, dans son rapport: "Le voyage défie toute description, les sentiers se trouvant sous l'eau à divers endroits et je voyageais dans la boue jusqu'aux hanches tous les jours". A Kuldlo, Kispiax, Glen Vowel, Hagwilgat et Morristown, les sauvages observent bien les règlements de la pêche. L'inspecteur n'a pas visité les Kiskagas cette année. Les sauvages de ce village pêchent seulement dans un petit canyon étroit où passe la rivière Babine, cinq milles en amont de son confluent avec la Skeena et à six milles au nord de Hazelton. Je crois qu'une visite de ce village, une fois tous les deux ans, est suffisante, car les sauvages ne prennent que ce dont ils ont besoin pour leur nourriture et il n'y a pas d'endroit qui convienne à la construction d'une barricade. Le territoire n° 3 est surveillé par le garde-pêche Mac Kendrick, aidé du garde-pêche Colline et son rapport est fort satisfaisant. Les sauvages de Babine, devant recevoir leurs nouveaux filets cette année, M. Mac Kendrick, qui en a fait la dernière distribution, s'est chargé de les distribuer, ce qui s'est fait à la satisfaction de tous.

Dans la rivière Neel-kit-kwah, cours d'eau qui se jette dans la rivière Babine un peu en aval du lac de ce nom, la quantité de sockeye était quelque peu en dessous de la

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

moyenne et les saumons de printemps étaient bien plus abondants que depuis un certain nombre d'années. Sur le creek au Saumon, celui sur lequel est établie la piscifacure de Babine, la quantité de sockeye est plus grande qu'elle n'a jamais été et M. Mac-Kendrick dit dans son rapport: "Jamais je n'ai vu la piscifacure à même de remplir ses réservoirs seulement dans le ruisseau, cependant, cette année, M. Gibbs (le surintendant) a rempli tout son établissement en dix jours et n'aurait pas eu de peine à le remplir deux fois si cela eut été nécessaire. Sur ce ruisseau, le poisson est aussi plus gros et semble de grosseur plus uniforme que sur les autres cours d'eau." Le poisson du ruisseau Taché est aussi en plus grande quantité et ce ruisseau était cependant le moins poissonneux l'an dernier. Le ruisseau Pierre est aussi bien fourni du poisson et, sur une longueur de 15 milles, et la quantité de poissons est plus grande que M. Mac-Kendrick ne l'a jamais vue depuis qu'il est au service du ministère. M. Crawford, de la piscifacure du lac Stuart a pris presque tous les œufs dont il avait besoin dans ce seul ruisseau. Le ruisseau Quatre Milles est aussi bien rempli tandis que les ruisseaux Grizzly et Castor sont au-dessous de la moyenne et sur le parcours d'un mille en aval du pont de la rivière Babine, le sockeye est rare, bien que ce bout de rivière ait été le meilleur l'an dernier. Le saumon de printemps n'est pas nombreux en amont du pont et le banc de saumons cohoes qui était parti quand M. Mac-Kendrick a quitté cet endroit, était d'une quantité au-dessus de la moyenne.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

STEWART NORRIE, *garde-pêche.*

NANAIMO, C.-B., 11 juin 1914.

A. M. F. H. CUNNINGHAM,

Inspecteur en chef des Pêcheries,
New-Westminster, C.-B.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport statistique des pêcheries de l'Île Vancouver et de la division n° 3 de la province de la Colombie-Britannique pour l'exercice finissant le 31 mars 1914. Les diverses branches de l'industrie de la pêche dans tout le district montrent un développement satisfaisant.

Saumon.—La prise du saumon au cours de la dernière saison a atteint 297,450 quintaux, ce qui fait voir une augmentation de 76,040 quintaux sur la pêche de 1912-13. Cette année, les conserves de sockeye ont été de 129,925 caisses, soit une augmentation de 51,887 caisses sur l'an dernier. La quantité de saumon de printemps a été aussi au-dessus de la moyenne. Dans la rivière Nimpkish, la quantité de saumon a été plus grande que les années précédentes et la prise du détroit Barclay et des trappes sur la côte ouest de l'Île Vancouver a été très satisfaisante bien que celle de Quatsino et Clayoquot n'atteigne pas la moyenne ordinaire. Sur le côté, les conserves n'ont pas été aussi abondantes que l'an dernier. A la fin de la saison, la *Jarvis Inlet Canning Co.* a subi de lourdes pertes dans la destruction de son usine par le feu. Une saumonnerie a été mise en exploitation à Nanaïmo pour la première fois et son rendement a été de 2,500 caisses de sockeye.

Quatre saloirs à saumon ont été ouverts cette année; trois à Nanaïmo et un dans le district de Pender Harbour. Tous ont eu de bonnes prises. Le saumon mis en conserves dans ces saloirs a été expédié en Orient.

Morue.—On a donné plus d'attention à la morue qu'au cours des années précédentes et la pêche a été en conséquence la plus considérable de l'histoire de ces pêcheries. Je crois qu'à cause du fait que la pêche à la morue se fait sur une grande échelle dans les chenaux qui séparent l'Île de Vancouver de la côte, il serait nécessaire d'établir une saison de pêche pour la protection de cette importante industrie. La saison de ponte s'étend du milieu de janvier à la fin de février et, pour empêcher la disparition de la morue, on devait défendre la pêche durant cette période.

Hareng.—Les pêcheries de hareng de ce district continuent à augmenter, les chiffres montrant une augmentation de 41,340 quintaux sur ceux de l'an dernier. La

plus grande quantité de hareng a été capturée dans le district de Nanaimo, où il y a quinze saloirs. Trois de ces saloirs viennent d'être érigés à l'anse Cowichan, sur l'île Galiano, car la superficie de pêche de ce district est la plus prolifique du district. Sur la côte ouest de l'île de Vancouver, au détroit Barclay et à Clayoquot, on s'occupe plus activement des pêcheries de saumon et avec l'amélioration des moyens de transport et les marchés illimités de l'Orient, l'avenir de cette branche de l'industrie des pêcheries est très brillant et il n'y a pas de doute qu'elle prendra plus tard des proportions bien plus grandes. Les frayères de hareng ont été bien protégées au cours de la saison et elles étaient bien garnies d'œufs.

Flétan.—Les pêcheries de flétan montrent de nouveau une augmentation sensible sur les années précédentes. Cela est dû au fait que le nombre de bateaux qui ont fait la pêche sur la côte ouest de l'île de Vancouver, a été bien plus grand. Le marché de la pêche au flétan dépend en grande partie de l'état de la température, car les bancs de flétan qui sont situés sur la côte ouest de l'île de Vancouver sont exposés à toute la force de l'Océan Pacifique et la prise de la saison dernière eût été encore meilleure si la température avait été plus propice.

Peignes.—La pêche des peignes a rapporté cette année 10,000 barils. On a exploité deux fabriques de conserves qui ont produit 7,328 caisses.

Baleines.—Les stations de baleiniers à Sechart et Kyuquot, sur la côte ouest de l'île de Vancouver, rapportent la prise de 486 baleines. La première de ces stations a pris 4 cachalots, 5 baleines à ventre lisse, 30 baleines franches et 236 rorquals, total 275. La seconde a pris 7 cachalots, 5 baleines à ventre lisse, 63 baleines franches et 136 rorquals, total 211. En 1912-13, ces stations avaient capturé 16 cachalots et l'année précédente 24.

Phoques à fourrure.—La chasse aux phoques faite par les sauvages le long de la côte ouest de l'île de Vancouver a eu pour résultat la capture de 119 phoques à fourrure évalués à \$3,570. Les sauvages font la chasse dans des conditions tout à fait primitives, se servant de canots et tuant les animaux avec une lance. Les gardes-pêche ont fait attention à ce que les règlements concernant la chasse du phoque soient bien observés par les sauvages, le long de la côte ouest.

En terminant ce rapport, je suis heureux de dire que les lois de pêche ont été strictement mises en vigueur dans tout le district par les divers gardes-pêche. Ceci est dû surtout aux facilités qui leur ont été données par le département pour parcourir leurs divers districts de surveillance.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

EDWARD G. TAYLOR,

Inspecteur des pêcheries.

RÉSUMÉ.

DONNANT les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais; et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits, vendus : frais, séchés, dans la saumure, en boîtes, etc., pour la Division N° 1, de la province de la Colombie-Britannique, durant l'année 1913-14.

Poissons.	Quantités totales du poisson pêché, débarqué à l'état frais.		Quantités totales du poisson vendu.		Valeur totale du poisson vendu.
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	
		\$		\$	\$
Saumon.....	qtz.	797,524	4,871,406		
" frais et gelé.....	"			63,881	958,215
" en boîtes.....	caisses.			732,059	4,026,324
" salé.....	qtz.			92,445	574,450
" peu salé.....	"			38	646
" fumé.....	"			1,825	31,025
					5,590,660
Morus.....	"	12,690	63,450		
" fraîche.....	"			12,094	96,752
" verte-salée.....	"			181	1,810
" sécnée.....	"			78	1,048
					99,610
Harreng.....	"	29,502	88,506		
" frais.....	"			14,204	113,632
" salé.....	"			72	720
" fumé.....	"			7,588	94,850
					209,202
Alose.....	"	11	56		
" fraîche.....	"			11	168
Flétan frais.....	"	93,677	538,642	93,677	929,160
Carrelet.....	"	580	1,832	580	3,480
Eperlan.....	"	1,835	8,257	835	18,350
Oulachon.....	"	232	928	232	1,856
Poulpe.....	"	211	1,969	211	2,329
Esturgeon.....	"	1,090	8,720	1,090	16,350
Bar.....	"	565	2,542	565	3,955
Petite morue.....	"	418	2,090	418	3,344
Poissons mélangés.....	"	3,058	10,703	3,058	24,464
Huitres.....	brls.	2,680	9,380	2,680	9,380
Peignes.....	"	5,567	11,134		
" frais.....	"			5,567	27,835
Algues, crab. et autres crustacés.....	qtz.	2,285	12,869	2,285	20,080
Crevettes.....	"	43	435	43	870
Guano.....	tonnes			589	18,974
Huile de poisson.....	gallons			97,650	32,770
Totaux.....			5,632,919		7,012,787

RÉSUMÉ.

DONNANT le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires, des barques et des filets de pêche à l'usage de l'industrie de la pêche, dans la Division n° 4 Colombie-Britannique, pour l'année 1913-1914.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Navires à vapeur (tonnage 1,060).....	5	272,875
Navires à voile et à gazoline.....	12	30,000
Bateau ".....	385	32,725
" gazoline.....	2,174	869,600
Semaques.....	34	25,500
Rets à mailler, seines, filets à saumon et filets à éperlan.....	3,479	508,415
Cuillères.....	22	1,100
Lignes à main.....	388	970
Fabriques d'huile.....	1	40,000
" de conserve de saumon.....	34	2,116,410
Réfrigérateurs et glacières.....	12	1,200
Fumoirs et poissonneries.....	5	470,000
Quais et jetées.....	11	330,000
	46	1,431,689
Totaux.....		6,130,484

Nombre d'hommes employés sur les navires et les remorqueurs.....	75
" " sur les barques.....	5,142
" " sur les semaques.....	68
" Nombre de personnes employées dans les poissonneries, les congélateurs, les fabriques, etc.....	3,493
Totaux.....	8,778

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., le nombre et la valeur des navires et des barques de pêche et la quantité et la valeur du matériel de pêche à l'usage de l'industrie de la pêche dans la Division n° 2, province de la Colombie-Britannique, durant l'année 1913-14.

Numéro.	Districts de pêche.	Navires, barques, remorqueurs de pêche, etc.									Matériel de pêche.						Fabriques		Autres accessoires.				Personnes employées dans les fabriques, les congélateurs et les poissonneries.	Numéro.			
		Navires.			Barques et bateaux à gazoline.			Remorqueurs, semaques, etc.			Rets à maill., sei-trap., etc.		Pièces de corde: pièces 400 br.		Lignes à main.		Fabriques de saumon.		Congélateurs et glacières.		Stations de baleiniers.				Jetées et quais.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Pêcheurs.	(10 à 20 tons.) nombre.	Valeur.	Pêcheurs.	A voiles.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.			Valeur.	Nombre.	Valeur.
			\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$
1	Rivière Skeena, y compris Pr.-Rupert.....	34	1536	308250	368	38	105700	85	850	90150	1700	1411	175344	1360	27200	13	735000	5	612000	14	155000	1660	1
2	Rivers-Inlet...	15	56000	49	700	27500	820	747	93800	7	400000	8	68000	960	2
3	Rivière Naas...	10	19000	20	240	23500	477	441	51100	4	195000	6	39000	350	3
4	Côte Nord.....	25	101500	65	339	17800	575	415	61425	9	285000	11	75000	580	4
5	Ile de la Reine-Charlotte....	7	375	100000	55	11	40800	33	60	5250	120	66	15200	528	10560	1000	1000	2	80000	2	120000	2	240000	8	140000	400	5
	Totaux.....	41	1911	408250	423	99	323000	252	2189	164200	3692	3083	306869	1888	37760	1000	1000	35	1695000	7	732000	2	240000	47	477000	3950	

PÊCHE.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, dans la Division n° 2, province de la Colombie-Britannique, durant l'année 1913-14.

Numéro.	Districts de pêche.	Saumon, *qtx.	Saumon, valeur.	Morue, qtx.	Morue, valeur.	Hareng, qtx.	Hareng, valeur.	Flétan, qtx.	Flétan, valeur.	Truite, qtx.	Truite, valeur.	Oulachon, qtx.	Oulachon, valeur.	Crevettes, qtx.	Crevettes, val.	Poissons mêlés, qtx.	Poissons mêlés, valeur.	Peigne, brls.	Peigne, valeur.	Algues, crabes, coquilles et autres crustac.	Algues, crabes, coquilles et autres crustac.	Baleines, nombre.	Baleines, valeur.	Numéro.	
1	Rivière Skeena et Prince-Rupert	172970	\$ 370664	1205	\$ 6025	42710	\$ 42710	89479	\$ 447395	45	\$ 450	1500	\$ 7500	75	\$ 750	100	\$ 500	\$	125	\$ 750	\$	1
2	Rivers-Inlet	57550	104250	30	30	35	175	5	50	5000	25000	17	85	2	
3	Rivière Naas	54200	99865	1000	1000	7000	35000	6	60	7000	35000	60	300	3	
4	Côte Nord	119220	220557	11000	11000	1000	5000	7	70	450	2250	80	400	4	
5	Iles de la Reine-Charlotte.	10440	12528	7500	7500	9974	49870	8	80	500	2500	1000	2000	219	65700	5	
	Totaux	414380	807864	1205	6025	62240	62240	107488	537440	71	710	13950	69750	75	750	757	3785	1000	2000	125	750	219	65700		

Quintal = 100 liv.

POISSON VENDU.

Division N° 2, province de la Colombie-Britannique, année 1913-14—Tableau donnant les quantités et la valeur de tout le poisson et les produits du poisson, vendu : frais, séchés, dans la saumure, en boîtes, etc.

Numéro.	Districts de pêche.	Saumon frais et gelé, * qtx.	Saumon en boîtes, caisses.	Saumon salé, qtx.	Saumon peu salé, qtx.	Saumon fumé, qtx.	Morue fraîche, qtx.	Hareng frais, qtx.	Hareng fumé, qtx.	Hareng dans de la saumure, brls.	Hareng pour boîte, brls.	Flétan frais, qtx.	Truite fraîche, qtx.	Oulachon frais, qtx.	Crevettes fraîches, qtx.	Poissons mêlés, frais, qtx.	Peignes, maectres, frais, qtx.	Algues, crabes, co- quilles et autres crustacés frais.	Peaux de loups ma- rins, nombre.	Peaux de phoques, nombre.	Huile de poisson, galls.	Huile de baleine, gal.	Numéro.
1	Rivière Skeena et Prince-Rupert	9397	164055	16940	200	1205	21355	89479	45	1500	75	100	125	370	900	1
2	Rivers-Inlet	68096	200	35	5	5000	17	400	700	2
3	Rivière-Naas	7200	53423	850	500	1000	7000	6	7000	60	450	15000	3
4	Côte Nord	522	129799	204	5500	5500	1000	7	450	80	285	900	800	4
5	Iles de la Reine-Charlotte	2080	3000	1020	2000	3000	250	1333	9974	8	500	1000	400	29000	292556	5
	Totaux	17119	417453	3000	19014	8400	1205	4000	250	1343	26855	107488	71	13950	75	757	1000	125	285	2520	46400	292556	
	Prix	\$ 5	5	5	10	10	5	1	10	2.50	1	5	10	5	10	5	2	6	30	.25	.30	.30	
	D'une valeur de	\$ 85595	2087265	15000	190140	84000	6025	4000	2500	3357	26855	537440	710	69750	750	3785	2000	750	8550	630	13920	87786	
	D'une valeur totale de																				\$3,230,788		

* Qtx=100 liv.

† Quintal=112 liv.

RÉCAPITULATION

DONNANT les quantités et valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits, vendus : frais, séchés, dans la saumure, en boîtes, etc., dans la Division N° 2, province de la Colombie-Britannique, durant l'année 1913-14.

Poissons.	Quantités totales du poisson pêché, débarqué à l'état frais.		Quantités totales du poisson vendu.		Valeur totale du poisson vendu.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.		
		\$		\$	\$	
Saumon.....	qtx.	414,380	807,864	17,119	85,595	2,462,000
" frais.....	caisses.			417,453	2,087,265	
" en boîtes.....	qtx.			3,000	15,000	
" salé (séché).....	"			19,014	190,140	
" peu salé.....	"			8,400	84,000	
" fumé.....	"					
Morue.....	qtx.	1,205	6,025	1,205		6,025
" fraîche.....	"					
Hareng.....	"	62,240	62,240	4,000	4,000	36,712
" frais.....	"			250	2,500	
" fumé.....	brls.			1,343	3,357	
" dans la saumure.....	"			26,855	26,855	
" pour boitte.....	"					
Flétan frais.....	qtx.	107,488	537,440	107,488		537,440
Truite.....	"	71	710	71		710
Oulachon.....	"	13,950	69,750	13,950		69,750
Shrimps.....	"	75	750	75		750
Poissons mêlés.....	"	757	3,785	757		3,785
Peignes.....	brls.	1,000	2,000			
" frais.....	"			1,000		2,000
Crabes, coquilles et autres crustacés.....	qtx.	125	750	125		750
Peaux de loups-marins.....	N°			285		8,550
Peaux de phoque.....	"			2,520		630
Baleines.....	"	219	65,700			
Huile de poisson.....	gall.			46,400		13,920
Huile de baleine.....	"			292,556		87,766
Totaux.....			1,557,014			3,230,788

RÉCAPITULATION

DONNANT le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires, barques et filets de pêche, à l'usage de l'industrie de la pêche, dans la Division N^o 2, province de la Colombie-Britannique, pour l'année 1913-14.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Navires de pêche à vapeur (1911 tonneaux).....	41	408,250
Navires à voiles et à gazoline.....	99	323,000
Bateaux (à voile).....	2,189	164,200
Rets à mailler, seines, trappes et filets à éperlan.....	3,083	396,869
Pièces de cordes (400 brasses=1 pièce).....	1,888	37,760
Lignes à main.....	1,000	1,000
Fabriques de conserve de saumon.....	35	1,695,000
Congélateurs et glacières.....	7	732,000
Jetées et quais.....	47	477,000
Stations de baleiniers.....	2	240,000
D'une valeur totale de.....		4,475,079
Nombre de personnes employées sur les navires et les remorqueurs.....		675
" " " barques.....		3,692
" " " dans les poissonneries, les congélat., les fabriques.....		3,950
Total.....		8,317

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires et des barques de pêche, ainsi que la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche, etc., à l'usage de l'industrie de la pêche dans la Division N° 3, province de la Colombie-Britannique, durant l'année 1913-14.

Numéro.	Districts de pêche.	Navires barques et remorqueurs de pêche.															Numéro.	
		Navires.				Navires à voiles ou à gazoline.					Barques.					Remorq., semaques, etc.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Pêcheurs.	(40 ton. et plus). Nombre.	(20 à 40 tonnes). Nombre.	(10 à 20 tonnes). Nombre.	Valeur.	Pêcheurs.	A voiles.	Valeur.	Gazoline.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.		Valeur.
	\$	\$					\$			\$		\$			\$			
1	Nanaimo.....	1	40	8000	8		1	20	32300	175		67	49245	190	85	16350	1	
2	Cowichan.....	4	240	140000	24		2		80000	76	65	3250	63	32300	250	20	8000	2
3	Alberni.....	4	285	137450	57			3	17780	24	10	900	24	12200	71	9	6300	3
4	Clayoquot.....					1		3	25500	27			2	1500	4	12	8400	4
5	Quatsino.....	3	225	105000	30			1	4600	3	10	900	2	1600	22	14	1400	5
6	Baie Alert.....						2	4	32000	20	47	4430	37	19000	167	12	7800	6
7	Quathiaski.....						2	2	11000	16	170	6200	14	7000	195	3	1200	7
8	Comox.....						1		7000	18			1	705	2	1	700	8
9	Pender-Harbour.....							3	10000	25	200	5000	50	25000	320			9
	Totaux.....	12	790	390450	119	1	8	36	220180	324	502	20680	260	148550	1221	156	50150	

TABLEAU donnant le nombre de pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires et des barques de pêche, ainsi que la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche à l'usage de l'industrie de la pêche dans la Division n° 3, province de la Colombie-Britannique, durant l'année 1913-14—Fin.

Numéro.	Districts de pêche.	Matériel de pêche.				Fabriques.				Autres accessoires.						Personnes employées dans les fabriques, congélateurs et poissonneries.	Numéro.		
		Rets à mailler, seines et filets à pièges.		Lignes à main.		Saumoneries.		Usines de conserves, moules.		Congélateurs et glaciers.		Fumoirs et poissonneries.		Stations de baleiniers.					
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.				
1	Nanaimo.....	52	22400	350	350	1	9000					15	50800					276	1
2	Cowichan.....	39	64400	500	500	2	75000	1	3000	2	125000							345	2
3	Alberni.....	37	7000	350	350	1	40000			1	175000			1	130000			307	3
4	Clayoquot.....	8	5600	250	250	1	25000											80	4
5	Quatsino.....	16	5000	150	150	1	22500							1	130000			255	5
6	Alert Bay.....	74	10000	150	150	4	90000											425	6
7	Quathiaski.....	15	3640	500	500	1	20000											110	7
7	Comox.....	2	800	150	150														8
9	Pender-Harbour.....	60	7000	500	500	1	22500					1	1500					150	9
	Totaux.....	303	125340	2900	2900	12	304000	1	3000	3	300000	18	58300	2	260000			1948	

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, dans la Division n° 3, province de la Colombie-Britannique, durant l'année 1913-14.

Numéro.	Districts de pêche.	Saumon, *qtx.	Saumon, valeur.	Morue, qtx.	Morue, valeur.	Hareng, qtx.	Hareng, valeur.	Flétan, qtx.	Flétan, valeur.	Carrelet, qtx.	Carrelet, valeur.	Eperlan, qtx.	Eperlan, valeur.	Truite, qtx.	Truite, valeur.	Oulachon, qtx.	Oulachon, valeur.	Poissons mêlés, qtx.	Poissons mêlés, val.	Peignes, brls.	Peignes, valeur.	Algues, crabes, coq. et aut. crust. qtx.	Algues, crabes, coq. et aut. crust. val.	Baleines, nombre.	Baleines, valeur.	Numéro.
		\$	\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$	
1	Nanaimo.....	41600	208000	3150	15750	506360	506360	250	1250	30	180	35	350	1150	5750	4310	8620	450	1800	1
2	Cowichan.....	80503	402515	2950	14750	1200	1200	4800	24000	165	825	60	360	165	1650	1100	5500	5025	10050	250	1000	2
3	Alberni.....	45600	228000	350	1750	41650	41650	3200	41000	35	175	15	90	150	1500	450	2250	55	110	75	300	275	82500	3
4	Clayoquot.....	7738	38690	250	1250	400	400	3500	17500	25	125	15	90	40	400	350	1750	85	170	65	260	4
5	Quatsino.....	27398	136990	275	1375	300	300	5500	27500	25	125	10	60	25	250	325	1625	60	120	55	220	211	63300	5
6	Alert, baie.....	56520	282600	450	2250	360	360	300	1500	75	375	60	360	35	350	175	875	375	1875	110	220	150	600	6
7	Quathiaska.....	14983	74915	850	4250	700	700	225	1125	75	450	60	600	375	1875	660	3300	95	190	165	660	7
8	Comox.....	4000	20000	950	4750	350	350	150	750	50	300	75	750	750	3750	185	370	200	800	8
9	Pender-Harbour.....	19108	95540	6100	30500	6000	6000	650	3250	40	240	65	650	1500	7500	75	150	150	600	9
	Totaux.....	297450	1487250	15325	76625	557320	557320	22300	111500	1600	8000	355	2130	650	6500	550	2750	6660	33300	10000	20000	1560	6240	486	145800	

*Qtl. = 100 livres.

POISSON VENDU.

Division n° 3, province de la Colombie-Britannique, année 1913 14. Tableau donnant les quantités et la valeur de tout le poisson et de ses produits, vendus ; frais, séchés, dans la saumure, en boîtes, etc.

Numero.	Districts de pêche.	Saumon frais et gelé, *qtz.	Saumon en boîtes, caisses.	Saumon salé, qtz.	Saumon peu salé, qtz.	Saumon fumé, qtz.	Morue fraîche, qtz.	Hareng frais, qtz.	Hareng fumé, qtz.	Hareng en saumure, qtz.	Hareng pour boîte, brls.	Hareng salé à sec, qtz.	Flétan frais, qtz.	Numero.
1	Nanaimo.....	4500	2500	28000			3150	1000		300		296741		1
2	Cowichan.....	7200	60968		6150	3300	2950	1200					4800	2
3	Alberni.....	3600	50000				350	16500	100		80	14600	8200	3
4	Clayoquot.....	3600	4926				250	400					3500	4
5	Quatsino.....	3600	28331				275	300					5500	5
6	Alert, baie.....	3600	63000				450	360					300	6
7	Quathiaska.....	3600	13552				850	700						7
8	Comox.....	4000					970	350						8
9	Pender Harbor.....	3600	18463				6100	3000				1765		9
	Totaux.....	37300	250740	28000	6150	3300	15325	23810	100	300	80	313106	22300	
	Prix.....\$	12 00	6 50	2 00	4 00	10 00	10 00	10 00	10 00	2 50	2 00	1 50	12 00	
	D'une valeur.....\$	447600	1629810	56000	24600	33000	153250	238100	1000	750	160	469659	267600	

* Qtl. = 100 liv.

POISSON VENDU.

Division n° 3, province de la Colombie-Britannique, année 1913-14. Tableau donnant les quantités et la valeur de tout le poisson et de ses produits, vendus: frais, séchés, dans la saumure, en boîtes, etc.—*Fin.*

Numéro.	Districts de pêche.	Carrelet frais, * qtx.	Eperlan frais, qtx.	Truite fraîche, qtx.	Oulachon frais, qtx.	Poissons mêlés, frais, qtx.	Peignes et maîtres, frais, brls.	Peignes et maîtres en conserves, boîtes.	Algues, crabes, coquilles et autres mollus., frais, qtx.	Peaux de phoques, nombre.	Os de baleine, qtx.	Poudre d'os de baleine, qtx.	Engrais de baleine, tonnes.	Huile de baleine, gall.	Numéro.
1	Nanaimo.....	250	30	35		1150	1000	3310	450						1
2	Cowichan.....	165	60	165		1100	1007	4018	250						2
3	Alberni.....	35	15	150		450	55		75		24	5500	549	6813	3
4	Clayoquot.....	25	15	40		350	85		65	116					4
5	Quatsino.....	25	10	25		325	60		55	3	80	4250	511	5637	5
6	Alert, baie.....	75	60	35	175	375	110		150						6
7	Quathiaska.....	225	75	60	375	660	95		165						7
8	Comox.....	150	50	75		750	185		200						8
9	Pender-Harbor.....	650	40	65		1500	75		150						9
	Totaux.....	1600	355	650	550	6660	2672	7328	1560	119	104	9750	1060	12450	
	Prix..... \$	5 00	10 00	10 00	10 00	5 00	2 00	4 00	10 00	30 00					
	D'une valeur de.....	8000	3550	6500	5500	33300	5344	29312	15600	3570	478	10725	40280	164135	
	D'une valeur totale de.....														\$3,647,823.

* Qtx. = 100 livres.

RÉCAPITULATION.

DONNANT les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits, vendus : frais, séchés, dans la saumure, en boîtes, etc., dans la **Division n° 3**, province de la **Colombie-Britannique**, durant l'année 1913-14.

Poissons.	Quantités totales du poisson pêché, débarqué à l'état frais.		Quantités totales du poisson vendu.		Valeur totale du poisson vendu.
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	
		\$		\$	\$
Saumon..... qtx.	297,450	1,487,250			
" frais et gelé.....			37,300	447,600	
" en boîtes..... caisses.			250,740	1,629,810	
" salé..... qtx.			28,000	56,000	
" peu salé.....			6,150	24,600	
" fumé.....			3,300	33,000	
					2,191,010
Morue.....	15,325	76,625			
" fraîche.....			15,325		153,250
Hareng.....	557,320	557,320			
" frais.....			23,810	238,100	
" fumé.....			100	1,000	
" en saumure..... brls.			300	750	
" pour boîte.....			80	160	
" salé sec.....			312,106	469,659	
					709,669
Flétan..... qtx.	22,300	111,500	22,300		267,600
Carrelet.....	1,600	8,000	1,600		8,000
Eperlan.....	355	2,130	355		3,550
Truite.....	650	6,500	650		6,500
Oulachon.....	550	2,750	550		5,500
Poissons mêlés.....	6,660	33,300	6,660		33,300
Peignes et mactres..... brls.	10,000	20,000			
" " fraîches.....			2,672	5,344	
" " en boîtes..... caisses.			7,328	29,312	34,656
Crabes, coquilles et aut. mollusq. qtx.	1,560	6,240	1,560		13,600
Baleines.....	486	145,800			
Peaux de phoques à fourrure..... nomb.			119		3,570
Os de baleine..... qtx.			104		478
Poudre d'os de baleine.....			9,750		10,725
Eugrais de baleine..... tonnes.			1,060		40,280
Huile de baleine..... galls.			12,450		164,135
Totaux.....		2,457,415			3,641,823

RÉCAPITULATION.

DONNANT le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires, des barques et des filets de pêche de la Division n° 3, province de la Colombie-Britannique, pour l'année 1913-14.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Navires à vapeur (790 tonneaux)	12	390,450
Navires à voiles et à gazoline.....	45	220,180
Bateaux à voiles.....	502	20,680
" à gazoline.....	260	148,550
Semaques, remorqueurs.....	166	50,150
Rets à mailler, seines, trappes et filets à éperlan, etc.....	303	125,840
Lignes à main.....	2,900	2,900
Fabriques de conserves de saumon.....	12	304,000
" de peignes.....	1	3,000
Congélateurs et glacières.....	3	300,000
Fumoirs et poissonneries.....	18	58,300
Stations de baleiniers.....	2	260,000
Total.....		1,884,050
Nombre de personnes employées sur les navires et les remorqueurs		443
" " " barques.....		1,221
" " " dans les poissonneries les congélateurs, les fabriq., etc.....		1,948
Total.....		3,612

RÉCAPITULATION.

DONNANT les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais ; et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits, vendus : frais, séchés, dans la saumure, en boîtes, etc., pour toute la province de la Colombie-Britannique, durant l'année 1913-14.

Poissons.	Quantités totales du poisson pêché, débarqué à l'état frais		Quantité totale du poisson vendu.		Valeur totale du poisson vendu.
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	
		\$		\$	\$
Saumon qtx.	1,509,354	7,166,520	118,300	1,491,410	10,243,670
" frais "			1,400,252	7,743,399	
" en boîtes caisses			123,445	645,450	
" salé qtx.			25,202	215,386	
" peu salé "			13,525	148,025	
" fumé "					
Morue "	29,220	146,100	28,624	256,027	
" fraîche "			181	1,310	
" verte, salée "			78	1,048	
" séchée "					
Hareng "	649,062	708,066	42,014	355,732	258,885
" frais "			313,178	470,379	
" salé à sec "			7,938	98,350	
" fumé "			1,643	4,107	
" dans la saumure brls.			26,935	27,015	
" pour boitte "					
Alose qtx.	11	56	11		955,583
Flétan frais "	223,465	1,187,582	223,465		168
Carrelet "	2,180	9,832	2,180		1,734,200
Eperlan "	2,190	10,387	2,190		11,480
Truite "	721	7,210	721		21,900
Onlachon "	14,732	73,428	14,732		7,210
Poulpe "	211	1,969	211		77,106
Esturgeon "	1,090	8,720	1,090		2,329
Perche "	565	2,542	565		16,350
Petite morue "	418	2,090	418		3,955
Poissons mêlés "	10,475	47,788	10,475		3,344
Huitres barils.	2,680	9,380	2,680		61,549
Peignes "	16,567	33,134			9,380
" frais "			9,239	35,179	64,491
" en conserves caisses			7,328	29,312	
Algues, coquilles, crevettes, etc. qtx.	4,088	21,044	4,088		38,000
Peaux de phoques à fourrure Nomb.			404		12,120
" loup-marins "			2,529		630
Baleines "	705	211,500			
Huile de poisson galls.			144,050		46,690
" baleine "			305,006		251,901
Os de baleine qtx.			104		478
Poudre d'os de baleine "			9,750		10,725
Engrais tonnes.			1,649		59,254
Totaux		9,647,348			13,891,393
Autres poissons frais pour les sauvages et les blancs pour leur nourriture qtx.	160,960	1,036,225			

Le nombre de peaux de phoque à fourrures pris au cours de l'année 1912 a été de 192, et non 205 comme le fait voir le rapport.

5 GEORGE V, A. 1915

RÉCAPITULATION

DONNANT le nombre de pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires, bateaux et filets de pêche, etc., pour toute la province de la Colombie-Britannique, durant l'année 1913-14.

	Nombre	Valeur.
		\$
Navires à vapeur (3,761 tonneaux).....	58	1,071,575
" à voiles et à gazoline.....	156	573,180
Bateaux à voiles.....	3,076	217,605
" à gazoline.....	2,434	1,018,150
Semaques.....	190	75,650
Rets à mailer, seines, trappes et filets à éperlan, etc.....	6,865	1,031,124
Cuillères.....	22	1,100
Lignes à main.....	4,288	4,870
Pièce de corde.....	1,888	37,760
Saloirs.....	12	1,200
Saumoneries.....	81	4,115,410
Fabriques de conserves de peignes.....	1	3,000
Congélateurs et glacières.....	15	1,502,000
Fumoirs et poissonneries.....	29	388,300
Jetées et quais.....	93	1,908,639
Stations de baleiniers.....	4	500,000
Fabriques d'huile.....	1	40,000
Totaux.....		12,489,613

Nombre de personnes employées sur les navires et les remorqueurs.....	1,193
" " " barques.....	10,055
" " " semaques.....	68
" " " dans les poissonneries, les congélat., les fabr., etc.....	9,391
Totaux.....	20 707

APPENDICE N° 10.

Importation et Exportation du Poisson.

IMPORTATION.

TABLEAU donnant pour l'exercice 1913-14 les quantités des principaux poissons marchands et produits du poisson importés au Canada pour y être consommés.

(Extrait du rapport du ministère des douanes.)

Morue, églefin, merluche et merlan (frais).....	qtz.	2,508
" " " (séchés).....	"	86,470
" " " (fumés).....	"	291
" " " (verts-salés).....	"	620
" " " (dans la saumure).....	"	2
Flétan, (frais).....	"	54,524
Hareng, (frais).....	"	5,944
" (dans la saumure).....	"	75,532
" (fumé).....	"	62
Maquereau, (frais).....	"	9
" (dans la saumure).....	"	198
Saumon, (frais).....	"	25,974
" (fumé).....	"	80
" (en boîtes).....	"	21
" (dans la saumure).....	"	62,294
Poisson pour boîte.....	"	989
Homard, (frais).....	"	455
" (en boîtes).....	"	593
Huitres, (fraîches, en écailles).....	brls.	60
" (sans écailles au gallon).....	galls.	249,518
" en boîtes, (une chopine ou moins).....	boîtes.	451,787
" " (une pinte ou moins).....	"	7,146
" " (plus d'une pinte).....	pintes.	2,212
" (en conserves).....	qtz.	487
Huile de poisson (morue).....	galls.	22,326
Huile de phoque.....	"	20
Huile de baleine.....	"	19,081
Autres huiles.....	"	24,763

En 1913-14 la valeur du poisson et des produits importés s'est élevée à \$2,542,310.

EXPORTATION.

TABLEAU donnant pour l'année 1913-14 les quantités des principaux poissons marchands et produits du poisson (de production canadienne) exportés à l'étranger.

— Extrait du rapport du ministère des Douanes.

Pays de destination.	Morue et églefin, merluche et merlan.				Hareng.				Maquereau.		Homard.	
	Frais.	Séchés.	Verts-salés.	Dans la saumure	Frais.	Dans la saumure	Fumé.	En boîtes.	Frais.	Dans la saumure	Frais.	En boîtes.
	qtx.	qtx.	qtx.	qtx.	qtx.	brls.	qtx.	qtx.	qtx.	brls.	qtx.	liv.
Royaume-Uni		25,073				1,499	295					2,907,990
Etats-Unis	20,521	198,833	10,711	6,117	108,916	62,340	23,507	325	40,239	22,767	49,439	2,273,849
Antilles anglaises		135,377			33	30,214	9,350			4,855		888
Bermudes		3,690			2	51	230	2	1	102		48
Guyane anglaise		16,217				1,827	1,054			978		1,088
Honduras anglais		163										
Malte												
Terre-Neuve		9,254	2,018	10	3,750	69	223		31			
Autriche-Hongrie		1,724										
Bésil		96,527										
Costa-Rica		1,560				17	42			116		
Cuba		75,837				25	445			364		
Antilles danoises		560				253	72			17		24
Guyane hollandaise		5,713				3	353			22		
Siam												
Antilles françaises							24					
Guatemala		160										
Hawaï		2,542										
Haiti		3,503										
Italie		61,192										
Miquelon et St-Pierre		1			5	3	14			1		
Nicaragua		10										
Panama		18,993				90	391			1,217		
Porto-Rico		76,093				3,061	5			68		
Portugal		7,055										
St-Domingue		3,815					115					
Espagne		468										
Etats-Unis de la Colombie		1,601				10	7			116		

EXPORTATION—Fin.

TABLEAU donnant pour l'année 1913-14, les quantités des principaux poissons marchands et produits du poisson (de production canadienne) exportés à l'étranger.

—Extrait du rapport du ministère des Douanes.

Pays de destination.	Saumon.				Huîtres.	Boitte, y compris les peignes.	Huile.			Flétan.
	Frais.	En boîte.	Fumé.	Dans la saumure.	Fraîches.		Morue.	Phoque.	Baleine.	Frais.
	qtx.	qtx.	qtx.	brls.	brls.	brls.	galls.	galls.	galls.	qtx.
Royaume-Uni.....	10,959	488,626	385	66	36	18	28,734		427,571	3,264
États-Unis.....	31,556	11,812	60	4,149	297	85,849	335,177	858	234,880	42,783
Antilles anglaises.....	1	212	7	873			1,438			
Bermudes.....	3	112		22		1				
Guyane anglaise.....	10	4		268						
Honduras anglais.....										
Malte.....										
Terre-Neuve.....	2	22		13	4		8,086			54
Autriche-Hongrie.....										
Brésil.....										
Costa Rica.....				27						
Cuba.....							82			
Antilles danoises.....				18						
Guyane hollandaise.....				117						
Siam.....		576								
Antilles françaises.....										
Guatemala.....										
Hawaï.....										
Haiti.....										
Italie.....										
Miquelon et St-Pierre.....		7			4					1
Nicaragua.....										
Panama.....				259						
Porto Rico.....										
Portugal.....										
St-Domingue.....										
Espagne.....										
États-Unis de la Colombie.....				26						
Venezuela.....										
Australie.....	181	26,704								
Hong-Kong.....	13	2,021		350						

Chine.....		803		5,681						
Fidji.....		7,649								
Etablissements britanniques du Détroit.....		21,916								
Norvège.....		132								
Alaska.....				4						
Japon.....		44		28,381						1
Suède.....		30		180						
Chili.....		816								
France.....	180	20,198			1					
Nouvelle-Zélande.....	5	13,544								
Océanie anglaise.....		231								
Belgique.....		3,113								
Danemark.....				1,274						
Allemagne.....	1,488	948		6,410						
Hollande.....		709								
Mexique.....										
Russie d'Europe.....										
Afrique-Sud anglaise.....		1,164								
Indes anglaises.....		5,331								
Indes orientales (Hollandais).....		3,779								
Equateur.....										
Océanie française.....		229								
Suède.....										
Philippines.....		241								
Indes occidentales (Hollandais).....										
Totaux.....	44,398	610,974	452	48,058	342	85,868	373,517	858	662,451	46,108

Il s'est exporté durant l'exercice de 1913-14 pour \$20,698,849 de poissons et de conserves de poissons préparées au Canada.

APPENDICE N° 11.

Service de Surveillance des Pêcheries.

Nous donnons ci-après les rapports des inspecteurs des pêcheries sur les services rendus par les gardes-pêches dans chacune des divisions au cours de l'exercice de 1913-14.

RAPPORT SUR LES SERVICES DU GARDE-PECHE DAVIES, DANS LA DIVISION N° 1 DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

SYDNEY, N.-E., 1914.

Au Commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Le garde-pêche *Davies* a commencé son service le 25 juillet sous les ordres du commandant D.-L. Stewart. Des tempêtes continuelles ont empêché ce petit bateau d'exercer la surveillance constante et active dont on l'avait chargé. A la clôture de la saison de pêche du homard, on entreprit une surveillance toute spéciale et une centaine d'engins de pêche furent détruits le long des côtes et à l'entrée ouest des lacs du Bras-d'Or.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A.-G. McLEOD,
Inspecteur des pêcheries.

RAPPORT DES SERVICES RENDUS PAR LES GARDE-PECHE "C" ET "E", DIVISION N° 2, NOUVELLE-ECOSSE,

PICTOU, N.-E., 1914.

Au Commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

"C"

MONSIEUR,—Durant la saison commençant le premier juin et finissant le 15 décembre, ce bateau a exercé une surveillance continue le long de la côte qui borne le comté de Lunenburg, dans la direction de l'est jusqu'à Canso, de même que dans la baie de Chedabucto.

Le 8 juillet, le garde-pêche, George Rollings vint à bord du bateau et dirigea la surveillance jusqu'à Ship-Harbour. Le 10 juillet, le garde-pêche R. Gaston le remplaça pour continuer cette surveillance dans la direction de l'est, jusque sur les côtes du comté de Guysboro. Il trouva un casier rempli de homards à l'île Sober; il relâcha les homards et chercha en vain à trouver le propriétaire de ce casier.

Le 11 juillet, le garde-pêche Harvey Cooper monta à bord pour faire la surveillance jusqu'à Goldboro, mais il se trouva nulle part des pêcheurs en contravention. A cet endroit, M. John Dillon se chargea de la surveillance jusqu'à Canso et jusqu'à l'anse de Half-Island; personne en cet endroit ne faisait de pêche défendue par le règlement.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

Le 18 juillet, on trouva des engins pour la pêche du homard, mais ils avaient été abandonnés et ne portaient pas d'appâts.

On découvrit, le 28 juillet des engins semblables dans la baie Shad, mais il était évident que des appâts n'y avaient pas été mis depuis longtemps.

La nouvelle nous parvint le 7 août, que des pêcheurs étaient à l'île McNab. Mais nous ne trouvâmes des engins de pêche nulle part, en dépit d'actives recherches. Du 7 au 14 août, nous fîmes la surveillance de la côte jusqu'à Canso, et nous découvrîmes dans la baie de Dover cinq pièges à homard de vieux modèle. Le bateau se rendit jusqu'à la baie de Hubbard, pour ensuite revenir à Halifax. Le commandant du bateau, M. Edward De Young, dut aller à l'hôpital pour s'y faire examiner et le bateau fut mis sous les ordres de M. William A. Nauss, qui fit la police de pêche jusqu'à Whitehead. Quittant cet endroit à trois heures du matin le 1er octobre, le commandant se rendit à Dover, avec le garde-pêche Dillon à bord. Après avoir surveillé les environs pendant quelques temps, on découvrit deux pêcheurs qui allaient ramasser leurs engins de pêche. Leur bateau fut saisi et les pêcheurs eurent à comparaître devant le magistrat régulier de Canso. Ils furent condamnés à payer un dollar d'amende chacun et les frais, et leur bateau fut confisqué.

Le 7 octobre, on découvrit des pièges à homards dans la baie de Dover et on les confisqua.

Le 15 novembre, de semblables engins de pêche furent découverts à l'île McNab et confisqués.

Le 2 décembre, un casier contenant des homards fut détruit à la baie Terrance, et les homards furent libérés.

"E".

Du 12 mai au 12 juillet, ce bateau a servi à ramasser du frai de homard pour la réserve de Georgetown. Après cette date, le bateau s'est occupé de faire la surveillance le long de la côte de Cumberland et de Colchester, dans le détroit de Northumberland, et durant deux semaines le long des côtes du comté de Westmoreland, dans le Nouveau-Brunswick.

Le 19 juillet, on découvre un bateau de pêche, la propriété de C. W. Murray, et dans ce bateau 300 livres de homard. Le bateau est mené à Pugwash, où le propriétaire subit son procès. Il est trouvé coupable et condamné à payer une amende de \$25.

Le 29 juillet, on a rencontré un autre bateau portant environ la même quantité de homard, 300 livres, et appartenant à W. A. Spence. Le bateau est mené à Pugwash, le propriétaire est trouvé coupable et condamné à payer la même amende de \$25.

Le 22 août, à l'extrémité de l'île La-Selle, on aperçoit un bateau en voie de ramasser des engins de pêche pour le homard. Ce bateau venait dans la direction du garde-pêche. A environ un mille de distance, les pêcheurs voient qu'ils sont découverts. Le garde-pêche "A" leur donne aussitôt la chasse en essayant d'arriver au rivage avant eux, le garde-pêche est tout près d'eux. A ce moment un des pêcheurs jette sur la rive un panier que l'on suppose contenir des homards. On leur fait signe d'arrêter, mais ils continuent leur fuite et prennent le bois. L'eau étant trop basse à cet endroit, le garde-pêche est obligé de se mettre à l'ancre, tandis que les matelots se rendent sur la rive en chaloupe. Ils découvrent les appâts et des boîtes remplies d'appâts dans le bateau des pêcheurs. Ils prennent à leur remorque ce bateau jusqu'à Wallace pour le remettre aux mains du douanier.

Ayant sujet de croire que des homards sont cachés en divers endroits, je demande les permis voulus pour faire des recherches sur les lieux. A l'un de ces endroits, je découvre une caisse de homards en boîtes mais ne portant aucune étiquette. Je m'empare de ces boîtes pour les remettre au douanier de Pugwash. Le propriétaire a comparu devant le juge, et après avoir subi son procès, a été remis en liberté.

Au cours de la saison, on a consacré beaucoup de temps à draguer les eaux le long de la côte, où l'on supposait que des engins de pêche avaient été placés. Mille trois cent deux pièges à homard ont été découverts et confisqués. On a aussi saisi 21 ancres et environ 7,000 brasses de corde.

Le commandant de ce bateau est M. A. E. Seaman, de Pugwash.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ROBERT HOCKIN,

Inspecteur des pêcheries.

RAPPORT DE LA SURVEILLANCE EXERCEE PAR LES GARDE-PECHE
"A" ET "B" DANS LA DIVISION N° 3 DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Au commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

SHELURNE, N.-E., 1914.

" A ".

MONSIEUR,—Le garde-pêche " A ", sous le commandement du capitaine Hadley Blackford, a commencé son service le 1er avril 1913, et à partir de cette date jusqu'à la clôture de la saison de pêche dans les comtés de Digby et d'Annapolis, le 30 juin, ce bateau s'est occupé de ramasser du frai de homard pour la réserve de Long-Beach.

Une fois ce travail accompli, le bateau a fait la police de pêche dans des eaux qui baignent les comtés de Digby et d'Annapolis, jusqu'au 11 septembre. A cette date on a commencé la surveillance des eaux du comté de Yarmouth, et ce travail a duré jusqu'au 1er octobre. Le bateau est alors retourné à Digby où il a fait du service jusqu'à l'ouverture de la saison de pêche pour le homard, le 6 janvier 1914.

Le district que surveille le garde-pêche " A " n'occasionne pas beaucoup de difficultés. Les pêcheurs, règle générale, s'abstiennent de pêcher le homard hors de saison. Au cours de l'an dernier, environ 150 pièges en tout ont été détruits par les officiers du bateau " A ".

" B ".

Le garde-pêche " B ", sous les ordres du commandant George Batemen, a servi à faire la surveillance générale des eaux qui baignent la rive sud de cette division. Cette surveillance a commencé à la clôture de la saison de pêche, le 13 mai 1915.

Le bateau a passé beaucoup de temps dans les eaux du comté de Yarmouth, où la grande quantité de homards exige une surveillance active et constanté.

Il est probable qu'au cours de l'an prochain le bateau fera son service uniquement en cet endroit.

Environ 550 pièges à homards ont été détruits durant la saison. Trois cent soixante-quinze de ces pièges ont été saisis dans les eaux du comté de Yarmouth, et le reste dans les eaux des comtés de Queen et de Lunenburg.

L'emploi de grappins en fer donne de bons résultats. Un grand nombre d'engins de pêche sont ancrés au fond de l'eau, et il faut employer ces grappins pour les découvrir.

Le bateau " B " a rendu d'excellents services, et les officiers sont en train de mettre rapidement fin à la pêche en temps prohibé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WARD FISHER,

Inspecteur des pêcheries.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

RAPPORT DE LA SURVEILLANCE EXERCEE PAR LES GARDE-PECHE
"SEA GULL" ET "PHALAROPE".Au commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

CAMPOBELLO, N.-B., 1914.

"SEA GULL".

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant de la surveillance exercée par les garde-pêche *Sea Gull* et *Phalarope*. Comme vous le savez, la commission de biologie nous a prêté le *Sea Gull* en juillet dernier pour remplacer le garde-pêche n° 2, qui ne pouvait plus servir. Durant l'été et l'automne ce bateau a été sous le commandement du capitaine Mitchell, aujourd'hui en charge du *Phalarope*, qui a son port d'attache à Campobello.

Lorsque le *Phalarope* a commencé son service, on a transféré le *Sea Gull* à Grand-Manan. A cet endroit, le *Sea Gull* a été mis sous les ordres du commandant Green, chargé de surveiller les eaux qui entourent l'île de Grand-Manan. Ce bateau a fait une assez bonne surveillance, mais comme il y a une grande étendue d'eau à surveiller, et que le vent souffle souvent avec violence dans ces parages, il nous faudrait un bateau plus gros et plus rapide.

"PHALAROPE."

La construction de ce bateau a pris beaucoup de temps et le constructeur n'a pu le livrer qu'en décembre. Après cela, le moteur a pris quelque temps à bien fonctionner. Mais une fois de service, le *Phalarope* nous a été fort utile, et ce bateau nous a permis de faire observer les lois concernant la grosseur du homard que l'on a droit de prendre en hiver, et d'empêcher l'emploi de la dynamite au printemps.

Il me fait plaisir de dire que le "Phalarope" est un excellent bateau pour la surveillance. Il est assez rapide, absolument étanche, et il supporte bien le gros temps. De toute façon, nous avons lieu d'en être satisfaits.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J.-F. CALDER,
Inspecteur des pêcheries.

RAPPORT CONCERNANT LE GARDE-PECHE "HUDSON."

Au Commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

NEWCASTLE, N.-B., 1914.

MONSIEUR,—Je vous adresse le rapport suivant que m'a remis M. Chapman, concernant le garde-pêche *Hudson*.

"Jusqu'au 8 juillet, ce bateau a servi à ramasser le frai de homard pour la pisciculture de Shemogue. A cette date, le commandant Goodwin me fit rapport de Shédiac, où il se trouvait, que son bateau était prêt à commencer la police de pêche. Je lui donnai aussitôt l'ordre de se rendre à Shippigan. Il partit en conséquence de Shédiac le 10, et arriva à Shippigan le 14. Je le rencontrai à cet endroit le 15, et le 17 je faisais avec lui le tour des îles de Shippigan et de Miscou, en compagnie des officiers de l'endroit. Le bateau continua à faire la police de pêche dans les eaux du comté de Gloucester, ayant son port d'attache à Shippigan. Ce bateau s'est tenu la plupart du temps autour des îles de Shippigan et de Miscou. Accompagné du garde-pêche Arsenau, le commandant continua sa surveillance jusqu'au 14 septembre, alors que je lui ordonnai de se rendre à Port-Elgin, dans le comté de Westmorland. Il arriva à cet

5 GEORGE V, A. 1915

endroit le 17, mais n'y put faire aucun travail, par suite du mauvais fonctionnement de sa chaudière et de sa machine à vapeur. Suivant les instructions du ministère, j'ai envoyé les hommes d'équipage le 10 octobre, en leur remettant leur salaire. Le *Hudson* a été conduit à la Baie-Verte, pour y passer l'hiver sous la surveillance du garde-pêche Prescott.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

D. MORRISON,
Inspecteur des pêcheries.

RAPPORT CONCERNANT LES GARDE-PECHE "RICHMOND", "D" ET
"J.-L. NELSON."

CHARLOTTETOWN, I.-P.-E., 1914.

Au Commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Le garde-pêche *Richmond*, sous les ordres du garde-pêche Cameron, a commencé son service le 22 avril. On s'occupa de détruire d'abord des lignes pour la pêche au homard qui avaient été tendues en contraventions des règlements, puis on fit la police de pêche dans la baie de Richmond. On empêcha les pêcheurs de ramasser le frai de homard et une fois la saison terminée on vit à ce que les pêcheurs observent la loi. Un certain nombre de pièges et de lignes furent détruits. Ce bateau s'est aussi employé à empêcher qu'on pêche des petites huîtres pour peupler des réserves appartenant à des particuliers. Il a également servi à surveiller les pêcheurs de mollusques mactres et à recouvrer l'argent dû pour les permis de pêche.

Après le 1er octobre, ce bateau s'est tenu continuellement sur la rivière Grand, obligeant les pêcheurs à rejeter toutes les huîtres n'ayant pas la grosseur réglementaire. Le garde-pêche Cameron a fait du bon travail, car ce n'était pas une tâche facile de surveiller plus de 100 bateaux sur la rivière.

Le garde-pêche "D" est parti d'Halifax le 3 mai pour se rendre à Tracadie, N.-E., où il arriva le 13 juin. On commença à distribuer les alevins le 21 du même mois, et ce travail dura jusqu'au 9 juillet. Le bateau s'est alors rendu à Charlottetown pour y subir des réparations. Il partait le 15 juillet pour Tignish, et dès le 17 il commençait à y faire la surveillance de la pêche au homard, entre North-Cape et Malpecque. Cette police de pêche a duré jusqu'au 25 octobre. Durant ce temps, on a saisi et détruit un grand nombre de pièges, d'ancres et, on a saisi une grande quantité de cordes. Le bateau a servi pendant quelque temps à empêcher la pêche des huîtres durant la saison prohibée. De retour à Tignish, le bateau a continué son service de garde-pêche jusqu'au 29 novembre, alors qu'il a été mis en hivernage. Il me fait plaisir de dire que le commandant McCarthy a fait du bon travail.

Le garde-pêche J. L. Nelson, sous les ordres du commandant Wrayton, a fait la police de pêche du Cap-Nord à Westpoint, et une partie du temps à la baie Egmont. Son port d'attache était à Miminégash. Ce bateau a un trop fort tirant d'eau pour ce port et il perd en conséquence beaucoup de temps; cependant, on a réussi à détruire un grand nombre de pièges et à s'emparer d'une grande quantité de grosses cordes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. A. MATHESON,
Inspecteur des pêcheries.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

RAPPORT CONCERNANT LE GARDE-PÊCHE "C. E. TANNER".

ILES DE LA MADELEINE, P.Q., 1914.

Au Commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport succinct des services rendus par le garde-pêche *C. E. Tanner*, au cours de la saison de 1913.

Ayant reçu instructions le 2 mai de nous rendre à Pictou, nous avons en conséquence pris le vapeur *Lady Sybil* le 6 mai et nous sommes arrivés à Pictou dans la matinée du 8. Nous nous sommes immédiatement mis sous les ordres du commandant *W. Wakeham*, à bord du croiseur *Princess*, qui nous a confié le garde-pêche *C. E. Tanner*. Nous nous sommes préparés à partir immédiatement pour les Îles de la Madeleine.

Le *Princess* nous a pris à la remorque et après être partis à six heures et demie du soir, nous sommes arrivés à Grindstone le lendemain matin à 9 heures, où le *Princess* nous a laissés. Nous avons de là fait route vers House-Harbour.

Du 10 au 20 mai, nous nous sommes employés à surveiller les diverses stations de pêche au hareng, faisant l'inspection des goélettes étrangères, et constatant si elles possédaient les permis requis. Ceci en a forcé plusieurs à prendre des permis pour les appâts. Les réserves étant prêtes pour le 20, nous avons commencé immédiatement à y transporter le frais de poisson de Grand-Entry et d'Amherst. Nous allions alternativement un jour à Grand-Entry et le suivant à Amherst, et ce travail nous a tenus occupés jusqu'au 11 juillet. Après cette date nous nous sommes occupés à distribuer le frai ayant atteint la grosseur voulue dans les diverses réserves, finissant ce travail le 30 juillet.

Le 31, nous recommandons notre surveillance sur les différents lacs de Grand-Entry, de House-Harbour et de Havre-aux-Basques. Ce travail dura jusqu'au mois de novembre, et durant cette période, nous avons saisi environ 1,490 brasses de grosse corde, deux caisses de boîtes et nous avons détruit 442 pièges. Tous ces objets ont été remis au ministère de la Marine et des Pêcheries.

La pêche étant terminée à cette époque et la surveillance devenue inutile, nous avons mis notre bateau en hivernage après une saison assez fructueuse.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. S. ARSENEAU,
Commandant le "*C.E. Tanner*".

RAPPORT CONCERNANT LE GARDE-PÊCHE "LADY OF THE LAKE".

SELKIRK, Manitoba, 1914.

Au Commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre respectueusement le rapport du travail accompli par le garde-pêche *Lady of the Lake* durant l'exercice clos le 31 mars 1914.

Le *Lady of the Lake* surveille le lac Winnipeg et ses tributaires, c'est-à-dire toutes les rivières ayant leur source dans ce lac ou y aboutissant. Ce bateau est construit en bois et muni d'une hélice; il mesure 105 pieds de long, 18 pieds 5 pouces de large, et a une cale de 8 pieds 9 pouces. On l'avait également muni d'un système d'éclairage à l'électricité et d'un projecteur électrique, mais le dynamo ne fonctionne plus. Ce bateau file à une moyenne de huit milles à l'heure et son équipage se compose de dix hommes. Les réparations nécessaires, telles que le peinturage, etc., ont

5 GEORGE V, A. 1915

été commencées le 1er avril et le bateau a fait son premier voyage au lac Winnipeg le 12 mai, pour se rendre à la pisciculture de la rivière Berens. Il rencontra des glaces en route et dut revenir à Selkirk le 19 mai. Le bateau quitta de nouveau Selkirk le 22 mai avec des provisions pour le phare sur le lac Winnipeg. Nous avons fait la police de pêche sur le lac jusqu'au 1er août. Après cette date le bateau a été mis sous les ordres de M. Brunel pour transporter du bois et des provisions de Selkirk à la rivière Berens, pour les besoins de la pisciculture située à cet endroit. Durant le reste de la saison le bateau a servi à ramasser des œufs de poisson blanc pour les piscicultures de Gull-Harbour et de Selkirk. Ce bateau a été mis en hivernage le 12 novembre, dans le port de Selkirk. Il me fait plaisir de dire que le *Lady of the Lake* a fait son travail d'une façon très satisfaisante, à une exception près: il eut le malheur de briser son coussinet de proue et on dut le mener au bassin de radoub. Le soussigné l'a dirigé durant toute la saison, si ce n'est au temps où ce bateau a servi à la préparation de la pisciculture de la rivière du Dauphin.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. A. HOWELL,

Inspecteur des pêcheries.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 1914.

Au Commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur les services rendus par les divers garde-pêche de ma division au cours de l'exercice de 1913-14.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F.-H. CUNNINGHAM,

Inspecteur en chef des pêcheries.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 1914.

A l'Inspecteur en chef des Pêcheries,
New-Westminster, C.-B.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous remettre mon rapport sur les services rendus par le *Fispa* depuis son entrée en service jusqu'au 31 mars 1914, inclusivement.

Le 14 juin 1913, le *Fispa* faisait son premier voyage sur la rivière Fraser, sous la surveillance des constructeurs de ce bateau. L'inspecteur en chef des Pêcheries était aussi à bord, en compagnie du commandant Crichton. L'épreuve fut jugée satisfaisante et l'on décida d'accepter officiellement le *Fispa* après certains changements de détail qu'on jugeait nécessaires. Ces changements faits et toutes choses répondant aux devis, le *Fispa* est devenu définitivement la propriété de l'État le 2 juillet 1913.

Dans les premiers jours de juillet 1913, le *Fispa* a fait la police de pêche dans le golfe de Georgie, le long de la ligne de frontière, et de l'embouchure du fleuve Fraser jusqu'à Vancouver, et le détroit de Howe. Au cours de ses excursions j'ai profité de l'occasion qui m'était offerte pour exiger les modifications nécessaires sur le pont et dans la chambre des machines, en vue d'améliorer le bateau.

Le 14 juillet 1913, nous avions l'honneur de transporter de Vancouver à Union-Bay et de là à Nanaïmo l'honorable T. W. Crothers, accompagné de son personnel et de l'inspecteur en chef des Pêcheries, qui tous faisaient une visite officielle.

Le 26 juillet, le *Fispa* entreprit sa première longue croisière sur la côte nord de la Colombie-Britannique. A bord se trouvaient l'inspecteur en chef et le sous-commissaire provincial des pêcheries.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

Nous avons fait l'inspection des endroits de pêche et des fabriques de conserves le long de la côte, à la baie Alerte à Bella-Coola, à Warke-Island, à Bella-Bella-Est, à la fabrique de Digby-Island, où l'on fume le poisson, à Tuck's-Inlet, et à l'entrepôt frigorifique de Prince-Rupert tandis que l'inspecteur en chef et le sous-commissaire allaient rendre visite au ministre de la Marine et des Pêcheries, l'honorable J. D. Hazen. Le 4 août, nous reprîmes la direction du sud, en faisant l'inspection en route des principaux endroits de pêche et des fabriques de conserves à Rivers-Inlet et à Namu. Nous arrivons à Vancouver le 9 août, après avoir parcouru 1,050 milles sans avoir éprouvé ni ennui ni accident. Ce premier voyage du *Fispa* était une épreuve assez dure, mais le bateau nous donna pleine satisfaction.

De là, nous sommes allés faire la police de pêche dans le golfe de Georgie et le long des eaux internationales, jusqu'au 21 août 1913. Le *Fispa* eut à cette date l'honneur de prendre à bord l'honorable M. Hazen, ministre de la Marine et des Pêcheries, accompagné de son personnel, de l'inspecteur en chef des Pêcheries et du sous-commissaire des Pêcheries à l'emploi du gouvernement provincial. Ces messieurs commencèrent une tournée d'inspection dans le bas du fleuve Fraser, en passant par le golfe de Georgie jusqu'à la ligne de frontière. De là le bateau se rendit à la baie Boundary, où le ministre eut l'occasion d'observer en détail la pêche au saumon "sockey" au moyen de rets à mailler sur le fleuve Fraser. Au moment où le ministre passait la frontière, les saumons abondaient dans cette région. Nous fîmes le tour de la baie Boundary et le ministre put ainsi constater comment se fait la pêche aux États-Unis et en Colombie-Britannique au moyen de rets à chandeliers.

L'honorable ministre descendit à terre à un endroit de la baie Boundary qui se trouve dans les limites de la Colombie-Britannique.

Le "*Fispa*" remonta à Vancouver et nous eûmes de nouveau l'honneur de recevoir à bord le ministre et sa suite, et de les transporter à travers le golfe de Georgie à Nanaïmo, pour les ramener à Vancouver le lendemain.

Le 4 septembre 1913, le *Fispa* partait pour sa seconde croisière dans le nord. Nous remontâmes le détroit de Juan de Fuca pour atteindre la côte ouest de l'île de Vancouver. Nous fûmes rejoints à Alberni par l'inspecteur en chef des Pêcheries, le sous-commissaire des Pêcheries à l'emploi du gouvernement provincial et M. Taylor, inspecteur des Pêcheries pour la division n° 3.

Nous avons visité tous les endroits de pêche le long de la côte ouest de l'île de Vancouver. Ces endroits comprennent Barclay, Clayoquot, Nootka et le détroit de Quatsino, c'est-à-dire pratiquement toutes les baies à l'ouest de l'île de Vancouver.

Nous nous sommes rendus de là au cap Scott, faisant escale aux divers endroits de pêche au nord-est de l'île de Vancouver. Puis, nous avons descendu la côte est et le long du continent, nous rendant à Vancouver en passant par le golfe de Georgie. Nous nous trouvions à avoir fait de la sorte une inspection complète de la côte, des eaux retournant à l'île de Vancouver et les baies du continent. Nous arrivâmes à Vancouver le 18 septembre, après avoir parcouru une distance de 1,000 milles.

Entre le 18 septembre et le 14 octobre, le *Fispa*, après avoir subi quelques réparations, a fait la police de pêche dans le golfe de Georgie, à partir de l'île Texada jusqu'à la ligne de frontière, entre le fleuve Fraser et Robert's Head.

L'inspecteur en chef des Pêcheries me donna instruction le 14 octobre de remonter avec le *Fispa* pour visiter les différentes baies sur la côte et au nord de l'île de Vancouver. J'avais mission d'explorer également les rivières alimentant ces baies et les lacs des environs, et de faire un rapport détaillé de l'état des réserves de saumon dans ces endroits. Il s'agissait de localiser définitivement les eaux que fréquentent les différentes espèces de saumons.

Je vous ai déjà remis un rapport complet de mes travaux. Comme vous le savez, j'ai dû parcourir une vaste étendue et consacrer à cette tâche beaucoup de temps.

En résumé, j'ai visité la rivière et le lac Quatsu, et tout le nord de l'île de Vancouver. Après avoir exploré la rivière, j'ai découvert que l'entrée du lac était obstruée.

Cela a eu les conséquences les plus désastreuses comme je vous l'ai dit dans mon rapport.

Je me suis rendu de là vers la côte, en remontant la baie Drury et les détroits d'Actaon et de McKenzie. A cet endroit, je me rendis compte que les endroits où le poisson frayait se bornaient pratiquement pour cette vaste étendue aux deux lacs de Hauskin et de Keagh. Je suis allé en conséquence, examiner ces lacs, ainsi que les rivières qui y aboutissent ou qui y prennent leurs sources. Dans mon rapport, je vous ai signalé la disparition rapide de l'espèce de saumon que l'on trouve dans ces eaux, en indiquant la cause certaine à laquelle il faut attribuer ce malheur. Je vous ai suggéré les moyens à prendre pour repeupler cette magnifique nappe d'eau. Le saumon "cohoë" se trouve en grande quantité dans ces eaux, mais la fermeture des lacs n'a pas le même effet désastreux que pour le saumon "sockeye", qui évite instinctivement les petites rivières et les creeks, alors que le "cohoë" ne craint pas de les remonter.

Après un examen de toutes les rivières et des lacs de cette région, je remontai la baie Knight. Mon premier arrêt fût à Glendall-Cove, où je descendis pour suivre la rivière le long du sentier qui mène au lac Tom Brown et à un autre lac situé à quelque sept ou neuf milles de là, dans le bras gauche de la rivière. C'est pratiquement le seul endroit où le saumon "sockeye" fraie dans toute cette région de la baie Knight. Je vous ai soumis les résultats de mon inspection. Il y avait abondamment de frai dans ces eaux, qui étaient libres d'obstacles, à l'exception d'un très vilain endroit en aval du lac supérieur. Je me suis dirigé ensuite au nord de la baie Knight, en suivant la rivière principale sur une grande distance. Comme je vous l'ai déjà dit, le saumon du printemps remonte cette rivière presque jusqu'au glacier avant de frayer. Toutes les baies et tous les creeks au pied du Glacier regorgeaient de frai de saumon "cohoë". En passant, il convient que je mentionne l'existence d'une espèce de canard sauvage, appelé "bec de scie", qui détruit une effroyable quantité d'œufs de poissons dans toutes ces eaux du nord. Je les ai vus moi-même en train de dévorer les œufs presque au moment où le poisson était à frayer. A mon avis, ces oiseaux font plus de tort aux saumons que tous leurs autres ennemis, et je recommanderais à vos officiers de les détruire partout dans ces districts. Ces canards se reproduisent d'une façon extraordinaire, une couvée comptant jusqu'à vingt jeunes. J'en ai fait tuer autant que possible, entre trois et quatre cents.

Ayant achevé mon inspection de cette région, je me suis dirigé vers la baie Kingcomb, en remontant les détroits de Thompson et de Wakeman. J'ai exploré toutes les baies le long des rives et en ai fait un rapport détaillé. Parvenu à la rivière principale, qui a sa source au nord de la baie de Kingcomb, j'ai eu l'avantage de pouvoir remonter cette rivière en bateau, quitte à descendre à terre pour suivre des sentiers à certains endroits. Je vous ai fourni une description de cette rivière sur une longueur de quarante milles. Elle ressemble à toutes les rivières alimentées par les glaciers, et ce sont les eaux préférées des saumons du printemps et des saumons "cohoë" à l'époque du frai. Les eaux étaient libres d'obstacles et regorgeaient de poissons. Des milliers de canards "bec-de-scie" y exerçaient malheureusement de terribles ravages. Je suis convaincu que ces oiseaux détruisent au moins 30 pour 100 des œufs de saumons dans les petits creeks. Sans doute, le canard "mallard" et d'autres canards sauvages exercent aussi des ravages, mais ils ne sont pas aussi acharnés et aussi hardis que les canards "bec-de-scie". Ayant achevé mes travaux sur toute l'étendue que vous m'aviez chargé d'inspecter, je suis revenu à Westminster. A cet endroit le *Fispa* a subi des réparations générales. On l'a nettoyé complètement; on l'a peinturé et on a ajusté ses hélices.

Le 13 janvier 1914, nous quittions de nouveau Westminster pour le nord. Votre ingénieur, M. McHugh, nous accompagna jusqu'à Bella-Bella-est, et à cet endroit nous fûmes rejoints par l'agent des Pêcheries, M. Norrie. Nous remontâmes le chenal Ellerslie jusqu'à l'extrémité nord, soit une distance de trente milles, de façon à per-

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

mettre à votre ingénieur d'atteindre les rivières et le lac situés dans cette région. Il voulait examiner ce qui obstruait les cours d'eau et faire les changements voulus pour permettre aux poissons de passer. A cet endroit j'eus l'avantage de remonter le lac sur la glace et d'explorer les creeks qui l'alimentent, de même que la rive du lac. Je vous ai fait un rapport de cette exploration.

M. McHugh, ayant achevé ses travaux, nous quitta pour redescendre. Vous m'aviez donné instructions de faire la police de pêche des eaux du détroit de la Reine-Charlotte et de me rendre compte en même temps, s'il était possible, des espèces et du nombre de poissons qui fréquentaient ces eaux. Je me livrai à cette enquête jusqu'au 10 mars (le froid excessif qu'il a fait a beaucoup nui à mes travaux).

A cette date je suis revenu à Vancouver pour vous faire rapport et vous communiquer mes observations sur la valeur commerciale de cet endroit, où très peu de pêcheurs sont allés. A part le poisson le plus répandu dans cette région, le flétan, ces eaux renferment une quantité énorme de poissons plus petits, mais qui se vendent encore plus cher, la morue, l'achigan, la sole, le petit hareng et huit espèces différentes de carrelets, ainsi que des anchois. Quant aux anchois, j'aimerais à pouvoir me rendre mieux compte de la quantité qui se trouve dans ces eaux, de même que de l'espèce. Les nombreux lacs de cette région semblent regorger d'anchois; j'espère pouvoir vous donner plus tard un rapport plus complet au sujet de ce poisson qui a une si grande valeur.

Le *Fispa* est reparti pour le nord le 17 mars 1914, et, conformément à vos instructions, j'ai visité le détroit de la Reine-Charlotte et fait une inspection plus complète des endroits de pêche.

J'ai l'honneur de terminer mon rapport pour l'exercice clos le 31 mars 1914, en donnant comme total de la distance parcourue, du 2 juillet 1913 au 31 mars 1914, inclusivement, 5,912 milles.

Respectueusement à vous,

J. F. CRICHTON,
Commandant.

NEW-WESTMINSTER, C.-B.

A l'Inspecteur en chef des Pêcheries,
New-Westminster, C.-B.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport succinct des services rendus par les garde-pêche de la division n° 1 au cours de l'exercice clos le 31 mars 1914.

BATEAU "SWAN".

Cette chaloupe, sous le commandement du garde-pêche Thomas Hembrough, a fait le service régulier de surveillance dans les rivières suivantes: le fleuve Fraser et ses tributaires, comprenant les rivières Coquitlam, Pitt, Lillooet, Stavy, Sumas et Harrison; ainsi que dans les lacs Harrison et Sumas, dans la baie Boundary et le golfe de Georgie. La distance totale parcourue se chiffre à 9,430 milles. Le nouveau moteur de 27-32 c.-v., dont on a commencé à faire usage il y a un an a rendu de bons services et donné d'excellents résultats la valeur et l'utilité du *Swan* sur la rivière. Ce bateau convient fort bien aux voyages.

BATEAU "ELK".

Ce bateau, sous le commandement du garde-pêche William Dauphinee, a fait du service surtout dans la division nord du fleuve Fraser et sur la rivière Sandheads, faisant la police de pêche et forçant les pêcheurs à respecter les règlements. Le bateau *Elk* a été grandement amélioré au commencement de l'année par l'installation d'un moteur *Lamb* de 24 c.-v., qui était autrefois sur le *Swan*. Ce bateau a un faible tirant d'eau et convient particulièrement bien aux besoins de l'endroit. Il a parcouru au cours de l'exercice 6,950 milles.

BATEAU "FOAM".

C'est comme vous le savez un nouveau bateau construit et mis en service au mois d'avril 1913. Il mesure 45 pieds de long sur 10-de large, est muni d'un moteur de 27-32 c.v. Il a rendu de bons services sous le commandement du garde-pêche Samuel Waddell. Ce bateau a parcouru le fleuve Fraser, principalement entre New-Westminster et Steveston, les eaux de Canoe-Pass, le golfe de Georgie, la baie de Standheads et la baie Boundary. Il a également servi à distribuer les alevins, accomplissant un bon nombre de voyages à Nanaïmo, au port de Cowichan, au détroit de Howe et au lac Buntzen. Il a filé, en tout, 5,434 milles.

BATEAU "SEMIÁHMO".

Ce bateau a été construit en 1901, et acheté par le ministère en 1909. Depuis, à venir jusqu'à l'an dernier, il a rendu de bons services. Mais la coque étant très vieille et très faible à certaines places, ce bateau ne peut guère servir comme garde-pêche. Au cours du dernier exercice, il a cependant fait la police de pêche dans le détroit de Howe, à Squamish, dans English-Bay et à Burrard-Inlet. Le garde-pêche Wm. Mc-Moore, qui avait le commandement de ce bateau, a dû se contenter de faire la police de pêche lorsque l'eau était très calme, et il faudra remplacer ce bateau par une autre plus grand et mieux équipé, si l'on veut protéger comme il convient le poisson de cette région. La distance parcourue par le "Semiahmo" au cours de l'exercice se chiffre à 5,105 milles.

Le tout respectueusement soumis,

A. P. HALLADAY,
Sous-inspecteur des pêcheries.

RAPPORT CONCERNANT LES GARDE-PECHE DE LA DIVISION N° 2.

VANCOUVER, C.-B., 1914.

A l'Inspecteur en chef des Pêcheries,
New-Westminster, C.-B.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les services rendus par les garde-pêche de ma division au cours de l'exercice clos le 31 mars 1914.

BATEAU "MERLIN".

Au cours de la saison le bateau *Merlin*, à essence, a fait la police de pêche dans la baie Rivers et dans le voisinage, faisant entre-temps des courses d'inspection à Smith-Inlet. Ce bateau a parcouru, aussi près qu'on a pu le calculer, 3,694 milles, et sur ce nombre 1,515 milles à l'époque où la pêche est prohibée. On a opéré une saisie pendant le temps prohibé, et le bateau capturé contenait un filet de plus de 200 brasses.

Le garde-pêche Saugstad fait rapport que les règlements de pêche ont été fidèlement observés.

BATEAU "KINGFISHER."

Ce bateau a fait la police de pêche dans les chenaux de Burke et de Dean, où se trouvent les pêcheries de Bella-Coola et de Kimsquit. Il a parcouru deux mille milles au cours de la saison et a été de service du 1er mai au 30 septembre. On a recouvert la cabine d'une toiture en bois cette année, pour remplacer la toile, qui fournissait un pauvre abri, en temps orageux. Cette construction en bois permet au bateau de mieux résister aux tempêtes, et le surveillant Widsten s'est félicité d'une amélioration qui lui permettait d'accomplir sa tâche plus efficacement.

VAPEUR "FALCON" PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT.

Ce vapeur a été sous mes ordres du 10 mai au 1er novembre 1913, et durant ce temps a parcouru 5,730 milles, faisant 197 visites aux différentes pêcheries de la divi-

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

sion. Ce bateau fait la police de pêche le long des côtes sur une étendue de 1,100 milles. On s'en sert particulièrement pour protéger le saumon et le hareng et pour transporter l'inspecteur aux endroits de pêche éloignés qu'il convient de surveiller.

Au mois de juillet nous avons eu à notre bord l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, M. H.-S. Clements, M.P., et l'inspecteur en chef Cunningham. Nous avons fait faire au ministre le tour du port de Prince-Rupert, pour remonter ensuite la rivière Skeena jusqu'à Port-Essington. Nous avons eu plusieurs autres officiers à bord au cours de l'exercice. On trouvera ci-dessous un état des distances parcourues chaque mois.

	Milles.	Escales.
Mai	280	20
Juin	1,436	48
Juillet	1,599	64
Août	935	49
Septembre	460	23
Octobre	576	11
Total	5,286	197

BATEAU "LINNET."

Le bateau *Linnet* était sous le commandement du garde-pêche Adamson, et il a fait la police de pêche dans la rivière Nass et la baie de Portland. Ce bateau a parcouru environ 3,354 milles, et a été de service du 1er avril au 30 septembre. L'inspection des pièges et des seines dans la rivière de Nass et la baie de Portland s'est faite aussi souvent que possible et l'on a trouvé chaque fois que les lois étaient respectées. Quelques bateaux de pêche ont été saisis pour avoir pris du poisson en temps prohibé, et quelques autres pour avoir employé des rets à mailler dépassant une longueur de 200 brasses. Un bateau plus grand et plus rapide permettrait de faire encore mieux respecter les règlements.

BATEAU "HAWK."

Ce bateau fait la police de pêche dans les rivières Skena-supérieure et Oxstahl, et il a parcouru au cours de la saison environ 3,000 milles. Il a été de service du 1er avril au 31 octobre et sous le commandement du garde-pêche Norrie. Très peu de saisies ont été faites au cours de la saison, les pêcheurs se défiant de la surveillance effective qu'on exerce. Alors que le saumon "sockeye" se trouvait dans ces eaux, le *Hawk* a eu l'aide du bateau *Pilgrim*, fourni par le ministère.

BATEAU "KAYEX."

Par suite des machines défectueuses, ce bateau n'a pas été en état de faire la police de pêche sur la rivière Skeena d'une façon satisfaisante, et l'on a dû envoyer le *Pilgrim* pour l'assister. Le ministère a décidé de mettre sur le *Kayex* un nouveau moteur de 30 c.v., pour remplacer l'ancien et ce bateau commencera son service de surveillance sur la Skeena de concert avec le *Hawk*, le 15 avril prochain, ou vers ce temps-là.

BATEAU "GANNET."

Ce bateau est de service depuis le 3 octobre 1913, et a parcouru approximativement 4,000 milles. Durant l'été on s'en sert pour surveiller la pêche du saumon dans le voisinage des îles de la Reine-Charlotte. Au cours de l'hiver, il rend de grands services en surveillant la pêche du flétan le long de la limite des trois milles.

BATEAU "EVELYN B."

Ce bateau a été fourni par le ministère pour servir un certain temps au cours de la saison dernière dans le haut de la rivière Nass, où il s'agissait de protéger le saumon. Les sauvages prenaient des saumons contrairement aux lois et les transpor-

taient aux fabriques de conserves dans leurs chaloupes à moteur. En envoyant l'*Evelynn B*, le ministère a mis fin en peu de temps à ces abus.

"ANNIE D."

Ce bateau a été fourni par le ministère pour les besoins de la division centrale, et il a fait la police de pêche entre le détroit de Fitzhugh et le chenal de Granville, soit une étendue d'environ 1,500 milles. L'"Annie D." a parcouru près de 3,000 milles au cours de ses cinq mois de service et a opéré quatre saisies. Ce bateau était sous le commandement du garde-pêche Boyd, qui déclare que les règlements de pêche ont été fidèlement observés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN-T.-C. WILLIAMS.

RAPPORT CONCERNANT LES GARDE-PECHE DE LA DIVISION N° 3, DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

A l'Inspecteur en chef des Pêcheries,

NANAIMO, C.-B., 1914.

New-Westminster, C.-B.

GARDE-PÊCHE "ALCEDO".

MONSIEUR,—Au cours de la dernière saison l'*Alcedo* a fait la police de pêche dans les eaux qui séparent l'île de Vancouver de la terre ferme, à partir de l'extrémité sud de cette île jusqu'au détroit de la Reine-Charlotte. Il a parcouru 8,386 milles. On a poursuivi 27 personnes qui avaient enfreint les règlements. Selon les instructions du ministère, j'ai mis l'*Alcedo* sous les ordres de M. Fletcher, inspecteur des bureaux de poste. M. Haynes, sous-inspecteur, a fait l'inspection des bureaux de poste de la partie nord de cette division à la fin du mois d'octobre et a terminé son travail la dernière semaine de novembre.

BATEAU "COHOE."

Le bateau *Cohoe* a pris du service le 24 octobre et depuis cette date a parcouru 2,176 milles. Les eaux qu'il est chargé de surveiller se trouvent entre le détroit de Howe et la baie de Bute, sur la côte du continent. Ce bateau a rendu de bons services et donné satisfaction.

BATEAU "RAVEN."

Le bateau *Raven* n'a été de service que quelques semaines, à l'époque où la pêche est prohibée, avant d'être mis en hivernage. Son port d'attache est à la baie Alerte, sur l'île de Cormorant. Il est chargé de surveiller les eaux qui se trouvent entre l'île de Vancouver et la terre ferme, et qui comprennent les baies de Knight, de Seymour et de Kingcomb. Ce bateau est bien équipé pour le travail qu'il a à faire et sera fort utile au cours de la saison prochaine.

BATEAU "GULL."

Le bateau *Gull* a été mis en service le 30 mai 1913 et a fait la police de pêche sur la côte est de l'île de Vancouver, entre la rivière Big-Qualicum et la baie Maple. Il a parcouru durant cette période 7,413 milles. On a constaté que les règlements de pêche étaient fidèlement observés. Deux cas seulement ont été rapportés où le pêcheur avait enfreint la loi. Ce bateau est également bien équipé pour les services qu'il a à rendre.

Les garde-pêche *Egret* et *Heron*, dont la construction est achevée, sont actuellement sur la côte ouest de l'île de Vancouver, prêts à servir. Leur concours sera précieux pour la police de pêche dans cette division.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

EDWARD G. TAYLOR,

Inspecteur des pêcheries.

APPENDICE N^o 12.

RAPPORT DE L'OSTREICULTEUR-EXPERT DU MINISTÈRE SUR LES TRAVAUX ACCOMPLIS DURANT L'EXERCICE DE 1913.

CHARLOTTETOWN, I.-P.-E.

Au Commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les travaux d'ostréiculture accomplis au cours de la saison dernière dans les provinces maritimes.

Dès l'ouverture de la navigation, l'*Ostrea* a été mis en état de prendre la mer, et dès qu'il fut prêt il se rendit à la baie Pownal conformément aux instructions de votre ministère pour aider les employés de la province à faire les levés hydrographiques des baies de Pownal et d'Orwell. Ce travail a été commencé le 20 mai sous la direction du professeur H. H. Shaw, ingénieur à l'emploi de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, et qui avait à son service le personnel de son bureau. Les levés hydrauliques ne furent achevés que le 16 juillet. Je suis alors retourné à Charlottetown pour y déposer les instruments des ingénieurs-hydrographes. Après avoir fait ma provision d'eau et de charbon, je repartis le lendemain matin pour Caribo.

CARIBO, N.-E.

Cet endroit était autrefois un banc de terre stérile au sud du port de Caribo, à environ 150 verges de la rive lorsque l'eau est à son haut niveau. Ce banc couvrait une étendue d'environ quatre acres, en ligne parallèle avec la rive. En 1911 on remplit ce banc de coquilles et on prépara le terrain pour y faire de l'ostréiculture. Mais la saison était déjà avancée lorsque ces travaux furent achevés, et l'on ne put se procurer dans la baie de Richmond que vingt-cinq barils de petites huîtres. Ces huîtres furent réparties sur une acre d'étendue à l'extrémité est du banc. En 1912, le ministère obtint 75 barils d'huîtres de Waren, Rhode-Island, pour des fins d'ostréiculture. Ces huîtres arrivèrent en bon état et furent placées sur les autres trois acres du banc de Caribo le 25 mai de l'an dernier. Je me proposais d'examiner ce banc plus tard dans la saison, mais je dus m'employer à d'autres travaux. A la fin de la saison la température était trop orageuse pour me permettre de faire l'inspection projetée, et je dus attendre à cette année. Je partis donc pour Charlottetown le 17 juillet dernier, et j'arrivais à Caribo le même jour. Le vendredi 18, je faisais l'examen du banc, et j'avais la satisfaction de constater qu'il ne s'y trouvait pas de plantes nuisibles ni de dépôt. Les huîtres sont bonnes et assez grosses. Celles qu'on a apportées de l'Île-du-Prince-Édouard il y a deux ans ont bien meilleure apparence que les huîtres des États-Unis, et elles sont beaucoup plus grosses.

Parmi les huîtres américaines, j'en ai trouvé un petit nombre de mortes. Cela est probablement dû à la durée du voyage, quand on les a apportées. Elles ne grossissent pas rapidement, mais elles paraissent fermes et leur coquille est plus dure. J'ai lieu de croire qu'elles feront beaucoup mieux l'an prochain. J'ai lancé la drague à trois reprises dans le banc d'huîtres américaines, et j'ai ramassé successivement 115, 125 et 195 huîtres de l'Île-du-Prince-Édouard, deux coups de drague m'ont rapporté, l'un 251 et l'autre 179 huîtres. Je n'ai découvert aucuns jeunes mollusques dans ces huîtres, mais la saison avait été jusque-là très peu favorable, par suite de tempêtes

et d'une température froide. A cette époque la température de l'eau était de 63 F. Il pleuvait et il ventait beaucoup. Je suis reparti le samedi pour revenir à Charlottetown.

MALPECQUE, I.-P.-E.

Parti de Charlottetown le 21 juillet, j'arrivais à Malpecque le 23 pour y examiner le parc d'huîtres de Bird-Island, que l'on a créé en formant un banc de quatre acres. C'était un terrain stérile au nord de la baie de Richmond, au large de la rive sud de l'île Bird, appelée aussi Middle, à l'est de l'endroit où la rivière Bideford se décharge dans la baie de Richmond. Cette réserve a été choisie en 1910, et après l'avoir nettoyée et remplie de coquilles, on y transporta de bonnes petites huîtres de l'île Ram. Je fis l'examen de ce parc en 1911, et je constatai que le banc était en bon état. Les huîtres que je fis pêcher paraissaient absolument saines et avaient grossi considérablement. Je ne trouvais aucune huître morte, et au contraire j'observai que de petits mollusques se trouvaient au milieu des coquilles et des roches. Nous avions donc lieu d'être satisfaits. En 1912, je fis une nouvelle inspection et je trouvai le banc libre d'herbes marines et les huîtres beaucoup plus grosses. Mais il était évident qu'on y avait fait la pêche et qu'on avait enlevé un grand nombre d'huîtres.

Lors de mon arrivée cette année, je fus grandement surpris de trouver sur toute cette étendue une énorme quantité de zostères. La croissance de ces herbes cet été dans les baies de Malpecque et de Richmond a été extraordinaire, et tous s'accordent à dire qu'ils n'en ont jamais vu autant par le passé. Avant d'examiner le parc d'huîtres, je dus faire enlever les herbes, et j'engageai en conséquence trois hommes pour nettoyer toute la réserve. Ce travail dura jusqu'au 28 août, alors que je trouvai le parc sans herbes. Je lançai la drague à divers endroits, avec les résultats suivants: le premier coup me rapporta 124 huîtres et quelques jeunes mollusques; le second, 80 huîtres; le troisième, 37; le quatrième, 57; le cinquième, 18; et le sixième, 25. Le plus grande partie des huîtres que j'ai pêchées ont pris naissance sur ce banc, et les huîtres qu'on y avait d'abord placées ne s'y trouvent plus qu'en petit nombre. Sans l'œuvre de pêcheurs malhonnêtes, nous aurions obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'ai trouvé aussi quelques huîtres assez grosses, mais le plus grand nombre de celles que nous avions semées en cet endroit ont disparu. On trouve de petits mollusques à l'est de l'île Bird, qui proviennent sans doute de la réserve. Après avoir achevé mon inspection, j'ai enlevé les piquets qui indiquaient l'endroit où se trouve le parc, et j'e partis de Malpecque le 2 septembre. Par suite d'un gros temps, je n'atteignis Richibouctou que le 6 septembre.

RICHIBOUCTOU, N.-B.

J'avais reçu instruction de me rendre à la baie du village de Richibouctou pour examiner l'endroit et me rendre compte s'il était favorable à l'installation d'une réserve de maîtres. J'examinai avec soin toute l'étendue de la baie et je constatai que les rives avaient un sol sablonneux. Mais à mesure que l'eau devient plus profonde le lit de la baie est excessivement mou. C'est le cas, lorsqu'il n'y a que deux ou trois pieds d'eau, et nous trouvons le même lit à une profondeur de sept ou huit pieds. Au milieu de cette baie se trouve un banc formé d'un mélange de sable et de coquilles d'huîtres et de moules. A certains endroits, nous y trouvons des herbes marines, tandis qu'à d'autres le fond est absolument stérile. La profondeur d'eau aux extrémités du banc varié entre cinq ou six pieds. Elle diminue graduellement vers le milieu et au sud-est, se réduisant à deux pieds à marée basse. J'ai placé des piquets autour de ce banc et j'ai tendu une corde pour en mesurer l'étendue.

Le côté nord a une longueur de deux cents quarante-cinq toises, le côté sud qui a été arrondi, mesurait trois cent cinquante toises, le côté ouest était de cent cinq brasses, et le côté est de cent quatre-vingts. L'eau est pure et le courant bon à cet endroit, et bien qu'on y trouve des mulettes, il y a aussi des moules, ainsi que des huîtres en petites quantités dans les Etroits, qui sont à une courte distance de l'étendue

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

en question, mais on ne trouve pas de mactres dans ce havre; toutefois, je ne vois pas pourquoi elles n'y croitraient pas, si elles y étaient apportées, ainsi que dans les Etroits, où le fond est sablonneux, et où il y a une profondeur de dix pieds d'eau, et qui est le passage conduisant à la baie du Village. On pourrait cultiver les mactres à cet endroit à une profondeur de quatre pieds à l'eau basse.

Si le département décide de faire une expérience de culture des mactres à cet endroit, il n'est pas nécessaire de faire de travaux pour préparer le sol, il s'agit seulement de les obtenir et de les y placer. On pourrait les obtenir à Boutouche pour environ un dollar par boisseau, ce qui, je crois, est le prix actuel du marché, et je suis d'avis qu'environ cent boisseaux seraient suffisants pour distribuer dans les différents endroits, pour faire l'expérience; mais à cause de l'état avancé de la saison, l'expérience a été remise au printemps prochain, et l'on fera alors d'autres arrangements.

Je laissai Richibouctou et me rendis à la baie du Vin où j'arrivai le 25 septembre.

BAIE DU VIN, N.-B.

L'an dernier j'ai examiné le fond des eaux dans la baie du Vin et les environs, dans le but de trouver une étendue où le fond est sans végétation où l'on pourrait établir un lit expérimental. On a déterminé une étendue convenable de quatre acres avec une profondeur de sept à dix pieds d'eau, près du creek Horton sur le côté ouest de la baie, consistant en un fond ferme et égal avec quelques pierres ici et là, près de la résidence de l'officier des pêcheries. Mais avant que j'aie pu préparer cet emplacement, j'ai reçu ordre du département de faire la patrouille dans l'île du Prince-Edouard.

Je suis retourner à la baie du Vin cet automne dans l'espoir de compléter mon entreprise que j'avais laissée non terminée l'an dernier, et j'essayai de faire des arrangements avec les pêcheurs d'huîtres pour qu'ils conservent leurs coquilles pendant qu'ils font la pêche, ce qu'ils promirent de faire, et le 3 octobre, j'obtins de neuf bateaux, vingt-neuf barils de coquilles, et le 6, soixante-dix-huit barils, mais après cela, on ne voulut plus les ramasser pour le même prix. Je me rendis alors à la Pointe du Chêne pour faire des arrangements avec d'autres pêcheurs et les engager à conserver leurs coquilles, mais à cause des vents et de la température changeante, je n'ai pu obtenir que cent trente-six barils jusqu'au 3 novembre, formant un total de deux cent quarante-trois barils de coquilles jusqu'à date. Les pêcheurs avaient cessé de pêcher pour la saison, et après m'être préparé à prendre la mer, j'attendis la première chance de me rendre à Charlottetown. Le 7 novembre, la température s'adoucit, et je partis de l'île de la baie du Vin, et arrivai à Charlottetown le lendemain. La saison étant trop avancée pour entreprendre d'autre travail, je dégarnis l'*Ostrea*, mettant tout son grément dans l'entrepôt, et je le fis placer soigneusement en hivernage. Je dois dire ici que pendant la saison dernière, la température a été très changeante et désagréable, et il y a eu beaucoup de pluie, en sorte que mon travail dans un bateau de la grandeur de l'*Ostrea* s'est trouvé beaucoup retardé.

OSTREICULTURE PARTICULIÈRE DANS L'ÎLE DU PRINCE-EDOUARD.

Dans mon rapport de l'an dernier, je parlais du travail entrepris par le gouvernement de l'île du Prince-Edouard, pour l'arpentage du fond des eaux et le traçage d'étendues devant être louées pour l'ostréiculture particulière. L'on poursuit encore ce travail, et pendant la saison dernière, l'on a arpenté les emplacements suivants, à savoir:—la baie Saint-Pierre, la baie Pownal, la baie Orwell, la baie de New-London, la baie Cascumpèque, la rivière Tryon, l'anse Bentick, l'Anse aux Huîtres, la rivière Sauvage, la rivière Barbaraweit, la rivière Shipyard et la baie Bedeque. On a arpenté en partie la rivière Sud-Ouest et New-London.

Il y a approximativement plus de cinq mille acres qui sont déjà effermées et en culture, et l'on est à étudier des demandes pour sept autres mille acres.

La *McNutt Malpeque Oyster Company* et la *Standard Cup Oyster Company* ont acquis aux Etats-Unis un outillage moderne, consistant en bateaux de dragage à gazoline, et ont déposé de grandes quantités d'huîtres de semence et autres. Il y a maintenant douze ou quatorze compagnies d'huîtres qui réussissent assez bien dans la baie de Richmond, leurs capitaux varient de vingt-cinq mille à cent cinquante mille dollars, et l'on forme continuellement de nouvelles compagnies, de sorte que l'on s'attend, grâce à la culture particulière, à ce qu'il s'ouvre un enouvelle ère, bref les perspectives sont belles pour l'industrie des huîtres dans l'Île-du-Prince-Edouard.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ERNEST KEMP,

Expert en ostréiculture.

APPENDICE N^o 13.

PISCICULTURE

OTTAWA, le 30 septembre 1914.

Au sous-ministre,
Ministère de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa, Ontario.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les travaux de pisciculture dirigés par le ministère au cours de la saison de 1913-14.

La distribution totale de gros et de petits poissons pour la saison qui nous occupe a été à peu près de 1,228,000,000, et bien que le nombre de certaines des espèces que l'on a fait multiplier ne soit pas aussi considérable que l'an dernier, la distribution totale est parvenue à plus de 154 millions. Un aperçu général de l'ouvrage de propagation des espèces est donné ci-après.

SAUMON DE L'ATLANTIQUE.

Le saumon de l'Atlantique se multiplie surtout dans les Provinces maritimes et dans la province de Québec. A part Tadoussac, P.Q., où le personnel de la pisciculture se sert de filets pour se les procurer, on obtient les vieux poissons en les achetant des pêcheurs qui en font commerce. La première provision de poisson qui pénètre dans le lit de la rivière au cours de la saison de pêche, est retenue à Tadoussac, à Québec, à Restigouche et à Saint-Jean, N.-B.; mais à Miramichi, N.-B. et à Margaree, N.-E., on n'en fait aucune distribution avant septembre, une fois la saison de fermeture commencée. La distribution totale de cette espèce ne fut que très peu inférieure à celle de l'année dernière. On le doit à ce que la provision d'œufs obtenus de Saint-Jean et de Miramichi est restée inférieure à ce qu'elle avait l'habitude d'être. La quantité d'œufs obtenus à chaque bassin et la façon dont on en a fait la distribution aux diverses piscicultures sont les suivantes:—

Bassin de Restigouche 2,356,000 œufs.

Ces œufs furent déposés et amenés jusqu'à la couvée à la pisciculture de Tadoussac; à ce moment on en expédia 1,000,000 à la pisciculture auxiliaire de la rivière Bergeronnes, et 600,000 à la pisciculture auxiliaire de la rivière Sainte-Marguerite. Le reste fut distribué sous forme de fretin par le personnel de Tadoussac.

Bassin de Restigouche 2,356,500 œufs.

Sur la rivière Restigouche on a pris 530 saumons dans le filet du gouvernement à Tide-Head, et on en a acheté 98 aux pêcheurs qui font commerce à New-Mills. Ces derniers furent conservés dans le bassin d'eau fraîche de Tide-Head, sur la Restigouche, et ont produit 2,356,500 œufs que l'on a amenés à la couvée à la pisciculture de Restigouche, époque à laquelle on en a transporté 500,000 à la nouvelle pisciculture auxiliaire de la rivière Nepisiguit.

Bassin de Miramichi 8,965,000 œufs.

Sur la rivière Miramichi on a pris 2,100 saumons qui pondirent 8,965,000 œufs, distribués comme suit:—

Piscifactory de Bedford, N.-E.	1,500,000
Piscifactory du Kelly's Pond, Ile-du-Prince-Edouard.	1,265,000
Piscifactory de Windsor, N.-E.	1,750,000
Piscifactory de Gaspé, P.Q.	2,300,000
Piscifactory de Miramichi, N.-B.	2,150,000
Bassin de Saint-Jean.	6,896,000

Mille deux cent soixante-quinze poissons pris à même le bassin de Saint-Jean ont produit 6,896,500 œufs. Tous furent déposés à la piscifactory de Grandes-Chutes en attendant que la nouvelle piscifactory de Saint-Jean fut achevée. Pour arriver à satisfaire aux exigences créées par cette situation il fallait placer les plateaux aux deux tiers de la profondeur de l'auget, ce qui nécessitait plus de manutention et de lavage et occasionnait de ce fait des pertes légèrement plus fortes que si l'on se fût trouvé dans d'autres circonstances. Une fois les œufs arrivés à l'époque de la couvée, on a fait les expéditions suivantes des Grandes-Chutes:—

Piscifactory de Saint-Jean, N.-B.	2,500,000
Piscifactory de Newcastle, Ontario.	202,900
Piscifactory du Lac Cowichan, C.-B.	100,000
Piscifactory de Saint-Alexis, P.Q.	75,000
Piscifactory du lac Lester, P.Q.	75,000
Bassin de Margaree.	6,730,000

Six millions sept cent trente mille œufs sont venus de 862 saumons au bassin de détention de Margaree Harbour, N.-E.; sur ce nombre on en a expédié sans délai 1,200,000 à la piscifactory de Middleton, N.-E., et quant au reste, soit 5,530,000 on l'a déposé à la piscifactory de Margaree Nord-Est, N.-E. En février, une fois l'époque de la couvée passée, on en a expédié 400,000 à la piscifactory de Middleton et 600,000 à celle de Windsor; en mars, on en a expédié 1,000,000 à la piscifactory auxiliaire du creek Lindloff, près de St. Peters, N.-E., le reste, soit 3,530,000, étant distribués sous forme de fretin, de la piscifactory de Margaree. On a obtenu de bons résultats de tous ces œufs, si l'on fait exception pour ceux que l'on a distribués à Lindloff. Pour une raison quelconque, que le département n'a pu jusqu'à présent vérifier, ces œufs ont été à peu près tous perdus.

SAUMON DU PACIFIQUE.

Il me fait plaisir de signaler une augmentation satisfaisante de plus de 33½ millions, pour les diverses espèces de saumon du Pacifique distribuées sur le territoire de la Colombie-Britannique, sur la quantité distribuée en 1913. Les saumons reproducteurs sont arrêtés dans leur course entre l'océan et l'endroit du frai par des clôtures installées en travers des cours d'eau. Ces clôtures furent en quelques endroits charriées par les inondations, mais les employés des piscifactories purent les remettre en place ou se procurer la quantité de poisson nécessaire en faisant usage de filets.

A la piscifactory du lac Lakelse, sur la rivière Skeena, les clôtures ont toutes été enlevées et il fallut se servir de filets pour prendre des poissons reproducteurs et les installer dans leurs nids naturels de frai. Ce travail a nécessité une somme considérable d'ouvrage difficile à accomplir de la part du personnel, mais il faut avouer à l'honneur de ses membres qu'ils ont réussi à obtenir l'approvisionnement ordinaire d'œufs.

TRUITE MOUCHETÉE.

La distribution du fretin de truite mouchetée a presque doublé celle de l'an dernier.

A la pisciculture de Saint-Alexis où le département a dans le passé obtenu pratiquement tous les œufs de truite sauvage qui lui sont venus, la présence de pluies très fortes et d'inondations qui en étaient le résultat au cours de la saison de la moisson, ont rendu la tâche difficile au plus haut point, et il s'est perdu une quantité énorme de poisson à la suite de la destruction d'une chaussée, quelques-unes des caisses ayant été enlevées et les eaux s'étant trouvées être si élevées de ce fait pour les autres nids, que les poissons reproducteurs qui s'y trouvaient se sont échappés. La collection totale pour ce district a été de 486,000 œufs que l'on distribua comme suit dans les diverses piscicultures:—

Pisciculture du lac Tremblant	100,000
Pisciculture du lac Lester	75,000
Pisciculture de Saint-Alexis	311,000

La diminution à Saint-Alexis a été comblée par l'augmentation de la prise dans les cours d'eau de l'île du Prince-Edouard, et l'achat d'œufs en plus grand nombre que d'habitude. L'augmentation de prise dans l'île du Prince-Edouard est très satisfaisante. Il y a trois ans, l'officier qui a la direction de la pisciculture de Kelly's Pond, a réussi à amasser 7,000 œufs. En 1912, la collection augmentait à 134,000, et l'an dernier, elle atteignait 459,600. Le fretin venant de ces œufs a été distribué de la pisciculture de Kelly's Pond.

Le nombre d'œufs de truite mouchetée obtenus dans la rivière Margaree n'a pas été aussi grand que l'an dernier. Malheureusement, quand le bassin de détention pour la truite reproductrice fût prêt, la classe était passée et s'était dispersée dans les petits lacs et les cours d'eau aux sources. On prit un petit nombre de truites; mais elles n'ont pas rapporté autant qu'on le désirait. Il me fait plaisir de dire, toutefois, que, profitant de l'expérience de l'an dernier, on a placé à temps un filet pour intercepter le premier passage de la truite de mer, et 700 poissons splendides ont été pris en peu de temps, dont un certain nombre pesaient de 3 à 5 livres. Ces truites ont été bien entretenues dans le bassin pendant tout l'été et seront libérées quand elles auront fini leur couvée. Le fretin venant des œufs de l'automne dernier a été distribué de la pisciculture de Margaree.

On a tenté pour la première fois d'amasser des œufs de truites dans le district de Middleton, N.-E. Comme ce travail était tout à fait nouveau pour les hommes qui en étaient chargés, ils n'ont pris que 20,000 œufs. Ce nombre a toutefois été augmenté par l'achat de 290,000 œufs, faisant un total de 310,000 œufs de truites placés dans la pisciculture de Middleton.

On a aussi essayé d'amasser des œufs de truites dans le district de Miramichi. Les différents cours d'eau aux environs de la pisciculture ont été visités en septembre et octobre. Les conditions ne sont toutefois pas favorables car les eaux sont extrêmement basses. L'embranchement nord-ouest, à sept milles de l'embranchement sud-ouest, et six milles de la rivière Miramichi même, ont été examinés sans qu'on y trouve de truite. On a aussi inspecté la Tabusintac sans résultat; mais on a pris 180 truites dans la rivière Bartibog. A cause des blessures que ces poissons ont reçues dans le transport jusqu'au bassin de la pisciculture, le rapport des œufs a été petit. Les informations obtenues indiquent toutefois que si l'on fait des arrangements convenables on pourra amasser un nombre considérable d'œufs de truite mouchetée dans la rivière, et, comme elle est louée, le gouvernement provincial a prévu par une ordonnance en conseil la prise de la truite reproductrice pour la pisciculture. On fait les travaux cet automne, et la saison prochaine, on se propose de construire un bassin de détention dans un endroit convenable et de prendre le poisson reproducteur au moyen d'un filet d'une livre aux environs, quand il monte la rivière, de la même façon que cette année dans la rivière Margaree.

L'officier qui a la direction de la pisciculture de Port-Arthur, dans le lac Nipigon, Ontario, a aussi amassé quelque 600,000 œufs de truite mouchetée, pendant qu'il s'occupait dans ce lac à amasser des œufs de poisson blanc et de truite saumonée. Quoique pas plus de 50 pour 100 de ces œufs n'ait rapporté, c'est là tout ce qu'on pouvait attendre dans les circonstances. Les œufs ont dû être gardés au camp de frayage pendant un temps considérable, et à cause du manque de commodités, ils ont été durement traités dans le transport à la pisciculture.

Comme le gouvernement provincial a accepté de s'occuper de la propagation du poisson de sport dans l'Ontario, on ne ramassera plus d'œufs de truite dans ces eaux. 145,000 fretins des œufs obtenus l'automne dernier ont été remis au gouvernement provincial pour être distribués. Le reste des œufs a été distribué dans les différentes piscicultures, à savoir:—

Pisciculture du creek Granite, C.-B.	50,000
Pisciculture des Grandes-Chutes, N.-B.	50,000
Pisciculture de Bedford, N.-E.	75,000

Les œufs de truite mouchetée couvés dans le nouvel établissement de Saint-Jean ont été achetés de *Caledon Mountain Trout Club*, de Brantford, Ont.

OUANANICHE.

L'officier dirigeant la pisciculture de Bedford a encore tenté d'amasser de l'ouananiche dans le lac Grand et les cours d'eau tributaires; mais sans succès. Il a placé des filets de prise et de barrage le 13 octobre, et les premiers poissons ont été pris le 16 octobre. Depuis cette date jusqu'au 18 décembre, 75 poissons ont été pris, dont seulement deux ont donné des œufs, le premier le 21 novembre, et l'autre le 1er décembre. Comme les autres ne semblaient pas devoir rapporter, et d'après les apparences, ne semblaient pas devoir le faire avant le milieu de l'hiver, et affaiblissaient, ils ont été libérés. On a obtenu seulement 4,000 œufs en tout, et comme les opérations étaient plutôt dispendieuses, le département n'a pas considéré juste de les continuer.

TRUITE SAUMONÉE.

La collection des œufs de truite saumonée et la distribution du fretin n'ont pas été aussi bonnes qu'en 1912-13. Les œufs de truite saumonée sont obtenus dans les Grands Lacs de poissons pris pour le commerce, et comme la température sur le lac Huron et la baie Géorgienne a été douce jusqu'au commencement de la saison de clôture, un plus petit pourcentage des poissons était mûr, et la collection des œufs a été en proportion. La collection dans le lac Supérieur a été à peu près la même que les années précédentes.

Le personnel de la pisciculture de Newcastle a amassé 7,868,000 œufs dans le lac Huron, qui ont été distribués comme suit, savoir:—

Pisciculture de Southampton, Ont.	2,548,000
Pisciculture du lac Tremblant, Qué. (couvés)	1,000,000
Pisciculture du lac Lester, Qué. (couvés)	507,600

Le reste a été couvé et distribué de la pisciculture de Newcastle.

Le personnel de la pisciculture de Wiarton a amassé 12,572,000 œufs, qui ont été distribués comme suit:—

Pisciculture du lac Lester, Qué.	378,000
Pisciculture des Grandes-Chutes, N.-B.	50,000

Le reste a été couvé et distribué de la pisciculture de Wiarton.

Le personnel de la pisciculture de Southampton a amassé 8,103,000 œufs, qui, avec l'envoi de Newcastle, ont été couvés et distribués de Southampton.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

La pisciculture de Port-Arthur a amassé 7,000,000 œufs dans le lac Supérieur et 1,000,000 dans le lac Nipigon, dont 1,000,000 ont été envoyés à l'état de couvée à la pisciculture de Banff, et le reste a été couvé et distribué comme fretin et de saumoneau à la pisciculture de Port-Arthur.

TRUITE COUPE-GORGE.

J'ai le regret de dire que la collection d'œufs de truite coupe-gorge dans le district de Banff n'a pas été un succès. On a tenté tous les efforts pour amasser ces œufs dans le Jumping Pound et ses tributaires, dans les creeks Pirmez, Robinson et autres; mais on n'a pu s'en procurer qu'un petit nombre, car on ne pouvait trouver de poisson assez gros pour couvrir. Malheureusement, presque tous les œufs obtenus et placés dans la pisciculture de Banff ont été tués par le fort minage dans les environs.

TRUITES DE KAMLOOPS.

Jusqu'à la saison dernière, la truite de Kamloops ne s'est multipliée qu'incidemment et dans une faible proportion. La nouvelle pisciculture installée à Gerrard sert surtout à l'incubation de ces espèces, et le travail qui s'y est accompli a amené une distribution de fretin dépassant 770,000. Les poissons reproducteurs furent pris au moyen d'un rets-piège installé au sein du lac à la Truite situé à proximité de la pisciculture, et l'on a distribué le fretin dans les eaux du district de Kootenay. Cet établissement est appelé à prendre une grande importance pour arriver à satisfaire par la voie de Kootenay à des demandes pressantes et nombreuses de fretin, le département s'étant trouvé jusqu'ici dans l'impossibilité de satisfaire à ces demandes par la voie des autres piscicultures disséminées dans la province.

POISSON BLANC.

Le travail concernant le poisson blanc se fait au sein des Grands Lacs de l'Ontario et dans les lacs Winnipeg et Winnipegosis, dans la province du Manitoba. La collection de ces œufs s'est faite l'automne dernier et sur le territoire des Grands Lacs sur une plus grande échelle que dans le passé. On en a rassemblé 57,000,000 dans la baie de Quinté que l'on a fait éclore et que l'on a distribués de la pisciculture de Sarnia. L'approvisionnement de poisson de la baie de Quinté a été, l'automne dernier, moins considérable que de coutume, mais on a paré à cet de choses grâce au fait que le poisson a rapporté plus qu'il n'avait fait au cours des saisons précédentes et depuis que l'on fait la collection des œufs dans ces eaux. Comme de coutume, le plus grand approvisionnement s'est fait dans la rivière Détroit et le lac Érié. Les chiffres suivants sont le résultat de ce que l'on a retiré de ces eaux:—

Ile Fighting..	107,560,000
Bois-Blanc..	18,880,000
Amherstburg..	20,600,000
Kingsville..	51,640,000
Port-Dover..	23,320,000
Dunnville..	10,000,000

Toute cette provision a été transportée à la pisciculture de Sandwich d'où on l'a distribuée comme suit:—

Pisciculture de Sandwich, Ontario..	120,000,000
Pisciculture de Collingwood, Ontario..	30,000,000
Pisciculture de Port-Arthur, Ontario..	33,600,000
Pisciculture de Selkirk, Manitoba..	56,400,000
Rivière Détroit..	12,000,000

Les quantités suivantes d'œufs de poissons blancs ont également été amassés pour la pisciculture de Collingwood:—

Rivière au Français.	39,000,000
Iles Christian.	2,000,000
Rivière Naiscotyang.	2,000,000

Outre les 33,600,000 œufs obtenus de la pisciculture de Sandwich, on en a amassé 6,000,000 dans le lac Nipigon, et on les a fait incuber à la pisciculture de Port-Arthur.

Si la distribution faite dans les Grands Lacs de l'Ontario a été matériellement augmentée, celle des eaux du Manitoba n'a pas été aussi considérable que l'an dernier, de plus, grâce à une succession d'accidents, les œufs introduits dans les piscicultures de Selkirk et de Gull ne sont pas arrivés à bonne fin.

Les œufs destinés aux trois piscicultures établies sur le lac Winnipeg, à savoir: celles de Selkirk, de Gull et de la rivière Dauphin, ont été amassés dans la Petite Saskatchewan ou dans la rivière Dauphin. Comme par le passé, on n'a eu aucune difficulté à se procurer une provision considérable de poissons reproducteurs. La plupart de ces derniers ont été installés dans un creek de peu d'étendue, mais ils se sont échappés on ne sait comment avant que l'on ait eu le temps de les enlever. Il est assez difficile de barrer la rivière en se servant d'un filet de barrage au moment où l'on fait la prise des poissons reproducteurs, et le directeur des travaux est d'avis que cette difficulté a été la cause de la fuite des poissons. Les ennuis les plus sérieux et qui reviennent le plus souvent, consistent dans l'arrivée précoce des neiges et dans la formation des glaces. Au cours de la saison dernière, les apparences d'approvisionnement de la pisciculture étaient excellentes jusqu'au 19 octobre, mais à cette date il est tombé une couche de neige de 18 pouces qui a rempli de neige fondu le lit de la rivière et de la baie. Le 29 octobre, cette neige fondue forma une couche épaisse sur la rivière et la baie fut prise par les glaces. Dans ces conditions et comme les œufs menaçaient de se trouver pris dans les glaces, on transporta ces derniers dans le havre de Gull d'où le bateau ne put revenir. Le reste de la provision des œufs, soit environ 60,000,000, furent exposés à la pisciculture de la rivière Dauphin.

Les œufs pour la pisciculture de Winnipigosis sont pris dans des filets d'une livre dans la rivière Poule-d'Eau. Les conditions ici sont quelque peu les mêmes que dans le lac Winnipeg. La rivière Poule-d'Eau, où l'on prend le poisson, est apte à geler plus tôt que le lac, et quand cela arrive, les œufs ne peuvent être apportés à la pisciculture en bonne condition, car le remorqueur ne peut entrer dans la rivière à cause de la glace, et il n'est pas prudent de traverser le lac avec des chevaux. Pour faire face à cette difficulté, un certain nombre des poissons qui ont été pris au commencement de la saison ont été transportés dans une allège, et placés dans une lagune à la pisciculture. Cette mesure assure d'un certain approvisionnement, quelles que soient les conditions aux camps de couvée. Il a aussi été nécessaire l'an dernier de transporter les derniers œufs à la pisciculture, au moyen d'attelages de chiens, car le lac a commencé à geler le 28 octobre, et à partir de cette date jusqu'au 14 novembre, quand les derniers œufs ont été pris, il n'y avait pas d'autre moyen de transport pour les raisons qu'on a déjà données. La collection des œufs et la distribution du fretin, la saison dernière, ont été considérablement meilleures que l'année précédente.

BROCHET.

La distribution du brochet a augmenté de 21,700,000 depuis l'an dernier. Pour la première fois on a distribué du fretin de brochet dans les eaux du Manitoba. Les œufs ont été amassés à l'île Swampy, lac Winnipeg, et couvés à la pisciculture de Gull-Harbour. Les opérations ont été quelque peu dérangées par la glace en dehors du havre, qui remuait avec chaque changement de vent, et laissait une trop petite étendue non gelée pour permettre aux pêcheurs d'agir avec avantage. On a toutefois amassé environ 11,000,000 d'œufs, et presque tout le fretin a été distribué dans les environs de l'île Big, lac Winnipeg.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

La distribution du brochet de la pisciculture de Sarnia, dans le lac Huron, a augmenté de 14,000,000 depuis l'an dernier, malgré le fait que les conditions de la glace n'étaient pas favorables, et ont empêché de placer plus de la moitié des filets, où l'on prend ordinairement les œufs, car ils sont ordinairement placés à temps pour prendre le poisson à la veille de pondre. Mais une meilleure qualité d'œufs a bien suppléé au petit nombre de poissons pour la couvée.

On a aussi tenté d'amasser des œufs de brochet dans la rivière Naishcotyang, baie Georgienne, pour les couvrir à la pisciculture de Collingwood. Avec l'expérience acquise, on espère en obtenir un bon nombre à cet endroit l'an prochain.

ALOSE.

La pisciculture d'alose flottante sur la rivière Saint-Jean a encore opéré sur le lac Washadamoak, comté de Queen. Pour répondre à l'objection soulevée l'an dernier qu'un plus grand nombre d'œufs eût été obtenu si l'on eût commencé les opérations plus tôt dans la saison, la pisciculture a été préparée et les poissons pris aux stations dans les environs ont été examinés le soir du 22 mai, mais on n'a obtenu que des œufs non formés. Ces stations ont été visitées tous les soirs avec le même résultat jusqu'au 1er juin, date de la prise des premiers œufs. Du 1er au 24 juin, on a pris 2,579 aloses, dont 6½ pour 100 étaient des femelles reproductrices et ont donné 2,105,000 œufs. Ce nombre est quelque peu moindre que l'an dernier, et est surtout dû aux conditions de température moins favorable, et au fait que les pêcheurs des environs, à part une ou deux exceptions, ne semblaient pas admettre que la pisciculture travaillait dans leur intérêt, et n'ont pas aidé autant qu'ils l'auraient pu en apportant leur prise aux chaloupes de collection de la pisciculture. On a signalé un nombre exceptionnel de petites aloses dans la rivière Kennebecasis, et certains des pêcheurs pensent qu'elles sont le résultat du fretin distribué en 1912. Cette année, on a libéré, dans le lac Washadamoak dans les environs de la pisciculture, 1,025,000 fretins vigoureux.

BARBUE.

Pour la première fois, on a tenté de répondre aux nombreuses demandes d'approvisionnement des plus petits lacs du sud du Manitoba qui sont sans poisson. Un certain nombre de ces lacs ont été examinés et on s'est assuré qu'ils ne conviennent pas aux meilleures classes de poissons des piscicultures du département. On a donc amassé une quantité de jeunes barbues dans la rivière Rouge près de Selkirk, et on les a distribuées dans un certain nombre des lacs en question. D'après ce qu'on a observé cet été, ces poissons semblent se trouver bien, et c'est l'intention du département de propager ce travail la saison prochaine.

HOMARDS.

Il me fait plaisir de signaler l'augmentation satisfaisante de 53,000,000 dans la distribution du fretin de homard pendant la saison. Quoique la saison eût été en retard, et que la glace eût empêché les pêcheurs de placer leurs pièges aussi tôt qu'ils ont coutume de le faire, ils ont obtenu une meilleure qualité d'œufs et la proportion éclosa a été au-dessus de la moyenne.

Le nombre de homards détenus dans le Long Beach Pond a aussi augmenté. Cette année, on a enfermé 242 homards reproducteurs et 62 vidés. A l'exception de sept, aucun de ces homards mesurait moins de onze pouces, et certains mesuraient jusqu'à dix-sept pouces. On en a libéré cent dix-neuf dans la baie Sainte-Marie, et les autres ont été retenus dans un but d'observation scientifique.

On a envoyé 8,000,000 de fretins de homards de la pisciculture de Canso au bassin Bedford, N.-E., sur la recommandation de la commission des Pêcheries de Coquilles, que ces eaux soient choisies comme étendue pour l'élevage des homards, et qu'on y distribue chaque saison pendant cinq ans des jeunes homards, comme expé-

rience de l'efficacité de la couvée et de l'implantation des homards. Le bassin Bedford a été choisi pour cette expérience car il ne s'y fait pas de pêche commerciale du homard, et cette étendue a déjà été un lit de homards de grande valeur. Tous les arrangements pour ce transport ont été faits par l'inspecteur des piscifactories de homards, et le fretin a été distribué en bonne condition.

Les tableaux suivants donnent le nombre des différentes espèces de poissons distribués pendant la saison de 1914:—

Saumon de l'Atlantique	19,851,830
Saumon du Pacifique—	
Saumon du printemps	2,251,000
Saumon "Cohoe"	2,274,000
Saumon captif	341,000
Saumon à bosse	500,000
Saumon tête-d'acier	87,200
	117,155,900
Truite saumonée	25,707,585
Truite mouchetée	1,721,010
Truite grise	72,000
Truite Kamloops	770,200
Truite coupe-gorge	1,260
Ouananiche	4,000
Poisson blanc	285,990,000
Brochet	61,700,000
Homard	713,910,304
Alose	1,025,500
Barbue	67,000
	1,227,976,589
Distribution totale	

Les avantages apportés par la propagation artificielle du poisson sont évidents sur tous les points, et de plus les résultats suivants observés directement par les officiers des piscifactories, peuvent être cités:—

L'officier qui a la direction de la piscifactorie de Windsor déclare qu'on trouve maintenant un grand nombre de saumons dans les rivières des comtés de Hants et de King, venant des distributions de la piscifactorie de Windsor, et pendant cette saison, la prise dans le comté de King a été extraordinaire, certains poissons pesant jusqu'à 35 livres.

L'officier à la tête de la piscifactorie de Restigouche déclare que la pêche de cette saison dans la rivière, la baie et les eaux de la côte, a surpassé celle de n'importe quelle année dont puissent se rappeler les plus vieux habitants. Les poissons étaient plus gros que de coutume et très gras. On a pris jusqu'à 30 saumons en une journée dans la rivière, à la mouche, avec deux lignes. Plusieurs prises à la mouche surpassent la pesanté moyenne de n'importe quelle année. Les pêcheurs au filet ne se sont pas plaints de la rareté du poisson. On signale que certaines stations ont pris de 16,000 à 20,000 livres, et si la grosse tempête qui a jeté une si grande partie des filets sur la côte au gros de la saison, ne s'était pas produite, on aurait pris beaucoup plus de poisson; mais tous les marchands avec lesquels l'officier a conversé ont déclaré qu'ils avaient autant de poisson qu'il leur était possible d'en disposer. Les pêcheurs à la ligne, les pêcheurs au filet et les marchands sont tous intéressés dans le succès futur de la piscifactorie, et sont unanimes à croire que les bons résultats viennent de l'approvisionnement systématique des rivières.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

L'officier qui a charge de la pisciculture de Gaspé fait rapport que la pêche au saumon dans le district a été extraordinairement bonne; que les pêcheurs au filet ont pris plus de poisson que les années précédentes; mais selon les apparences, sans faire tort aux pêcheurs à la ligne, qui ont eu une saison moyenne.

L'officier à la tête de la pisciculture de Tadoussac signale que la pêche au saumon dans le district a été splendide, et le résultat en est qu'il y a maintenant 500 saumons reproducteurs dans le bassin de détention, où il n'a réussi à obtenir que 383 l'an dernier. L'effet de la pisciculture auxiliaire de Bergeronnes a aussi été démontré d'une manière frappante par le fait que deux pêcheurs ont pris 1,500 saumons à l'embouchure de la rivière Bergeronnes, où l'on n'en prenait pas les années précédentes, car on croyait que les résultats ne justifieraient pas l'installation des filets.

On voit maintenant l'effet de la pisciculture de Sarnia dans une augmentation de la prise du poisson blanc de la grosseur légale dans ce district, et l'augmentation du nombre des poissons blancs au-dessous de la grosseur légale, qui ont dans les dernières années été libérés des filets à brochets.

On a une preuve évidente de la manière dont la pisciculture de Babine rend service aux pêcheries commerciales de la rivière Skeena, dans l'augmentation du nombre de saumons reproducteurs atteignant la rivière Saumon, sur laquelle est située la pisciculture, pendant les quelques dernières années. L'automne dernier, pour la première fois tout l'approvisionnement d'œufs de cette pisciculture a été obtenu dans cette rivière, quoique le passage du saumon dans les autres cours d'eau qui se jettent dans le lac Sabine n'ait pas été aussi grand qu'à l'habitude.

Les saumons reproducteurs apparaissent aussi en plus grand nombre dans le creek, sur lequel est située la pisciculture de l'anse Rivers, et l'an dernier on a obtenu plus de 2,500,000 œufs des poissons qu'on y a pris. Avant la construction de la pisciculture, il y avait peu de saumon reproducteur dans ce creek.

La prise de plusieurs truites mouchetées et de saumons de l'Atlantique par les pêcheurs à la ligne dans la rivière Cowichan indique aussi que ces splendides poissons de pêche sont établis dans les rivières de l'île Vancouver, à la suite de la distribution du fretin de la pisciculture Cowichan.

EXAMEN DES RIVIÈRES.

Il semble, d'après les informations obtenues, que le saumon fetourne encore à certaines rivières dans les Provinces maritimes, dans lesquelles il n'était pas allé depuis des années pour différentes raisons, à la suite de l'abatage des forêts et de la colonisation du pays. On réalise parfaitement l'importance du rétablissement de la pêche à la ligne dans toutes les rivières qui s'y prêtent, et, dans ce but, on a fait un relevé complet de la rivière Kennébecasis, N.-B., l'automne dernier, pour s'assurer de l'étendue de la couvée dans ce cours d'eau, et découvrir jusqu'à quel point le saumon y fréquente pour couvrir. On a découvert qu'il y a là un nombre considérable de bassins convenables et de bonnes étendues de couvée, et l'on a fait des arrangements pour approvisionner la rivière d'une manière libérale et systématique pendant un certain nombre d'années. La première distribution de fretin de saumon, 500,000, a été faite cette année.

Ce travail de relevé a été continué, on a fait l'examen d'un certain nombre d'autres rivières, sur lesquelles on a fait rapport, l'été dernier. Dans le même but, c'est-à-dire le rétablissement de la pêche à la ligne dans tous les cours d'eau qui s'y prêtent, les rivières des Provinces maritimes ont été divisées géographiquement en groupes, et on en a assigné un certain nombre à chacune des piscicultures pour l'approvisionnement.

MARQUE DU SAUMON.

Comme on l'a déjà dit, un certain nombre des œufs de saumon distribués sont obtenus du dernier passage du poisson. On a soulevé l'objection que le département ne rendait pas service aux pêcheries, commerciales ou de sport, en distribuant ces pois-

sons, car on prétend que la classe tardive et sa progéniture sont toujours tardives. Pour obtenir des informations certaines à ce sujet et sur la fréquence de la couvée chez le saumon de l'Atlantique, une partie des poissons libérés des différents bassins de détention la saison dernière—750 en tout—ont été marqués.

On s'est servi de deux sortes de marques, des étiquettes de cuivre et d'argent.

Les étiquettes d'argent sont attachées au moyen de fils d'argent à la nageoire du dos aussi près du dos du poisson que possible. Quand ces étiquettes sont bien placées, elles sont près de la nageoire, et n'empêchent pas le mouvement des rayons.

Les étiquettes de cuivre sont attachées au second rayon de la nageoire du dos au moyen d'un fil d'argent. Le fil passe autour du rayon sous la peau sur le dos du poisson.

Chaque étiquette est numérotée, et le poids, la longueur, le sexe et la date de libération du poisson auquel elle est attachée, sont enregistrés, et pour encourager les gens à les retourner, on paye une prime de \$1 pour chaque étiquette, pourvu qu'on donne le poids, la longueur, la méthode et la date de capture du poisson auquel on l'a enlevée. Quelques-unes de ces étiquettes sont déjà revenues. Au sujet de ce travail, l'officier qui a charge de la pisciculture de Restigouche rapporte que deux saumons de la première classe ont été pris cette année avec la mouche à Flatfands, et tous deux avaient des trous poinçonnés dans la queue, à la suite de la marque en octobre 1912.

NOUVELLES PISCIFACTURES.

Les piscifactures suivantes, dont je parle dans mon dernier rapport, comme étant en cours de construction, ont été finies et ont commencé les opérations la saison dernière.

La pisciculture de saumon et de truite de Saint-Jean est située sur une propriété louée de la ville de Saint-Jean, au réservoir de la rivière Little, à environ cinq milles de la ville. L'édifice de la pisciculture a 54 pieds 4 pouces de longueur par 31 pieds de largeur, et 10 pieds de hauteur du sommet du seuil au fond de la plaque. Elle a 30 auges de couvée, en groupes de cinq, chaque auge ayant 15 pieds 7 pouces de longueur par 10½ pouces de largeur et 6½ pouces de profondeur. Un logement moderne de 35 pieds de longueur par 27 pieds de largeur et 20 pieds de hauteur du sommet du seuil au fond de la plaque, est construit à côté de la pisciculture. Cette pisciculture satisfera un besoin qui se faisait sentir depuis longtemps dans les rivières et les cours d'eau du sud du Nouveau-Brunswick, qui ne pouvaient être approvisionnés avec avantage par les autres piscifactures de la province. Deux millions deux cent vingt-cinq mille sept cent cinquante saumons et 220,200 truites mouchetées ont été distribués par cette pisciculture pendant la saison.

Le bassin de détention du saumon d'eau douce à Tide-Head, sur la rivière Restigouche, a été abandonné et remplacé par un bassin pour le saumon d'eau salée à New-Mills, N.-B. Le poisson producteur pour l'ancien bassin de Tide-Head est pris dans des filets placés par le département, et à New-Mills, on l'achète des pêcheurs commerçants. Le bassin de New-Mills est situé sur le côté sud de la baie des Chaleurs. Il se compose de deux constructions de billes en séries, entrant l'une dans l'autre. Ces constructions ont 195 pieds et 280 pieds de longueur, respectivement, et forment un quart de cercle avec la courbe de la ligne de la rive. Les constructions sont ballastées avec de la pierre et protégées des deux côtés par des planches.

La pisciculture de poisson blanc à la rivière Dauphin, lac Winnipeg, Man., a aussi été terminée et conduite avec succès. L'édifice est situé sur la rive droite de la rivière Dauphin, près de sa jonction avec la baie de l'Esturgeon, lac Winnipeg. L'emplacement comprend 21 acres de terrain, qui avaient été mis de côté par le ministère de l'Intérieur pour la pisciculture. L'édifice mesure 76 pieds 6 pouces par 41 pieds 6 pouces, et a 14 pieds de hauteur du sommet du seuil au fond de la plaque, avec une capacité de plus de 75,000,000 d'œufs. Il y a un logement près de la pisciculture pour l'officier qui en a la direction. On a fait des arrangements pour chauffer ce logement au

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

moyen de la vapeur des bouilloires de la piscifacure, et on est actuellement à installer les fournitures nécessaires.

La piscifacure de Banff est située entre les avenues Glen et River, près des chutes à l'Arc, dans le parc national de Banff. L'édifice de la piscifacure a 54 pieds 4 pouces de longueur par 31 pieds de largeur et 10 pieds de hauteur du sommet du seuil au fond de la plaque. Il y a 30 auges de couvée, en groupes de cinq, et chaque auge a 15 pieds 7 pouces de longueur, 10½ pouces de largeur et 6½ pouces de profondeur, et il y a des passages de 2 pieds de largeur entre chaque groupe. L'approvisionnement d'eau, pris du service de la ville, est de qualité excellente et change très peu de température dans l'année. Le logement de l'officier directeur a les mêmes dimensions que celui de Saint-Jean, et comprend la plomberie moderne, le chauffage à air chaud et un foyer.

La piscifacure auxiliaire ou de distribution au creek Pirmez est située sur un tributaire de la rivière au Coude, environ 18 milles au sud-ouest de Calgary. L'édifice mesure 47 pieds 8 pouces par 27 pieds 6 pouces et 8 pieds de hauteur du sommet du seuil au fond de la plaque. Il y a 20 auges de couvée de la grandeur ordinaire, c'est-à-dire, 15 pieds 7 pouces de longueur, 10½ pouces de largeur et 6½ pouces de profondeur. Des quartiers de logement de 24 pieds 6 pouces par 12 pieds 8 pouces, sont à un bout de l'édifice. Pendant la saison, on a distribué presque 1,000,000 de fretins de truite saumonnée et une petite quantité de truite coupe-gorge aux piscifacures de Banff et du creek Pirmez.

La piscifacure Gerrard est située dans l'emplacement de ville du même nom à l'entrée de la rivière Lardeau dans le lac à la Truite. L'emplacement est fourni par le gouvernement provincial, et comprend les lots 6 à 10 du bloc 1, le lot 5 du bloc 4 et le lot 8 du bloc 5 de l'emplacement de ville. Ces deux derniers lots donnent un droit de passage à la ligne de tuyau venant des chutes dans le creek, où l'on prend l'approvisionnement d'eau. Tous ces lots ont 30 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, à l'exception du dernier, qui a 100 pieds de profondeur d'un côté et 73 pieds 4 pouces de l'autre. L'édifice de la piscifacure a 42 pieds 4 pouces de longueur par 36 pieds 4 pouces de largeur et 13 pieds du sommet du seuil au fond de la plaque. Il y a 40 auges de couvée, chaque auge mesurant 15 pieds 7 pouces par 10½ pouces et 6½ pouces de profondeur. Le logement de l'officier directeur a 28 pieds de longueur par 25 pieds de largeur. Sur le premier plancher, il y a trois chambres, et sur le second trois chambres à coucher, une chambre-magasin et une chambre de bain.

L'été dernier, on a construit de grandes piscifacures à Thurlow, près de Belleville, sur la baie de Quinté, Ontario, à Kenora, Ontario, et à Fort-Qu'Appelle, Saskatchewan.

La piscifacure de Thurlow est un établissement pour le poisson blanc et la truite saumonnée. L'édifice de la piscifacure a 97 pieds 8 pouces de longueur, 45 pieds 6 pouces de largeur, et 14 pieds du sommet du seuil au fond de la plaque. Elle peut facilement contenir 8,000,000 d'œufs de truite saumonnée et plus de 60,000,000 d'œufs de poisson blanc. La batterie de poisson blanc s'étend à un bout et des deux côtés sur une courte distance. L'eau des jarres des poissons blancs est utilisée dans les auges de truite saumonnée, qui sont au nombre de 70. Cinquante de ces auges ont 15 pieds 7 pouces de longueur par 10½ pouces de largeur et 6½ pouces de profondeur, et 20 ont la même largeur et la même profondeur, mais seulement 8 pieds de longueur. Le réservoir dans le plancher pour les poissons blancs a 17 pieds 3 pouces de longueur par 9 pieds 6 pouces de largeur.

On a aussi construit en avant de la piscifacure un débarcadère, qui se compose de 2 constructions planchées, mesurant chacune 20 pieds de longueur par 6 pieds de largeur. La construction extérieure a la forme d'un L, dans lequel est fixé le tuyau de prise d'eau. On a aussi construit un logement confortable pour l'officier directeur, près de la piscifacure; il mesure 25 pieds carrés par 18 pieds 2 pouces de hauteur. Il y a trois chambres et une cuisine d'été au premier plancher, et trois chambres à coucher et une chambre de bain au second.

La piscifacure de Kenora n'est outillée que pour la propagation du poisson blanc.

L'emplacement a été donné par la ville de Kenora et est à environ un mille du bureau de poste de Kenora, sur la péninsule entre le lac des Bois et la baie de Kenora. L'édifice de la pisciculture a 76 pieds 6 pouces de longueur par 41 pieds 6 pouces de largeur et 14 pieds de hauteur. L'utilité comprend une batterie à poissons blancs de trois rangées s'étendant à un bout et sur les deux côtés de l'édifice. Le réservoir dans le plancher pour le fretin a 26 pieds 8 pouces de longueur par 9 pieds de largeur et 18½ pouces de profondeur. Cet édifice peut facilement loger 70,000,000 d'œufs.

Il y a immédiatement auprès un logement confortable pour l'officier directeur. Il mesure 25 pieds 6 pouces carrés et 18 pieds 2 pouces de hauteur du sommet du seuil au fond de la plaque, avec une allonge de la hauteur d'un plancher, de 10 pieds 6 pouces de longueur par 10 pieds de largeur, et 12 pieds de hauteur à la pointe de son toit. Il y a trois chambres et une cuisine d'été sur le premier plancher, et trois chambres à coucher et une chambre de bain au second. Cet édifice a tout le confort moderne comprenant le chauffage à air chaud, la plomberie et l'éclairage à l'électricité.

Le débarcadère se compose de deux constructions de 20 pieds de longueur, 6 pieds de largeur, finies 2 pieds au-dessus du niveau de l'eau, ballastées et planchées. La construction extérieure a un L, de 8 pieds par 6 pieds, dans lequel est fixé le tuyau de prise d'eau. Une chambre à charbon, de 19 pieds 4 pouces par 15 pieds 4 pouces et 10 pieds 10 pouces de hauteur, a été construite près de la chambre aux bouilloires.

L'emplacement de la pisciculture de Qu'Appelle comprend la réserve en avant des lots 12 à 16 dans le parc Qu'Appelle, et a été donné dans ce but par le gouvernement provincial. La pisciculture a 42 pieds 4 pouces de longueur par 36 pieds 4 pouces de largeur et 14 pieds de hauteur. Le réservoir dans le plancher a 12 pieds de longueur, 10 pieds de largeur et 18½ pouces de profondeur. La batterie s'étend à un bout et sur les deux côtés de la pisciculture, et peut contenir 500 jarres, portant la capacité de la pisciculture à plus de 50,000,000 d'œufs.

On a aussi construit en avant de la pisciculture un caisson pour fixer le tuyau de prise d'eau, ainsi qu'un débarcadère.

Le logement est de l'autre côté du chemin sur les lots 14 et 15 du parc Qu'Appelle, qui ont été achetés dans ce but. Il mesure 25 pieds 6 pouces carrés, a 18 pieds 2 pouces de hauteur, et une cuisine d'été y est attachée. Il comprend le chauffage à air chaud, et est confortable et moderne sur tous les points.

Ces trois piscicultures sont maintenant presque terminées et seront en opération la saison prochaine.

L'ancienne pisciculture aux Grandes Chutes, N.-B., qui a été détruite par le feu au commencement de juin, est remplacée par un établissement plus grand et strictement moderne. On est aussi à construire un logement pour l'officier directeur près de la pisciculture. L'édifice de la pisciculture a 54 pieds de longueur, 37 pieds de largeur et 10 pieds de hauteur, du sommet du seuil au fond de la plaque. Il y a 40 auges de couvée, en groupes de cinq, chaque auge ayant les dimensions ordinaires, c'est-à-dire, 15 pieds 7 pouces par 10½ pouces par 6½ pouces. Il y a une chambre à charbon et un bureau à un bout.

Le logis du directeur a 25 pieds et 6 pouces carrés, les murs ont 18 pieds et 2 pouces, enfin la hauteur de la base au sommet du toit est de 28 pieds et 6 pouces; il s'y trouve un appentis de 10 pieds et 6 pouces par 10 pieds et d'une hauteur de 12 pieds. Le logis possède un système de chauffage à eau chaude et des travaux de plomberie tout à fait modernes.

On a aussi passé un contrat pour les travaux d'érection d'un logis destiné au directeur de la pisciculture de Sarnia. Ses dimensions seront de 32 pieds de longueur sur 27 pieds de largeur et 20 pieds de hauteur du sommet du seuil au fond de la plaque. Au rez-de-chaussée se trouvent le salon, la salle à dîner et l'office; au premier, on trouve trois chambres à coucher et une salle de bain. Elle possède une installation de lumière électrique, de chauffage à l'eau chaude et un système de plomberie perfectionné.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

On s'occupe à construire une aile de 10 pieds et 5 pouces par 10 pieds à la pisciculture pour y loger la nouvelle bouilloire que l'on veut y installer; on construit aussi une autre cheminée en brique de 40 pieds rattachée à cette bouilloire. L'ancien plancher en bois qui se trouvait en mauvais état est remplacé par du béton; on travaille en même temps à creuser, sur le bord de la rivière, un puits de béton de 12 pieds carrés où l'on pourra se procurer l'eau dont on aura besoin. On s'assurera par là un approvisionnement d'eau filtrée pour les besoins de la pisciculture, et on se trouvera à l'abri des dangers auxquels on a eu à faire face dans le passé à l'époque des grandes pluies, ces dernières ayant, au cours de l'année dernière, emporté la majeure partie du bassin et une certaine longueur des tuyaux de prise d'eau à l'endroit où ces dernières entrent dans le lit de la rivière.

PISCIFACTURE AUXILIAIRES OU DE DISTRIBUTION.

Vu la difficulté des transports, on a eu assez de peine à faire la distribution du saumon fretin sur les bancs naturels de frai à la tête de quelques-unes des principales rivières au saumon. Pour vaincre ces difficultés et afin de permettre l'installation du fretin dans les meilleures conditions possibles, on a construit, au cours de l'année dernière, les piscifactures dont les noms suivent. On transporte les œufs à ces piscifactures auxiliaires le plus tard possible au printemps, et lorsqu'ils se trouvent aussi près de l'éclosion qu'il est possible de les amener, comme ils se trouvent déjà tout près des bancs de frai et dans les meilleurs endroits de distribution, ils ne sont pas soumis à une manipulation dont ils aient à souffrir et ils sont dans les meilleures conditions possibles pour être répandus dans les eaux qui leur conviennent le mieux. On a, au cours de l'année dernière, construit trois de ces piscifactures auxiliaires, à savoir:—

La pisciculture Nepisiguit, située sur la rivière du même nom. Sa position exacte est sur le creek Petite-Eglise qui coule dans la rivière Nepisiguit à un mille environ en aval des Grandes-Chutes, et dans le voisinage immédiat des bancs de frai qui s'étendent le long de la rivière sur une distance d'environ deux milles. Bien que cette pisciculture ait été construite surtout pour les intérêts de la rivière Nepisiguit, les autres rivières de cette partie de la province qui ne peuvent recevoir de fretin des autres piscifactures peuvent s'y approvisionner.

Le bâtiment a 30 pieds de longueur par 20 pieds de largeur et 8 pieds de hauteur.

On y trouve 20 auges de frai, d'une longueur de 11 pieds et 7 pouces sur une largeur de 10½ pouces et une profondeur de 6½ pouces. Le logis du directeur a l'apparence d'une aile de logis, a 12 pieds carrés et se rattache au corps du bâtiment. On a transporté cinq cent mille œufs couvés de la pisciculture de Restigouche à cette dernière, au cours du printemps dernier, ce qui a amené une distribution de 469,000 fretins.

La pisciculture de Sparkle a été construite sur la rivière Miramichi sud-ouest, près des Grandes-Fourches et à 18 milles environ de Glassville, sur un territoire loué à cet effet de la compagnie de chemin de fer du Nouveau-Brunswick. Ce territoire comprend l'emplacement d'une pisciculture, soit une longueur de 60 pieds sur une largeur de 50 pieds; un droit de passage pour la construction d'un canal, soit une étendue de terrain de 300 pieds couvrant le pays entre le lit du ruisseau et l'emplacement de la pisciculture; il comprend aussi un droit de passage à partir de ce dernier endroit jusqu'à la rivière, soit une distance d'environ 65 pieds. Cet établissement devra recevoir sa provisions d'œufs de la pisciculture de South-Esk, N.-B., installée sur la rivière Miramichi.

Le bâtiment a 26 pieds et 8 pouces de longueur sur 21 pieds et 2 pouces de largeur et 8 pieds de hauteur du sommet du seuil au fond de la plaque. Il possède 10 auges à frai de 15 pieds et 7 pouces de longueur sur 10½ pouces de largeur et 6½ pouces de profondeur. Le logis du directeur, de 12 pieds de longueur sur 10 pieds et 7 pouces de hauteur, est au-dessus de la chambre de frai.

La pisciculture de Dartmouth est à environ 20 milles du bassin de Gaspé, et 2½ milles en amont des chutes Ladystep, sur la rivière Dartmouth. Elle a 25 pieds de longueur, 20 pieds de largeur et 8 pieds de hauteur du sommet du seuil au fond de la

plaque. Il possède 10 auges à frai de 15 pieds et 7 pouces sur 10½ pouces de largeur et 6½ pouces de profondeur. Le logis du directeur constitue une aile de 12 pieds carrés rattachée à la piscifacure. L'approvisionnement d'œufs de cette piscifacure se fera à même l'établissement du bassin de Gaspé.

On s'est aussi assuré un terrain pour la construction d'une piscifacure auxiliaire sur la rivière Tobique que l'on fera marcher avec la piscifacure de Grandes-Chutes.

RÉPARATIONS ET AMÉLIORATIONS.

On a, au cours de la saison dernière, installé de nouvelles bouilloires dans les piscifacures de homard de Bay-View, dans celles de Canso, de House-Harbour et des îles de la Madeleine. Les terrains entourant les établissements de Middleton ont été nivelés, on y a établi une pente, on y a semé de l'herbe et planté des arbres; on a aussi loué un petit lopin de terre pour y construire des réservoirs d'élevage et un bassin à truite. Ces réservoirs sont actuellement en construction et seront achevés à l'automne. On s'occupe à faire l'installation d'un moteur électrique et d'une pompe destinés à fournir l'eau à la piscifacure de Magog à l'époque où l'eau de la rivière est trop rare pour permettre l'approvisionnement d'eau par la gravitation. La ville de Magog fournit l'énergie gratuitement. Les terrains de piscifacure de Collingwood, Ontario, ont eu leur pente établie, ils ont été nivelés et semés d'herbe et l'on a fait des arrangements pour assurer l'installation d'un puits de pompage au sein duquel l'eau de l'établissement coulera, et d'où il sera également facile de la retirer par le pompage et l'amener dans des récipients au cas où l'on se trouverait en face de certaines difficultés causées par l'obstruction du tuyau de prise d'eau par l'amoncèlement des glaces, comme le fait s'est produit plus d'une fois au cours de l'hiver dernier. L'établissement de Port-Arthur est couvert de lattes et de chaux, car on a dans le passé eu assez d'ennuis à surmonter pour maintenir ce logis chaud. Le tuyau de prise d'eau de la piscifacure de Gull-Harbour, Manitoba, est transporté à un endroit bien abrité; le bâtiment de la piscifacure de la rivière Dauphin possède une installation de tuyaux à vapeur et l'on se servira pour les fins de chauffage de la vapeur sortant de la bouilloire de la piscifacure; on a aussi permis le transport de l'installation de pisciculture de l'ancien établissement de Bon-Accord, sur la rivière Fraser, à l'établissement du département des Pêcheries de Queen's-Park, New-Westminster, C.-B., et la construction de bancs d'élevage à la piscifacure de Cowichan.

A l'heure actuelle, le département possède 53 piscifacures, 5 piscifacures auxiliaires, 5 bassins pour la rétention du saumon et un bassin pour le homard; il possède également trois piscifacures, à Thurlow, Kenora et Fort-Qu'Appelle, et trois piscifacures auxiliaires, à savoir: à Dartmouth, Sparkle et Tobique, ces dernières étant actuellement en construction.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. A. RODD,

Surintendant de la piscifacure.

Les tableaux suivants indiquent les piscifacures en activité, leur situation et la date de leur établissement, ainsi que les espèces et la quantité de chacune des espèces de poissons distribuées par chaque piscifacure au cours de la saison:—

Partage du frai, 1914.

Date de l'établissement.	Piscifaculture.	Endroit.	Espèces.	Quantité.	Distribution totale.
1876.	Bedford	Comté d'Halifax, N.-E.	Saumon de l'Atlantique..	1,075,000	
"	"	"	Truite mouchetée.....	44,000	
"	"	"	Ouananiche.....	4,000	1,123,000
1902.	Margaree	Inverness	Saumon de l'Atlantique.	3,200,000	
"	"	"	Truite mouchetée.....	2,000	3,202,000
1906.	Windsor	Hants	Saumon de l'Atlantique..	1,329,410	1,329,410
1912.	"	Annapolis	"	1,369,400	
"	"	"	Truite mouchetée.....	307,000	1,676,400
1912.	a Lindloff	Richmond	Saumon de l'Atlantique..	55,000	55,000
1891.	Bay View	Pictou	Homard.....	101,000,000	101,000,000
1905.	Canso	Guysborough	"	66,865,000	66,865,000
1911.	Havre Isaac	"	"	21,000,000	21,000,000
1911.	Inverness	Inverness	"	51,000,000	51,000,000
1911.	Aricbat	Richmond	"	31,410,000	31,410,000
1911.	Antigonish	Antigonish	"	64,000,000	64,000,000
1912.	Petit Bras D'Or	Cap Breton	"	23,785,000	23,785,000
1913.	Long Beach Pond	Digby	"	304	304
1874.	Restigouche	Restigouche, N.-B.	Saumon de l'Atlantique..	1,654,700	1,654,700
1874.	Miramichi	Northumberland, N.-B.	"	1,944,000	
"	"	"	Truite mouchetée.....	26,000	1,970,000
1880.	Grandes Chutes	Victoria	"	33,300	
"	"	"	Saumon de l'Atlantique..	864,700	
"	"	"	Truite saumonée.....	49,000	947,000
1914.	Saint-Jean (Lakewood)	St-Jean	Saumon de l'Atlantique..	2,225,750	
"	"	"	Truite mouchetée.....	220,200	2,445,950
1914.	a Nepisquit	Gloucester	Saumon de l'Atlantique..	469,000	469,000
1912.	Alose, Riv. St-Jean	la riv. Queen	Alose.....	1,025,500	1,025,500
1903.	Shemogue	Westmoreland	Homard.....	31,000,000	31,000,000
1904.	Shippegan	Cté de Gloucester	"	32,050,000	32,050,000
1912.	Buctouche	Comté de Kent	"	30,000,000	30,000,000
1906.	Kelly's Pond	Queen, I.-P.-E.	Saumon de l'Atlantique..	1,120,000	
"	"	"	Truite mouchetée.....	400,000	1,520,000
1904.	Charlottetown	"	Homard.....	124,000,000	124,000,000
1909.	Georgetown	King	"	65,000,000	65,000,000
1875.	Tadoussac	Saguenay Qué.	Saumon de l'Atlantique..	649,200	649,200
1875.	Gaspé	Gaspé	"	2,014,400	2,014,400
1881.	Magog	Stanstead	Aucune distribution.....		
1905.	Lac Tremblant	Terrebonne	Truite saumonée.....	886,800	
"	"	"	Truite mouchetée.....	101,800	988,600
1904.	St-Alexis	Maskinongé	"	199,460	
"	"	"	Saumon de l'Atlantique..	65,270	264,730
1904.	Lac Lester	Stanstead	Truite saumonée.....	763,150	
"	"	"	Truite mouchetée.....	158,250	
"	"	"	Truite grise.....	72,000	993,400
1906.	a Ste-Marguerite	Saguenay	Saumon de l'Atlantique..	600,000	600,000
1909.	a Bergeronnes	"	"	1,000,000	1,000,000
1910.	Port Daniel	Bonaventure	Homard.....	30,000,000	30,000,000
1910.	Havre aux maisons	Ile de la Madeleine	"	42,800,000	42,800,000
1876.	Sandwich	Comté d'Essex, Ont.	Poisson blanc.....	59,000,000	59,000,000
1908.	Sarnia	Lambton	"	40,000,000	
"	"	"	Brochet.....	54,000,000	94,000,000
1912.	Collingwood	Simcoe	Poisson blanc.....	50,000,000	50,000,000
1868.	Newcastle	Durham	Truite saumonée.....	2,077,500	
"	"	"	Saumon de l'Atlantique..	130,000	2,207,500
1908.	Warton	Bruce	Truite saumonée.....	8,556,800	8,556,800
1912.	Port Arthur	Ville de Port-Arthur	Poisson blanc.....	26,490,000	
"	"	"	Truite saumonée.....	5,477,950	
"	"	"	Truite mouchetée.....	145,000	32,112,950
1912.	Southampton	Comté de Bruce, Ont.	Truite saumonée.....	6,909,000	
"	"	"	Truite mouchetée.....	48,000	6,957,000
1894.	Selkirk	Selkirk, Man.	Poisson blanc.....	12,500,000	12,500,000
"	"	"	+Barbotte.....	67,000	67,000
1912.	Havre de Gull	Grande Ile, lac Winnipeg	Brochet.....	7,700,000	
"	"	"	Poisson blanc.....	15,000,000	22,700,000
1914.	Rivière Dauphin	Rivière Dauphin, lac Winnipeg	Poisson blanc.....	41,000,000	41,000,000

Partage du frai, 1914—Fin.

Date de l'établissement.	Piscifaculture.	Endroit.	Espèces.	Quantité.	Distribution totale.
1909.	Winnipegosis	Ile au Serpent, Lac Winnipegosis...	Poisson blanc.....	42,000,000	42,000,000
1914.	Banff	Banff, Alta.	Truite saumonée.....	987,385	987,385
1914.	a Permiz Creek.....	Creek-Permiz, "	Truite coupe-gorge.....	300	300
1902.	Granite Creek	Shuswap, Lac, C.-A.	Saumon sockeye.....	8,662,000	
"	"	"	Saumon captif.....	341,000	
"	"	"	Saumon cohoé.....	22,000	
"	"	"	Truite mouchetée.....	36,000	9,061,000
1905.	Lac Harrison.....	Lac Harrison "	Saumon sockeye.....	29,923,000	
"	"	"	Saumon quinnat.....	1,500,000	
"	"	"	Saumon à bosse.....	500,000	31,923,000
1906.	Pemberton.....	Birkenhead, rivière "	Saumon sockeye.....	22,950,000	
"	"	"	" quinnat.....	50,000	23,000,000
1908.	Stuart, lac.....	Stuart, lac "	" sockeye.....	5,560,000	5,560,000
1903.	Skeena, rivière.....	Lakeles, lac "	"	4,076,200	4,076,200
1908.	Babine, lac.....	Babine, lac "	"	7,767,000	7,767,000
1906.	Anse de Rivière.....	Oweekayno, lac "	"	12,397,000	12,397,000
1910.	Anderson, lac.....	Anderson, lac, "	"	6,714,500	
"	"	Vancouver, Ile "	" quinnat.....	3,000	6,717,500
1910.	Kennedy, lac.....	Kennedy, lac, "	" sockeye.....	8,600,000	8,600,000
1910.	Cowichan, lac.....	Cowichan, lac, "	" cohoé.....	2,252,000	
"	"	Vancouver, ile "	" quinnat.....	698,000	
"	"	"	" de l'atlantique.....	86,000	
"	"	"	" tête d'acier.....	87,200	
"	"	"	Truite des lacs.....	32,200	
"	"	"	" coupe-gorge.....	960	3,156,360
1914.	Gerrard	Truite, lac de la, district de Kootenay.	Truite de kamloops.....	738,000	738,000
	Nimpkish	Alert-Bay, C.-B.....	Saumon sockeye.....	5,053,000	5,053,000
		Grand total.....			1,227,976,589

‡ De ce nombre 242 étaient des homards œuvés et 62 non œuvés (commerciaux) et tous à l'exception de 7, mesuraient de 11 à 17 pouces de longueur.

* On pêcha les jeunes larbes dans la Rivière-Rouge près de Selkirk.

† La piscifaculture de Magog ne fit aucune distribution, car l'approvisionnement d'eau manqua de bonne heure dans la saison.

a. Piscifacultures auxiliaires ou de distribution.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

En 1914, le partage total des différentes espèces, dans chaque province, se fit comme suit:—

Nouvelle-Ecosse—

Saumon de l'Atlantique.	7,028,810	
Truite mouchetée.	353,000	
Ouananiche.	4,000	
Homards.	359,060,304	
		<hr/>
		366,446,114

Nouveau-Brunswick—

Saumon de l'Atlantique.	7,158,150	
Truite mouchetée.	279,500	
Truite saumonée.	49,000	
Alose.	1,025,500	
Homards.	93,050,000	
		<hr/>
		101,562,150

Ile-du-Prince-Edouard—

Saumon de l'Atlantique.	1,120,000	
Truite mouchetée.	400,000	
Homards.	189,000,000	
		<hr/>
		190,520,000

Québec—

Saumon de l'Atlantique.	4,328,870	
Truite saumonée.	1,649,950	
Truite mouchetée.	459,510	
Truite grise.	72,000	
Homards.	72,800,000	
		<hr/>
		79,310,330

Ontario—

Poisson blanc.	175,490,000	
Truite saumonée.	23,021,250	
Doré.	54,000,000	
Saumon de l'Atlantique.	130,000	
Truite mouchetée.	193,000	
		<hr/>
		252,834,250

Manitoba—

Poisson blanc.	110,500,000	
Doré.	7,700,000	
Barbue.	67,000	
		<hr/>
		118,267,000

Alberta—

Truite saumonée.	987,385	
Truite coupe-gorge.	300	
		<hr/>
		987,685

Colombie-Britannique—

Saumon du Pacifique.	117,150,900	
Truite de Kamloop.	770,200	
Truite mouchetée.	36,000	
Truite coupe-gorge.	960	
Saumon de l'Atlantique.	86,000	
		<hr/>
		118,049,060

Partage total. 1,227,976,589

Les tableaux suivants donnent le nom des eaux, les espèces et le nombre de chaque individu distribué, en 1914, par les différentes piscifactories:—

NOUVELLE-ECOSSE.

PISCIFACTURE DE BEDFORD.

	Ouananiche.	Saumon de l'Atlantique.	Truite mouchetée.
Pock-wock, lac, comté de Halifax	4,000	
Rivière des Sauvages, comté de Halifax	75,000	
Petit Saumon, rivière, comté de Halifax	150,000	
Nine Mile River, comté de Halifax	150,000	
Musquodoboit, rivière, comté de Halifax	100,000	
Sackville, rivière, comté de Halifax	150,000	
Ste-Marie, rivière, comté de Guysboro	50,000	4,000
Sud et Ouest, rivière, comté d'Antigonish	75,000	
Musha Mush, rivière, comté de Lunenburg	75,000	
Port-Joli, comté de Queen's	50,000	
Roseway, rivière, comté de Shelburne	50,000	6,000
Shubenacadie, rivière, comté de Halifax	150,000	
Cranberry, lac, comté de Halifax	6,000
Nicholson, lac, comté de Halifax	6,000
Loon, lac, comté de Halifax	6,000
Simpson, lac, comté de Cumberland	6,000
Robertson, lac, comté de Queen's	6,000
Robertson, lac, comté de Halifax	4,000
	4,000	1,075,000	44,000
Total			1,123,000

PISCIFACTURE DE MARGAREE.

	Saumon, alevins.	Truite mouchetée, alevins.	Saumon, digitales.
N.-E. Margaree, rivière	80,000		
Iron Bridge, Big Intervale	50,000		
McDaniel's	100,000		
Iron Bridge, Frizzleton	144,000		
McDermid, traverse	330,000		
Louis, ruisseau	100,000		
Creek de la piscifactory	130,000	2,000	20,000
McKenzie, ruisseau	160,000		
Forest-Glen	70,000		
Croud's, ruisseau	40,000		
Cranton, ruisseau	100,000		
Ross, ruisseau	110,000		
Watson, ruisseau	110,000		
Grand Ruisseau	140,000		
Phillip's, ruisseau	160,000		
Stuart, ruisseau	150,000		
Truite, ruisseau	130,000		
S.-O. Margaree, rivière	520,000		
Petite Rivière, Chéticamp	90,000		
Rivière du Milieu, en haut	80,000		
Baddeck, rivière	133,000		
Friar Head, ruisseau	53,000		
Mabou, ruisseau	90,000		
Sauvage, ruisseau du	110,000		
	3,180,000	2,000	20,000
Total			3 202,000

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

PISCIFACTURE DE WINDSOR.

	Saumon, alevins.	Saumon, digitales.
*Kennetcook, rivière, comté de Hants.	100,000	
Meander, rivière, comté de Hants.	240,000	
Avon, rivière, comté de Hants.	552,000	3,300
Hébert, rivière, comté de Hants.	50,000	
Grand-Village, comté de Colchester.	100,000	
Portapique, rivière, comté de Colchester.	100,000	
Ouest, rivière, comté de Pictou.	80,000	
Cornwallis, rivière, comté de Kings.	100,000	
Gaspereau, rivière, comté de Kings.		4,110
	<hr/>	
	1,322,000	7,410
Total.		1,329,410

* Voyez aussi piscifaculture de Middleton.

PISCIFACTURE DE MIDDLETON.

	Saumon, alevins.	Saumon, digitales.	Truite, alevins.
Annapolis, rivière—		4,000	
Morton, ruisseau.			
Walker, ruisseau.	20,000		10,000
Wisnall, ruisseau.	25,000		
Fales, ruisseau.	50,000		
Critchell, ruisseau.	25,000		
Willett, ruisseau.	50,000		20,000
Vroom, ruisseau.	75,000		
Chipman, ruisseau.	75,000		10,000
Beal, ruisseau.	100,000		
Parker, ruisseau.	75,000		
Nictaux-Ouest, ruisseau.			15,000
Nictaux, rivière—			
Morton, ruisseau.	50,000		
Shannon, ruisseau.	50,000		
Walker, ruisseau.	55,000		15,000
Truite, lac à la.	25,000		15,000
Critchel, ruisseau.	100,000	3,900	
Stillwater.			10,000
South-Fales, rivière.	50,000		
Germany, lac.	50,000		
Moore, ruisseau.	50,000		
Lequille, rivière.	25,000		
Mersey, rivière.	60,000		10,000
Bear, rivière.	25,000	†20,000	
Carleton, rivière.	25,000		
Pearl, lac.	55,000		10,000
Ohio, lac.	25,000		
H. H. Moore, étang privé, comté de Anna.	1,500		
La Have, rivière.	50,000		
Sissipoo, rivière.	75,000		
Hooper, lac.	50,000		
Rivière au Saumon.	25,000		
Cameron, rivière.			10,000
Lac Alma.			10,000
Five-Mile, rivière.			10,000

† Agence de l'est.

5 GEORGE V, A. 1915

	Saumon, alevins.	Saumon, digitales.	Truite, alevins.
Elliot, lac.			10,000
Potter, lac.			10,000
Lac Mt. Hanley.			15,000
Upham, lac.			10,000
Fales-River.			10,000
*Kennetcook, rivière.			10,000
Cloud, lac.			10,000
Pike, ruisseau.			10,000
Habitant, rivière de P.			10,000
Moore, lac, Kedgemakooge, lac.			10,000
Harris, lac.			10,000
Annis, lac.			10,000
Brazil, lac.			10,000
Skinner, lac.			10,000
Trefry, lac.			10,000
Etang de la pisciculture.			7,000
	1,370,500	27,900	307,000
Total.			1,676,400

PISCIFACTURE DE LINDLOFF.

Auxiliaire de la pisciculture de Margaree.

	Saumon.
Reneys, rivière	40,000
Tillard, rivière	15,000
Total.	55,000

* Voyez aussi la pisciculture de Windsor.

PISCIFACTURE DE BAY-VIEW.

Caribou, hâvre.	20,000,000
Pictou, île	35,000,000
Caribou, île	14,000,000
Petit-Caribou, île	10,000,000
Pictou, baie	12,000,000
Bay-View.	7,000,000
Gull-Rock	5,000,000
Total.	101,000,000

PISCIFACTURE DE CANSO.

	Homards.
Canso, baie	16,140,000
Glasgow	680,000
Bedford, bassin	8,000,000
Cranberry, île	3,635,000
Flag, île	55,455,000
Whitehead	5,680,000
Canso, îles	5,230,000
Port-Félix	4,545,000
Ile-du-Renard, baie	4,320,000
Dover	2,500,000
Caribou, anse	3,865,000
Saint-André, chenal	4,770,000
Queensport	2,045,000
Total.	66,865,000

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

PISCIFACTURE DU PORT-ISAAC.

	Homards.
Harbour, île	2,000,000
West-Shore-County, île	1,000,000
Black-Ledge	1,500,000
Coddles, port	1,500,000
Stone-Rock	500,000
Sud est de Big-Island	500,000
Beckerton.	1,000,000
Liscomb	1,000,000
New-Harbour	1,500,000
Oies, île aux.	1,500,000
Bear-Trap-Head	1,500,000
Graham, banc	1,000,000
Coo, baie	500,000
Charles, anse	500,000
Country, port	2,500,000
Vin, port du,	1,000,000
Pointe-Betty, anse	1,000,000
Scragely-Ledge-Reef.	1,000,000
Total.	21,000,000

PISCIFACTURE D'INVERNESS.

	Homards.
Chimney-Corner	4,000,000
Margaree, port	1,000,000
Grand-Etang	4,000,000
Broad-Cove, marais	6,000,000
Point-Cross	4,000,000
Est, port de l'.	4,000,000
Mabou	3,000,000
Petite-Rivière	4,000,000
Chéticamp	4,000,000
Cap-Rouge	5,000,000
Pleasant, baie	2,000,000
Pollet, anse	2,000,000
Inverness	3,000,000
Belle-Côte	2,000,000
Friar's-Head	3,000,000
Total.	51,000,000

PISCIFACTURE D'ARICHAT.

	Homards.
Arichat-ouest.	4,600,000
Jersey, île	3,150,000
Petit-de-Gras	6,700,000
Île-Madame	4,075,000
Petit-Anse	1,500,000
Bourgeois, rivière	5,869,000
Cap-la-Ronde	1,000,000
Rockdale	2,500,000
Green, île	1,000,000
Rocky, baie	1,016,000
Total.	31,410,000

PISCIFACTURE D'ANTIGONISH.

	Homards.
Tracadie, cap.	9,000,000
Boman, cap.	6,000,000
Monk, cap.	9,000,000
Cap Jock.	8,000,000
Petit Tracadie, cap.	9,000,000
Hâvre aux Bouches.	10,000,000
Mayett, grève.	6,000,000
Pourguet, île.	3,000,000
Breen, grève.	4,000,000
Total.	64,000,000

PETIT BRAS D'OR.

	Homards.
Petit Bras d'Or.	21,285,000
Baie-du-Sud.	2,500,000
Total.	23,785,000

NOUVEAU-BRUNSWICK.

PISCIFACTURE DE RESTIGOUCHE.

Rivière Restigouche—

	Saumon alevins.	Saumon digitales.
Larry's gulch.	325,000	
Trotting Ground.	300,000	
Red Bank.	225,000	
Auprès de la piscifactory.		11,700
Upsalquitch, rivière, Long Lookum.	325,000	
Matapedia, rivière.	300,000	
Caraquet, rivière.	25,000	
Causapsca, rivière.	69,000	
Benjamin, rivière.	25,000	
Charlo, rivière.	25,000	
Jacquet, rivière.		24,000
Total.	1,619,000	35,700
Total.		1,654,700

NOTE.—Les 40,000 saumons digitales qui se trouvaient dans les réservoirs lorsque le rapport de l'an dernier fut rédigé ont été distribués comme suit:—

Jacquet, rivière.	25,000
Restigouche, rivière, près de la piscifactory.	15,000
Total.	40,000

PISCIFACTURE DE MIRAMICHI.

	Saumon alevins.	Truite alevins.	Saumon digitales.
Miramichi, rivière, nord-ouest.	450,000		
Ruisseau de la piscifactory, rivière Nord-Ouest			9,000
Partie principale sud-ouest de la rivière Miramichi	170,000		

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

Partie secondaire sud-ouest de la rivière Miramichi	190,000		
Sevogle, rivière	190,000		
Renous, rivière	200,000		
Eglise-Brûlée, rivière	75,000		
Tabusintac, rivière	75,000		
Baie-du-Vin, rivière	75,000		
Naswaak, rivière	50,000		
Petitcodiac, rivière	75,000		
Buctouche, rivière	75,000		
Rivière-aux-Saumons	50,000		
Petite-Rivière (Coverdale)	50,000		
Antinory, lac		10,000	
Bartibog, rivière		16,000	
	1,935,000	26,000	9,000
Total.....			1,970,000

PISCIFACTURE DE GRANDES-CHUTES.

	Saumon.	Truite saumonée.	Truite mouchetée.
Rivière Saint-Jean, creek de la piscifac- ture :	864,700	33,300
Williamstown, lac	39,000	
Lac Dubé, P.Q.	10,000	
Total.....	864,700	49,000	33,300

PISCIFACTURE DE SAINT-JEAN.

	Saumon.	Truite mouchetée.
Jemseg, rivière, cours d'eau Dykeman.....	100,000	
<i>Kennebecasis, rivière—</i>		
Bushy, ruisseau	100,000	
McLeod, ruisseau	100,000	
Saumon, creek	100,000	
Wards, cours d'eau	100,000	
Saumon, ruisseau	100,000	
<i>Washademoak, lac—</i>		
Canaan, rivière	100,000	
North-Forks	100,000	
Washademoak	100,000	
<i>Musquash, rivière—</i>		
Wetmore, ruisseau	250,000	
Mispec, rivière	45,750	
Tynemouth, creek	100,000	
Oromocto, rivière	50,000	
Sainte-Croix, rivière	100,000	
Rivière-aux-Saumons (comté de Saint-Jean)...	100,000	
Petite-Rivière-aux-Saumons (comté de Saint-Jean)	100,000	
Quiddy, rivière.....	100,000	
Rivière-aux-Saumons (comté de Queen's).....	100,000	
Belleisle, rivière	100,000	

Pocologan, rivière	100,000	
Shogomoc, lac	75,000	10,000
Skiff, lac	75,000	10,000
Blind-Man, lac	10,000	
Lomond, lac	20,000	75,000
Crescent, lac		10,000
Fisher, lac		15,000
Fenton, étang		10,000
Magaguadavic, lac.		20,000
Walsley, lac		10,000
Alward, lac		10,000
Nashwaaksis, rivière		20,000
Salt-Spring, ruisseau		10,000
McDougal, lac		20,000
Shillington, étang.		200
	<hr/>	
	2,225,750	220,200
	<hr/>	
Total		2,445,950

PISCIFACTURE DE NEPISGUIT.

Auxiliaire à la pisciculture de Restigouche.

		Saumon.
Nepisguit, rivière		394,000
Tetagouche, rivière.		50,000
Middle, rivière		25,000
		<hr/>
Total		469,000

PISCIFACTURE D'ALOSE.

		Alose.
Washademoak, lac.		1,025,500

PISCIFACTURE DE SHEMOGUE.

		Homards.
Petit Cap.		4,000,000
Cap Bald.		5,000,000
Dupuis Corner		1,500,000
Murray Corner		5,000,000
Grants		1,000,000
Pointe Cadman		2,500,000
Hors de la pisciculture		4,000,000
Ezra		3,000,000
Leger, ruisseau		3,000,000
Jourimain.		2,000,000
		<hr/>
Total		31,000,000

PISCIFACTURE DE SHIPPIGAN.

		Homards.
Pointe-à-Peinture		3,250,000
Pointe-Alexandre		3,550,000
Pointe-au-Canot.		100,000
Pointe-à-Marcel.		200,000
Ste-Marie.		225,000

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

Petit Pokemouche	6,225,000
Pointe-Brulée	5,000,000
Shippigan, ravin	8,500,000

Total	32,050,000
-----------------	------------

PISCIFACTION DE BOUCTOUCHE.

	Homards.
St-Edouard	4,000,000
Havre-de-Boutouche	8,000,000
Cormierville	3,000,000
Ste-Anne	3,000,000
Cap Cassie	3,000,000
Richibouctou, cap.	4,600,000
Cocagne, havre et île	3,000,000
Cocagne, cap.	1,000,000
Chockfish	1,000,000

Total	30,000,000
-----------------	------------

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD.

PISCIFACTION DE L'ÉTANG KELLY.

	Saumon.	Traite mouchetée.
Hiver, rivière de l'	80,000	25,000
Morell, rivière	240,000	25,000
Dunk, rivière	100,000	25,000
Nord, rivière	160,000	25,000
Belle, rivière	80,000	25,000
Midgell, rivière	80,000	25,000
Sauvage, rivière du	80,000	25,000
Wheatley, rivière	80,000	25,000
Est, rivière	80,000	25,000
Forbes, rivière	60,000	30,000
Ouest, rivière	80,000	25,000
Stewart, étang		5,000
Marshall, étang		5,000
Hardy, étang		45,000
Redmond, étang		15,000
Noire, rivière		25,000
Etang de la piscifaction		25,000

1,120,000	400,000
-----------	---------

Total	1,520,000
-----------------	-----------

PISCIFACTION DE CHARLOTTETOWN.

	Homards.
Pointe Prim	12,000,000
Keppoch, récifs	16,000,000
Gouverneur, île du	24,000,000
St-Pierre, île	16,000,000
Holland, anse	10,000,000
Pointe du Riz	18,000,000
Pointe Noire	8,000,000
Argyle, grève	10,000,000
Phoque, rocher	10,000,000

Total	124,000,000
-----------------	-------------

PISCIFACTURE DE GEORGETOWN.

	Homards.
Entre l'île Panmure et le hâvre Murray.....	10,000,000
Ste-Marie, baie.....	10,000,000
Rollo, baie.....	10,000,000
Cardigan, baie.....	5,000,000
Esturgeon, baie.....	5,000,000
Brudenell, rivière.....	5,000,000
Annandale, baie.....	5,000,000
Entre l'île Broughton et Souris.....	5,000,000
Montague, rivière.....	5,000,000
Launching Bay.....	5,000,000
Total.....	65,000,000

QUEBEC.

PISCIFACTURE DE TADOUSSAC.

	Saumon de l'Atlantique. Alevins.	Digitales.
Malbaie, rivière.....	200,000	
Rivière à Mars.....	140,000	
Rivière à St-Jean.....	149,000	
Petit Saguenay, rivière.....	100,200	
Lac de Juge (se jette dans la rivière Petit Saguenay).....	50,000	
Bergeronnes, lac.....		5,000
Saguenay, rivière.....		5,000
Total.....	639,200	10,000
		649,200

PISCIFACTURE DE GASPÉ.

	Saumon de l'Atlantique. Alevins.	Digitales.
St-Jean, rivière.....	590,000	
Dartmouth, rivière.....	530,000	
York, rivière.....	600,000	9,400
Malbaie, rivière.....	35,000	
Bonaventure, rivière.....	35,000	
Petite Cascapédia, rivière.....	60,000	
Port Daniel, rivière.....	35,000	
Grande Rivière.....	35,000	
Cap Chat, rivière.....	35,000	
Magpie, rivière.....	50,000	
Total.....	2,005,000	9,400
		2,014,400

PISCIFACTURE DU LAC TREMBLANT.

	Truite mouchetée.	Truite saumonée.
Chapleau, lac.	5,000	
Carré, lac.	10,000	
Caché, lac.	5,000	
Des Laurentides, lac.	10,000	
Bourdeau, lac.	10,000	
Long, lac.	10,000	
Violon et Laroche, lacs.	10,000	
Morel, lac.	10,000	
Wurtele, lac.	10,000	
Alarie et Provost, lacs.	10,000	
Centre, lac.	5,000	
Bleu, lac.	5,000	
Vert, lac.	1,800	
Walfrid, lac.		5,000
Bark, lac.		75,000
Duhamel, lac.		50,000
D'Argent, lac.		25,000
Rond, lac.		20,000
Burnet, lac.		20,000
Masson, lac.		25,000
Charlebois, lac.		25,000
Eau Claire, lac.		50,000
Equerre, lac.		20,000
A la Française, lac.		10,000
Corbeil, lac.		50,000
Noir, lac.		50,000
Bélangier, lac.		50,000
Rochaon, lac.		50,000
Cook, lac.		50,000
Richer, lac.		50,000
Sarrasin, lac.		50,000
La Truite, lac.		10,000
La Grosse, lac.		10,000
Des Sables, lac.		50,000
Mont-Laurier, lac.		20,000
Kenado, lac.		20,000
Renfaud, lac.		20,000
Mercier, lac.		40,000
Tremblant, lac.		41,800
	<hr/>	<hr/>
	101,800	886,800
	<hr/>	<hr/>
Total.		988,600.

PISCIFACTURE DE SAINT-ALEXIS.

	Truite mouchetée.		Saumon.	
	Alevins.	Digitales.	Alevins.	Digitales.
Rat, lac.	15,000		10,000	
Mandeville, lac.	15,000		10,000	
Simpson, lac.			15,000	
Chaîne des Trois lacs.	2,000	460	10,000	270
Saccacomie, lac.			5,000	

Sans-Bour, rivière..			5,000	
Cloutier, lac.			10,000	
Dickerman, ruisseau.	20,000			
Larocque, lac.	15,000			
Sans-Bout, lac.	20,000			
Morin, lac.	15,000			
Clair, lac.	15,000			
St-Maurice, rivière..	10,000			
Allaire, lac.	5,000			
L'Île à Pierre, lac..	10,000			
Noir, lac.	10,000			
Loutré, lac.	5,000			
McCrea, lac.	10,000			
Daim, lac.	5,000			
Rouge, lac.	5,000			
Français, lac.	5,000			
Murphy, lac.	5,000			
Trois-Frères, lac. . . .	5,000			
Fouet, lac du.	7,000			
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	199,000	460	65,000	270
Total.				264,730

PISCIFACTURE DU LAC LESTER.

	Alevins.		Digitales.	
	Truite mouchetée.	Truite saumonée.	Truite saumonée.	Truite grise.
Breeches, lac.	70,000	15,000	
Togo, lac.	9,000			
Howard, étang.	5,000			
Saint-Georges, lac. . . .	10,000			
Libby, lac.	10,000			
Darker, étang.	8,000			
McIntyre, étang.	5,000			
Truite, 1 ac à la.	5,000			
Orford, lac.			35,000	
Brome, lac.
Brompton, lac.			35,000	
Tortue, lac.	9,000			
Nicolet, lac.	9,000			
Fortin, lac.	9,000			
San-Nom, lac.	9,000			
Massawippi, lac.		50,000	90,000	25,000
Magog, lac.		100,000	75,000	25,000
Muffet, lac.		50,000	25,000	
Mégantic, lac.		150,000	58,000	22,000
Joseph, lac.		50,000		
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total du frai, 1914..	158,000	400,000	363,000	72,000
Total des digitales, 1914.	558,000	435,000	

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

	Trites mouchetées âgées de 2 ans.	Trites mouchetées âgées de 3 ans.	Trites saumonées âgées de 3 ans.
Lester, lac	150	125
Massawippi	25
Tomfobia, rivière	100
	150	100	150
Grand total, 1914	993,400

N.B.—Le frai et autres poissons plus vieux qui se trouvaient dans les éleveuses lorsque j'envoyai mon rapport l'an dernier ont été répartis comme suit:—

1913.

DIGITABLES.

	Trite grise.	Saumon de l'Atlantique.	Trite mouchetée.	Trite saumonée.	Trite rouge.
Lac Massawippi.	116,000	7,000	25,000
Orford, lac.....	13,000	7,000
Magog, lac.....	60,000	10,000
Brome, lac.....	10,000	10,000
Mégantic, lac...	5,000	15,000
Breeches, lac.....	5,000	5,000
Lindsay, étang.....	25,000
Echo-Beech, lac.....	1,000
Nigar, rivière.....	750
Tomfobia, rivière.....	750
Total.....	204,000	39,000	1,000	70,000	1,500

PISCIFACTURE DE SAINTE-MARGUERITE.

Auxiliaire de la piscifactory de Tadoussac.

Portage, rivière.....	Saumon. 600,000
Total.....	600,000

PISCIFACTURE DE BERGERONNES.

Auxiliaire à la piscifactory de Tadoussac.

Long, lac.....	Saumon. 300,000
Gobeil, lac.....	200,000
Boulangier, lac.....	200,000
Croche, lac.....	100,000
Caribou, lac.....	50,000
Guillaume, lac.....	50,000
A la Truite, lac.....	100,000
Total.....	1,000,000

PISCIFACTURE DE PORT-DANIEL.

Port-Daniel-Ouest.....	Homards. 1,000,000
Pointe-Macron à Newport.....	9,000,000
Hopetown à Port-Daniel.....	12,000,000
De la piscifactory à Gascons.....	8,000,000
Total.....	30,000,000

PISCIFACTURE DE HOUSE-HARBOUR.

	Homards.
*Petit-Havre.....	11,000,000
*Cap-Vere.....	12,000,000
*Narrows.....	15,000,000
*Cap-Rouge.....	2,400,000
*Hâvre-Basque.....	2,400,000
Total.....	42,800,000

ONTARIO.

PISCIFACTURE DE SANDWICH.

Lac Ontario—

	Poisson blanc.
Pointe au Saumon.....	1,000,000
Belleville, baie de Quinté.....	1,000,000
Hamilton.....	1,000,000
Toronto.....	1,000,000

Lac Erié—

Dunnville.....	2,000,000
Port-Dover.....	2,000,000
Port-Stanley.....	2,000,000
Kingsville.....	1,000,000
Bar-Point.....	3,000,000
Pigeon-Bay.....	3,000,000
Leamington.....	1,000,000

* Dans ces endroits le partage se fit dans les lagunes.

Détroit, rivière—

	Poisson blanc.
Bois blanc.....	9,000,000
Peach, île.....	3,000,000
Stoney, île.....	2,000,000
Turkey, île.....	3,000,000
Fighting, île.....	10,000,000
Baie au-dessus de l'île Fighting.....	4,000,000
Rivière et piscifactory.....	7,000,000

Lac Saint-Clair—

Mitchell, baie.....	3,000,000
---------------------	-----------

Total.....	59,000,000
------------	------------

PISCIFACTURE DE SARNIA.

Lac Huron—

	Poisson blanc.	Doré.
Le long de la rive, de 15 à 25 milles de l'embouchure de la rivière Ste-Claire.....	40,000,000	
Frayères de la Pointe-Edouard et de Sarnia.....		49,000,000
Rivière au Sable {Port-Frank } {Grand-Bend }*		5,000,000
	40,000,000	54,000,000

Total.....	94,000,000
------------	------------

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

PISCIFACTURE DE COLLINGWOOD.

Baie Georgienne—

	Poisson blanc.
En aval des îles Christian.....	10,000,000
Cedar-Point.....	10,000,000
Tiny-Point.....	10,000,000
Six-Mile-Point.....	10,000,000
Three-Mile-Point.....	10,000,000
Total.....	50,000,000

PISCIFACTURE DE NEWCASTLE.

Lac Ontario—

	Trite saumonée, un an.	Trite saumonée, frais.	Saumon de l'Atlantique, frais.
Newcastle.....	2,500	100,000	
Port-Hope.....		400,000	
Cobourg.....		400,000	
Whitby.....		400,000	
Toronto.....		400,000	
Hamilton.....		375,000	
Etangs de la rivière Cold- water.....			10,000
Lac Simcoe—			
Kempfenfelt, baie.....			15,000
Kawksstone.....			15,000
Muskoka, lacs.....			90,000
	2,500	2,075,000	130,000
Total.....			2,207,500

PISCIFACTURE DE WIARTON.

Lac Huron—

	Trite saumonée. Alevins.	Digitales.
Ile aux Canards.....	450,000	
Baie Meldrum.....	450,000	
Baie Providence.....	500,000	
Baie du Sud.....	500,000	
Rattlesnake.....	500,000	
Tobermory.....	400,000	
Baie Georgienne—		
Ile White-Cloud.....	275,000	
Four-Mile-Point.....	275,000	
Ile Hay.....	300,000	
Pruder's-Landing.....	300,000	
Ile Griffith.....	300,000	
Gravelly-Point.....	300,000	
Cape-Croker.....	400,000	
Port-Elgin.....	400,000	
Jackson-Shoal.....	550,000	
Cape-Commodore.....	400,000	
Vails-Point.....	400,000	
Presqu'Ile.....	500,000	

Cameron's-Point.....	500,000	
Cape-Rich.....	250,000	
Meaford.....	200,000	
Ile Squaw, Killarney.....	379,000	
Baie Colpoy.....		27,800
	<hr/>	<hr/>
	8,529,000	27,800
	<hr/>	<hr/>
Total.....		8,556,800

PISCIFACTURE DE PORT-ARTHUR.

Lac Supérieur—

	Poisson blanc. Alevins.	Truite saumonée. Alevins.	Truite mouchetée. Alevins.	Truite saumonée. Digitales.
Baie Black.....	2,000,000			
Baie du Tonnerre.	24,000,000			
Voisinage de la piscifactory... ..	490,000	580,000		97,950
Rosspport... ..		400,000		
Ile Saint-Ignace..		400,000		
Baie aux Canards.		400,000		
Ile Silver et hâ- vre de Tea... ..		400,000		
Cap du Tonnerre et ile aux Liè- vres		400,000		
Ile Victoria.....		400,000		
Ile Mink... ..		400,000		
Iles Melcome... ..		1,000,000		
Mont McKay... ..		1,000,000		
Gouvernement pro- vincial d'Onta- rio... ..			145,000	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	26,490,000	5,380,000	145,000	97,950
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total.....				32,112,950

Outre la distribution ci-dessus, cette piscifactory a expédié les œufs suivants donnant signe de vie:—

Piscifactory de Banff.....		Truite de ruisseau.	Truite saumonée.
“ Grand-Falls.....		50,000	1,000,000
“ Bedford.....		75,000	
“ du creek Granite.....		50,000	
		<hr/>	<hr/>
		175,000	1,000,000
		<hr/>	<hr/>
Total.....	œufs examinés.		1,175,000

PISCIFACTURE DE SOUTHAMPTON.

	Truite saumonée.	Truite mouchetée.
<i>Lac Huron</i> —		
Big-Reef au large de Kincardine.....	750,000	
Nine-Mile-Point.....	1,450,000	
Chief-Point.....	1,500,000	
Clay-Banks.....	700,000	
Station principale.....	1,503,000	
Lyal-Light et baie Stokes.....	1,006,000	
Lac Bowman.....		48,000
	<hr/>	<hr/>
Total.....	6,909,000	48,000
		<hr/>
		6,957,000

MANITOBA.

PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE DAUPHIN.

	Poisson blanc.
Lac Winnipeg	
Rivière Dauphin.....	41,000,000
	<hr/>
Total.....	41,000,000

PISCIFACTURE DE GULL-HARBOUR.

	Poisson blanc.	Doré.
Lac Winnipeg	15,000,000	7,300,000
“ Louise		20,000
“ Clementi		60,000
“ au Chêne		60,000
“ Pélican		60,000
“ Max		70,000
“ Killarney		70,000
“ Rock		60,000
	<hr/>	<hr/>
	15,000,000	7,700,000
	<hr/>	<hr/>
Total.....		22,700,000

PISCIFACTURE DE SELKIRK.

	Poisson blanc.
Lac du Bonnet.....	256,000
“ Plat.....	120,000
“ Winnipeg.....	200,000
Rivière Rouge, près de Selkirk.....	11,924,000

REMARQUE.—Les barbues qui suivent ont été capturées et distribuées dans les lacs suivants:—

	Barbue.
Lac Plat.....	7,000
“ Killarney.....	10,000
“ Rock.....	4,000
“ Pélican.....	6,000
“ Overland.....	1,000
“ au Chêne.....	9,000
“ Clementi.....	5,000

5 GEORGE V, A. 1915

" Souris.....	7,000
" au Cygne.....	6,000
" Minnedosa.....	7,000
" Heatherington.....	5,000
Total.....	67,000

PISCIFACTURE DU LAC WINNIPIGOSIS.

Lac Winnipigosis, dans les environs de l'île au Serpent..	Poisson blanc. 42,000,000
Total.....	42,000,000

ALBERTA.

PISCIFACTURE DE BANFF.

Lac Minnewanka.....	Truite saumonée. 963,000
Retenu aux réservoirs de la piscifactory..	24,385
Total.....	987,385

PISCIFACTURE DU CREEK PIRMEZ.

Creek Pirmez.....	Truite coupe-gorge. 300
Total.....	300

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Bassin du fleuve Fraser.

PISCIFACTURE DU CREEK GRANITE.

	Cohoe.	Sockeye.	Saumon des lacs.	Truite mouchetée.
Lac Shuswak, baie de Silk- atka.....	22,000	8,662,000	275,000	
Lac White.....			6,000	
Lac à la Tortue.....			6,000	
Lac Nisconlith.....			24,000	
Lac Harper.....			6,000	
Lac Chum.....			24,000	
Creek Tum-Water.....				35,000
Dans les réservoirs de la pis- cifactory.....				1,000
	<u>22,000</u>	<u>8,662,000</u>	<u>341,000</u>	<u>36,000</u>
Total.....				9,061,000

REMARQUE.—Outre les quantités mentionnées dans le dernier rapport 1912-13, cette piscifactory a distribué les quantités suivantes au cours de l'été de 1913:—

Kalamalka ou lac Long.....	Truite coupe-gorge. 23,000
Lac à la Truite.....	20,000
Total.....	43,000

PISCIFACTURE DE PEMBERTON.

	De printemps.	Sockeye.
Rivière Birkenhead.	50,000	22,950,000
	<hr/>	<hr/>
	50,000	22,950,000
	<hr/>	<hr/>
Total.		23,000,000

PISCIFACTURE DU LAC HARRISON.

	Sockeye.	De printemps.	A bosse.
Dans les piscines.	3,210,000		
Creek à la Truite.	822,000		
Rivière Harrison.	3,610,000		
Creek et marécage Morris.	2,745,000		
Creek Cascade.	604,000		
Lac Harrison.	15,182,000	1,500,000	500,000
Marécage Seymour	1,500,000		
Creek à l'Ours.	750,000		
Creek Silver.	750,000		
Marécage Chelsales.	750,000		
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	29,923,000	1,500,000	500,000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total.			31,923,000

PISCIFACTURE DU LAC STUART.

	Sockeye.
Lac Stuart, creek Cunningham.	5,560,000
	<hr/>

BASSIN DE LA RIVIÈRE SKEENA.

PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE SKEENA.

	Sockeye.
Creek à l'Eau-Froide et lac Lakelse.	4,076,200
	<hr/>

PISCIFACTURE DU LAC BABINE.

	Sockeye.
Rivière au Saumon.	7,767,000
	<hr/>

PISCIFACTURE DE L'ANSE RIVERS.

	Sockeye.
Lac Oweekayno, piscines.	5,690,000
Creek au Daim.	1,300,000
Creek Quap.	1,500,000
Creeks de la piscifactory.	3,907,000
	<hr/>
Total.	12,397,000

ILE VANCOUVER.

PISCIFACTURE DU LAC ANDERSON.

	Sockeye.	De printemps.
Lac Anderson.....	1,790,000	3,000
Creek Ternan.....	3,565,000	
Creek Clement.....	1,359,500	
	<hr/>	<hr/>
	6,714,500	3,000
	<hr/>	<hr/>
Total.....		6,717,500

PISCIFACTURE DU LAC KENNEDY.

	Sockeye.
Lac Kennedy.....	8,600,000

PISCIFACTURE DU LAC COWICHAN.

	Saumon de printemps.	Cohoe.	A tête d'acier.	Saumon de l'Atlantique	Truite des lacs.	Truite coupe-gorge.
Creek Oliver.....	111,200			19,500	8,600	960
" Beadnell's.....	83,000	10,000				
" Castor.....	106,000	316,800	17,000		9,800	
" Yerb.....	130,200	162,000				
" Sutton.....	146,000	373,200	27,600	39,550	13,800	
Rivière Cowichan.....		778,800				
Creek du lac à l'Ours.....		206,000				
Rivière Robinson.....	18,400	313,200	32,000	9,950		
Creek de la pisciculture.....	103,200	92,000		17,000		
Creek Foster.....			10,600			
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total.....	698,000	2,252,000	87,200	86,000	32,200	960
						<hr/>
						3,156,360

PISCIFACTURE DE GERRARD.

	Truite de Kamloops.
Lac Lardo.....	495,000
Lac à la Truite.....	200,000
Lac Stobard.....	7,500
Lac Christina.....	13,300
North-Fork, rivière à la Marmite.....	17,000
Dans les réservoirs de la pisciculture.....	5,200
	<hr/>
Total.....	738,000

PISCIFACTURE DE NIMPKISH.

(Exploitée par la British Columbia Packers' Association.)

	Sockeye.
Lac Nimpkish.....	5,053,000

APPENDICE N^o 14.

Rapport sur l'Histoire Naturelle.

Au commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur le musée des pêcheries du Canada pour l'exercice 1913-14.

Plus de 12,000 personnes ont visité le musée depuis sa réouverture le 23 mars dernier.

Il est actuellement exposé des spécimens naturalisés de plus d'un cinquième des poissons des possessions de l'Amérique britannique du Nord (Canada et Terre-Neuve), représentés par des spécimens de 116 espèces; et l'on prévoit que, dans un avenir rapproché, le musée en possèdera environ les deux cinquièmes.

Afin de faciliter l'étude des espèces, et pour rendre, autant que possible, le musée explicite, une étiquette imprimée, indiquant son domaine géographique, et contenant aussi une brève remarque sur certains points concernant son histoire naturelle, est fixée sur chaque espèce de poisson. En ce qui concerne l'habitat des poissons, ces étiquettes sont rédigées d'après les données de mon ouvrage *Check list of the Fishes of the Dominion of Canada and Newfoundland*, publié en 1913, et mis en circulation par l'imprimeur du roi au cours de la présente année 1914. La substance du présent rapport repose en grande partie sur ces étiquettes, et les numéros portés par les espèces sont ceux de la nomenclature.

Voici les noms des espèces, dont le musée possède actuellement des spécimens, avec leur domaine géographique et les brèves remarques auxquelles j'ai plus haut fait allusion:—

2. MYXINE (CALIFORNIA HAGFISH).

(*Polistotrema stouti*.)

Les myxines sont les seuls vrais parasites vertébrés connus. Ils pénètrent dans le corps d'autres poissons qu'ils dévorent, ne leur laissant que la peau et les os. Les seules autres espèces dont la présence soit connue dans nos eaux est le myxine d'Amérique (American hagfish) de la côte nord-est de l'Atlantique.

On le rencontre au sud de la côte de l'île Vancouver jusqu'à la côte de la Californie.

12a. ROUSSETTE (ROUSSETTE).

(*Scylliorhinus profundorum*.)

Ce requin de couleur café uniforme est très rare, et on l'a capturé à une profondeur de plus de 800 brasses, ce qui explique sans doute sa rareté. On le rencontre sur la côte de la Colombie-Britannique. Le vapeur *Albatross* des Etats-Unis en a aussi capturé à la lat. 39° 9 sec. nord, long. 72° 3 sec., 15 min., ouest. Il appartient à un genre de requins ovipares, les œufs étant renfermés dans des enveloppes de cuir munies d'attaches en spirale aux angles, au moyen desquelles elles se fixent aux objets

sous-marins. En examinant le spécimen, on pourra facilement constater que, si l'on pouvait capturer une abondante quantité de ces requins on pourrait convertir leur peau en chagrin aux fins de polissage.

14. MILANDRE (OIL SHARK OU TOPE).

(*Galeorhinus zyopterus.*)

On désigne aussi ce poisson sous le nom de requin *soup-fin*. Ce nom lui vient du prix qu'on attache à ses nageoires, lesquelles sont vendues en Californie aux Chinois, qui les utilisent dans la préparation de potages. Les rayons des nageoires sont dissous dans une gélatine très savoureuse. On tire de son foie une huile commune. Le milandre est un requin vivipare, c'est-à-dire qu'il met bas ses petits vivants.

Bien que le milandre se rencontre sur la côte de la Colombie-Britannique, on n'en trouve pas dans les eaux de cette province, et il semble surtout habiter au large de la côte de la Californie, entre San-Francisco et l'île Cerros dans la Basse-Californie, Mexique.

18. GRAND REQUIN BLANC (GREAT WHITE SHARK).

(*Carcharodon carc. arias.*)

C'est l'un des plus grands requins, et il atteint une longueur de trente pieds.

Il habite les mers tempérées et les mers tropicales. Il se rencontre parfois sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique dans l'Amérique du Nord—“il habite évidemment tout autour du globe.”

20. AIGUILLAT (PICKED DOGFISH).

(*Squalus acanthias.*)

Ce petit requin et son propre allié, le myxine ou chien de mer de la côte du Pacifique, sont de grands destructeurs de harengs et d'autres poissons, car ils sont grégaires et ils se déplacent souvent par bandes. On tire de l'huile du foie des aiguillats, mais on utilise généralement cette huile comme adultérant, et on la mélange à des huiles d'une qualité supérieure. En outre, on peut transformer en engrais la substance toute entière de leurs corps. L'aiguillat est vivipare, c'est-à-dire que les œufs se développent, ou, pour ainsi dire, éclosent dans le ventre de la mère.

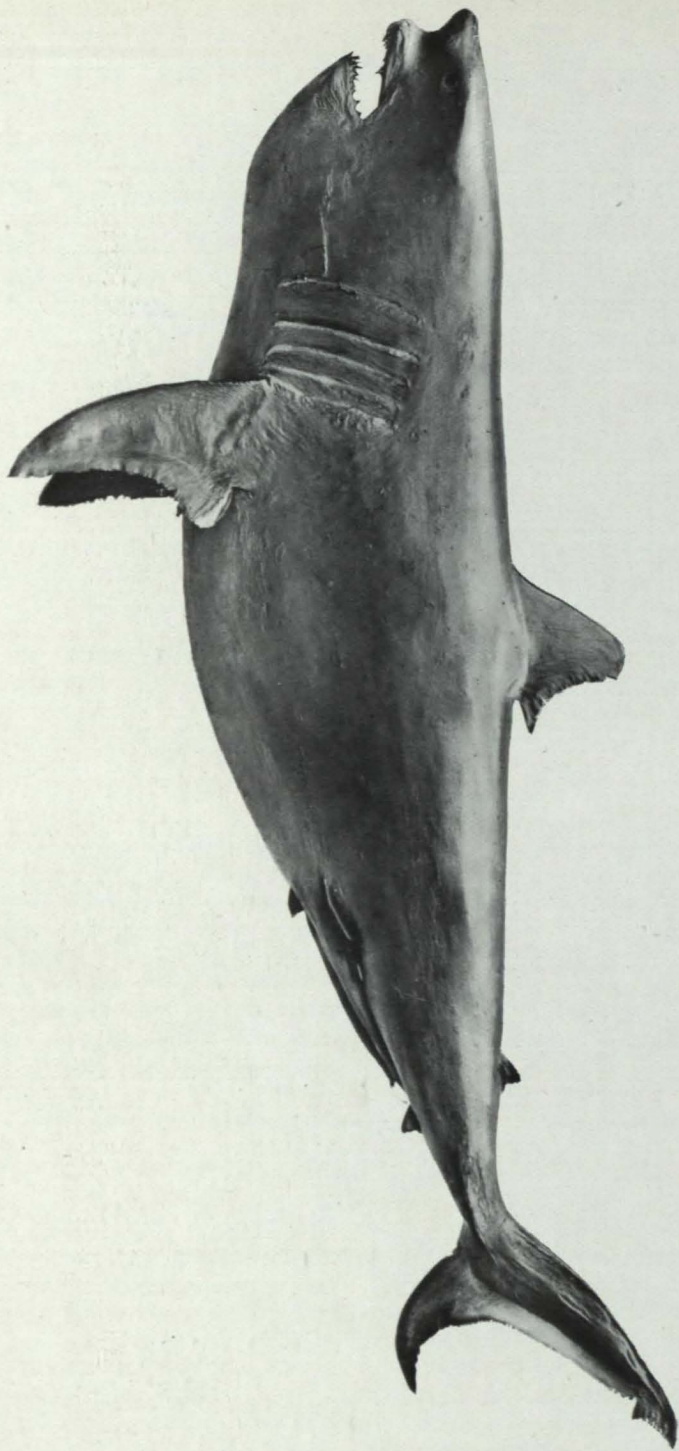
Il habite les deux côtes du nord de l'Atlantique, jusqu'à Cuba, du côté américain; la côte du Labrador; le golfe Saint-Laurent; la baie de Gaspé et les provinces maritimes; on le rencontre fréquemment sur les côtes des îles britanniques, y compris les îles Orkney, ainsi que sur d'autres côtes européennes.

29. RAIE (STARRAY RAY.)

(*Raja radiata.*)

C'est une de nos petites raies, et elle n'est d'aucune manière aussi commune que la raie *barn-door*. On constatera qu'elle est remarquable par la présence d'épines étoilées, disposées par groupes autour de la tête, du dos et de la queue, ou, de fait, sur toute la partie dorsale du poisson, y compris les nageoires pectorales.

Il habite les deux côtés du nord de l'Atlantique, du côté américain; on l'a en apparence rencontré jusqu'au sud de l'île Staten, dans l'Etat de New-York; on le trouve dans les provinces maritimes, y compris la Baie de Fundy; on le rencontre fréquemment sur la côte orientale de la Nouvelle-Ecosse; du côté oriental de l'Atlantique, “il n'habite que les mers septentrionales, son domaine s'étendant des îles Britanniques à l'Islande et au Groënland, de la côte de la Norvège et de la Baltique jusqu'à Scania.”



Milandre—(*Galeorhinus Zyopterus.*)

39. CHIMÈRE (RATFISH.)

(Hydrolagus collieti.)

C'est une des chimères (ainsi désignées d'après le nom d'un monstre vomissant des flammes, de la mythologie classique) et il tire son nom de la ressemblance extérieure de ses dents avec les dents incisives du rat et des rongeurs en général. Le mâle est plus petit que la femelle. Il a un appendice en forme d'éperon au sommet de la tête et des griffes aux nageoires pelviennes. Les œufs de la chimère sont enfermés dans des capsules de cuir.

Colombie-Britannique; il habite au sud de la côte de l'Alaska jusqu'à la baie de Monterey, Californie, "il se rencontre surtout en abondance au sud-est de l'Alaska et près des quais à Esquimalt."

42. GRAND ESTURGEON (GREEN STURGEON.)

(Acipenser medirostris.)

Cet esturgeon fréquente la mer ou les eaux saumâtres, et il pénètre rarement dans les rivières plus haut que leur embouchure. Contrairement aux autres poissons de sa famille, il n'est pas estimé comme comestible, et on le considère même comme vénénéux.

Colombie-Britannique: il habite depuis San-Francisco vers le nord: "on ne le rencontre pas souvent au nord du détroit de Fuca."

43. ESTURGEON COMMUN (COMMON STURGEON.)

(Acipenser sturio oxyrhynchus.)

C'est une espèce de l'esturgeon commun d'Europe, dont il diffère surtout dans le nombre et la nature des ossifications stellaires—des pièces osseuses qu'on peut facilement apercevoir sur le dos et sur les côtés. La chair de l'esturgeon est généralement estimée. On considère comme mets délicat le caviar préparé avec les œufs ou les ovaïres, et les vessies natatoires servent à la fabrication de la colle de poisson.

Il est anadrome, c'est-à-dire qu'il quitte la mer et remonte les fleuves pour frayer, et il fraie peut-être dans les eaux saumâtres aussi bien que dans les eaux douces.

Habitat: Les provinces maritimes, le fleuve Saint-Laurent et ses tributaires. Aux États-Unis, il habite entre le Maine et la Californie.

46. LÉPIDOSTÉE OSSEUX OU POISSONS ARMÉS (COMMON GARPIKE.)

(Lepidosteus osseus.)

Le lépidostée osseux, vulgairement appelé poisson armé, (dont il existe plusieurs espèces distinctes—est un des plus proches parents existant encore de l'amie, mais un regard jeté sur les spécimens respectifs révélera aussitôt la grande différence entre ces deux poissons, et une étude des restes fossiles des formes intermédiaires éteintes peut seule démontrer leur parenté. La chair du lépidostée osseux n'a aucune valeur comestible.

Habitat: le fleuve Saint-Laurent, les provinces d'Ontario et de Québec, à l'ouest du lac Huron: il est très abondant près de Belleville, baie de Quinté. Aux États-Unis, son domaine s'étend du Vermont à l'ouest jusqu'à la région des Grands lacs, et, au sud, jusqu'à la Rio Grande.

48. AMIE (BOWFIN.)

(Amia calva.)

Bien qu'elle n'ait qu'une faible valeur commerciale, cette espèce intéresse le naturaliste. Ce poisson est un des rares survivants des poissons ganoïdiens qui ont existé bien avant l'apparition de l'homme, et ses congénères se sont classés parmi cet important groupe de poissons, auquel appartiennent le saumon et le hareng.

Habitat: le fleuve Saint-Laurent, et les provinces d'Ontario et de Québec, à l'ouest du lac Huron: Il est très abondant près de Belleville, baie de Quinté. Aux Etats-Unis, son domaine s'étend de la vallée du Mississipi et de la région des Grands lacs, au sud, jusqu'aux Etats du sud.

50. LADYFISH.

(Albula vulpes.)

Le *ladyfish* est remarquable en ce qu'il subit une métamorphose, son premier aspect étant celui d'une larve en forme de bande. Un petit spécimen reçu de la société d'histoire naturelle du Nouveau-Brunswick aux fins d'identification a été capturé en 1911 dans le port Black, baie de Fundy, N.-B.

Habitat: toutes les mers chaudes et les mers tropicales: il habite ordinairement sur la côte d'Amérique au nord-ouest de Long-Island.

Les deux spécimens naturalisés ont été reçus des Iles Bahama.

53. LAQUAÏCHE (MOONEYE).

(Kyodon tergisus.)

Bien que ce soit strictement un poisson d'eau douce, sa forme est celle du hareng. Elle existe en abondance dans de nombreuses nappes d'eau douce de la partie orientale du Canada.

Habitat: les provinces d'Ontario et de Québec, y compris le fleuve Saint-Laurent, la rivière Ottawa et le lac Saint-Pierre; la région des Grands lacs, y compris le Lac-des-Bois; les vallées de l'Ohio et du Mississipi.

55. LE HARENG COMMUN (COMMON HERRING).

(Clupea harengus.)

Depuis la découverte faite par un humble pêcheur hollandais, George Benkel, décédé en 1397, de l'art de saler le hareng, ce clupéidé n'a jamais été surpassé comme comestible maritime, et il a depuis des siècles été l'une des principales industries et entreprises des pêcheries.

C'est un poisson maritime, mais, d'après Boulenger, ainsi que l'a d'abord indiqué Günther, les alevins ou la "boitte blanche" ont une prédilection pour les eaux saumâtres.

Habitat: les parties tempérées et froides du nord de l'Atlantique et des mers européennes, y compris les Iles Britanniques; il est très abondant sur la côte septentrionale américaine du cap Cod, son domaine s'étendant jusqu'à la côte du Labrador et embrassant Terre-Neuve; on le rencontre dans la baie de Gaspé; on l'a signalé du côté de la rive sud du fleuve Saint-Laurent; il s'étend aux Etats-Unis, au sud, jusqu'au cap Hatteras, Caroline du Nord.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

56. LE HARENG DE CALIFORNIE (CALIFORNIA HERRING).

(Clupea pallasii.)

Il est aussi abondant que son congénère, le hareng commun, et il est réparti comme suit sur toutes les côtes du nord du Pacifique, tant du côté américain que du côté asiatique.

Habitat: la Colombie-Britannique et le détroit de Puget; son domaine s'étend sur toute la côte du Pacifique, à partir de San-Diego, Californie, jusqu'à l'Alaska et jusqu'au Kamchatka.

62. L'ALOSE D'AMÉRIQUE (AMERICAN SHAD).

(Alosa sapidissima.)

C'est un important poisson comestible, mais l'alose est beaucoup plus rare qu'autrefois sur la côte de l'Atlantique.

Son domaine s'étend, ou s'étendait, du Labrador, de Terre-Neuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes jusqu'au golfe du Mexique; sa présence dans nos eaux est cependant plus restreinte et plus locale qu'autrefois; elle se rencontre parfois dans la baie des Chaleurs; elle fréquente encore les rives des comtés de Saint-Jean et d'Albert, Nouveau-Brunswick; elle se rencontre aussi dans les baies de Chignecto, Cobequid et Sainte-Marie, et dans la baie Verte, provinces maritimes; on mentionne sa présence dans la baie de Gaspé; elle était autrefois abondante dans l'Ottawa inférieur; la Commission ichtyologique des Etats-Unis l'a introduite dans les eaux de la côte du Pacifique, et elle "a été établie dans plusieurs tributaires du Mississipi, surtout dans la rivière Ohio".

63. MENHADEN.

(Brevoortia tyrannus.)

Rare au Canada. Ses mouvements migratoires sont erratiques, et l'on ne peut s'y fier. Bien qu'il ne soit pas apprécié comme comestible, on le transforme en engrais et en huile aux Etats-Unis.

Son domaine s'étend de la Nouvelle-Ecosse, au moins à partir de la baie Sainte-Marie, au sud, jusqu'au Brésil. Son domaine géographique varie grandement chaque année, d'après Goode, qui indique ses mouvements pour 1877 "circonscrits entre les parallèles de latitude nord 25 et 45; sur le côté continental par la ligne des eaux saumâtres; à l'est, par la frontière intérieure du Gulf Stream".

71. POISSON BLANC COMMUN.

(Coregonus clupeiformis.)

C'est le plus important de nos poissons comestibles d'eau douce. On le reproduit en abondance d'une manière artificielle.

Il habite à l'ouest et au nord du Labrador et du Nouveau-Brunswick; il existe en abondance dans les Grands Lacs, surtout dans le lac Erié; ses frayères sont peut-être plus spécialement situées sur le côté canadien du lac.

75. SCISCO OU HARENG DES LACS (CISCI OU LAKE HERRING).

(Argyrosomus artedi.)

C'est un poisson comestible d'eau douce d'une grande importance commerciale.

Habitat: entre la province de Québec et l'Etat du Vermont; on le rencontre dans les lacs Champlain et Memphremagog, ainsi que dans le lac Trente-et-un-Milles,

à environ 60 milles au nord d'Ottawa, à l'ouest du lac Supérieur; il abonde dans le lac Erié; son domaine s'étend au nord jusqu'à la baie d'Hudson et jusqu'au Labrador.

84. SAUMON À BOSSE (HUMPBACK OR PINK SALMON).

(*Oncorhynchus gorbuska.*)

C'est le plus petit saumon du nord du Pacifique. Dans cette espèce, l'état difforme assumé par les mâles du genre *Oncorhynchus* à l'époque du frai atteint son maximum. Lorsqu'elle est fraîche, la chair du saumon à bosse est succulente, mais elle est inférieure à celle du quinnat ou sock eye comme conserves. Les six spécimens démontrent les particularités sexuelles et les traits caractéristiques des saisons, ainsi que le plus jeune mâle et la plus jeune femelle vers le temps du frai.

Colombie-Britannique: il habite les deux côtes du Pacifique et leurs versants; son domaine s'étend de la Californie jusqu'au Kamchatka et au nord.

85. SAUMON BÉCARD (DOG SALMON OU CHUM).

(*Oncorhynchus keta.*)

La chair de ce saumon est excellente, lorsqu'elle est fraîche, et on peut facilement la saler. On la consomme en grande partie dans cet état au Japon, mais sa qualité est inférieure à celle des autres comme conserves. Les six spécimens démontrent les particularités sexuelles et les traits caractéristiques des saisons, ainsi que le plus jeune mâle et la plus jeune femelle vers l'époque du frai.

Colombie-Britannique: il habite les deux côtes du Pacifique et leurs pentes; son domaine s'étend de la Californie aux détroits de Berhing, au Kamchatka et au Japon. C'est "de beaucoup l'espèce la plus abondante au Japon."

86. SAUMON QUINNAT (QUINNAT, SPRING SALMON OU KING SALMON).

(*Oncorhynchus tshawytscha.*)

Le quinnat est le plus gros saumon de la côte du Pacifique, et il est d'ordinaire le premier à remonter les fleuves. Sa chair, qui est normalement rouge, est sujette à devenir d'une nuance plus pâle. Il ne fraie que dans les grands cours d'eau. Le quinnat est le deuxième en importance dans l'industrie de la mise en conserves, n'étant dépassé sous ce rapport que par le sock eye. Les cinq spécimens renfermés dans cette vitrine et le spécimen renfermé dans la vitrine inférieure démontrent les particularités sexuelles et les traits caractéristiques des saisons, ainsi que le plus jeune mâle et la plus jeune femelle vers le temps du frai.

Colombie-Britannique: il habite les deux côtes du Pacifique et leurs versants; son domaine s'étend de la Californie au détroit de Berhing et à la Chine.

87. SAUMON COHO (COHO OU SILVER SALMON).

(*Oncorhynchus kisutch.*)

Le saumon coho ressemble antérieurement au populaire saumon sock eye, dont il se distingue facilement par les écailles, qui sont minces et tombent aisément, à l'exception de celles de la ligne latérale. Bien qu'il n'ait pas l'importance du sock eye, sa chair, qui est d'une couleur pâle, est d'un goût excellent. Les six spécimens démontrent les particularités sexuelles et les traits caractéristiques des saisons, ainsi que le plus jeune mâle et la plus jeune femelle vers le temps du frai.

Colombie-Britannique: il habite les deux côtes du Pacifique et leurs versants; son

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

domaine s'étend, sur le côté américain, de la Californie à l'Alaska, et, sur le côté asiatique, au sud, jusqu'au Japon.

88. SAUMON SOCK EYE (SOCK EYE OU BLUE-BACK SALMON).

(*Oncorhynchus nerka.*)

Au point de vue commercial, le sock eye est le plus important des saumons de la côte du Pacifique. On le cherche surtout pour la mise en conserves, à cause de la grande quantité d'huile que renferme sa chair. Il remonte tous les fleuves importants de la Colombie-Britannique, et il fraie dans les cours d'eau tributaires de lacs. Les six spécimens démontrent les particularités sexuelles et les traits caractéristiques des saisons, ainsi que le plus jeune mâle et la plus jeune femelle vers le temps du frai.

Colombie-Britannique: il habite les deux côtés du Pacifique et leurs versants; son domaine s'étend, sur le côté américain, de l'Orégon à l'Alaska, et, sur la côte de l'Asie, au sud, jusqu'au Japon; il est interné dans le lac Akan dans le nord de Hokkaido.

90. SAUMON DE L'ATLANTIQUE (ATLANTIC SALMON).

(*Salmo salar.*)

Non seulement le saumon de la côte de l'Atlantique constitue le trésor du pêcheur, mais, à cause de la saveur bien connue de sa chair, il possède une grande importance commerciale. En littérature, depuis Pline jusqu'à nos jours, les allusions au saumon sont innombrables, et les traités sur son histoire naturelle, ou les livres écrits au sujet de son objet de sport, sont volumineux.

Habitat: les deux côtés de l'Atlantique et ses affluents; les provinces maritimes, la baie de Gaspé, le fleuve et le golfe Saint-Laurent, ainsi que ses affluents, y compris la rivière Jupiter, île d'Anticosti; autrefois, le lac Ontario; on a récemment (1905) capturé un spécimen près de la baie du Sud, île Manitoulin, lac Huron; Terre-Neuve et le Labrador; les États du nord-est de l'Amérique du Nord et le fleuve Delaware; les mers et les fleuves d'Europe, y compris l'Islande, et dans la Baltique; limite méridionale de distribution en Europe, Galicie, Espagne.

91. SAUMON DES LACS (LANDLOCKED SALMON).

(*Salmo salar sebago.*)

À l'exception de sa taille plus faible, de sa forme plus arrondie et de ses habitudes non migratoires, le saumon des lacs diffère peu du saumon de l'Atlantique; et il existe peu de différence entre ce saumon et l'ouananiche, une autre variété de saumon des lacs, sauf qu'il atteint une plus forte taille.

Habitat: certains lacs du Nouveau-Brunswick, tels que les lacs Loch-Lomond-Sciff et Musquash; certains lacs des États du Maine et du New-Hampshire; il est actuellement plus répandu, car il a été introduit dans des lacs d'autres localités.

93. TRUITE COUPE-GORGE (CUTTHROAT TROUT).

(*Salmo clarki.*)

Ce poisson est ainsi nommé à cause d'une tache rouge foncée sur la membrane qui relie les os de la mâchoire inférieure. Ainsi que mentionné ci-dessous, son domaine est considérable, et les pêcheurs à la ligne considèrent la pêche de ce poisson comme très intéressante, lorsqu'ils le rencontrent dans les cours d'eau froide ou dans les rapides bouillonnants.

Il habite l'Alberta méridional et la Colombie-Britannique: son domaine s'étend de la Californie jusqu'à peut-être l'Alaska.

94. TRUITE À TÊTE D'ACIER (STEELHEAD).

(*Salmo rivularis.*)

La truite à tête d'acier et certaines autres espèces de la Colombie-Britannique sont intéressantes comme exemples de la présence de salmonides du genre *salmo* dans les eaux de la côte du Pacifique—le saumon de l'Atlantique, universellement connu, étant le type du *salmo*. Ces espèces ne fraient pas une seule fois pour ensuite mourir comme celles du genre *Oncorhynchus*. La truite à tête d'acier passe une grande partie de sa vie dans la mer, mais, comme son parent, le saumon de l'Atlantique, elle remonte les fleuves pour frayer. A cause de la dureté de ses os, ce poisson n'est pas favorable à la mise en conserves. Par ailleurs, sa chair est un excellent comestible.

Habitat: la Colombie-Britannique jusqu'à la Californie et, à l'est, jusqu'aux montagnes; son domaine s'étend au nord jusqu'à Skagway, Alaska. La commission ichtyologique des Etats-Unis l'a introduite dans le lac Supérieur, et on l'a depuis trouvée dans les eaux de l'Ontario.

96. TRUITE ARC-EN-CIEL (RAINBOW TROUT).

(*Salmo irideus.*)

C'est un salmonide de choix des versants du Pacifique de l'Amérique du Nord. La commission ichtyologique des Etats-Unis l'a introduite avec succès dans certaines eaux de l'est, y compris le lac Supérieur.

Habitat: un certain nombre de variétés habitent entre l'Etat de Washington et la Californie.

98. TRUITE SAUMONÉE (SALMON TROUT).

(*Cristivomer namaycush.*)

Au point de vue commercial, c'est un de nos plus importants poissons d'eau douce. On le reproduit en abondance d'une manière artificielle.

On le rencontre en grande quantité depuis le Labrador, les provinces maritimes et l'Etat du Maine jusqu'à l'île Vancouver, en Alaska, et dans le fleuve Mackenzie, au nord, jusqu'au cercle arctique.

Cette espèce est sujette à de grandes variations, et, bien que toutes les espèces portent le nom de *namaycush*, il y a fortement lieu de croire à des distinctions populaires, telles que la truite saumonée, la truite des lacs et la truite Mackinaw. Cependant, au point de vue de la forme, les ichtyologistes n'ont pas jugé qu'il existait assez de différence pour justifier la séparation des variétés en sous-espèces, sauf dans le cas de la truite Siscowet.

100. TRUITE MOUCHETÉE OU TRUITE DE RUISSEAU.

(*Salvelinus fontinalis.*)

C'est un des poissons favoris du pêcheur, et il habite en abondance dans les eaux claires de la partie est du Canada. Le lac Nipigon est célèbre pour les truites mouchetées de forte taille qu'il renferme, et il en existe une variété anadrome.

Elle est grandement distribuée dans le nord de l'Amérique, probablement depuis les régions arctiques ("mais les limites septentrionales de son domaine ne sont pas encore bien déterminées") au sud jusqu'en Georgie ou jusqu'à l'Alabama, et de Terre-Neuve à la Saskatchewan.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

La taille et la couleur de cette espèce varient grandement suivant la nature des eaux dans lesquelles elle habite.

106. TRUITE ROUGE DU CANADA (CANADIAN RED TROUT).

(*Salvelinus marstoni.*)

On n'a jusqu'ici rencontré ce beau petit salmonide que dans certains lacs de la province de Québec.

On l'a éntre autre rencontré dans les lacs suivants de la province de Québec: le lac de Marbre, près d'Ottawa; les lacs des Laurentides dans la région du lac Saint-Jean; le lac à Cassette, comté de Rimouski; le lac Saccacomí et les lacs rouges, comté de Maskinongé; les constatations ci-dessus sont probablement exactes aux limites méridionales de sa distribution, et le centre de son domaine est bien plus au nord.

113. ÉPERLAN D'AMÉRIQUE (AMERICAN SMELT).

(*Osmerus mordax.*)

C'est un excellent poisson de fruiture d'un goût délicat. Il habite souvent les lacs ainsi que la mer, et il est abondant dans les lacs Champlain et Memphremagog. Il procure une industrie stable et lucrative dans tout le voisinage de notre côte d'Atlantique.

Il habite la côte de l'Atlantique de l'Amérique du Nord du Labrador à la Virginie; son domaine s'étend des lacs des provinces maritimes, de la province de Québec et des Etats de la Nouvelle-Angleterre; le Lac-des-Iles, région de la Gatineau, à environ soixante milles d'Ottawa.

On sait que cette espèce de poissons habite les lacs d'eau douce du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Etat du Maine, mais il vaut peut-être la peine de mentionner sa présence à une distance aussi éloignée de la mer que le Lac-des-Iles.

124. BARBUE (CHANNEL CATFISH).

(*Ictalurus punctatus.*)

Ainsi que l'indique le spécimen, cette barbue a la caudale fortement bifurquée. Comme toutes les barbues du Canada, elle a une barbe adipeuse; mais la présence de cette barbe chez les barbues en général n'est pas une particularité universelle. Certaines personnes apprécient beaucoup la chair de ce poisson.

Il habite les rivières de la région des Grands Lacs, à l'ouest du Manitoba; la vallée du Mississipi et les affluents du golfe du Mexique.

128. BARBUE COMMUNE OU BARBOTE (COMMON CATFISH).

(*Ameiurus nebulosus.*)

Elle est bien connue dans tout son domaine sous le nom de barbote. Ce poisson est populaire parmi les garçons qui le capturent au moyen d'un long bâton et d'une corde, et même parfois avec une épingle recourbée. Elle est d'un goût excellent, lorsqu'elle est bien cuite et apprêtée, et plusieurs assimilent son goût à celui du poulet.

Habitat: des provinces maritimes au Manitoba, y compris le fleuve Saint-Laurent et la région des Grands Lacs; aux Etats-Unis, son domaine s'étend du Maine à l'ouest jusqu'au Dakota-nord, et, au sud, jusqu'aux Etats du sud: on l'a introduite dans les fleuves de la Californie et dans les lacs du sud de l'Orégon.

134. SUCET DES LACS (LAKE CARP SUCKER).

(Carpiodes thompsoni.)

C'est un poisson du genre carpe. Il est remarquable par les premiers rayons allongés ou filamenteux de la nageoire dorsale.

Habitat: le lac Champlain, en amont du fleuve Saint-Laurent, et la région des Grands Lacs, y compris le Lac-des-Bois.

138. SUCET DU NORD (NORTHERN SUCKER).

(Catostomus catostomus.)

Ce sucet est très répandu, et on le rencontre ordinairement au nord, comme son nom l'implique. Il est abondant dans la région des Grands Lacs, et il est presque cosmopolite au Canada. Son domaine s'étend du Labrador et du Nouveau-Brunswick jusqu'à la Colombie-Britannique, et de l'est à l'ouest des Etats-Unis. Il s'étend au sud à une latitude d'au moins 40 nord, mais on l'a capturé dans l'ouest de la Virginie; on le trouve aussi en Alaska.

140. SUCET BLANC COMMUN OU CARPE DE BOSTON (COMMON WHITE SUCKER).

(Catostomus comersonii.)

C'est le plus connu de nos sucets. Comme comestible, les sucets sont bien meilleurs qu'on ne les apprécie en général, mais leur saveur dépend probablement des eaux particulières où elles habitent.

Ce sucet est très cosmopolite dans l'Amérique britannique du Nord. Son habitat s'étend des provinces maritimes, du district de Gaspé et du Labrador à l'Alberta. Aux Etats-Unis, il s'étend des Etats de l'est à l'ouest jusqu'au Montana et jusqu'au Colorado, et, au sud, jusqu'à la Georgie.

145. CHEVESNE (COMMON RED HORSE).

(Maxostoma aureolum.)

Les chevesnes, car il en existe plusieurs espèces dans nos eaux douces, sont, ainsi que les sucets, de savoureux poissons comestibles, bien qu'on ait méjugé leur importance.

Habitat: le neuve Saint-Laurent et la région des Grands Lacs, y compris le Lac-des-Bois; il abonde à l'ouest des Alléghanys jusqu'au Nébraska; son domaine s'étend au sud jusqu'à l'Arkansas et la Georgie.

158. MULET (SILVER CHUB OU FALLFISH).

(Semotilus corporalis.)

C'est le géant des cyprinoides (vérons et carpes) de nos eaux de l'est, et il atteint une longueur d'environ dix-huit pouces.

Il est très répandu dans les rivières et cours d'eau des provinces maritimes; il habite le réseau du fleuve Saint-Laurent, ainsi que les cours d'eau et étangs de l'Ontario. En outre, il est abondant dans le nord des Etats-Unis, à l'est des Alléghanys.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

166. BRÈME (BREAM OR ROACH).

(Abramis crysoleucas.)

Ce cyprinoïde est le seul représentant du genre auquel il appartient au Canada. Son nom *crysoleucas* signifie blanc doré. C'est une espèce familière des lacs et des rivières des provinces maritimes, y compris l'Île-du-Prince-Édouard. Il abonde dans les baies, dans les anses et dans les étangs où croissent les joncs.

199. CARPE ALLEMANDE (GERMAN CARP).

(Cyprinus carpio.)

À l'origine, n'habitait que l'Asie, la carpe a été introduite en Europe, il y a quelques siècles, et dans l'Amérique du Nord, il y a quelques années. Elle semble se reproduire chaque fois qu'on l'introduit, et elle pénètre rapidement dans les autres eaux. On la rencontre aujourd'hui fréquemment dans la baie de Quinté et dans les eaux voisines ou tributaires des lacs Érié et Huron.

201. ANGUIILLE D'AMÉRIQUE (AMERICAN EEL).

(Anguilla chrysypa.)

Bien que l'anguille se rencontre en abondance dans tous les endroits, depuis la côte maritime jusqu'à bien avant dans l'intérieur, et qu'on la trouve souvent dans des endroits éloignés et à des hauteurs considérables, on n'a jamais constaté qu'elle se soit reproduite dans les eaux douces. Sa forme est telle qu'elle peut pénétrer dans des endroits qui seraient inaccessibles à tout autre poisson. Il semble que la mer soit nécessaire à l'éclosion de ses œufs. Par conséquent, lorsqu'elle se trouve dans des eaux qui n'ont pas d'accès à la mer, l'anguille est supposée stérile; et l'on peut dire en toute sûreté qu'il n'existe pas de véritable anguille qui n'ait pas déjà habité la mer.

Elle est grandement répandue dans l'Amérique britannique du Nord, à partir de Terre-Neuve et du Labrador à l'ouest; les chûtes Niagara formant une barrière à sa plus grande expansion dans l'Ontario; aux États-Unis, son domaine s'étend du Maine aux montagnes Rocheuses, et, au sud, jusqu'au Mexique et jusqu'à l'Amérique centrale. On la rencontre aussi dans les Indes Occidentales. On en capture des quantités considérables à Porto-Rico, dans des nasses en bambou ou "nassas" placées dans les petites rivières.

203. CONGRE (CONGER EEL).

(Leptocephalus conger.)

La seule note qu'on ait relativement à la présence du congre dans les eaux du Canada est celle qui a trait à un spécimen pris dans le ravin de Pokemouche, Nouveau-Brunswick, en octobre 1849.

Dans l'océan Atlantique, du côté de l'Amérique, on trouve ordinairement du congre depuis le cap Cod jusqu'au Brésil. On en a aussi remarqué près de Porto-Rico. Il y en a également le long des côtes de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Ce spécimen qui est destiné au musée vient de la côte des États-Unis.

209. BROCHET VERT (GREEN PIKE).

(Lucius reticulatus.)

Ce brochet, le plus petit parmi les trois espèces que nous avons, se distingue facilement par sa tête dont les côtés sont complètement écaillés, sans compter qu'il est beau-

coup plus petit que les autres puisqu'il a rarement plus de deux pieds de long. Il est plus commun aux États-Unis qu'au Canada.

On le trouve dans les eaux du Nouveau-Brunswick et dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'à l'Ontario. Il y en a beaucoup du côté est de la chaîne des Alléganys en allant vers les États du sud.

210. BROCHET COMMUN (COMMON PIKE.)

(*Lucius lucius*.)

Le brochet commun est le poisson d'eau douce le plus répandu. Il se distingue du brochet vert en ce que seules les moitiés supérieures des opercules, ou pièces paires recouvrant les branchis, sont écaillées. On le distingue du maskinongé parce qu'il a les joues complètement écaillées, tandis que chez celui-ci, seule la partie supérieure des joues est d'épouvée d'écaillés.

Presque partout dans les eaux douces de la partie nord de l'Amérique septentrionale, de l'Europe et de l'Asie; abondant au Canada, de la partie est jusqu'à l'Alberta; se rendant vers le nord jusqu'à une limite qui n'est pas encore bien déterminée, bien qu'on le trouve en Alaska; on le trouve aussi aux États-Unis depuis l'Etat de New-York jusqu'à la vallée du Mississipi et peut-être plus loin vers l'ouest, et jusqu'à la rivière Ohio du côté sud.

211. MASKINONGÉ.

(*Lucius maskinongy*.)

Le maskinongé est le plus gros poisson de la famille des brochets, et l'un des plus populaires parmi les sportsmen. On le distingue facilement du brochet commun et du brochet vert par l'absence d'écaillés sur la partie inférieure des joues et des opercules. C'est pratiquement un poisson de notre pays bien qu'on en trouve une ou deux variétés au sud de nos frontières dans les eaux du nord des États-Unis.

Dans le fleuve Saint-Laurent et la région des grands lacs, ce qui comprend les provinces de Québec et d'Ontario. Nombreux autour des Mille-Iles. Remarqué aussi au Manitoba. On le trouve depuis le lac Champlain jusqu'à la vallée supérieure du Mississipi.

264. PESCADO DEL REY OU ÉPERLAN DE LA CALIFORNIE (CALIFORNIA SMELT.)

(*Atherinopsis californiensis*.)

Le deuxième nom de cette espèce est un sobriquet car ce poisson n'a aucun rapport avec l'éperlan. On prétend que ces spécimens viennent de la Colombie-Britannique mais, de fait, c'est un poisson de la côte de la Californie où on le trouve par bandes près du littoral. Ce poisson sert beaucoup comme nourriture. Sa chair est blanche et fine.

268. SCOMBRE (CALIFORNIA POMPAÑO, POPPY FISH.)

(*Palometa simillimus*.)

Cette espèce est du genre des poissons jaunes. Sa chair est riche et délicate et on l'estime beaucoup.

Colombie-Britannique et détroit de Puget, et vers le sud jusqu'à la Californie.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

273. MERLUCHE ARGENTÉE.

(Merluccius bilinearis.)

La merluche est un poisson migrateur; il suit ordinairement les bandes de harengs et en dévore une grande quantité. Sa chair est peu recherchée.

On le trouve sur les côtes du Labrador, dans les eaux de Terre-Neuve, du golfe Saint-Laurent, des Provinces maritimes, des Etats de la Nouvelle-Angleterre et dans le sud jusqu'aux îles de Bahama.

276. MERLAN (POLLACK, COALFISH).

(Pollachius virens.)

Le merlan, comme la morue et l'aigrefin, tire ordinairement sa nourriture du fond de la mer, bien qu'il soit considéré comme appartenant à une espèce qui se nourrit à la surface. Il est très bien connu sur nos côtes, et on le trouve en grande quantité dans la baie de Fundy. Sa chair est d'une grande importance commerciale. Son foie sert à la fabrication de l'huile.

On le trouve sur les deux côtés de l'Atlantique du Nord: dans les eaux des Provinces maritimes et vers le sud jusqu'aux côtes de l'Etat de New-York. Il est répandu sur les côtes de Spitzbergen; dans toutes les mers du Nord et dans la mer Baltique; autour des îles Orkney et Shetland; sur les côtes de l'Angleterre, sur les côtes orientales de l'Irlande depuis Waterford jusqu'à Belfast et sur les côtes ouest et nord de l'Ecosse. On le trouve aussi autour de l'Islande et, vers le sud, jusqu'aux côtes de France.

279. PETITE MORUE (TOMCOD, FROSTFISH).

(Microgadus tomcod.)

La petite morue a rarement plus d'un pied de longueur. Sa chair est très délicate. Elle se plaît dans les eaux saumâtres et ne se dirige vers les eaux douces qu'à l'époque de la ponte. On en connaît deux espèces: celle de la côte de l'Atlantique et celle de la côte du Pacifique.

On la trouve sur la côte du Labrador, dans le golfe Saint-Laurent, dans la baie de Gaspé, dans les eaux des Provinces maritimes, et dans les eaux du sud jusqu'à la côte de la Virginie.

280. MORUE COMMUNE (COMMON CODFISH).

(Gadus callarias.)

Ce poisson est d'une très grande valeur commerciale; sa chair peut être employée non seulement à l'état frais mais aussi à l'état salé; et afin de bien apprécier le goût de ce poisson, on doit le cuire dès qu'il est sorti de l'eau. L'huile de foie de morue est très bien connue comme article de commerce. La morue pond à la grande mer et ses œufs flottent près de la surface de l'eau. On pêche généralement la morue au moyen d'une ligne amorcée.

On trouve la morue des deux côtés de l'Atlantique septentrional. Du côté américain on la rencontre à partir de la côte du Labrador, y compris le golfe du Saint-Laurent, la baie de Gaspé, les eaux des Provinces maritimes et de Terre-Neuve, en allant vers le sud jusqu'à la côte de la Virginie. Sur le côté européen, on la trouve tout le long de la côte à partir de l'Islande jusqu'au Gibraltar.

281. MORUE DU PACIFIQUE.

(Gadus macrocephalus.)

La morue du Pacifique présente peu de différence avec la morue commune de l'Atlantique, mais elle a la tête un peu plus grosse; jusqu'à l'heure actuelle ce poisson n'a pas atteint la valeur commerciale de la morue commune, mais il n'y a pas de doute qu'elle l'atteindra un jour.

On la trouve dans les eaux de la Colombie-Britannique; sur les deux côtes de l'Océan Pacifique septentrional, à partir de la mer de Behring en allant vers le sud jusqu'aux côtes de l'Orégon et même jusqu'au Japon. On dit qu'elle abonde dans la mer Okhotsk.

283. AIGREFIN (HADDOCK).

(Melanogrammus aeglefinus.)

Parmi les poissons de cette famille, l'aigrefin est sans contredit le deuxième en importance. Tout le monde connaît l'aigrefin—le "haddie" comme on l'appelle chez les Anglais. Ce nom écossais est passé dans la langue anglaise. L'aigrefin qu'on trouve dans les cours d'eau situés à l'intérieur des terres est probablement préféré à la morue commune, et lorsqu'il est bien séché au soleil il peut même se manger cru.

On le trouve des deux côtés de l'Atlantique septentrional. Du côté de l'Amérique on le trouve sur la côte sud du Labrador, dans le golfe Saint-Laurent, dans les eaux des Provinces maritimes et de Terre-Neuve jusque sur les côtes de la Caroline du Nord. Du côté européen, on le trouve sur les côtes de l'Islande et de la Scandinavie jusqu'à East-Finmark et Varanger-Fjord et, vers le sud, jusqu'aux côtes de France; sur les côtes de la Grande-Bretagne, à partir de l'extrême nord jusqu'à Land's-End et tout le long des côtes d'Irlande.

286. LOTTE D'EAU DOUCE OU LOTTE COMMUNE (BURBOT).

(Lota maculosa.)

La lotte de l'Amérique ressemble beaucoup à la lotte d'eau douce du nord d'Europe et d'Asie et peut-être est-elle de la même famille. Si l'on doit considérer ces deux poissons comme appartenant à la même famille, il est alors à peu près certain qu'on peut trouver la lotte d'eau douce dans toutes les eaux douces de l'hémisphère boréal. La lotte est un gade, c'est-à-dire, elle appartient au même genre que la morue, l'aigrefin et le merlan et elle est le seul vrai gade d'eau douce que l'on connaisse dans l'Amérique du Nord.

Presque partout dans les eaux de la partie nord de l'Amérique septentrionale; on la trouve sur les côtes du Labrador et dans tous les cours d'eau douce à partir du Nouveau-Brunswick jusqu'à la Colombie-Britannique et à partir des côtes arctiques, dans le nord, jusqu'aux Etats du nord des Etats-Unis.

289. MERLUCHE (CODLING OR WHITE HAKE).

(Urophycis tenuis.)

Cette espèce de petite morue est connue sur nos côtes sous le nom de merluche. Sa chair se sèche et se sale et sa vessie natatoire sert à la fabrication de la colle.

La merluche habite depuis les côtes du Labrador jusqu'à la Caroline du Nord: Son domaine comprend le golfe Saint-Laurent, la baie de Gaspé, les Provinces maritimes et Terre-Neuve.

293. LINGUE (CUSK).

(Brosme brosme.)

Ce poisson est de la famille de la morue; il est d'apparence médiocre, mais d'une valeur considérable au point de vue commercial.

Il habite les deux côtes de l'Atlantique septentrional. De côté américain, on le trouve sur les côtes du Groënland, du Labrador, de Terre-Neuve, des Provinces maritimes, des Etats de la Nouvelle-Angleterre et jusqu'à celles de l'Etat du Massachusetts. On le trouve également sur les côtes de l'Islande et du Spitzbergen et tout le long du vent autour des îles Orkney, Zetland et Faroe. Il habite la côte de la Norvège jusqu'à Finmark, et se rend jusqu'à l'extrémité nord du Danemark; à Skagen, dans le Jutland.

303. CRAPET CALICOT (STRAWBERRY BASS).

(Pomoxis sparoides.)

Sa livrée olive argenté pommelée de vert olive fait du crapet calico un de nos plus beaux poissons. Son congénère le *crappie* lui ressemble beaucoup, mais il ne semble pas y avoir de croisements entre eux, de sorte que le genre *Pomoxis* comprend deux espèces distinctes.

On le trouve dans les eaux du Québec et de l'Ontario, dans les Grands lacs, dans le lac des Bois et vers l'ouest, jusqu'au Manitoba. Dans les Etats-Unis il habite les eaux des Etats de l'Est jusqu'à la vallée du Mississippi et jusqu'aux Etats du Sud.

304. CRAPET VERT (ROCK BASS).

(Ambloplites rupestris.)

Ce poisson est très bien connu comme un poisson d'eau douce; il est hardi et enjoué et sa chair est bonne à manger.

Il habite les eaux des provinces de Québec et d'Ontario, le Saint-Laurent et les Grands lacs; on le trouve même dans les eaux du Manitoba. Aux Etats-Unis, il est répandu depuis le Vermont jusqu'à la vallée du Mississippi et vers le sud jusqu'à la Louisiane et le Texas.

312. CRAPET JAUNE (COMMON SUNFISH).

(Eupomotis gibbosus.)

Le crapet jaune est représenté par plusieurs espèces dans les eaux douces de notre pays. Par la beauté de sa livrée il peut soutenir la comparaison, lorsqu'il est sorti de l'eau, avec un grand nombre des plus beaux poissons des eaux tropicales. Il appartient à la famille du bar, et, comme celui-ci, il fait lui-même le nid qui doit recevoir ses œufs.

Il habite les eaux du Canada, à partir des Provinces maritimes jusqu'au lac Huron. Aux Etats-Unis, on le trouve à partir du Maine jusqu'à la vallée du Mississippi, et au sud, jusqu'à la Floride.

313. ACHIGAN PETITE-BOUCHE (SMALL MOUTH BLACK BASS).

(Micropterus dolomieu.)

Cet achigan est le plus important de nos percoïdes d'eau douce. Non seulement il est fort estimé pour la table, mais pour la pêche sportive il est aussi recherché que le saumon. Aussi a-t-on construit des étangs pour le propager. Dans ces étangs, comme ailleurs, l'achigan creuse son nid en forme de bol dans le gravier et y garde soigneusement ses petits.

Il habite les cours d'eau du Québec et de l'Ontario, le fleuve Saint-Laurent, les Grands lacs, les eaux du Manitoba, de la vallée du Mississippi et de l'Arkansas; on l'a aussi transporté dans les eaux des autres provinces du Dominion et des divers Etats de l'Union, ainsi que dans les eaux des divers pays européens.

314. ACHIGAN GRANDE-BOUCHE.

(*Micropterus salmoides.*)

Parmi nos percoïdes d'eau douce, l'achigan grande-bouche occupe le deuxième rang. On le distingue facilement de son voisin l'achigan petite-bouche par la grande dimension de ses maxillaires—une paire d'os triangulaires qui forment la bordure latérale de la bouche et qui s'étendent jusqu'au-dessous de l'orbite de l'œil.

Il habite les eaux des provinces d'Ontario et de Québec, le fleuve Saint-Laurent, les Grands lacs et les cours d'eau de l'est jusqu'au Manitoba. Aux Etats-Unis, on le trouve partout à partir des Grands Lacs jusqu'à la vallée du Mississippi et dans les eaux des Etats du Sud jusqu'au Mexique.

315. SANDRE D'AMÉRIQUE OU DORÉ (PIKE PERCH.)

(*Stizostedion vitreum.*)

Les Canadiens-français l'appelle le doré. Il est l'un de nos poissons d'eau douce les plus importants. On le trouve dans presque toutes les eaux de notre pays, à partir de l'Atlantique jusqu'aux lacs des provinces de l'Ouest.

On le trouve particulièrement dans les eaux de l'Ontario et du Québec, dans le fleuve Saint-Laurent et dans les Grands Lacs jusqu'à la Saskatchewan; dans la région de la baie d'Hudson et du Labrador. Il habite aussi les eaux des Etats-Unis à partir du Vermont jusqu'à la vallée supérieure du Mississippi et, au sud, dans l'Alabama et la Géorgie.

316. DORÉ AMÉRICAIN (SAUGER.)

(*Stizostedion canadense.*)

Sa chair n'est pas aussi estimée que celle de son voisin le doré. Abondant dans la région; il se distingue du doré proprement dit par la coloration de sa livrée, et par l'absence d'une tache noire à l'extrémité de l'aile dorsal.

On le trouve dans les eaux des provinces d'Ontario et de Québec; on en trouve une ou deux variétés dans le fleuve Saint-Laurent et dans ses tributaires de l'ouest, dans les eaux du Manitoba et, peut-être, de la Saskatchewan jusqu'à Montana et, au sud, dans l'Arkansas.

317. PERCHAUDE (YELLOW PERCH.)

(*Perca flavescens.*)

La perchaude est un de nos poissons d'eau douce les mieux connus dans les cours d'eau douce de l'Est. Elle est le type de son espèce. En forme et en dimension, elle diffère peu de la perchaude européenne.

On la trouve dans presque toutes les eaux du nord de l'Amérique, depuis les rives de l'Atlantique jusqu'à la Saskatchewan, et dans celles des Etats-Unis, à partir de l'Etat du Maine jusqu'à la vallée supérieure du Missouri, et vers le sud jusqu'à la Caroline du Nord.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

334. BAR BLANC (WHITE BASS.)

(Roccus chrysops.)

Le bar blanc ressemble beaucoup au bar américain; il ne diffère de celui-ci qu'en ce qu'il est absolument un poisson d'eau douce. Il semble avoir été introduit avec succès en France par M. Carbonnier au cours des années 1877 à 1879.

Il habite le fleuve Saint-Laurent et la région des Grands Lacs, les eaux du Manitoba et de la vallée du Mississipi, et vers le sud, jusqu'à l'Arkansas.

335. BAR AMÉRICAIN (STRIPED BASS).

(Roccus lineatus.)

Ce bar vit surtout dans les eaux saumâtres et se dirigent vers les eaux douces pour y déposer ses œufs. Abondant dans les eaux de la Miramichi. C'est un poisson d'une haute valeur commerciale.

Habite la côte de l'Atlantique, Amérique du Nord, à partir des Provinces maritimes jusqu'au golfe du Mexique. Il monte le fleuve Saint-Laurent et les rivières qui s'y jettent. Il a été introduit sur le littoral du Pacifique par la Commission des pêcheries des Etats-Unis.

336. MALACHIGAN (WHITE PERCH).

(Morone americana.)

Voisin du bar américain. Comme lui, il remonte les rivières pour y déposer ses œufs. On le trouve souvent dans les lacs. C'est un excellent poisson à frire.

Il habite les côtes du nord de l'Amérique, le golfe Saint-Laurent, les eaux des Provinces maritimes et va jusqu'à la Caroline du Sud. On dit qu'il abonde dans presque tous les lacs de la Nouvelle-Ecosse.

337. MAIGRE COMMUN (COMMON WEAKFISH).

(Cynoscion regalis.)

Le maigre est considéré comme un visiteur d'occasion sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse. Il fréquente les plages sableuses. Sa chair est très tendre et se brise facilement, mais c'est un poisson de grande valeur comme aliment. Il habite ordinairement les côtes de l'Atlantique et du golfe du Mexique, du côté des Etats-Unis. Son domaine s'étend du Cap Cod au sud jusqu'à Mobile. Ce spécimen provient du musée de la côte de l'Atlantique des Etats-Unis.

338. BAR BLANC DES MERS.

(Cynoscion nobilis.)

C'est un maigre. Il n'a pas beaucoup de rivaux parmi les poissons, pour la beauté. Sa chair est très estimée.

Habitat: Ile de Vancouver; vers le sud jusqu'à la côte de la Californie.

339. GRONDIN DES LACS (SHEEPSHEAD OR FRESH-WATER DRUM).

(Aplodinotus grunniens.)

Le grondin des lacs doit son nom au bruit qu'il fait lorsqu'il est sous l'eau et qui imite beaucoup celui du tambour. Sa chair est difficile à briser et les fibres en sont

durs; toutefois, ce poisson a acquis une certaine importance commerciale comme aliment.

On le trouve dans les eaux de l'Ontario, dans la région des Grands Lacs, et vers l'Ouest jusqu'au Manitoba; il habite également les vallées de l'Ohio et du Mississipi et va vers le sud jusqu'à la Louisiane et le Texas. On dit qu'il habite aussi le Rio Usumacinta et le Tabasco, dans le sud du Mexique.

349. POISSON DES BRISANTS (STRIPED SURF-FISH).

(*Toeniotoca lateralis.*)

Le poisson des brisants est le type des ovovivipares. On a découvert ce fait par accident il y a environ cinquante ans, en coupant une tranche dans le côté d'un de ces poissons qu'on avait pêché pour en faire des amorces. On y découvrit 19 petits poissons vivants et complètement développés, tous semblables, miniatures parfaites de celui qui les portait. On les plaça dans un sceau d'eau où ils nagèrent librement. Les livrées diffèrent de couleur suivant les espèces qui sont nombreuses.

On le trouve sur la côte de la Colombie-Britannique et jusqu'à la Californie.

351. PAGRE (PORGEE).

(*Damalichthys argyrosomus.*)

Le pagre appartient à la même famille que le poisson des brisants. (Voir au n° 349—Poisson des brisants.)

Il habite depuis la côte de la Colombie-Britannique et le détroit de Puget jusqu'à la Californie: Il entre dans les goulets par milliers.

352. CTÉNOLABRE (CUNNER).

(*Tautogolabrus adspersus.*)

Ce poisson est un des plus commun dans les Provinces maritimes où on l'appelle souvent *perche*; il se tient en bandes près des quais ou tout près du rivage. C'est un bon poisson à frire, et il est très utile pour détruire les charognes, mais il est très nuisible au pêcheur en ce qu'il cherche toujours à enlever l'amorce de l'hameçon.

Habitat: Côte de l'Atlantique, Amérique du Nord, à partir du Labrador et de Terre-Neuve jusqu'à Sandy-Hook, y compris le golfe Saint-Laurent, la baie de Gaspé, les côtes des Provinces maritimes et des Etats de la Nouvelle-Angleterre.

353. POISSON NOIR (TAUTOG).

(*Tautoga onitis.*)

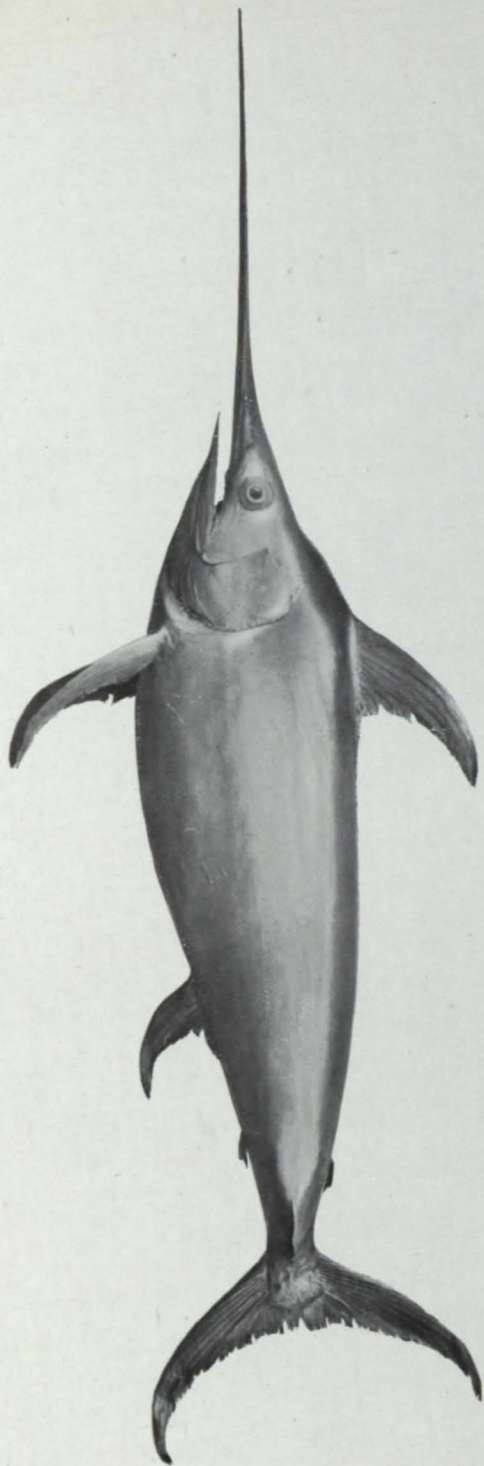
Celui-ci est voisin du cténolabre; il a de la valeur comme aliment et sa chair est de qualité supérieure. Ce mot *tautog* est d'origine sauvage. z

Côtes de l'Atlantique, Amérique du Nord, à partir des Provinces maritimes jusqu'à la Caroline du Sud. Il vit parmi les rochers et le varech.

354. MAQUEREAU COMMUN (COMMON MACKEREL).

(*Scomber scombrus.*)

Le maquereau occupe une place importante parmi les poissons. Il est très vif. Sa chair est excellente, et il alimente beaucoup l'industrie de la pêche.



Espadon.—(*Xiphias Gladius.*)

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

Il habite les deux côtes de l'Atlantique. Du côté américain, on le trouve depuis Terre-Neuve et le Labrador jusqu'au cap Hatteras, Caroline du Nord. Du côté européen, il habite toutes les eaux depuis la Norvège jusqu'à la Méditerranée et l'Adriatique.

360. SCOMBRE DE LA CALIFORNIE.

(Sarda chilensis).

Les écailles de la région pectorale de ce poisson forment une sorte de corset protecteur. Les diverses espèces ont une livrée d'un brillant métallique. Sa chair n'est pas beaucoup utilisée comme aliment, car on la dit rude et très huileuse.

On le trouve sur les côtes de la Colombie-Britannique. Il habite l'océan Pacifique à partir de la Patagonie jusqu'au Japon.

363. ESPADON (SWORDFISH).

(Xiphias gladius).

L'espadon porte son nom car les os de sa mâchoire supérieure s'allongent en une véritable arme d'attaque, de la forme d'une épée. Il y a peu de poissons qui possèdent plus de force musculaire et plus de rapidité dans l'eau. Citons le vieux proverbe du pêcheur: "Quand l'espadon apparaît, on peut dire que le maquereau n'est pas loin".

Il habite les deux côtes de l'Atlantique, on le rencontre dans les eaux des Provinces maritimes et sur les bancs de Terre-Neuve. On le trouve aussi dans l'océan Pacifique, dans la Méditerranée et dans la mer Baltique. On le trouve presque partout sur les côtes de l'Angleterre et de l'Irlande et autour des îles de la mer du Sud. On dit qu'il est rare sur les côtes de la Californie et il est peu connu sur les plages du Japon.

364. PILOTE (PILOTEFISH).

(Naucrates ductor).

On croit que ce poisson doit son nom au fait qu'il dirige le requin. Le fait est reconnu. Il suit aussi les paquebots; cette habitude lui procure sans doute sa nourriture.

Il vit dans les eaux tropicales et tempérées. On le trouve parfois sur les côtes de l'Angleterre; quelquefois sur les côtes de l'Atlantique à partir du cap Cod jusqu'aux Antilles. On l'a même vu quelquefois sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse.

Les deux spécimens montés viennent de la côte du Massachusetts.

365. SÉRIOLE (RUDDERFISH OR BANDED SERIOLE).

(Seriola zonata).

Ce poisson appartient à la famille des poissons ambrés. Il est très estimé comme aliment. On en a pêché un spécimen sur les bancs du sud de l'île au Diable, au large de la côte de la Nouvelle-Ecosse, mais il vit habituellement le long de la côte américaine à partir de cap Cod jusqu'au cap Hatteras.

Le spécimen monté provient de la côte du Massachusetts.

374. FLÉTAN (HALIBUT).

(Hippoglossus hippoglossus).

Celui-ci est le géant des poissons plats, et le plus important au point de vue commercial. On le trouve dans presque toutes les eaux du nord, ce qui explique pourquoi on le trouve sur la côte du Pacifique aussi bien que sur celle de l'Atlantique.

Son domaine commence à la région arctique et s'étend vers le sud. Il comprend les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, dans l'Amérique du Nord, jusqu'à la pointe Montauk et les îles Farallone. Ce poisson abonde dans la mer de Behring jusqu'au détroit de Behring; sur toute la côte ouest du Groënland et de l'Islande; au nord jusqu'à Spitzbergen, latitude 80°. Il abonde également dans toutes les mers du nord de l'Europe et descend vers le sud jusqu'à la côte de France.

377. LIMANDE RUDE (SAND DAB OR ROUGH DAB).

(*Hippoglossoides platessoides*).

Ce poisson plat, comme il est dit plus bas, est très répandu. On le pêche communément pour s'en nourrir dans les eaux du Nord.

Chaque côté de l'Atlantique. Répandu, du côté de l'Amérique, depuis le Groënland jusqu'à la côte du Massachusetts. On le trouve au Labrador, à Terre-Neuve, dans le golfe Saint-Laurent, dans la baie de Gaspé, dans les Provinces maritimes, sur les bords de La Have et dans les États de la Nouvelle-Angleterre. Du côté de l'Europe, il y en a depuis la côte scandinave jusqu'à la côte d'Angleterre.

381. PLIE À MUSEAU POINTU (SHARP-NOSED FLOUNDER).

(*Parophrys vetulus*.)

Cette petite plie se trouve à une moyenne profondeur d'eau. C'est un des poissons plats sur le dos desquels s'étend une raie secondaire qui se joint à la raie latérale.

Colombie-Britannique. Répandu depuis Santa Barbada, Californie, jusqu'à la côte de l'Alaska.

384. PLIE À DEUX RAIES (TWO-LINED FLOUNDER).

(*Lepidpsetta bilineata*.)

Ce pleuronecte tire son nom du fait que sa raie latérale se dédouble pour former une raie secondaire qui monte sur le dos en faisant une courbe au-dessus de la tête, particularité qui se voit sur les spécimens.

Colombie-Britannique. Répandu de la côte de Californie au détroit de Behring. "Dans la mer de Behring, il est plus nombreux que tous les autres poissons plats."

385. LIMANDE ROUILLEUSE (RUSTY DAB).

(*Limanda ferruginea*.)

Un des poissons plats qui se caractérisent par leurs yeux placés tous les deux du même côté de la tête. La limande rouilleuse est une espèce de plie.

Provinces maritimes et baie de Gaspé. Répandu depuis la côte du Labrador jusqu'à l'Etat de New-York.

387. PLIE D'HIVER OU POISSON PLAT COMMUN (WINTER FLOUNDER).

(*Pseudopleuronectes americanus*.)

Cette espèce de petite plie est une des plus abondantes. Elle atteint une longueur d'environ 15 pouces et est très bonne à manger.

Son domaine s'étend depuis la côte du Labrador jusqu'à la Caroline du Sud et comprend le golfe Saint-Laurent, les Provinces maritimes et les États de la Nouvelle-Angleterre.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

389. PLIE ÉTOILÉE (STARRY FLOUNDER).

(Platichthys stellatus.)

Cette plie se caractérise par des tubercules en forme d'étoiles qui lui tiennent lieu d'écaillés. C'est une espèce propre à la côte du Pacifique, qui vit dans les eaux peu profondes et qui monte parfois les rivières. Sa chair est excellente.

Colombie-Britannique. Largement répandu depuis l'océan Arctique jusqu'à la rivière Amur et le long de la côte du Pacifique en Asie. Abonde dans la mer de Behring.

393. TURBOT TRANSLUCIDE (WINDOW PANE.)

(Lophopsetta maculata.)

Ce poisson plat est peut-être celui qu'on confond parfois avec le turbot d'Europe. En effet, il ressemble passablement à celui-ci, et a comme lui les deux yeux du côté gauche de la tête.

Provinces maritimes. Répandu aux Etats-Unis depuis le Maine jusqu'à la Caroline du Sud.

400. SEBASTE (SNAPPER OR ROSEFISH).

(Sebastes marinus.)

La principale caractéristique de ce poisson si recherché se trouve dans le fait qu'il est vivipare, c'est-à-dire qu'il met au monde ses petits tout vivants. Sa chair est bonne.

Il habite les deux côtés de l'Atlantique. Du côté de l'Amérique, il est répandu depuis le Groënland et le Labrador jusqu'à la côte du New-Jersey et son domaine comprend les Provinces maritimes et Terre-Neuve. Sur la côte de l'Europe, il est répandu vers le nord jusqu'à l'Islande et le Spitzberg et vers le sud jusqu'à la Manche.

402a. SEBASTE DE GOODE (GOODE'S ROCKFISH).

(Sebastes goodei.)

Cette espèce, dont les couleurs sont brillantes, vit dans les eaux profondes. Elle vient de la Colombie-Britannique, mais on la trouve communément au large de la côte de Californie et elle abonde autour des îles Coronados et Santa Catalina et près des bords du Cortez.

403. GROS SÉBASTE (JACKFISH, BOCACCIO).

(Sebastes paucispinis.)

On prétend que ces spécimens proviennent de la Colombie-Britannique, mais l'habitat ordinaire de ces poissons semble être la côte de Californie.

404. SÉBASTE NOIR DE MER (BLACK SEA BASS).

(Sebastes melanops.)

Les sébastes constituent un vaste groupe de poissons qui, tous, d'après les informations obtenues jusqu'ici, habitent l'océan Pacifique. Il y en a plus de soixante et dix espèces.

Ile de Vancouver. Depuis Monterey jusqu'à l'île Kadiak, Alaska.

405. SÉBASTE NOIR (BLACK ROCKFISH, PRIESTFISH).

(Sebastodes mystinus).

C'est le pêche-prêtre de la côte de Californie. Il abonde dans les eaux peu profondes depuis San Francisco jusqu'à la Colombie-Britannique.

408. SÉBASTE ORANGÉ (ORANGE ROCKFISH).

(Sebastodes pinniger).

Ce poisson aux couleurs brillantes, comme on le verra par les spécimens, se remarque par sa raie latérale qui forme une ligne pâle que ne traversent pas les marques rougeâtres du corps.

Remarqué en Colombie-Britannique. Son habitat s'étend vers le sud jusqu'à la côte de Californie, y compris le détroit de Puget.

410. SÉBASTE ROUGE OU TAMBOR (RED ROCKFISH, TAMBOR).

(Sebastodes ruberrimus).

Appelé sébaste rouge avec raison puisque sa livrée est rougeâtre. Le tambor est très important pour l'alimentation. Il atteint jusqu'à deux pieds et demi. C'est un des plus gros sébastes.

On le trouve depuis la Colombie-Britannique et le détroit de Puget jusqu'à la côte de Californie.

411. SÉBASTE BRUN (BROWN ROCKFISH).

(Sebastodes auriculatus dallii).

Cette variété septentrionale du sébaste brun dont l'habitat s'étend vers le sud à partir de l'île de Vancouver, diffère de l'espèce type par quelques détails de conformation et est un peu plus foncé, dit-on. On peut prendre ce poisson à la ligne près des quais.

411a. SÉBASTE "RASTRELLIGER" (GRASS ROCKFISH).

(Sebastodes rastrelliger).

Ces deux spécimens viennent de la Colombie-Britannique, mais le principal habitat du sébaste "rastrelliger" semble être la côte de Californie.

414. SÉBASTE NOIR ET JAUNE (BLACK AND YELLOW ROCKFISH).

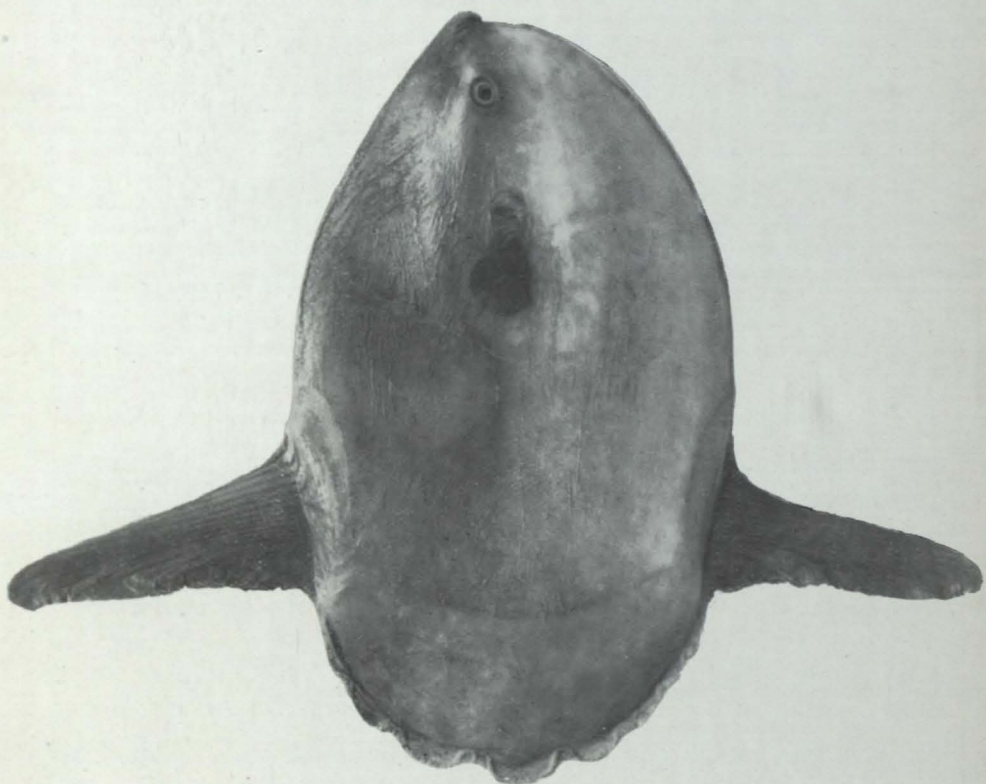
(Sebastodes chrysomelas).

Ce sébaste habite depuis la Colombie-Britannique jusqu'à la côte de Californie et fréquente plutôt les eaux profondes.

416. SÉBASTE À BARRES NOIRES (BLACK BANDED ROCKFISH).

(Sebastodes nigrocinctus).

Un des plus remarquables des sébastes. On le reconnaît tout de suite par sa livrée rouge et ses barres noir jais. Il fréquente les eaux profondes.



Zoarce vivipare.—(*Zoarces anguillaris*.)

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

On le trouve depuis l'île de Vancouver jusqu'à la côte de Californie.

417. MORUE NOIRE (SKILL COALFISH).

(*Anoplopoma fimbria*).

Poisson du Pacifique septentrional, commun aux environs du détroit de Fuca. Chair très estimée.

Côte canadienne du Pacifique, depuis le détroit de Fuca jusqu'aux îles de la Reine-Charlotte. Répandu depuis la côte de Californie jusqu'aux îles Aleutiennes.

418. BOREGAT (STARRY ROCK TROUT).

(*Hexagrammos decagrammus*).

Tandis que les mâles de cette espèce ont une livrée très uniforme, les femelles varient beaucoup de couleurs. Le boregat se distingue par quatre raies de chaque côté. Il atteint une longueur de quelque dix-huit pouces. Sa chair est bonne.

Colombie-Britannique: depuis la pointe de la Conception jusqu'à l'île de Kadiak.

421. MORUE BÂ TARDE (CULTUS COD).

(*Ophiodon elongatus*).

Le nom de morue donné à ce poisson est une méprise car il n'a rien de commun avec les morues. Sa chair qui est soit d'un bleu vif, soit verte, sert comme aliment. C'est un des poissons les plus importants de la côte du Pacifique.

Colombie-Britannique: depuis Santa Barbara jusqu'à la côte de l'Alaska.

425. CABEZON OU SCORPÈNE DU PACIFIQUE.

(*Scorpoenichthys marmoratus*).

On s'en sert comme aliment et il est commun sur les marchés, mais sa chair est grossière et dure. Le petit spécimen est un jeune.

Habite depuis la Colombie-Britannique et le détroit de Puget jusqu'à la côte de Californie.

460. SCORPÈNE DU GROËNLAND (DADDY SCULPIN).

(*Myoxocephalus groenlandicus*).

C'est un des plus gros scorpènes. Il atteint une longueur de deux pieds. Il est très vorace, guette sans cesse les petits poissons et même dévore les petits de son espèce.

Son habitat qui comprend le Labrador, Terre-Neuve, sans doute, et les Provinces maritimes, s'étend depuis le Groënland jusqu'à l'Etat de New-York et même plus au sud.

461. SCORPÈNE COMMUN OU À LONGS PIQUANTS (COMMON SCULPIN OR LONG-SPINED SCULPIN).

(Myoxocephalus octodecimspinosus.)

Le scorpène commun se distingue facilement de ses voisins par le long piquant qui lui passe le long de chaque opercule.

Côte de l'Atlantique, Amérique du Nord, depuis le Labrador jusqu'à la Virginie, y compris le golfe Saint-Laurent, les Provinces maritimes et les Etats de la Nouvelle-Angleterre.

474. SCORPÈNE DES GRANDS FONDS (SEA RAVEN).

(Hemitripterus americanus.)

Un des beaux poissons de la côte de l'Atlantique.

Côte de l'Atlantique, Amérique du Nord; Provinces maritimes, baie de Gaspé, golfe Saint-Laurent, Labrador, Terre-Neuve, et jusqu'à la côte de l'Etat de New-York.

496. LOMPE OU LIÈVRE DE MER (LUMPFISK).

(Cyclopterus lumpus.)

Ce poisson trapu, d'apparence bizarre, a les nageoires pelviennes (qui, chez lui, sont situés au-dessous des pectorales) ou derrière les ouïes en forme de ventouses ce qui lui permet de se coller fermement aux rochers ou à quoi que ce soit. Suivant les âges, les sexes et les individus, la loupe varie beaucoup de couleurs. On s'en sert rarement comme poisson de table.

Les deux côtes de l'Atlantique septentrionale. Du côté américain, son habitat qui comprend le Labrador, Terre-Neuve, le golfe Saint-Laurent, la baie de Gaspé, les Provinces maritimes et les Etats de la Nouvelle-Angleterre, s'étend depuis le détroit de Davis jusqu'au cap Cod. Du côté de l'Europe, on le trouve aux Iles Britanniques, aux îles Orkney, et tout autour de la côte d'Irlande, le long des côtes de la Scandinavie et dans la mer Baltique, et il est répandu vers le sud jusqu'à la côte de France.

514. TRIGLE-HIRONDELLE OU HIRONDELLE DE MER (FLYING GURNARD, FLYING ROBIN).

(Cephalacanthus volitans.)

Comme les vrais poissons volants, auxquels il ne ressemble pas tout à fait, le trigle-hirondelle peut s'élever au-dessus de l'eau et se mouvoir dans l'air un certain temps.

Se rencontre parfois au large de la côte de la baie de Fundy, dans la partie sud. On le trouve tout le long de la côte des Etats-Unis depuis le cap Cod. Il va jusqu'aux Antilles et à la côte du Brésil. On le pêche aussi dans la Méditerranée et dans les parties avoisinantes de l'Atlantique oriental.

Les deux spécimens montés viennent des îles de Bahama.

517. POISSON DE VARECH (KELPFISH).

(Heterostichus rostratus.)

C'est la plus grosse des blennies clinoides. Elle ressemble par la couleur au varech parmi lequel elle abonde et d'où lui vient son nom. Son habitat ordinaire est la côte de la Californie, mais ce spécimen vient de la côte de la Colombie-Britannique.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

541. CHAT MARIN (WOLF-FISH).

(Anarhichas lupus.)

Poisson très vorace, comme l'indiquent ses dents. Voir les spécimens. Sa chair n'est pas estimée.

Des deux côtés de l'Atlantique septentrional. D'un côté il se rend vers le sud jusqu'au cap Cod et on le trouve dans les Provinces maritimes, le golfe Saint-Laurent, la baie de Gaspé, le Labrador et sans doute à Terre-Neuve. De l'autre, on le rencontre jusqu'en France. Il habite les côtes du Norfolk et du Yorkshire dans la baie de Berwick et on le pêche également dans le Firth of Forth et autour des îles Orkneys. On le remarque parfois sur la côte orientale de l'Irlande et il est bien connu sur les côtes septentrionales de l'Europe, au Groënland et en Islande.

543. ANGUILE VORACE (WOLF EEL.)

(Anarrhichthys ocellatus.)

C'est un des chats marins et un des plus remarquables de nos poissons. Comme on le verra par le spécimen, il est très long et sa queue se termine en pointe.

Chez les marins types, la queue est bien développée, tandis que chez cette espèce elle n'est presque pas visible et elle se lie aux nageoires dorsales et anales, de sorte que le poisson semble n'avoir pas du tout de nageoire caudale.

Depuis la Colombie-Britannique et le détroit de Puget jusqu'à la côte de Californie.

545. ZOARCE VIVIPARE (EEL POUT.)

(Zoarces anguillaris.)

Assez commun au nord du cap Cod. Son domaine comence à la côte du Labrador, comprend le golfe Saint-Laurent, les provinces maritimes, et sans doute Terre-Neuve, et se termine à la côte du Delaware.

561. BAUDROIE OU GRENOUILLE PÊCHEUSE DE MER (ANGLER, FISHING FROG, MONKFISH).

(Lophius piscatorius.)

Ce poisson d'aspect bizarre a les os carpiens remarquablement allongés, formant une sorte de bras, et le premier rayon de sa nageoire dorsale qui surmonte une gueule caverneuse s'élève en un long filet et est armé d'une pelote charnue, ce qui donne à ce filet l'apparence d'une perche à ligne amorcée dont le poisson se sert pour attirer sa proie. Le baudroie est d'une grande voracité. Elle dévore des multitudes de petits poissons.

Se trouve des deux côtés de l'Atlantique septentrional. Elle habite les Provinces maritimes et la baie de Gaspé et son domaine s'étend vers le sud, du côté de l'Amérique, jusqu'aux îles Barbades. Dans l'hémisphère oriental, elle est répandue depuis la Norvège jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Elle n'est pas rare sur les côtes de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et elle est surtout commune dans le Solent et dans les havres de Portsmouth et de Southampton.

563. BALISTE (TRIGGER FISH).

(Balistes carolinensis.)

Voici un des poissons de l'ordre des plectognathes. Ces poissons, de conformation bizarre, diffèrent entre eux mais se ressemblent sur les points suivants. Les os

de la mâchoire supérieure (les maxillaires et prémaxillaires) sont soudés; les opercules des branchies sont grandement réduites; et presque tous développent des poisons alcaloïdes dans la chair.

Le baliste se rencontre parfois, mais très rarement, sur la côte de la Nouvelle-Ecosse. Dans le courant du golfe on le trouve de temps à autre. Il est commun sur la côte de l'Atlantique, aux Etats-Unis et dans la Méditerranée. On le voit rarement sur la côte d'Angleterre. Thompson, dans son Histoire naturelle de l'Irlande, en mentionne un spécimen provenant de la baie de Galway. Le baliste est commun dans les parties tropicales de l'Atlantique.

Le spécimen monté provient des îles de Bahama.

566. MÔLE OU POISSON LUNE (HEADFISH, SUNFISH).

(*Mola mola.*)

Ce singulier plectognathe, de forme oblongue, semble n'avoir pas de corps et n'être qu'une tête. A le voir, on dirait que quelque monstre marin lui a mangé le corps. Mais ce n'est que pure apparence, car s'il est peu visible, le corps y est avec tous ses organes.

Mers tempérées et tropicales. On le trouve aux Antilles, dans la Méditerranée et l'Adriatique, et jusqu'aux Îles Britanniques. On le remarque parfois près des côtes des Provinces maritimes et du Labrador, de même qu'à San-Francisco.

A part les poissons mentionnés plus haut, les squelettes montés de divers poissons indigènes sont exhibés au musée. D'autres sont en préparation. Un squelette de baleine à nageoire dorsale, d'environ 50 pieds de long est prêt à être monté sur une tige d'acier qui a été préparée à cette fin en vertu d'un contrat. Nous avons acquis récemment deux octopodes qu'on verra bientôt dans des globes de verre spéciaux. Nous avons aussi une belle collection d'oiseaux aquatiques canadiens dont quelques-uns proviennent d'un échange avec le musée du Service des Arpentages géologiques. Les objets suivants, placés sur des supports, sont un attrait pour le musée.

TORTUE À CARAPACE DE CUIR.

(*Dermochelys coriacea.*)

Répandue, en général, entre les tropiques. Vient parfois sur les côtes, dans les eaux tempérées. Ce spécimen provient de la côte de la Nouvelle-Ecosse.

MODÈLE DE BATEAU DE PÊCHE À VAPEUR MONTRANT L'APPAREIL OTTER.

Description du traîneau.

Corde de tête	Jaune et vert	Pointe	Jaune
Carré	Vert	Trappe du fond	Bleu
Ailes supérieures	Bleu	Sacs lacés en	Jaune
Ailes inférieures	Bleu	Corde de fond	Jaune
Amorces supérieures	Rouge	Petite corde Bolsh	Jaune
Lit du filet	Rouge	Ligne de fond	Jaune

Modèle de bateau à vapeur pour la pêche du hareng au filet, montrant le profil d'un filet flottant.

Modèle de goëlette de pêche—au large.

Modèle de dorée employée pour la pêche sur vaisseaux près des bords.

Canot de bois en usage chez les sauvages Haïda, Îles de la Reine-Charlotte.

Modèle de nasse à hareng.

Modèle de rets-piège pour saumon, en Colombie-Britannique.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

Il y a aussi, au musée, une grande quantité d'objets intéressant l'histoire naturelle provenant de toutes les parties du pays, dont plusieurs ont peu d'importance et dont l'énumération dans ce rapport serait trop longue.

A part les spécimens des deux espèces de poissons provenant des Iles de Bahama mentionnés comme se trouvant parfois dans les eaux du Canada, le musée contient aussi des spécimens des poissons suivants, pris parmi les récifs de corail des îles de Bahama.

Le centrisque, le blennie-papillon, le "blue tang", le "rock beauty", le "spade-fish" l'ange de mer, la lime, le baliste (une autre sorte que celle mentionnée), diverses espèces de coffres et le hérisson de mer sont également représentés. Il y a aussi quelques beaux spécimens de coquilles de gastéropodes venant des îles de Bahama, tel que la conque, le casque-de-roi et le casque-de-reine. Il y a aussi un spécimen de la tortue à écaille.

Les portes du musée sont ouvertes aux visiteurs, sur semaine, de 9.30 a.m. à 5.30 p.m., et le dimanche, en hiver, de 2 à 5 p.m.

ANDREW HALKETT,

Naturaliste du ministère.

APPENDICE N^o 15.

DÉPENSES ET RECETTES.

La dépense totale pour tous les services des pêcheries, à part le salaire des fonctionnaires, pour l'exercice terminé le 31 mars 1914, s'élève à \$1,070,857.94.

Le revenu total net provenant des loyers, amendes, ventes et honoraires de licences (y compris les licences de *modus vivendi* accordées aux vaisseaux américains), pendant la même période, s'est élevé à \$110,994.63.

Voici un sommaire des crédits votés et des sommes dépensées pour les divers services, au cours de 1913-14.

Service.	Crédit.		Dépense.	
	\$	c.	\$	c.
Salaires et déboursés des officiers des pêcheries	230,000	00	229,547	16
Piscifaculture	400,000	00	354,675	13
Service de surveillance des pêcheries	137,500	00	135,330	87
Bateaux de patrouille des pêcheries de la Colombie-Britannique	75,000	00	66,542	10
Dix bateaux de patrouille sur la côte de l'Atlantique	50,000	00	15,994	08
Ostréiculture	6,000	00	4,434	60
Réfrigération et transport du poisson frais	100,000	00	90,868	51
Travaux pour la prise des chiens de mer	60,000	00	41,188	37
Bureau de renseignement sur les pêcheries	10,000	00	8,956	76
Étalage de poisson frais (exposition de Toronto)	10,000	00	9,700	48
Commission des pêcheries internationales	5,000	00	441	59
Construction de passes migratoires et nettoyage des rivières	20,000	00	12,341	93
Frais de justice et dépenses incidentes	4,000	00	1,100	87
Musée des pêcheries du Canada	16,000	00	9,100	54
Service des officiers de douane relativement à l'émission des licences de <i>modus vivendi</i>		900 00		537 90
Vapeur de patrouille des pêcheries du lac Winnipeg	145,000	00	40,146	03
Stations de biologie aquatique et recherches	17,000	00	17,000	00
Dépenses pour enquête sur les réclamations de dédommagements faites en vertu du traité concernant la pêche au phoque pélagien		17,000 00		16,713 02
Dédommagement au ministère des Travaux publics pour la perte du brise-glace <i>Sir Hector</i>		16,238 00		16,238 00
Total	1,319,638	00	1,070,857	94
Primes de pêche	160,000	00	158,661	25

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

SALAIRES ET DÉBOURSÉS DES FONCTIONNAIRES DES PÊCHERIES, 1913-14.

Provinces.	Employés.		Gardiens.		Divers.	Total.
	Appoin-tements.	Déboursés.	Gages.	Dépenses.		
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Nouvelle-Ecosse	4,811 51	21,636 53	27,497 33	197 72	773 86	54,919 95
Ile-du-Prince-Edouard	2,177 89	2,301 43	4,250 98	34 74	65 20	8,830 24
Nouveau-Brunswick	4,848 17	13,028 40	30,871 40	1,299 67	163 04	50,210 68
Québec	5,015 85	4,063 17	873 50	134 46		10,086 98
Ontario	3,300 00	327 05			305 50	3,932 55
Manitoba	2,291 63	1,774 53	5,013 45	1,937 80	58 35	11,075 76
Alberta et Saskatchewan	10,524 83	6,199 15	4,946 48	3,133 08	127 60	24,931 14
Colombie-Britannique	33,383 81	7,488 38	7,875 57	577 90	2,064 57	52,390 23
Yukon	1,306 25	208 75			5 00	1,520 00
Compte général		2,511 83			9,007 80	11,549 63
Total						229,447 16
Surplus de crédits						100 00
Dépenses totales						229,547 16

PISCICULTURE, 1913-14—Fin.

Piscifactories.	Appointements.		Entretien.		Dépense totale des piscifactories		Total des dépenses par provinces.	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
<i>Manitoba.</i>								
Berens River.....	720	84	595	75	1,316	59		
Dauphin River.....	141	66	20,633	47	20,775	13		
Gull Harbour.....			7,777	93	7,777	93		
Selkirk.....	1,777	93	5,675	34	7,453	32		
Winnipegosis.....	1,845	84	8,601	16	10,447	00		
							47,769	97
<i>Saskatchewan et Alberta.</i>								
Banff.....	508	58	10,661	08	11,169	66		
Permiz Creek.....			1,904	04	1,904	04		
Qu'Appelle.....			896	14	896	14		
							13,969	84
<i>Colombie-Britannique.</i>								
Anderson Lake.....	1,000	00	4,944	47	5,944	47		
Babine.....	1,000	00	5,374	22	6,374	22		
Cowichan.....	1,000	00	3,461	34	4,461	13		
Fraser River.....			2,072	88	2,072	88		
Gerrard.....			7,319	14	7,319	14		
Granite Creek.....	1,100	40	7,303	05	8,403	45		
Harrison Lake.....	1,100	00	8,432	05	9,532	05		
Kennedy Lake.....	1,000	00	4,702	11	5,702	11		
Pemberton.....	1,000	00	8,039	10	9,039	10		
Rivers Inlet.....	1,024	99	6,062	83	7,087	82		
Skeena River.....	999	96	8,468	22	9,468	18		
Stuart Lake.....	1,000	00	6,718	55	7,718	55		
							83,123	16
Compte général.....	2,800	00	9,334	14	12,134	14		
							353,675	13
Surplus de crédits.....							1,000	00
							354,675	13
<i>Dépenses totales.....</i>								

REVENUS DES PÊCHERIES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1914.

Provinces.	Montant perçu.		Remboursements.		Montant net.			
	\$	c.	\$	c.	\$	c.		
Ontario.....	806	69			806	69		
Québec.....	5,286	89			5,286	89		
Nouveau-Brunswick.....	17,526	48	19	30	17,507	18		
Nouvelle-Ecosse.....	7,732	50	50	00	7,682	50		
Ile-du-Prince-Edouard.....	2,245	60			2,245	60		
Manitoba.....	4,846	50			4,846	50		
Saskatchewan et Alberta.....	8,253	05			8,253	05		
Colombie-Britannique.....	53,035	50	200	00	52,835	50		
Territoire du Yukon.....	226	00			226	00		
Total.....								
							99,959	21
							269	30
							99,689	91
Transport de permis émis par D. Morrison en 1914 à échoir en 1914-15.....							423	78
							99,266	23
Permis d'après le <i>Modus Vivendi</i>							11,728	50
Total général.....								
							110,994	63

SERVICE DES BATEAUX GARDE-PÊCHE, 1913-14.

Garde-pêche.	Appointements.		Combustible.		Provisions		Réparations.		Fournitures.		Nolis.	Effets d'habillements.	Divers.	Totaux.													
							Coque.	Machines.	Machines.	Ponts.																	
							\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.					\$ c.	\$ c.											
'Alcedo'	5,040	00	916	80	2,118	45	340	69	224	00	146	17	486	17	1,125	00	43	36	1	10	9,816	74					
'Annie D'							20	00			31	10	184	68			1	00			895	04					
'Cohoe'	449	68	168	98																	38	30	2,601	15			
'Davies'	1,585	65	149	84	114	00	180	46	197	00	39	50	159	27			63	86			111	57	1,425	90			
'Elk'	1,020	00					3	04	237	58	4	00	29	10							11	93	1,305	65			
'E. G. Mildred'	776	00	13	08									126	71	13	24	487	50					9	37	1,425	90	
'Evelyn B'																	948	00							948	00	
'Falcon'			1,117	75																						1,117	75
'Fispa'	5,169	15	2,502	25	1,516	40	268	98	492	92	972	66	1,324	50			272	13			1,289	30	13,808	29			
'Foam'	2,040	00	6	70			26	50	114	55	6	75	348	21							24	71	2,567	42			
'Gannet'	1,445	12	740	36							238	34	785	20			2	25			123	95	3,335	22			
'Gull'	1,734	18	615	74					26	70	56	41	280	82							2	40	2,716	25			
'Hawk'	1,175	00	334	10			85	00	23	35	797	22	8	70							2	85	2,483	12			
'Hudson'	1,720	99	228	62			202	10	298	15	50	27	175	53					111	13	356	97	3,143	75			
'Joséphine'																	760	00							760	00	
'Kayex'	475	00	151	86			117	50	90	97	280	49	135	36							3	75	1	25	1,256	18	
'Kingfisher'	389	35	180	90			62	00	6	60	5	15	30	55							2	85			677	40	
'Lady of the Lake'	4,078	39	1,699	57	1,688	30	667	33	81	50	14	24	688	63							1	715	10	10,633	06		
'Linnet'	721	13	286	25					52	35	17	06	62	05							2	85	18	50	1,160	19	
'Merlin'	846	23	839	75					13	76	9	22	62	02							2	85			1,274	42	
'Mary G'	31	50	9	60																			9	00	50	10	
'Nelson'	2,118	48	203	61			138	21	92	58	133	68	356	59							19	25	446	36	3,508	76	
Garde-pêche 'A'	2,587	00	186	98			77	23	6	44	692	36	162	38							84	57	79	58	3,876	94	
" 'B'	2,128	34	19	56			36	50	69	45	368	81	74	32							94	82	57	18	2,848	98	
" 'C'	1,623	88	27	59			630	14	81	98	270	65	51	70							18	01	22	34	2,726	29	
" 'D'	1,914	62			35	00	473	73	4	00	465	15	121	15							74	81	168	32	3,256	78	
" 'E'	2,560	05	83	41	50	60	437	61	33	21	700	33	191	85							123	61	76	92	4,317	59	
" n° 1	1,532	46	182	40			142	90	250	00	49	81	75	28							84	77	96	65	2,414	27	
" 2	695	82	126	92	22	00			36	02	16	60	36	11							109	49	60	41	1,103	37	
" 3											72	76													72	36	
" 4											16	52													16	52	
'Phalarope'	1,100	51	440	25					112	21	171	73	178	30							73	14	5	00	2,081	14	
'Pioneer'													10	28												10	28
'Princess'	10,252	29	5,566	36	3,656	80	2,254	11	2,459	83	435	47	2,397	72							602	54	2,142	17	29,767	29	
'Pilgrim'	650	99															450	00							1,100	99	
'Raven'	211	93	210	83							75	16	150	34							2	40	175	15	825	81	
'Restless'			412	75																					412	75	
'Richmond'			89	19							50	02	38	90										22	96	210	07
'Semiahms'	970	00	367	42			196	10	88	10	78	26	89	83									88	20	1,877	91	
'Sea Gull'	1,722	50					37	15	13	89	68	17	241	44							53	41	10	50	2,147	06	

'Sparker'.....	495 00					190 95		112 50		1 12	799 57
'Swan'.....	1,860 60			150 76	117 01	2,138 00	130 19			20 54	4,416 50
'Tanner'.....	2,885 63	131 55		149 25	418 32	18 60	688 11		225 44	219 21	4,736 11
Compte général.....	2,721 00	2,098 97				582 30	79 33	992 20	351 41	12,261 33	19,086 54
Totaux.....	66,727 87	19,609 84	9,201 55	6,697 29	5,642 46	9,459 62	9,848 45	4,875 20	2,431 34	19,722 29	154,215 91

DÉPENSES ET RECETTES

379

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

Marine et des Pêcheries, du 1er juillet 1893 au 31 mars 1914.

1896-97.		1897-98.		1898-99.		1899-00.		Numéro.
Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
2,198 47		2,889 66		2,632 12		652 41		1
21,592 40	32,814 66	19,239 34	30,574 57	11,784 22	5,830 85	3,804 94	794 12	2
12,910 80	7,876 13	11,440 16	7,571 15	11,350 27	6,287 71	5,452 41	2,543 04	3
21,671 92	10,110 77	17,063 58	5,317 08	22,922 50	10,430 08	21,659 94	12,015 27	4
23,632 53	5,230 55	21,683 91	11,511 85	25,348 11	6,668 22	27,461 91	5,494 49	5
3,744 36	2,932 25	6,775 78	2,707 57	6,832 85	2,242 24	7,364 30	2,207 12	6
1,908 14	1,719 00	1,206 26	1,515 00	1,883 37	1,537 35	1,723 59	2,028 00	7
2,181 58	344 13	2,324 66	393 87	4,065 68	150 50	3,848 25	1,522 50	8
8,841 64	39,388 82	8,508 79	47,864 75	8,459 47	45,801 75	13,662 17	53,195 35	9
27,330 73		28,002 32		34,522 57		38,070 12		10
99,337 01		101,807 06		105,133 27		97,370 11		11
62,777 30		59,919 56		23,207 73		31,125 67		12
289,197 01	100,025 30	280,061 98	107,455 84	427,599 16	75,949 20	411,717 35	79,799 89	13
154,389 77		157,504 00		159,459 00		160,000 00		14
1,362 11		1,314 75		3,135 91		2,261 66		15
4,500 43	2,578 48	4,294 60	1,471 51	4,857 23	458 00	4,949 67	499 15	16
7,619 67	4,670 64	6,769 16	4,648 86	8,200 02	6,185 63	8,123 04	7,564 39	17
27,664 34	10,494 20	25,253 16	11,887 19	36,445 88	11,541 20	35,856 38	11,395 84	18
30,003 04	3,685 75	32,619 86	6,448 88	45,241 50	4,470 45	49,351 10	4,934 43	19
7,320 96	1,933 42	6,879 05	2,046 50	9,455 8	3,013 85	9,351 81	2,206 25	20
2,786 74	4,002 70	2,800 64	4,875 70	4,638 51	3,527 05	3,687 07	4,148 00	21
7,317 49	922 50	7,003 55	1,151 50	12,718 15	1,151 10			22
15,133 65	56,904 34	16,631 37	47,436 00	31,964 83	48,737 55			23
1,100 00	240 00	1,400 00	340 00	1,226 30	274 00	11,124 22	868 97	24
109,286 07	10 00	149,419 24	10 00	235,660 26	360 00	30,141 33	51,532 50	25
204,634 66		462,082 12		225,279 96		1,083 31	282 00	26
56,858 13	10,166 50	103,892 97	10,472 00	181,267 33	395 15	209,279 78	10 00	27
475,880 31	95,756 53	822,360 46	90,988 14	956,196 23		249,876 37		28
158,943 70		157,228 24		156,114 50		194,993 61	14,568 16	29
				1,118,310 79	80,113 98	968,626 00		30
						158,546 65		31
4,540 84		9,392 19		11,563 48		11,549 63		32
7,125 37	280 25	20,255 96	658 45	4,322 25	543 74	3,932 55	806 69	33
7,695 49	5,336 61	10,553 70	6,044 75	9,784 33	8,095 79	10,086 98	5,286 89	34
41,593 46	12,996 84	42,708 01	13,902 15	45,136 31	15,152 52	50,210 68	17,930 96	35
15,800 42	7,749 60	49,540 37	5,912 65	45,828 11	6,750 00	54,919 95	7,682 50	36
9,415 09	2,499 63	9,116 56	2,477 50	8,890 15	2,927 96	8,850 24	2,245 60	37
7,163 36	8,137 75	7,152 24	6,334 00	6,862 15	6,039 00	11,075 76	4,846 50	38
7,867 27	698 50	8,537 07	709 00	17,413 00	4,268 50	24,931 14	8,253 05	39
7,597 87	1,246 00	8,587 31	1,304 75					40
40,314 16	45,846 70	37,028 05	44,898 51	45,826 40	48,824 50	52,390 23	52,835 50	41
1,964 95	907 50	2,094 75	203 25	1,909 83	342 00	1,520 00	226 00	42
220,727 66	100 00	235,699 52		283,793 43		354,675 13		43
199,762 00	15,076 50	92,666 65		36,843 18		135,330 87		44
601,567 94		150,519 90	13,785 00	193,764 07	13,500 00	351,404 78	11,728 50	45
159,166 75		683,857 28		761,956 74		1,070,857 94		46
760,734 69	100,875 88	159,999 70		159,996 40		158,661 25		47
		843,856 98	96,230 01	921,953 14	106,469 01	1,229,519 19	110,994 63	

étant affectées depuis 1911-12, au service des bateaux garde-pêche.

APPENDICE N^o 16.**PRIMES DE PÊCHE.**

Les déboursés faits pour ce service sont autorisés par les Statuts révisés de 1906, chapitre 46, intitulé: "Loi à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction des navires de pêche", et qui pourvoit à la distribution d'une somme annuelle de \$160,000, suivant des règlements à être faits de temps en temps par le Gouverneur général en conseil.

RÈGLEMENTS.

Les règlements suivants, établis en vertu de décrets du conseil des ministres, donnés ci-après, régissent le paiement des primes de pêche:—

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA,

MARDI, le 30 juin 1908.

PRÉSENT:

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL EN CONSEIL.

Attendu que par suite de la révision des Statuts du Canada en 1906, il est nécessaire que les règlements relatifs au paiement des primes de pêche établis par décret du conseil en date du 10 décembre 1897 soient promulgués de nouveau conformément au chapitre 46 des Statuts révisés du Canada de 1906, intitulé: "Loi relative à la grande pêche";

Et attendu qu'il est devenu nécessaire de modifier ces règlements afin d'expliquer plus clairement le principe qui gouverne le paiement des primes;

Son Excellence le Gouverneur général en conseil juge à propos d'ordonner que les règlements promulgués le 10 décembre 1897, en vertu de la loi des primes de pêche de 1891, 54-55 Victoria, chapitre 42, soient abrogés, et ils sont par les présentes abrogés et remplacés par les suivants:—

1. Les pêcheurs canadiens résidant en Canada qui ont été employés à faire la grande pêche pour d'autres poissons que les crustacés, le saumon et l'alose, ou le poisson qui se prend dans ou à l'embouchure des rivières, pendant au moins trois mois, et qui n'ont pas pris moins de 2,500 livres de poisson de mer, auront droit à une prime. Cependant nulle prime ne sera payée aux pêcheurs montant des bateaux de moins de 13 pieds de quille; et le nombre des réclamants par bateau est limité à trois hommes, y compris le propriétaire, pour les bateaux au-dessous de 20 pieds.

2. Il ne sera payé aucune prime sur le poisson pris avec des rets à piège, rets à enclos et nasses, ni sur le poisson pris avec des rets à mailles employés par des personnes qui suivent d'autres occupations que celle de la pêche, et qui ne consacrent qu'une heure ou deux par jour à pêcher avec ces rets et ne sont pas des pêcheurs constamment engagés à pêcher.

3. Aucun pêcheur ne pourra réclamer, par saison, plus d'une prime de pêche, soit qu'il ait pêché: sur deux navires, sur un navire et une barque, ou sur deux barques.

4. Les propriétaires de bateaux de pas moins de 13 pieds de quille, mus à la rame, à la voile ou autrement, qui ont été employés pendant au moins trois mois à la grande pêche pour capturer d'autres poissons que les crustacés, le saumon ou l'alose, ou le poisson qui se prend dans ou à l'embouchure des rivières, auront droit à une prime pour chacun des dits bateaux.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

5. Les navires canadiens de dix tonneaux et plus (jusqu'à 80 tonneaux) enregistrés, possédés et armés au Canada et actionnés en propre par des rames, des voiles ou tout autre mode de propulsion, employés exclusivement au moins trois mois à la grande pêche pour d'autres poissons que les crustacés, le saumon ou l'alose, ou le poisson qui se prend dans ou à l'embouchure des rivières, auront chacun droit à une prime qui devra être calculée sur le tonnage officiel, et qui sera payable au propriétaire ou aux propriétaires.

6. Les propriétaires ou capitaines de bateaux qui ont l'intention de faire la pêche et de réclamer la prime devront, avant de partir pour un voyage de pêche, se procurer une licence du percepteur des douanes ou du garde-pêche le plus voisin, ladite licence devant être attachée à la réclamation lorsque cette dernière sera envoyée pour être payée.

7. Un navire sera censé avoir commencé la pêche le jour où il quitte le port après s'être muni d'une licence, et la période de pêche sera censée finir le jour où le navire rentrera de son dernier voyage, avant le premier décembre. Les trois mois de pêche nécessaires pour gagner la prime ne comprendront pas le temps que ce navire passera dans le port; on ne lui accordera que trois jours pour la vente, le transbordement ou le déchargement de sa cargaison de poisson et pour son ravitaillement.

8. Les dates et les endroits de pêche devront être précisés dans la réclamation, ainsi que la quantité et les espèces de poissons de mer que l'on aura pêchés.

9. On devra donner l'âge de chaque pêcheur. Les garçons au-dessous de 14 ans ne seront pas comptés comme réclamants.

10. Les réclamations devront être assermentés comme étant vraies et correctes dans tous leurs détails.

11. Les réclamations devront être produites le ou avant le 30 novembre de chaque année.

12. Les officiers autorisés à recevoir les réclamations devront fournir les formules nécessaires, gratis, et après les avoir certifiées devront les transmettre au ministère de la Marine et des Pêcheries.

13. Nulle réclamation dans laquelle le réclamant ou les réclamants auront fait une erreur ne pourra être modifiée après avoir été signée et assermentée comme étant correcte.

14. Quiconque sera reconnu avoir fait des rapports totalement ou partiellement faux ou frauduleux sera exclus de la participation dans la prime, et poursuivi avec toute la sévérité de la loi.

15. Le montant de la prime à être payée aux pêcheurs et aux propriétaires de bateaux (barques) et navires sera fixé de temps à autre par le Gouverneur en conseil.

16. Tous les navires de pêche munis d'une licence, telle qu'exigée par les règlements ayant trait aux primes de pêche, devront porter un pavillon distinct qui sera arboré au grand mât de hune durant tout le voyage. Le pavillon aura quatre pieds carrés en parties égales de rouge et de blanc, mises diagonalement d'angle à angle. Toute négligence de se conformer au présent règlement, portée à la connaissance du ministère de la Marine et des Pêcheries, entraînera la perte de la prime, à moins que justification suffisante ne soit produite.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

A L'HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
à OTTAWA.

MERCREDI, le 22 février 1911.

PRÉSENT:

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

En vertu des dispositions du paragraphe 7 du chapitre 46 des Statuts révisés du Canada,—Loi pour encourager le développement des pêches maritimes et la construction de navires de pêche,—Son Excellence le Gouverneur général en conseil juge à

propos d'ordonner et par les présentes ordonne que le paragraphe 5 des règlements ayant trait aux primes de pêche soit abrogé et remplacé par le suivant:—

5. Les navires canadiens, enregistrés, armés et grésés au Canada, de dix tonneaux et plus (jusqu'à quatre-vingts tonneaux) quel que soit le mode de propulsion dont ils disposent en propre, employés exclusivement au moins durant trois mois à la pêche de poissons de mer autres que le saumon, l'alose, ou à celle des crustacés, des mollusques ou de tout poisson que l'on pêche dans les rivières ou à leur embouchure, auront droit à une prime de pêche qui sera fixée d'après le tonnage enregistré dudit navire et payée à son ou ses propriétaires: exception étant faite pour les navires appelés "chalutiers à vapeur" qui emploient des chaluts dits "Beam", "Otter", ou autres noms analogues, lesquels navires n'auront pas droit à une prime de pêche.

RODOLPHE BOUDREAU,

Greffier du Conseil privé.

La prime pour l'année 1913 a été distribuée sur la base autorisée par le décret suivant du conseil, approuvé par le Gouverneur général le 22 janvier 1914.

Son Excellence le Gouverneur général en conseil juge à propos d'ordonner et par les présentes ordonne que la somme de cent soixante mille dollars, payable en vertu des dispositions du chapitre 46 des Statuts révisés de 1906, intitulé: "Loi pour encourager le développement des pêches maritimes et la construction de navires de pêche", sera pour l'année 1913-1914 distribuée comme suit:—

Navires: Les propriétaires de navires ayant droit à la prime recevront un dollar (\$1) par tonneau enregistré, pourvu, toutefois, que le paiement fait au propriétaire d'un navire quelconque ne dépasse pas la somme de quatre-vingts (\$80) dollars, et tous les pêcheurs embarqués sur des navires ayant droit à la prime recevront la somme de sept dollars quinze cents (\$7.15) chacun.

Bateaux (barques): Les pêcheurs occupés à la pêche en bateaux, qui se seront aussi conformés aux règlements leur conférant le droit de toucher la prime, recevront la somme de quatre dollars et dix cents (\$4.10) chacun et les propriétaires des bateaux de pêche recevront un dollar (\$1) par bateau.

RODOLPHE BOUDREAU,

Greffier du Conseil privé.

Le nombre des réclamations de primes de pêche reçues en 1913 a été de 13,412, soit 441 de plus qu'en 1912, alors que le nombre des réclamations payées dans le cours de l'année a été de 13,533, ce qui comprend certaines réclamations appartenant à l'année 1912, soit 569 de plus que l'année précédente.

La somme de \$60,887.10 a été payée en primes aux navires et à leurs équipages, et \$97,774.15 aux bateaux et aux pêcheurs faisant la pêche en bateaux (barques), ce qui forme un total de primes, payées durant l'année, de \$158,661.25.

Le nombre de navires qui ont reçu la prime durant l'année a été de 910, soit une diminution de 55 sur 1912, avec un tonnage total de 22,833 tonneaux; soit une diminution de 2,067 tonneaux sur 1912.

Le nombre de bateaux de pêche qui ont reçu des primes de pêche est 5,679, soit une diminution de 468.

On a aussi payé des primes à 12,623 barques de pêche et à 21,557 pêcheurs faisant la pêche en bateaux (barques), soit une augmentation de 25 bateaux et de 1,146 pêcheurs sur 1912.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

Etat détaillé des réclamations pour primes de pêche reçues et payées durant l'année 1913.

Provinces.	Comtés.	Nombre des réclamations.			
		Reçues.	Rejetées.	Pendantes.	Payées.
Nouvelle-Ecosse.....	Annapolis.....	159	2		157
	Antigonish.....	172			172
	Cap-Breton.....	458			458
	Cumberland.....	6			6
	Digby.....	429	2		427
	Guysborough.....	918			918
	Halifax.....	1,228	3		1,225
	Inverness.....	402	1		401
	Kings.....	60			60
	Lunenburg.....	870			870
	Pictou.....	103			103
	Queens.....	185			185
	Richmond.....	593	7	4	582
	Shelburne.....	751	1		750
	Victoria.....	341			341
Yarmouth.....	287			287	
	Totaux.....	6,962	16	4	6,942
Nouveau-Brunswick.....	Charlotte.....	488			488
	Gloucester.....	388	3		385
	Kent.....	36			36
	Northumberland.....	14			14
	Restigouche.....	1			1
	St-Jean.....	33			33
	Totaux.....	960	3		957
Ile-du-Prince-Edouard.....	Kings.....	558	1		* 564
	Prince.....	494			* 514
	Queens.....	117			117
	Totaux.....	1,169	1		1,195
Québec.....	Bonaventure.....	932	10		* 967
	Gaspé.....	2,761	3		* 2,844
	Rimouski.....	44			44
	Saguenay.....	584			584
	Totaux.....	4,321	13		4,439
	Grands totaux.....	13,412	33	4	13,533

* Les réclamations payées comprennent certaines réclamations de l'année précédente.

ETAT DÉTAILLÉ des primes de pêche payées aux navires et aux barques de pêche au cours de l'année 1913.

Provinces.	Comtés.	Nombre de navires.	Tonnage.	Tonnage moyen.	Nombre de pêcheurs.	Sommes payées.		Nombre de barques.	Nombre de pêcheurs.	Sommes payées.		Total des primes pay. aux vaisseaux et aux barq. (bat. de péc.) en 1913.		
						\$	c.			\$	c.	\$	c.	
Nouvelle-Ecosse.....	Annapolis.....	6	253	42.16	48	574	60	151	251	1,142	45	1,717	05	
	Antigonish.....	1	14	14.00	3	34	10	171	230	1,079	50	1,113	60	
	Cap-Breton.....	16	247	15.44	63	669	10	442	769	3,479	55	4,148	65	
	Cumberland.....	1	20	20.00	1	26	70	5	11	48	45	75	15	
	Digby.....	15	540	36.00	118	1,330	60	412	717	3,244	15	4,574	75	
	Guysborough.....	49	739	15.08	223	2,233	10	869	1,361	6,244	95	8,478	05	
	Halifax.....	88	1,782	20.25	425	4,629	50	1,137	1,550	7,259	50	11,889	00	
	Inverness.....	36	520	14.44	170	1,659	00	365	670	3,011	50	4,670	50	
	Kings.....							60	86	399	70	399	70	
	Lunenburg.....	193	10,373	53.75	2,452	26,801	60	677	834	3,971	30	30,772	90	
	Pictou.....							103	132	624	40	624	40	
	Queens.....	13	178	13.69	36	419	20	172	291	1,321	45	1,740	65	
	Richmond.....	32	824	25.75	194	2,127	40	550	914	4,160	30	6,287	70	
	Shelburne.....	90	1,586	17.62	424	4,427	00	660	1,110	5,044	50	9,471	50	
	Victoria.....	12	164	13.66	52	512	40	329	473	2,197	35	2,709	75	
	Yarmouth.....	42	1,048	24.95	275	2,890	50	245	417	1,892	15	4,782	65	
		Totaux.....	594	18,288	30.78	4,484	48,334	80	6,348	9,816	45,121	20	93,456	00
	Nouveau-Brunswick.....	Charlotte.....	27	484	17.92	83	1,040	10	461	711	3,269	45	4,309	55
		Gloucester.....	234	3,209	13.71	939	9,501	10	151	357	1,561	15	11,062	25
Kent.....		13	138	10.61	27	318	90	23	38	173	10	492	00	
Northumberland.....		9	96	10.67	20	230	00	5	11	48	45	275	45	
Restigouche.....		1	12	12.00	2	25	40					25	40	
Saint-Jean.....		1	31	31.00	3	51	10	32	34	166	30	217	40	
		Totaux.....	285	3,970	13.93	1,074	11,166	60	672	1,151	5,218	45	16,385	05
Ile du Prince-Edouard.....	Kings.....	12	297	24.75	47	611	90	552	744	3,490	80	4,102	70	
	Prince.....	7	94	13.43	22	241	40	507	1,226	5,349	70	5,591	10	
	Queens.....	6	75	12.50	22	222	40	111	267	1,165	65	1,388	05	
		Totaux.....	25	466	18.64	91	1,075	70	1,170	2,237	10,006	15	11,081	85

Québec.....	Bonaventure.....					967	1,685	7,622 75	7,622 75	
	Gaspé.....	6	109	18 16	30	310 00	2,838	5,542	24,729 90	25,039 90
	Rimouski.....						44	66	304 70	304 70
	Saguenay.....						584	1,060	4,771 00	4,771 00
	Totaux.....	6	109	18 16	30	310 00	4,433	8,353	37,428 35	37,738 35
Grands totaux....	910	22,833	25 09	5,679	60,887 10	12,623	21,557	97,774 15	158,661 25	

STATISTIQUE GENERALE.

La prime aux pêcheurs a été payée pour la première fois en 1882.

Le paiement de cette prime a été fait chaque année d'après la base suivante:—

1882.—Navires, \$2 par tonneau, moitié à l'armateur et moitié à l'équipage. Bateaux (barques), \$5 par homme, un cinquième à l'armateur et quatre cinquièmes à l'équipage.

1883.—Navires \$2 par tonneau; barques \$2.50 par pêcheur, partagés ainsi qu'en 1882.

1884.—Navires, \$2 par tonneau, comme en 1882 et 1883.

Barques (bateaux) de 14 à 18 pieds de quille.	\$1 00
“ 18 à 25 pieds de quille.	1 50
“ 25 pieds de quille et plus.	2 00

Pêcheurs en barques. 3 00

1885, 1886 et 1887.—Navires, \$2 par tonneau, comme les années précédentes. Bateaux, même chose qu'en 1884, avec admission des bateaux mesurant 13 pieds de quille; pêcheurs en bateaux, \$3.

1888.—Navires, \$1.50 par tonneau. Bateaux, même chose qu'en 1885, 1886 et 1887.

1889, 1890 et 1891.—Navires, \$1.50 par tonneau, comme en 1888. Bateaux, \$1 chacun; pêcheurs en bateaux, \$3.

1892.—Navires, \$3 par tonneau, comme auparavant. Bateaux, \$1 chacun. Pêcheurs en bateaux, \$3.

1893.—Navires, \$2.90 par tonneau; même partage qu'auparavant. Bateaux, \$1 chacun. Pêcheurs en bateaux, \$3.

1894.—Navires, \$2.70 par tonneau, même distribution que les années précédentes. Bateaux, \$1 chacun. Pêcheurs en bateaux, \$3.

1895.—Navires, \$2.60 par tonneau, moitié à l'armateur et moitié à l'équipage. Bateaux, \$1 chacun. Pêcheurs en bateaux, \$3.

1896.—Navires, \$1 par tonneau payé à l'armateur, et aux pêcheurs sur navires, \$5 chacun, l'article 5 des règlements ayant été modifié en conséquence. Bateaux, \$1 chacun, et pêcheurs en bateaux, \$3.50 par pêcheur.

	Navires.	Pêcheurs	Bateaux (barques).	Pêcheurs.
1897.	\$1 00 par tonneau.	\$6 00 chacun.	\$1 00 chacun.	\$3 50 chacun.
1898.	1 00 “	6 50 “	1 00 “	3 50 “
1899.	1 00 “	7 00 “	1 00 “	3 50 “
1900.	1 00 “	6 50 “	1 00 “	3 50 “
1901.	1 00 “	7 00 “	1 00 “	3 50 “
1902.	1 00 “	7 25 “	1 00 “	3 80 “
1903.	1 00 “	7 30 “	1 00 “	3 90 “
1904.	1 00 “	7 15 “	1 00 “	3 75 “
1905.	1 00 “	7 10 “	1 00 “	3 65 “
1906.	1 00 “	7 10 “	1 00 “	3 75 “
1907.	1 00 “	7 40 “	1 00 “	4 00 “
1908.	1 00 “	7 25 “	1 00 “	3 90 “
1909.	1 00 “	7 50 “	1 00 “	4 25 “
1910.	1 00 “	7 60 “	1 00 “	4 30 “
1911.	1 00 “	7 15 “	1 00 “	4 10 “
1912.	1 00 “	6 90 “	1 00 “	3 95 “
1913.	1 00 “	6 70 “	1 00 “	3 95 “

Le nombre de navires qui ont reçu des primes depuis 1882 est de 27,052, représentant un port de 867,105 tonneaux. Le nombre total des pêcheurs sur navires qui ont touché des primes s'élève à 195,324, soit une moyenne d'environ 7.5960 par navire.

Le nombre total des bateaux (barques) qui ont reçu des primes depuis 1882 s'élève à 423,001 et le nombre des pêcheurs, à 756,690, soit une moyenne approximative de 1,333,689 par barque.

La plus forte prime payée par tête à des pêcheurs montant des navires a été de \$21.75 en 1893, et la plus faible de 83 cents: La plus forte prime payée à des pêcheurs montant des barques de pêche a été de \$4.30 et la plus faible de \$2.00.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

ÉTAT COMPARATIF par province, pour les années 1882 à 1913, inclusivement, indiquant le :
 (1) Nombre total des réclamations de primes de pêche reçues et payées par le ministère de la Marine et des Pêcheries :

Année.	Nouvelle-Ecosse.		Nouv.-Brunswick.		Ile-du-P.-Edouard		Québec.		Totaux.	
	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.
1882...	6,730	6,613	1,257	1,142	1,169	1,100	3,162	3,117	12,318	11,972
1883...	7,171	7,076	1,693	1,579	1,138	1,106	3,602	3,325	13,604	13,086
1884...	7,007	6,930	1,252	1,224	923	885	3,470	3,429	12,652	12,468
1885...	7,046	7,599	1,609	1,588	1,117	1,025	3,943	3,912	14,315	14,124
1886...	7,639	*7,702	1,767	1,763	1,131	1,080	4,275	*4,355	14,812	14,900
1887...	8,262	8,227	1,975	1,958	1,201	1,126	4,138	4,105	15,576	15,416
1888...	8,481	8,429	2,065	2,026	1,153	834	4,328	4,310	16,027	15,599
1889...	8,816	8,523	2,428	2,392	1,211	*1,511	4,664	4,652	17,119	17,073
1890...	9,337	*9,429	2,522	2,469	1,352	1,257	4,860	4,804	18,071	17,959
1891...	10,242	10,063	2,831	2,084	1,482	1,446	5,108	4,913	19,663	18,506
1892...	8,272	8,186	1,067	1,001	1,065	1,051	4,425	4,204	14,829	14,442
1893...	7,926	7,844	967	881	1,027	1,012	4,059	3,898	13,979	13,635
1894...	8,640	8,600	925	911	933	963	3,948	3,876	14,496	14,350
1895...	8,835	8,825	979	975	1,009	*1,025	3,904	*3,955	14,727	14,780
1896...	8,597	8,562	1,137	1,064	1,111	*1,120	4,366	4,229	15,211	14,975
1897...	8,450	8,418	1,042	991	1,175	1,171	4,180	4,149	14,847	14,729
1898...	8,446	8,347	934	917	1,143	*1,145	4,156	4,092	14,679	14,501
1899...	7,894	7,754	849	825	1,016	947	4,134	4,102	13,893	13,623
1900...	7,484	7,452	904	904	1,119	*1,169	4,264	4,251	13,771	13,776
1901...	7,346	7,344	829	826	941	937	4,277	4,267	13,393	13,374
1902...	6,710	6,671	802	794	913	912	4,371	4,346	12,796	12,723
1903...	6,297	6,284	832	830	978	974	4,110	4,090	12,217	12,178
1904...	6,750	6,732	879	866	1,027	994	4,095	4,079	12,751	12,671
1905...	7,034	7,018	881	873	921	921	4,350	4,329	13,186	13,141
1906...	7,434	7,415	930	923	918	916	4,251	4,249	13,533	13,503
1907...	7,124	7,087	904	895	1,000	984	4,239	4,227	13,267	13,193
1908...	7,690	7,648	1,002	988	1,030	993	4,250	4,212	13,972	13,841
1909...	7,276	7,250	834	830	877	872	4,024	4,004	13,011	12,956
1910...	6,670	6,659	915	903	900	898	4,159	4,150	12,644	12,610
1911...	6,735	6,722	923	905	1,001	877	4,220	4,141	12,879	12,645
1912...	6,717	6,709	904	830	1,052	*1,142	4,299	4,223	12,372	12,964
1913...	6,962	6,942	960	957	1,169	*1,195	4,321	*4,439	13,412	13,533
Totaux	246,620	245,060	39,798	38,174	34,252	35,538	133,952	132,434	451,622	449,256

* Comprend un certain nombre de réclamations de l'année dernière.

(2) NOMBRE et tonnage des navires et nombre des pêcheurs (hommes) qui ont reçu des primes de pêche au cours de chacune des années désignées et après.

Années.	Nouvelle-Ecosse.			Nouv.-Brunswick.			Ile-du-Prince-Edouard.			Québec.			Totaux.		
	Nomb. de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nomb. de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nomb. de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nomb. de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nomb. de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.
1882....	588	22,841	5,343	120	2,171	531	15	389	74	63	2,210	538	786	27,611	6,486
1883....	700	29,788	6,238	126	2,102	496	16	450	66	62	2,236	443	904	34,576	7,243
1884....	700	29,828	6,327	139	2,289	560	16	582	92	56	1,965	382	911	34,664	7,361
1885....	629	27,709	5,897	128	2,120	496	19	597	113	55	1,791	317	831	32,217	6,823
1886....	562	25,375	5,022	145	2,628	520	32	1,071	215	52	1,730	320	791	30,804	6,077
1887....	566	24,520	4,900	154	2,889	563	38	1,677	338	54	1,883	334	812	30,969	6,135
1888....	589	26,008	5,450	150	2,545	544	37	1,245	249	51	1,842	388	827	31,640	6,631
1889....	597	27,123	5,684	153	2,590	565	35	1,274	239	48	1,729	330	833	32,716	6,818
1890....	540	23,955	4,935	133	2,129	447	32	1,002	203	34	1,182	220	739	23,268	5,805
1891....	527	22,730	4,618	124	2,051	411	27	778	155	27	924	168	705	26,533	5,352
1892....	507	22,279	4,611	108	1,683	343	30	983	130	23	803	159	668	25,748	5,252
1893....	536	23,195	4,780	210	2,922	634	27	910	151	32	952	179	805	27,979	5,744
1894....	602	24,735	5,077	238	3,189	721	21	594	114	38	1,066	178	899	29,584	6,090
1895....	603	25,018	5,184	238	3,107	764	27	769	129	39	1,262	173	907	30,156	6,250
1896....	553	23,415	4,607	250	3,337	800	23	656	114	36	1,143	144	862	28,551	5,665
1897....	507	21,323	4,829	239	3,079	816	20	490	109	24	833	116	790	25,725	5,870
1898....	505	20,868	4,840	239	3,155	859	24	561	125	16	524	77	784	25,108	5,901
1899....	519	22,538	5,323	238	3,131	885	15	373	76	17	497	78	789	26,539	6,362
1900....	525	22,474	5,352	234	2,969	890	29	737	153	14	459	76	802	26,639	6,471
1901....	508	21,469	5,158	242	3,229	872	23	541	115	13	366	69	786	25,605	6,214
1902....	505	21,248	5,126	249	3,293	972	28	630	135	13	350	51	795	25,521	6,284
1903....	546	21,992	5,173	259	3,454	971	36	765	169	10	290	48	851	26,501	6,361
1904....	552	21,235	5,040	257	3,429	981	30	594	126	15	332	73	854	25,690	6,220
1905....	620	21,240	5,238	264	3,600	1,035	28	587	125	10	259	56	922	25,686	6,454
1906....	644	20,008	4,891	273	3,753	1,066	32	732	147	8	139	33	957	24,632	6,137
1907....	612	17,041	4,178	265	3,720	1,010	41	916	178	9	154	34	927	21,831	5,400
1908....	616	17,804	4,364	269	3,672	1,034	34	643	140	6	87	25	925	22,206	5,563
1909....	591	16,180	3,919	247	3,344	935	30	572	113	6	99	26	874	20,195	4,993
1910....	588	17,567	4,294	249	3,321	976	31	612	117	8	178	37	876	21,678	5,424
1911....	664	19,555	4,931	266	3,528	1,025	27	540	115	8	177	41	965	23,800	6,112
1912....	668	20,649	4,983	255	3,336	987	33	648	131	9	267	46	965	24,900	6,147
1913....	594	18,288	4,484	285	3,970	1,074	25	466	91	6	109	30	910	22,833	5,679
Totaux.	18,563	720,098	160,796	6,746	95,735	34,783	881	23,334	4,556	862	27,888	5,189	27,052	367,105	195,324

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

(3) NOMBRE des bateaux et des pêcheurs en barques qui ont reçu des primes de pêche au cours de chacune des années désignées ci-après.

Années.	Nouvelle-Ecosse.		Nouveau-Brunswick.		Ile-du-Prince-Edouard.		Québec.		Totaux.	
	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.
1882	6,043	12,130	1,024	2,530	1,087	3,070	3,071	5,716	11,225	23,446
1883	6,458	13,553	1,453	3,309	1,098	3,106	3,266	6,188	12,275	26,156
1884	6,257	12,669	1,086	2,505	869	2,346	3,344	6,416	11,556	23,936
1885	6,970	13,396	1,460	3,254	1,006	2,606	3,857	7,485	13,293	26,741
1886	7,140	13,351	1,618	3,567	1,048	2,547	4,303	7,981	14,109	27,446
1887	7,662	13,997	1,804	3,994	1,088	2,711	4,051	7,550	14,605	28,252
1888	7,840	14,115	1,876	4,148	797	2,141	4,259	7,852	14,772	28,256
1889	7,926	14,118	2,237	5,032	1,475	3,568	4,602	8,807	16,240	31,525
1890	8,886	15,738	2,324	5,242	1,192	3,024	4,766	9,241	17,168	33,245
1891	9,525	16,552	1,923	4,126	1,383	3,427	4,865	9,402	17,701	33,507
1892	7,679	12,307	893	1,765	1,021	2,047	4,181	7,693	13,774	23,812
1893	7,303	11,743	671	1,314	985	1,962	3,866	7,245	12,830	22,269
1894	7,956	12,899	661	1,281	913	1,813	3,821	7,139	13,351	23,132
1895	8,222	13,106	737	1,434	998	2,141	3,916	7,877	13,873	24,558
1896	8,008	12,454	814	1,553	1,095	2,126	4,189	7,688	14,106	23,821
1897	7,911	12,542	752	1,351	1,151	2,147	4,125	7,572	13,939	23,612
1898	7,872	12,438	678	1,237	1,121	2,199	4,076	7,627	13,747	23,501
1899	7,235	11,305	587	1,027	932	1,710	4,085	7,696	12,839	21,738
1900	6,927	10,645	670	1,184	1,140	2,198	4,237	8,004	12,974	22,031
1901	6,836	10,464	584	1,001	914	1,735	4,254	8,017	12,588	21,217
1902	6,166	9,442	545	966	884	1,638	4,333	8,180	11,928	20,226
1903	5,738	8,775	571	964	938	1,722	4,080	7,688	11,327	19,149
1904	6,180	9,556	609	1,082	964	1,792	4,064	7,648	11,817	20,078
1905	6,398	9,822	609	1,047	893	1,630	4,319	8,002	12,219	20,501
1906	6,771	10,138	650	1,139	884	1,648	4,241	7,946	12,546	20,871
1907	6,475	9,739	630	1,152	943	1,750	4,213	7,873	12,266	20,520
1908	7,032	10,685	719	1,365	959	1,810	4,206	7,809	12,916	21,669
1909	6,659	10,163	583	1,069	842	1,583	3,998	7,314	12,082	20,129
1910	6,071	9,353	654	1,195	867	1,672	4,142	7,451	11,734	19,671
1911	6,058	9,403	639	1,048	850	1,574	4,133	7,682	11,680	19,707
1912	6,040	9,324	635	1,096	1,109	2,131	4,214	7,860	11,998	20,411
1913	6,348	9,816	672	1,151	1,170	2,237	4,433	8,353	12,623	21,557
Totaux....	226,597	375,743	31,373	64,134	32,616	69,801	131,516	247,002	422,101	756,690

(4) NOMBRE total des pêcheurs (hommes) qui ont reçu des primes de pêche chaque année.

Années.	Nouv.-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Ile-du-Prince-Edouard.	Québec.	Totaux.
	Nombre d'hommes.	Nombre d'hommes.	Nombre d'hommes.	Nombre d'hommes.	
1882.....	17,473	3,061	3,144	6,254	29,932
1883.....	19,791	3,805	3,172	6,631	33,399
1884.....	18,996	3,065	2,438	6,798	31,297
1885.....	19,293	3,750	2,719	7,802	33,564
1886.....	18,373	4,087	2,762	8,301	33,523
1887.....	18,897	4,557	3,049	7,884	34,387
1888.....	19,565	4,692	2,390	8,240	34,887
1889.....	19,802	5,597	3,807	9,137	38,343
1890.....	20,673	5,689	3,227	9,461	39,050
1891.....	21,170	4,537	3,582	9,570	38,859
1892.....	16,918	2,108	2,186	7,852	29,064
1893.....	16,528	1,948	2,113	7,424	28,013
1894.....	17,976	2,002	1,927	7,317	29,222
1895.....	18,290	2,198	2,270	8,050	30,808
1896.....	17,061	2,353	2,240	7,832	29,486
1897.....	17,371	2,167	2,256	7,688	29,482
1898.....	17,278	2,096	2,324	7,704	29,402
1899.....	16,628	1,912	1,786	7,774	28,100
1900.....	15,997	2,074	2,351	8,080	28,502
1901.....	15,622	1,873	1,850	8,086	27,431
1902.....	14,568	1,938	1,773	8,231	26,510
1903.....	13,948	1,935	1,891	7,736	25,510
1904.....	14,596	2,063	1,918	7,721	26,298
1905.....	15,060	2,082	1,755	8,058	26,955
1906.....	15,029	2,205	1,795	7,979	27,008
1907.....	13,917	2,168	1,928	7,907	25,920
1908.....	15,049	2,399	1,950	7,834	27,232
1909.....	14,082	2,004	1,696	7,340	25,122
1910.....	13,547	2,171	1,789	7,488	25,095
1911.....	14,334	2,073	1,689	7,723	25,819
1912.....	14,307	2,083	2,262	7,906	26,558
1913.....	14,300	2,225	2,323	8,383	27,236
Totaux.....	536,439	88,917	74,367	252,191	952,014

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

(5) PAIEMENTS annuels : totaux des primes de pêche.

Années.	Nouvelle-Ecosse.		Nouveau-Brunswick.		Île-du-Prince-Edouard.		Québec.		Totaux.	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
1882.....	106,098	72	16,997	00	16,137	00	33,052	75	172,285	47
1883.....	89,432	50	12,395	20	8,577	14	19,940	01	130,344	85
1884.....	104,934	09	13,576	00	9,203	96	28,004	93	155,718	98
1885.....	103,999	73	15,908	25	10,166	65	31,464	76	161,539	39
1886.....	98,789	54	17,894	57	10,935	87	33,283	61	160,903	59
1887.....	99,622	03	19,699	65	12,528	51	31,907	73	163,757	92
1888.....	89,778	90	18,454	92	9,092	96	32,858	75	150,185	53
1889.....	90,142	51	21,026	79	13,994	53	33,362	71	153,526	54
1890.....	91,235	64	21,108	33	11,686	32	34,210	72	158,241	01
1891.....	92,377	42	17,235	96	12,771	30	34,507	17	156,891	85
1892.....	100,410	39	10,864	61	9,782	79	29,694	35	159,752	14
1893.....	108,060	67	12,524	09	9,323	62	28,320	72	158,234	10
1894.....	111,460	03	12,690	80	7,875	79	28,040	18	160,063	80
1895.....	110,765	27	12,919	32	9,285	13	30,598	27	163,567	99
1896.....	98,048	95	13,602	88	9,745	50	32,992	44	154,889	77
1897.....	102,083	50	13,454	50	9,809	00	32,157	00	157,504	00
1898.....	103,730	00	13,746	00	10,188	00	31,795	00	159,459	00
1899.....	106,598	50	13,514	50	7,822	00	32,065	00	160,000	00
1900.....	101,448	00	13,562	50	10,589	00	33,203	00	158,802	50
1901.....	101,024	50	13,420	50	8,335	50	33,161	50	155,942	00
1902.....	100,455	70	14,555	80	8,716	55	36,125	45	159,853	50
1903.....	99,714	15	14,872	75	9,652	50	34,704	30	158,943	70
1904.....	99,286	44	15,110	80	9,179	35	33,651	65	157,228	24
1905.....	100,664	35	15,379	50	8,317	20	34,185	60	158,546	65
1906.....	99,518	80	16,247	55	8,839	40	34,410	00	159,015	75
1907.....	93,381	70	16,454	50	10,175	95	36,102	35	156,114	50
1908.....	98,156	20	17,203	75	9,708	90	34,931	05	159,999	90
1909.....	95,413	60	15,480	15	8,973	85	35,354	25	155,221	85
1910.....	96,468	20	16,531	05	9,557	30	36,609	70	159,166	75
1911.....	99,424	90	13,795	00	8,669	85	36,109	95	159,999	70
1912.....	97,904	25	15,109	75	11,119	00	35,863	40	159,996	40
1913.....	93,456	00	16,385	05	11,081	85	37,738	35	158,661	25
Totaux.....	3,102,885	18	493,722	02	321,847	77	1,050,406	65	5,058,861	62

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche en 1913-14.
Province de la Nouvelle-Ecosse.

COMTÉ D'ANNAPOLIS.

Numéros officiels	Noms des navires.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Noms des propriétaires ou propriétaires gérants.	Domicilié à	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.	
							\$	c.
121818	Albert J. Lutz....	Digby.....	95	John D. Apt.....	Port-Wade.....	19	207	30
77743	Elmer.....	".....	15	David Hayden.....	".....		15	00
80803	Exenia.....	Windsor.....	18	Fred Longmire.....	Hillsburn.....	7	64	90
126873	Myrtle L.....	Digby.....	47	B. Longmire.....	".....	13	134	10
94832	Venus.....	Weymouth.....	42	Jno. W. Snow.....	Port-Wade.....	3	62	10
121812	Wilfred L. Snow.	Digby.....	51	Abraham Holmes....	".....	1	57	70

COMTÉ D'ANTIGONISH.

111794	Volunteer.....	Pt Hawkesbury.	14	John Brow.....	Havre-au-Boucher.	3	34	10
--------	----------------	----------------	----	----------------	-------------------	---	----	----

COMTÉ DU CAP-BRETON.

112376	Agnes.....	Arichat.....	15	William Martell....	Main-à-Dieu.....	3	35	10
103853	B. & B. Holland.	Halifax.....	26	John Stacey.....	Glace-Bay.....	5	59	50
126561	Caberfeidgh.....	Sydney.....	12	Alex. McDonald.....	Alder-Point.....	5	45	50
122183	Charles A. H.....	Arichat.....	10	Samuel Chislet.....	Sydney-nord.....	3	30	10
116348	Florence M.....	".....	16	Robert Fudge.....	".....	3	36	10
116883	Grayling.....	".....	25	T. & W. Moulton....	".....	4	51	80
126569	Madona May.....	Sydney.....	16	James Bonar.....	Glace-Bay.....	4	42	80
116915	Maggie and Esther.	Pictou.....	11	C. L. Miller.....	".....	2	24	40
117144	Mary E. Faulkner.	Halifax.....	14	Angus Nicholson....	Sydney-nord.....	4	40	80
107999	Maud S.....	Canso.....	12	Jacob Rogers.....	".....	3	32	10
83104	Minnie Long.....	Richibucto....	19	Samuel Gilmot.....	Glace-Bay.....	4	45	80
115392	Nyanza.....	Sydney.....	15	Geo. Herridge.....	Sydney-nord.....	5	48	50
111799	Rosie G.....	Pt Hawkesbury.	16	John Gallant.....	Petite-Lorraine..	5	49	50
111902	St. Thomas.....	Arichat.....	10	Henry Kelly.....	Lingan.....	4	36	80
112386	Shamrock.....	Sydney.....	11	Andrew Cann.....	Sydney-nord.....	4	37	80
122184	Two Brothers.....	Arichat.....	19	Patrick Campbell....	Main-à-Dieu.....	5	52	50

COMTÉ DE CUMBERLAND.

116687	Myrtle Mac.....	Charlottetown..	20	John D. McLeod....	Tidnish.....	1	26	70
--------	-----------------	-----------------	----	--------------------	--------------	---	----	----

COMTÉ DE DIGBY.

107603	Augusta Evelyn..	St. John.....	31	Horace Thurber....	Freeport.....	10	98	00
122145	Cerita.....	Yarmouth.....	10	Luke C. Deveau....	Rivière-au-Saumon	2	23	40
116236	Cora May.....	Digby.....	64	Chas. E. Finigan....	Freeport.....	16	171	20
126879	Dorothy G. Snow..	".....	98	Jos E. Snow.....	Digby.....	4	106	80
126874	Dorothy M. Smart	".....	94	Howard Anderson....	".....	16	187	20
121883	Fanny Rose.....	Yarmouth.....	15	F. J. Doucette.....	Cap-Ste-Marie....	3	35	10
122097	George L.....	".....	13	Peter LeBlanc.....	Rivière-au-Saumon	1	19	70
126880	Gyno.....	Digby.....	11	Edward Thomas....	Westport.....	3	31	10
111838	Lavinia D.....	".....	21	James Doucette....	Cap-Ste-Marie....	5	54	50
121816	Loren B. Snow....	".....	85	Jos. E. Snow.....	Digby.....	23	234	10
116660	Nora.....	Yarmouth.....	11	P. Doucette.....	Mavillette.....	4	37	80
111835	Roxana.....	Digby.....	11	F. B. Comeau.....	Rivière Météghan.	2	24	40
100609	Swan.....	".....	56	Edwin Hains.....	Freeport.....	14	149	80
121659	Viola.....	Yarmouth.....	10	Alex. Frontain....	Cap-Ste-Marie....	3	30	10
122049	Waldo R.....	St. Andrews....	47	Jos. A. Robichaud...	Météghan-Centre.	1	53	7

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche—Nouvelle-Ecosse—Suite.

COMTE DE GUYSBORO—Fin.

Numéros officiels	Noms des navires.	Ports d'enregistrement	Tonnage.	Noms des propriétaires ou propriétaires gérants.	Domiciliés à	Montants des primes payées.	
						Nombre d'hommes payés.	\$ c.
121700	Agnes E.	Yarmouth	10	Simon Horne Jr.	Dover	5	43 50
122302	Albata	Lunenburg	20	F. H. Hawes	Canso	5	53 50
116344	Annie B. M.	Arichat	18	Thomas Fanning	"	5	51 50
122185	Beatrice	"	11	Geo. Hendsbee	Half Isld Cove	3	31 10
112016	Blanche	Canso	13	Mark Richard	Charlos Cove	5	46 50
112375	C. G. Munroe	"	14	Vincent Richard	"	5	47 50
117060	Dorothy Aleta	"	11	Daniel Pitts	"	6	51 20
126112	Dorothy G.	Lunenburg	17	Claude Rhynold	Canso	5	50 50
117054	Enma Jane	Canso	16	Jno. George	White Head	5	49 50
122010	Ena T	Lunenburg	16	Robert Mosher	Canso	6	56 20
117093	Florence D.	Arichat	11	Robt. Creamer	Philips Harbour	3	31 10
107993	Florence May	Canso	10	Jno. Kennedy	Canso	4	36 80
112373	Flying Cloud	Arichat	13	Jas. Mannett	Larry's River	4	39 80
107996	Green Linnet	Canso	12	Felix Sampson	Dover	7	58 90
126297	H. C. R.	"	18	Harry Kavanagh	Canso	5	51 50
122430	Hattie Maud	Halifax	10	John J. Berrigan	"	5	49 50
126294	Horman Lee	Canso	17	Edward Kavanagh	"	5	50 50
108470	Ida M. Burke	Arichat	16	Jos. Fougere	Larry's River	2	29 40
126292	Irbessa	Canso	17	Edward Hearn	Canso	4	43 80
112374	J. B. Saint	Arichat	18	Samuel Snow	White Head	3	38 10
116747	Jessie W.	Halifax	12	Jacob Manuel	Canso	5	45 50
111910	Lizzie J. Greenleaf	Arichat	11	Jos. H. Richard	Charlo's Cove	5	44 50
117097	Lizzie May	"	12	W. C. Richard	"	7	58 90
117100	Louisa Ellen	"	11	Angus Feltmate	White Head	3	31 10
126291	Marg. Katheleen	Canso	16	Jno. Boudroit	Dover	5	49 50
111909	Margaret May	Arichat	12	Stephen C. Richard	Charlo's Cove	5	45 50
112379	Mary S.	"	18	A. D. Feltmate	Canso	6	58 20
126295	Mary W. Catherine	Canso	13	Wm. Pelrine	Port Félix	5	46 50
107757	Mayflower	Charlottetown	17	Jas. Lumsden	Canso	4	43 80
100450	Minto	Canso	18	Henry A. Richard	Charlo's Cove	7	64 90
126296	Murray R. Munroe	"	21	Thurlo Munroe	White Head	4	47 80
116500	Oreda	Lunenburg	16	Abner Munroe	Cole Harbour	3	36 10
126298	Petawawa	Canso	32	Frank C. Lohnes	Canso	6	72 20
112024	Reta S.	"	13	Wm. Shrader	"	4	39 80
108000	St. Patrick	"	18	Geo. L. Avery	Larry's River	4	44 80
126472	Shiloh	Halifax	22	Chas. A. Mosher	Canso	5	55 50
112023	Silver Bell	Canso	14	Simon J. Pelrine	Larry's River	6	54 20
116884	Silver Swan	Arichat	20	Chas. Richard	Charlo's Cove	6	60 20
112025	Squanto	Halifax	13	Freeman Casey	"	4	39 80
122317	Stanley Hubley	Lunenburg	17	Jas. J. Lukeman	Hazel Hill	6	57 20
116885	T. Lilly	Arichat	10	Levi W. Ehler	Queensport	5	43 50
117055	Thelma	Canso	15	Geo. Ryan	Canso	3	35 10
116532	Togo	Lunenburg	14	Wm. J. Peitzsch	White Head	3	34 10
107994	True Love	Canso	10	David Walsh	Canso	2	23 40
130351	Vennie May	Arichat	17	Thos. L. Richard	Charlo's Cove	3	37 10
116887	Wenona	"	10	Wesley Munroe	White Head	5	43 50
126293	Winnie May	Canso	10	Geo. C. Jamieson	Cole Harbour	2	23 40
130721	Winnifred Marr	Lunenburg	17	Martin Meagher	Canso	4	43 80
122000	Zoraya	"	16	Louden Munroe	White Head	3	36 10

COMTE D'HALIFAX.

94632	A. C. Greenwood	Shelburne	15	John Beaver	Spry Bay	3	35 10
130596	A. Hubley	Halifax	69	Ainsley Hubley	Hackett's Cove	18	189 60
126812	Adana C.	"	17	Wm. Hubley, Sr.	Spry Bay	3	37 10
116526	Adelaide	Lunenburg	13	J. Francis Gray	Pennant	3	33 10
130952	Adamantine	"	10	Harris Levy	Hackett's Cove	2	23 40
133802	Adonia S	"	18	David Slaunwhite	Ternace Bay	3	38 10

LISTE des navires qui ont reçus des primes, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*COMTE D'HALIFAX—*Suite.*

Numéros officiels	Noms des navires.	Ports.	Tonnage.	Noms des propriétaires ou propriétaires gérants.	Domicilés à	Nombre d'hommes payés.	Montants des primes payées.
							\$ c.
130591	Aileen Gladys	Halifax	16	Geo. E. Siteman et al.	Ship Harbour	4	42 80
130578	Alice M. C.	Lunenburg	12	Creighton Covey	Indian Harbour	1	12 70
130960	Alvin S.	"	27	J. Foster Rood	Halifax	8	80 60
122422	Annie G. W.	Halifax	17	Edward Markie	Sober Island	4	43 80
126380	Annie Hilton	"	10	John May	Owls Head	5	43 50
123665	Arena	"	12	Edwd. S. Marryatt	Pennant	3	32 10
126106	Bonnie B.	Lunenburg	19	Francis B. Martin	Ketch Harbour	4	45 80
130571	Brenda C.	"	11	Harold Harrie	Terence Bay	4	37 80
130074	C. L. Miller	"	10	A. Zinck	West Dover	3	30 10
130954	Comet G.	"	11	Herbert Little	Terence Bay	3	31 10
123033	D. C. Mullhall	Halifax	42	Geo. Pelham	Herring Cove	14	135 80
111428	Duchess	"	12	James Morash	West Dover	3	32 10
130585	Edith Adele	"	33	John C. Martin	Ketch Harbour	4	59 80
130568	Ella M. Young	Lunenburg	12	Maynard Young	West Dover	3	32 10
122424	Ella May	Halifax	57	Leander Hubley	Halifax	10	124 00
90726	Ellen Maud	"	16	Richard Drev.	Terence Bay	3	36 10
111454	Ermynthrude	"	36	Fred J. Darrach	Herring Cove	3	56 10
117141	Etha May	"	11	Geo. Johnson	West Dover	2	31 10
130565	Ethel M. G.	Lunenburg	11	Arthur Johnson	Indian Harbour	2	24 40
130637	Eva E. L.	"	11	Manuel Morash	West Dover	3	31 10
133668	F. C. Twohig	Halifax	10	Andrew Twohig	Pennant	3	30 10
100247	Fairy Queen	"	11	Geo. H. Nickerson	"	4	37 80
116290	Flora M. J.	"	78	Jas. Julien et al.	Grand Désert	15	178 50
100259	Florence G.	"	15	Caleb Gray	Sambro	3	35 10
130738	Frances Lenore	"	12	Russell Garrison	Indian Harbour	3	32 10
122232	G. M. Stephens	Shelburne	12	Lindsay Zwicker	Indian Harbour	3	32 10
130584	Gladys E. B.	Halifax	24	Walter Brown	Herring Cove	5	57 50
111432	Gladys Elena	"	16	Chas. Twohig	Pennant	4	42 80
126817	Gladys G. Hart	"	27	Jas. L. Hart	Sambro	7	73 90
130945	Gladys Irena	Lunenburg	16	Wm. L. Smith	Terence Bay	5	49 50
116731	Grand Desert	Halifax	65	Martin Julien et al.	Grand Desert	16	172 20
116738	Gretta	"	14	Edward Drake	Clam Harbour	4	40 80
116287	Handy Andy	"	15	Jno. P. Westhaver	Sheet Har. Passage	3	35 10
112129	Hattie	Lunenburg	12	Raymond Beck	East Dover	4	38 80
130472	Hattie M. J.	"	12	Richard Coolen	"	3	32 10
126374	Hazel Levy	Halifax	14	Cyrus Levy	Owls Head	4	40 80
100544	Helen Maud	"	26	Howard Jennex	East Jendore	9	86 30
116740	Hilda M. Horton	"	29	Jas. Westhaver	Sober Island	4	55 80
131072	Howker	"	12	Chas. H. Thomas	Herring Cove	3	32 10
130594	I Wonder Y	"	16	Wm. S. Henneberry	Sambro	5	49 50
126373	Ideal	"	16	Chas. W. Schnare	Pennant	5	49 50
130577	Irene L.	Lunenburg	11	Wm. C. Slaunwhite	Terence Bay	2	24 40
126325	Joseph Earle	"	29	Alex. Slaunwhite	"	7	75 90
126136	Kathleen W.	Halifax	22	Robt. J. Slaunwhite	"	12	102 40
111404	Kimberley	Lunenburg	92	Seybert Coolen	Hubbard's Cove	14	173 80
126915	Lola B.	Halifax	10	C. W. Boutillier	Spry Bay	3	30 10
151078	Lola R.	Lunenburg	13	Jas. V. Reno	Herring Cove	2	26 40
126132	Lottie V. M.	Halifax	10	Isaac Morash	West Dover	3	30 10
131075	Margaret E.	Lunenburg	11	Neil Flemming	Ketch Harbour	1	17 10
130592	Margaret M. Gray	Halifax	23	Angus Gray	Pennant	5	56 50
133667	Marjory N.	"	11	Harry W. Nickerson	"	3	31 10
130595	Marona	"	25	Edwd. Parker et al.	Owls Head	4	51 80
85664	Mary E.	"	14	H. Zinck	West Dover	3	34 10
133669	Mary K.	"	12	Wm. H. Henneberry	Eastern Passage	3	32 10
131071	Mary Maude	Lunenburg	10	Geo. Johnson	West Dover	2	23 40
131064	Mattapex	"	12	Chas. Scott	Indian Harbour	3	32 10
130821	Mianus	"	15	D. M. Duggan	East Dover	3	35 10
103539	Neva	Halifax	11	Hiram Marryatt	Pennant	3	31 10
131167	Ovila	Lunenburg	23	G. Henneberry	Sambro	2	36 40
107317	Pearl	Halifax	30	Lewis Murphy	East Ship Harb.	3	50 10
130727	Pearl Beatrice H.	Lunenburg	32	Wm. Hubley	Indian Harbour	7	78 90

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*COMTÉ D'HALIFAX—*Fin.*

Numéros officiels	Nom des navires.	Ports d'enregistrement	Tonnage.	Noms des propriétaires ou des propriétaires gérants.	Domiciliés à	Nombre d'hommes payés.	Montants des primes payées.	
							\$	c
116745	Perséverance.	Halifax	12	Alfred Boutillier.	Indian Harbour.	4	38	80
130563	Phoebe M.	Lunenburg.	12	David Morash.	West Dover.	2	25	40
131076	Plymouth Rock.	"	24	Otis Scott.	East Dover.	5	57	50
116749	Reliance	Halifax	14	Jas. Howard.	Terence Bay.	7	60	90
126823	Rosie L.	Lunenburg.	20	Geo. Little.	"	5	53	50
122307	Sadie H.	"	17	Chas. Beaver.	Harrigan Cove.	3	37	10
130958	Shianne	"	21	Lubin Duggan.	East Dover.	4	47	80
130722	Tacoma.	Halifax	11	A. J. Wambolt.	Indian Harbour.	2	24	40
130949	Titus McLeod.	Lunenburg.	11	Jas. Berringer.	West Dover.	3	31	10
133661	Una E. Hart.	Halifax	21	Jas. L. Hart.	Sambro.	6	61	20
122129	Uncas	"	11	Mark Nickerson.	"	5	44	50
131171	Valerie S.	Lunenburg.	17	J. Slaunwhite.	Terence Bay.	5	50	50
117142	Valkyria	Halifax	13	David Levy.	Sober Island.	4	39	80
130686	Vera May	Lunenburg.	22	Joel Zinck.	Halifax.	5	55	50
133666	Village Leaf.	Halifax	78	John E Wolfe et al.	Grand Desert.	18	198	60
126912	Viola G. Hartlin.	"	25	Peter Hartlin.	East Jeddore.	9	85	30
126917	Violet C.	"	14	Jas. H. Smith.	Sambro.	4	40	80
130566	Violet F.	Lunenburg.	12	W. Frederick.	Indian Harbour.	3	32	10
116233	Vixen	Halifax	15	Henry MacKenzie.	Gerrard's Island.	2	28	40
126478	Willetta	"	15	Jos. Gray.	Sambro.	6	55	20
130600	Willie Roy.	"	13	Andrew Sullivan.	Herring Cove.	3	33	10

COMTÉ D'INVERNESS.

96778	Campania	Pt. Hawkesbury	11	Robin, Jones & Whitman	Eastern Harbour.	4	37	80
126575	Cheticamp.	"	10	Leonie Chiasson.	"	4	36	80
103325	Elizabeth Ann.	"	11	David Bourgeois.	"	4	37	80
130781	Flora Matthews.	"	16	Anselme Cormier.	Point Cross.	5	49	50
122004	Florence B.	Lunenburg	46	Robin, Jones & Whitman	Eastern Harbour.	7	92	90
103317	Flying Star.	Pt. Hawkesbury	11	Simon Bellefontaine.	"	4	37	80
126573	Great Dipper.	"	10	David R. Doucette.	Grand Etang.	4	36	80
126577	Gros Ours.	"	14	Émilien LeBlanc.	"	5	47	50
126579	Hattie L. B.	"	12	Wm. Desveau.	Eastern Harbour.	5	45	50
126578	Hennepin.	"	12	Jos. M. Cormier.	Grand Etang.	5	45	50
130785	J. S. M.	Pt. Hawkesbury	15	John S. Muise.	Cape Rouge.	6	56	20
130782	Karina II.	"	21	Lubin S. Chiasson.	Little River.	8	74	60
126101	Lantana	Lunenburg.	17	Robin, Jones & Whitman	Eastern Harbour.	6	57	20
103316	Laura	Pt. Hawkesbury	10	"	"	4	36	80
126574	Laurent Aucoin.	"	10	Louis L. Aucoin.	Point Cross.	3	30	10
103315	Lillie.	"	12	Matthews & Scott.	Eastern Harbour.	4	38	80
96775	Louise.	"	11	Simon Bellefontaine.	"	4	37	80
103330	Lucy.	"	11	Robin, Jones & Whitman	"	4	37	80
126576	M.C.G. Boudreau.	"	22	Simon Bellefontaine.	"	7	68	90
126104	M. Unity.	Lunenburg.	26	Robin, Jones & Whitman	"	5	59	50
117056	Margaret.	Canso.	16	Matthews & Scott.	"	5	49	50
96771	Marie	Pt. Hawkesbury.	10	Robin, Jones & Whitman.	"	5	43	50
96777	Marie Joseph.	"	11	"	"	3	31	10
103314	Mary.	"	10	Wm. R. Doucet.	Grand Etang.	4	36	80
111797	Mermaid.	"	13	Thomas Harris.	Plateau.	4	39	80
103326	Mizpah.	"	10	Thos. LeBrun.	Grand Etang.	4	36	80
126580	Paul V.	"	14	Robin, Jones & Whitman.	Eastern Harbour.	4	40	80

LISTE des navires qui ont reçu des primes, etc.—Nouvelle-Ecscse—Suite.

COMTÉ D'INVERNESS—Fin.

Numéros officiels	Noms des navires.	Ports d'enregistrement	Tonnage.	Noms des propriétaires ou propriétaires-gérants.	Domiciliés à	Nombre d'hommes payés.	Montants des primes payées.	
							§	c.
122128	Reliance.....	Halifax.....	18	Robin, Jones & Whitman.....	Eastern-Harbour..	6	58	20
130786	St-Clements.....	Pt Hawkesbury..	12	"	"	5	45	50
111792	Saint-Aubin.....	"	15	"	"	5	48	50
116889	Saint-Dominique..	Arichat.....	21	Chas. A. Smith.....	Port Hood Island..	6	61	20
103329	Saint-Helier.....	Pt Hawkesbury..	12	Robin, Jones & Whitman.....	Eastern-Harbour..	4	38	80
122298	Violet & Annie...	Halifax.....	12	"	"	5	45	50
96773	Virgin.....	Pt Hawkesbury..	10	"	"	4	36	80
126571	Warbler.....	"	10	"	"	4	36	80
130783	Zambuck.....	"	17	"	"	4	43	80

COMTÉ DE LUNENBURG.

130466	A. G. Eisnor.....	Lunenburg.....	96	Willis A. Ernst.....	Mahone Bay.....	18	200	60
130675	A. L. Conrad.....	"	11	Albert Conrad.....	Rose Bay.....	3	31	10
130947	Abacena.....	"	88	J. W. Sarty.....	Pleasantville.....	21	220	70
131173	Accrescent.....	"	11	Chas. Mason.....	Eastern Points.....	3	31	10
130739	Ada M. Westhaver	"	100	E. F. Zwicker.....	Lunenburg.....	19	207	30
111641	Agudilla.....	"	100	William Arenburg..	"	22	227	40
130790	Albert A. Young..	"	92	Jacob Hiltz.....	Indian Point.....	17	193	90
112107	Alexandra.....	"	93	Freeman Anderson..	Lunenburg.....	19	207	30
130956	Alfarata.....	"	92	Willis A. Ernst.....	Mahone Bay.....	19	207	30
130475	Alma M.....	"	15	Henry Miller.....	Eastern Points.....	3	35	10
130942	Aniy B. Silver.....	"	99	Kenneth Silver.....	La Have.....	21	220	70
116522	Anita.....	"	16	Wm. Cleversey.....	West La Have.....	3	36	10
133816	Anita P.....	"	12	Clar nce Publicover	Blandford.....	2	25	40
126585	Annie L. Spindler.	"	95	E. F. Zwicker.....	Lunenburg.....	19	207	30
131165	Araminta.....	"	95	Theophilus Creaser..	Riverport.....	19	207	30
130818	Araucania.....	"	92	J. M. Rhodenizer...	Lunenburg.....	17	193	90
131176	Arcola.....	"	97	H. W. Adams.....	"	19	207	30
130465	Artisan.....	"	98	Wm. Arenburg.....	"	20	214	00
130737	Asaph F.....	"	14	Albert Fleet.....	Blandford.....	3	34	10
131163	Associate.....	"	90	J. E. Backman.....	Riverport.....	19	207	30
126857	Assurance.....	"	99	Wm. C. Smith.....	Lunenburg.....	20	214	00
133814	Austin B.....	"	10	Albert Bush.....	West Dublin.....	2	23	40
126830	Benevolence.....	"	99	Wm. C. Smith.....	Lunenburg.....	19	207	30
131061	Bernice.....	"	10	James Langille.....	Tancook.....	2	23	40
130679	Bessie A. P.....	"	11	Manuel Publicover..	Blandford.....	2	24	40
130726	Beulah W.....	"	11	Herbert Young.....	Tancook.....	3	31	10
111734	Blake.....	"	99	J. N. Rafuse.....	Conquerall.....	18	200	60
131070	Blanche L. G.....	"	11	Henry Gates.....	Blandford.....	3	31	10
131080	Blanche S.....	"	10	Noah Baker.....	East River.....	3	30	10
126393	Burnett C.....	"	105	A. V. Conrad.....	Parks Creek.....	19	207	30
131066	C. W. Mason.....	"	10	Solomon Richard...	La Have.....	2	23	40
111732	Calavera.....	"	99	Willis A. Ernst.....	Mahone Bay.....	13	167	10
112128	Campania.....	"	90	S. W. Oxner.....	Lunenburg.....	17	193	90
130953	Cantow.....	"	13	Elias Publicover.....	Blandford.....	2	26	40
126119	Carrie L. Hirtle...	"	99	Wm. C. Smith.....	Lunenburg.....	19	207	30
131164	Carrie M. Wamback	"	109	Wm. Duff.....	"	19	207	30
121999	Cavalier.....	"	93	Kenneth Cleveland..	Blandford.....	3	33	10
126536	Cecil L. Beck.....	"	93	Wm. C. Smith.....	Lunenburg.....	17	193	90
130944	Cento.....	"	90	Dean Fralick.....	Pleasantville.....	18	200	60
122315	Clintonia.....	"	96	Wm. C. Smith.....	Lunenburg.....	19	207	30
111743	Corean.....	"	70	Jas. Fralick, sr.....	Pleasantville.....	19	197	30
111736	Coronation.....	"	98	H. W. Adams.....	Lunenburg.....	18	200	60
130823	Dagon.....	"	12	Ernest Covey.....	Tancook.....	3	32	10
130731	Daisy Z.....	"	11	Solomon Zinck.....	Blandford.....	2	24	40
126824	Dan Patch.....	"	12	Robert Levy.....	Lunenburg.....	4	38	80
131177	Delawana.....	"	95	Wm. C. Smith.....	"	19	207	30

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

COMTÉ DE LUNENBURG—Suite.

Numéros officiels	Noms des navires.	Ports d'enregistrement	Tonnage.	Noms des propriétaires ou des propriétaires-gérants.	Domiciliés à	Nombre d'hommes payés.	Montants des primes payées.	
							\$	c.
111711	Defender.....	Lunenburg.....	98	Alex. Knickle.....	Lunenburg.....	17	193	90
130948	Delia H.....	".....	11	Joseph Hirtle.....	Tancook.....	3	31	10
131069	De Witt.....	".....	11	Francis Mason.....	Eastern Points.....	2	24	40
130562	Donald L. Silver..	".....	94	Wm. Arenburg.....	Lunenburg.....	20	214	00
130729	Dora C.....	".....	12	Hugh Cleveland.....	Blandford.....	2	25	40
130463	Doris V. Myra.....	".....	99	Clarence Myra.....	Riverport.....	19	207	30
116540	Douglas Adams....	".....	99	H. W. Adams.....	Lunenburg.....	17	193	90
133805	E. B. Walters.....	".....	98	Cyrus Walters.....	Parks-Creek.....	23	234	10
116506	E. M. Zellars.....	".....	84	Fraser Gray.....	La Have.....	18	200	60
122009	Earl Grey.....	".....	96	E. F. Zwicker.....	Lunenburg.....	17	193	90
126391	Edith Marguerite..	".....	95	F. Himmelman.....	Riverport.....	19	207	30
112099	Electro.....	".....	88	W. N. Reinhardt..	La Have.....	19	207	30
83308	Ella.....	".....	10	Jennis C. Hanson..	Mahone Bay.....	1	16	70
121944	Ella Mason.....	".....	74	J. W. Publicover..	Getson's Cove..	16	181	20
133815	Elma M.....	".....	10	Steadman McDonald.	Black Rocks.....	3	30	10
130690	Elsie C.....	".....	10	Wm. Cross.....	Tancook.....	4	36	80
130827	Elsie L. Corkum...	".....	97	Aniel Corkum.....	La Have.....	19	207	30
122318	Elsie M. Walters..	".....	97	W. N. Reinhardt..	".....	17	193	90
130819	Elsie Porter.....	".....	100	".....	".....	19	207	30
131079	Elsie S.....	".....	10	Robert Schnare..	Blandford.....	3	35	10
131073	Estey.....	".....	10	Nathan Silver.....	Lunenburg.....	4	36	80
116518	Eva June.....	".....	93	Wm. C. Smith.....	".....	17	193	90
126814	Evelyn V. Miller..	".....	99	H. W. Adams.....	".....	20	214	00
130728	F. M. Toro.....	".....	100	E. F. Zwicker.....	".....	20	214	00
122304	Falcon.....	".....	85	Edmen Walters.....	Parks-Creek.....	18	200	60
130734	Falka.....	".....	100	E. F. Zwicker.....	Lunenburg.....	17	193	90
130575	Forman F.....	".....	14	Obed Fleet.....	Blandford.....	2	27	40
126581	Frank H. Adams..	".....	93	Freeman Anderson.	Lunenburg.....	20	214	00
130825	Frank J. Brinton..	".....	92	William Gillfooy..	".....	20	214	00
116525	Gatherer.....	".....	15	Henry Publicover..	Blandford.....	3	35	10
130464	Gigantic.....	".....	99	A. V. Conrad.....	Parks Creek.....	19	207	30
130812	Gladys and Lillian.	".....	84	H. W. Adams.....	Lunenburg.....	17	133	90
121851	Gladys B. Smith..	".....	100	Wm. C. Smith.....	".....	21	220	70
133810	Granite.....	".....	92	Wm. Richard.....	La Have.....	22	227	40
116527	Guido.....	".....	73	W. N. Reinhardt..	".....	17	186	90
131068	H. Mason.....	".....	10	Casper Mason.....	Eastern Points..	3	30	10
133807	H. H. McIntosh..	".....	99	Wm. C. Smith.....	Lunenburg.....	19	207	30
130678	Harper.....	".....	10	Harris Publicover..	Blandford.....	2	23	40
130461	Harry W. Adams..	".....	99	H. W. Adams.....	Lunenburg.....	20	214	00
126392	Hawanee.....	".....	99	Wm. C. Smith.....	".....	19	207	30
126102	Hazel L. Ritcey...	".....	92	Lemuel Ritcey....	Riverport.....	18	200	60
122005	Hy. L. Montague..	".....	96	Wm. C. Smith.....	Lunenburg.....	20	214	00
121857	Hiavatha.....	".....	99	".....	".....	17	193	90
130684	Hollo.....	".....	11	Ozen Hubley.....	Bayswater.....	4	37	80
131077	Hosie.....	".....	10	Steadman Wilneff..	Tancook.....	3	30	10
133813	Howard Stanley..	".....	15	Stanley Langille..	".....	4	41	80
130950	Hurrah.....	".....	13	Otis Stevens.....	".....	5	46	50
130673	Hughie V. L.....	".....	11	Rogers Levy.....	Little Tancook..	2	24	40
112089	Iona W.....	".....	78	Willis A. Ernst...	Mahone Bay.....	13	165	10
126813	Itaska.....	".....	100	E. F. Zwicker.....	Lunenburg.....	19	207	30
107116	Ivy.....	".....	12	John Backman.....	".....	3	32	10
126384	J. B. Young.....	".....	100	John B. Young.....	".....	21	220	70
130943	J. D. Hazen.....	".....	99	Wm. C. Smith.....	".....	20	214	00
126822	Jennie E. Ritcey..	".....	97	".....	".....	20	214	00
133804	John Parker.....	".....	99	W. N. Reinhardt..	La Have.....	23	234	10
111726	Juanita.....	".....	100	Wm. C. Smith.....	Lunenburg.....	17	193	90
126819	Laura M. Levy.....	".....	11	Maynard Levy.....	".....	3	31	10
130473	Lavinia B.....	".....	11	Amos Boutilier...	Mill-Cove.....	3	31	10
131170	Leone G.....	".....	12	Alex. Greak.....	Blue Rocks.....	3	32	10
130959	Leta J. Schwartz..	".....	95	E. F. Zwicker.....	Lunenburg.....	20	214	00
130462	Lewis H. Smith...	".....	98	Wm. C. Smith.....	".....	19	207	30

LISTE des navires qui ont reçu des primes, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*COMTÉ DE LUNENBURG—*Suite.*

Numéros officiels	Noms des navires.	Ports d'enregistrement	Tonnage.	Noms des propriétaires ou propriétaires-gérants.	Domiciliés à	Nombre d'hommes payés.	Montants des primes payées.
							\$ s.
130815	Lillian B. Corkum.	Lunenburg	97	E. F. Zwicker.	Lunenburg	20	214 00
133817	Lillian G.	"	11	David Graves.	Chester	2	24 40
130811	Lillian M. Richard	"	98	Elias Richard Jr.	La Have.	19	207 30
126821	Lloyd George.	"	99	G. Himmelman.	Riverport.	17	193 90
131065	Lois M. C.	"	12	Alvin Cross.	Tancook.	4	38 80
130820	Lottie A. Silver.	"	96	Russell Silver.	Lunenburg	20	214 10
130570	Lottie B. L.	"	11	Albert Levy.	Lit.-Tancook.	3	31 10
130688	Lottie M. Blanche.	"	12	David Moland.	East-Chester.	3	32 10
130730	Lowell F. Parks.	"	99	Perry Parks.	Parks-Creek.	17	193 90
130814	Lucille B. Creaser.	"	99	Arthur Creaser.	Riverport.	19	207 30
131074	Lunenburg.	"	10	George Baker.	Lunenburg.	2	23 40
130732	M. M. Gardner.	"	100	Wm C. Smith.	"	20	214 00
130477	Madge A. P.	"	10	Chauncey Publicover.	Blandford.	2	23 40
131180	Malada.	"	21	Harris Fleet.	"	3	41 10
116523	Mankato.	"	76	Edmén Walters.	Parks-Creek.	18	196 60
121862	Marina.	"	78	A. V. Conrad.	"	18	198 60
111709	Mariner.	"	100	E. F. Zwicker.	Lunenburg	17	193 90
130816	Marion Adams.	"	99	H. W. Adams.	"	20	214 00
130829	Marion A. Silver.	"	99	Robert Silver.	Riverport.	21	220 70
126820	Marion Mosher.	"	93	J. M. Rhodenizer.	Lunenburg.	19	207 30
126829	Mark Twain.	"	12	William Wight.	Eastern-Points.	3	32 10
130941	Mary & Mildred.	"	100	Christian Iversen.	Lunenburg.	20	214 00
131169	Mary D. Young.	"	99	John B. Young.	"	18	260 60
133803	Mary F. Fleming.	"	94	Christian Iversen.	"	20	214 00
130822	Matanzas.	"	96	Wm. C. Smith.	"	20	214 00
130736	Matapedia.	"	98	J. E. Backman.	Riverport.	20	214 00
130676	Mathilda H.	"	11	Collins Heisler.	Tancook.	4	37 80
121851	Mattawa.	"	96.	E. F. Zwicker.	Lunenburg.	17	193 90
121861	Medina A.	"	74	Amiel Corkum.	La Have.	17	187 90
133818	Mildred Baker.	"	10	Howard Baker.	Lunenburg.	3	30 10
121865	Millie Louise.	"	80	Willis A. Ernst.	Baie Mahone.	17	193 90
126107	Minnie M. Mosher.	"	73	William Duff.	Lunenburg.	15	173 50
126113	Muriel B. Walters.	"	98	Angus Walters.	"	20	214 00
130733	Muriel E. Winters.	"	100	Freeman Anderson.	"	19	207 30
130573	Muriel L.	"	15	Peter Lowe.	Baie Mahone.	3	35 00
122007	Muriel M. Young.	"	100	John B. Young.	Lunenburg.	20	214 00
126663	Nellie J. Banks.	Shelburne	35	Whildon Bowers.	Anse Vogler.	9	95 30
94833	News Boy.	Port-Medway.	16	James Bell.	Dublin-Shore.	3	36 10
126827	Nobility.	Lunenburg.	99	Hiram Ritcey.	Riverport.	19	207 30
131178	Nordica.	"	98	J. E. Backman.	Anse Vogler.	19	207 30
130955	No Tow.	"	15	Harry Publicover.	Blandford.	3	35 10
133806	Orante.	"	96	Joseph Conrad.	Dayspring.	22	227 40
130826	Original.	"	98	Wm C. Smith.	Lunenburg.	20	214 00
130683	Oriole L.	"	10	William Levy.	Little-Tancook.	3	30 10
130572	Otokia.	"	89	Willis A. Ernst.	Baie Mahone.	17	193 90
131067	P. C. Mason.	"	11	Phineas Mason.	Eastern-Points.	2	24 40
133801	Pasadena.	"	91	Willis A. Ernst.	Baie Mahone.	19	207 30
126580	Percival S. Parks.	"	109	Simon Parks.	Parks-Creek.	19	207 30
130828	Phyllis L. West-haver.	"	99	J. M. Rhodenizer.	Lunenburg.	19	207 30
130817	R. L. Borden.	"	99	A. Himmelman.	Riverport.	19	207 30
130951	Rakwana.	"	11	Albert Meisner.	Lunenburg.	3	31 10
130569	Rebecca M. L.	"	11	Nathaniel Levy.	Little-Tancook.	3	31 10
130674	Reggie P. P.	"	11	Norman Publicover.	Blandford.	2	24 40
126114	Revenue.	"	99	Wm C. Smith.	Lunenburg.	19	207 30
130478	Review.	"	74	J. N. Rafuse.	Conquerall.	16	181 20
130480	Roland A. T.	"	11	Abraham Knickle.	Blue-Rocks.	4	37 80
130946	Ronald C.	"	14	Clarence Tanner.	Black-Rocks.	4	40 80
121856	Ronald G. Smith.	"	100	Wm C. Smith.	Lunenburg.	20	214 00
130689	Rosanna T.	"	11	Israel Tanner.	Black-Rocks.	2	24 40
126034	Russel H. Pentz.	"	99	A. V. Conrad.	Parks-Creek.	17	193 90

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE LUNENBURG—*Fin.*

Numéros officiels	Noms des navires.	Ports d'enregistrement	Tonnage.	Noms des propriétaires et des propriétaires-gérants.	Domiciliés à	Nombre d'heures payés.	Montant des primes payées.	
							£	c.
130685	S. F. Levy.....	Lunenburg....	12	Hezekiah Levy.....	Little-Tancook ..	3	32	10
130580	Sadie Evelyn.....	"	11	Marcus Publicover..	Blandford.....	2	24	40
130724	Sealer.....	"	11	Amos Levy.....	Cross-Island.....	4	37	80
133808	Selma M.....	"	12	Albert Mason.....	Tancook.....	3	32	10
126582	Sesame.....	"	15	Joshua Ernst.....	Pleasantville.....	2	28	40
130474	Shant Alee.....	"	11	Robert Wight.....	Eastern Points ..	3	31	10
130471	Skip.....	"	11	Arthur Mason.....	"	4	37	80
131161	Thelma C.....	"	13	F. Cleveland.....	Anse N.-O.....	1	19	70
126590	Uda A. Saunders..	"	95	E. F. Zwicker.....	Lunenburg.....	19	207	30
122306	Undaunted.....	"	15	James Oxner.....	Dublin-Shore....	4	41	80
131173	Vera E. Himmel- man.....	"	99	Wm. Duff.....	Lunenburg.....	21	220	70
130681	Verna L.....	"	12	E. Corkum.....	La Have.....	3	32	10
131063	Vernie S.....	"	10	Albert Stevens.....	Tancook.....	2	23	40
131166	W. Cortada.....	"	108	E. F. Zwicker.....	Lunenburg.....	19	207	30
131174	W. C. McKay.....	"	99	William Deal.....	Riverport.....	20	214	00
131172	W. G. Robertson ..	"	90	J. W. Publicover ..	Getson's Cove...	21	220	70
130824	W. H. Smith.....	"	94	Wm. C. Smith.....	Lunenburg.....	17	193	90
131175	W. T. White.....	"	99	Wm. C. Smith.....	"	19	207	30
130682	Warren G. C.....	"	12	Daniel Gilfoy.....	Felzzen-Sud.....	2	25	40
126120	Warren G. Winters	"	95	Freeman Anderson..	Lunenburg.....	19	207	30
133809	Warren M. Colp..	"	92	Wm. Duff.....	"	22	227	40
126115	Watauga.....	"	99	H. W. Adams.....	"	17	193	90
126818	William C. Smith..	"	99	Wm. C. Smith.....	"	20	214	00
121852	Winnifred.....	"	99	Willis A. Ernst.....	Mahone-Bay.....	15	180	50
111419	Yukon.....	"	97	Wm. C. Smith.....	Lunenburg.....	18	200	60
130813	Zelma T. Young..	"	15	Victor Zinck.....	Blandford.....	2	28	40

COMTÉ DE QUEENS.

121685	Augusta.....	Yarmouth.....	11	Ambrose Verge.....	Port-Medway.....	3	31	10
130677	Cunner.....	Lunenburg....	10	Thomas Smith.....	Port-Mouton S.-O.	3	30	10
122235	Ena E.....	Barrington....	12	Walter Leaman.....	Port-Medway.....	2	25	40
121877	Florence.....	Liverpool.....	15	Nathan Boutilier ..	Black-Point.....	3	35	10
116352	G. B. Zwicker.....	Port-Medway..	13	Chas. Zwicker.....	Port-Medway.....	3	33	10
130247	Gaetta.....	"	16	Stanley E. Parke ..	"	3	36	10
122239	Hilda Brennan ..	Liverpool.....	10	Merril F. Pentz....	Black-Meadows..	3	30	10
121887	Lena.....	Yarmouth.....	11	Robert Fisher.....	Port-Mouton S.-O.	3	31	10
122105	Lottie G.....	"	10	Andrew Leaman.....	Port-Medway.....	3	30	10
131201	Lydia May.....	Liverpool.....	39	D. C. Mulhall.....	Liverpool.....		39	00
126184	Marion C.....	"	11	Bert Payzant.....	Port-Medway.....	3	31	10
122103	Muriel S.....	Yarmouth....	10	Albert McLeod.....	Port-Mouton S.-O.	4	36	80
130725	W. Baker.....	Lunenburg....	10	William Baker.....	Liverpool.....	3	30	10

COMTÉ DE RICHMOND.

116657	Alice M.....	Yarmouth.....	26	Thos. R. Boudrot ..	Petit de Grat ..	5	59	5 0
111472	Annie May.....	Arichat.....	17	Peter Landry.....	"	4	43	80
103463	Annie May.....	"	11	Henry LeLacheur..	Martinique.....	4	37	80
74100	Candid.....	"	23	Chas. LeBlanc.....	Rivière Bourgeois.	3	43	10
130355	E. L. Comeau.....	"	14	Alex. A. Boudrot..	Petit de Grat.....	6	54	20
121866	Eldora.....	Lunenburg....	79	Adelina Poirier.....	Decousse.....	18	199	60
16343	Eva May.....	Arichat.....	11	Henry Fougère.....	Poulanmond.....	2	24	40
80829	Florence B.....	"	32	Chas. Boudrot.....	Rivière Bourgeois.	9	92	30
17091	Hazel Maud.....	"	10	Alcide Goyetche...	Cap Auguet.....	5	43	50

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

COMTÉ DE RICHMOND—Fin.

Numéros officiels	Noms des navires.	Ports d'enregistrement	Tonnage.	Noms des propriétaires ou des propriétaires gérants.	Domiciliés à	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.	
							\$	c.
122183	Justina	Arichat	10	Isiah Boudreau	Rivière Bourgeois..	2	23	40
103469	Katie B	"	12	John Burke	"	5	49	50
111480	Lady Laurier	"	18	Henry LeBlanc	Poullamond	2	25	40
117092	Lass of Gowrie	"	14	Jos. Pettipas	Arichat	5	47	50
107374	Leah Hardy	Sydney	20	Peter Landry	St. Peters	4	46	80
111905	Lena Jane	Arichat	11	Leo Miller	Poullamond	2	24	40
116350	Maggie F	"	15	Alexis Baccardax	Gully	5	48	50
111798	Marie C	Pt. Hawkesbury	18	Alex. R. Boudrot	Petit de Grat	6	58	20
116345	Mary Alice	Arichat	10	P. E. Sampson	Lr.-L'Ardoise	3	30	10
111479	Mary Atalanta	"	15	Isaiah Burke	Rivière Bourgeois	4	41	80
122182	Mary Elizabeth	"	11	Elacide Burke	"	2	24	40
103462	Maud	"	20	Henry Duon	Arichat	2	33	40
72067	Minnie	Pt. Hawkesbury	26	John Pelham	Janvrin-Island	5	59	50
121869	Petite	Lunenburg	61	Alex. P. Poirier	Poirierville	16	168	20
117095	Rodrid Grace	Arichat	17	Hubert Brette	Lr.-L'Ardoise	2	30	40
116272	Rosie M. B	Halifax	75	Anselm Sampson	Rivière Bourgeois	15	175	50
122189	Rostand *	Arichat	95	D. Y. Stewart	St. Peters	16	190	40
122189	Rostand	"	95	D. Y. Stewart	"	16	187	20
96962	Sunrise	Yarmouth	18	Chas. Fougere	Rivière Bourgeois	5	51	50
103460	Two Brothers	Arichat	18	Jos. Fougere	Poullamond	5	51	50
122190	Virginie S	"	16	Elias V. Landry	Petit de Grat	7	62	90
116292	Wilena Fraser	Charlottetown	13	Isaac Dugas	West-Arichat	3	33	10
100812	Wyvern	Barrington	25	Jas. D. Walker	Walkerville	4	51	80

COMTÉ DE SHELBURNE.

121802	Abbie May	Barrington	10	Chas. E. Rapp	NcNutt's-Island	2	23	40
121801	Alice M. Atwood	Yarmouth	10	Geo. L. Nickerson	Woods-Harbour	3	30	10
116235	Alycone	Digby	52	Lockeport Cold Storage Co., Ltd.	Lockeport	14	145	80
122133	Alter C	Yarmouth	10	John Y. Smith	Baccaro	3	30	10
122149	Alva	"	11	Lewis Cunningham	Stoney Island	4	37	80
122093	Anita	"	11	Willard Mathews	E. Ragged Island	3	31	10
117134	Annie Lue	"	10	John A. Smith	Port La Tour	5	43	50
121890	Annie Smith	"	13	E. P. Crowell	"	1	19	70
100612	Ardella	Shelburne	10	Eleazar Crowe	Sandy-Point	4	36	80
122453	Bertha A	Yarmouth	12	David H. Flemming	Cap Negro	3	32	10
130508	Blanchard C	Shelburne	11	Austin Swansburg	Little-Harbour	4	37	10
121806	Blanche	Yarmouth	10	P. W. Stoddart	Woods-Harbour	3	30	80
103186	Brittania	Shelburne	11	Jas. Enslow, Jr.	West-Green-H'br	4	37	80
122288	Buema	"	36	Daniel Ryder	Central-Argyle	7	82	90
121681	Claymore	Yarmouth	10	J. R. Shand	Bear-Point	4	36	80
121683	D. E. Nickerson	"	10	Jno. W. Hemeon	Sandy-Point	4	36	80
122462	Daniel S	"	10	Albert P. Ross	Stoney-Island	3	30	10
122002	Dolly Gray	Lunenburg	13	Ross Enslow	West-Green Hbr	3	33	10
121791	Eddie C	Yarmouth	10	N. E. Smith	Smithville	4	36	80
116830	Edith Pauline	Barrington	10	J. L. Nickerson	Woods-Harbour	3	30	10
122570	Edna M	Yarmouth	11	Wilbur Halliday	Bear-Point	2	24	40
130504	Ella M. Rudolph	Shelburne	54	Wm. McMillan	Lockeport	14	147	80
122470	Elva Belle	Yarmouth	11	Burns McKenzie	East-Green Hbr	3	31	10
122467	Enterprise	"	10	Oscar Gardner	Port-La Tour	4	36	80
121796	Etta N	"	10	Chas. B. Locke	Lockeport	2	23	40
121901	Eva M	Barrington	11	Edwd. Goodick	Sandy-Point	4	37	80
126345	Eva S	"	10	Louis Crowell	Port La Tour	2	23	40
117048	Evangeline	"	11	Foster Crowell	Clark's-Harbour	3	31	10
122146	Flirt	Yarmouth	16	H. D. Smith	Port La Tour	5	49	50
122106	Florence M	"	10	Percy Ross	Stoney Island	4	36	80
117045	Fred. C	Barrington	12	C. E. Nickerson	Clam-Point	4	38	80
122142	Gertrude	Yarmouth	10	Mitchell Smith	Doctor's-Cove	3	30	10

* Pour 1912.

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

COMTÉ DE SHELBURNE—Fin.

Numéros officiels	Noms des navires.	Ports d'enregistrement	Tonnage.	Noms des propriétaires ou des propriétaires-gérants.	Domiciliés à	Nombre d'hommes payés.	Montants des primes payées.
							\$ c.
112138	Gladiator.....	Shelburne	11	Hugh McAlpine.....	Lockeport.....	3	31 10
122468	Gladys.....	Yarmouth.	11	Clayton Shand.....	Shag Harbour.....	3	31 10
122463	Gladys M.....	"	10	Ransom Chetwynd.....	Up. Port La Tour.....	3	30 10
130507	Gladys Thorburn.....	Shelburne	39	Jno. H. Thorburn.....	Sandy Point.....	9	99 30
121797	Hattie and Ina.....	"	10	E. W. A. Doane.....	Carleton Village.....	2	23 40
122139	Hazel.....	Yarmouth.....	10	Geo. Crowell.....	Atwoods Brook.....	3	30 10
122100	Helen C.....	"	10	N. Crowell.....	Woods Harbour.....	3	30 10
131094	Helen G. McLean.....	Shelburne	33	Kenneth B. Backman.....	Shelburne.....	7	79 90
122232	Helen Doris.....	Barrington	12	Floyd Ross.....	Stoney Island.....	4	38 80
126185	Helen Glenn.....	Shelburne	10	Edwd. Hammond.....	Lr. Jordan Bay.....	4	36 80
122237	Helena Maud.....	Barrington	11	A. B. Smith.....	Newellton.....	3	31 10
122141	Hillside.....	Yarmouth	10	Jno. C. Williams.....	West Green Hbr.....	2	23 40
126347	Ida M. Cunningham.....	Barrington	16	B. F. Cunningham.....	South Side.....	2	29 40
117131	Ilona & Ida.....	Yarmouth	13	H. A. Brannen.....	Stoney Island.....	4	39 80
121904	Ikna & Maggie.....	Barrington	11	Whitman Ross.....	"	4	37 80
116822	Jennet.....	"	11	Kenney & Gardner.....	McNutt's Island.....	3	31 10
122138	Jennie L.....	Yarmouth	10	Jas. A. Smith.....	Port La Tour.....	4	36 80
121795	John L.....	"	11	Bert. Hipson.....	Sandy Point.....	2	24 40
126670	Julie Opp.....	Shelburne	38	H. R. Swim.....	Lockeport.....	12	118 40
122131	Katie M.....	Yarmouth.....	10	Geo. A. Acker.....	Birch Town.....	2	23 40
122290	Kernwood.....	"	84	Lockeport Cold Storage Co., Ltd.....	Lockeport.....	14	173 80
117136	Laura B.....	"	10	C. D. Atkinson.....	Stoney Island.....	4	36 80
123458	Lila A.....	Barrington.....	10	Howard Atkinson.....	"	3	30 10
130637	Lily M. Hodge.....	Yarmouth.....	28	Lockeport Cold Storage Co., Ltd.....	Lockeport.....	7	74 90
121693	Little Charley.....	"	10	Howard Newell.....	West-Head.....	3	30 10
126188	Lulu S.....	Shelburne	23	H. R. Swim.....	Lockeport.....	5	56 50
121830	Mabel C.....	Barrington.....	10	Wm. R. Reed.....	Stoney Island.....	5	43 50
121888	Margaret.....	Yarmouth	10	Albert Adams.....	Barrington.....	3	30 10
83434	Mary May.....	Shelburne	20	Adam J. Firth.....	Shelburne.....	5	53 50
117043	Mattie & Charlie.....	Barrington.....	10	Frank Francis.....	Brass Hill.....	2	23 40
121905	Mira L. Smith.....	"	14	E. P. Crowell.....	Port La Tour.....	4	40 80
103900	Nellie I. King.....	Shelburne	99	Geo. H. King.....	Sandy Point.....	21	220 70
131091	Nellie Viola.....	"	40	Jno. T. McKenzie.....	Lockeport.....	12	120 40
122457	Nema & Millie.....	Yarmouth.....	11	Sanford Slate.....	Slateville.....	3	31 10
117132	Nema D.....	"	10	Wm. Hipson.....	Shelburne.....	14	10 00
131096	Ohio.....	Shelburne	42	Jas. R. Bower.....	"	14	135 80
117050	Olive R.....	Barrington.....	14	H. R. Swim.....	Lockeport.....	1	20 70
122233	R. H. Milford.....	Barrington.....	13	Isaiah S. Newell.....	West Head.....	2	26 40
130506	R. L. McKenzie.....	Shelburne	33	Ralph McKenzie.....	Lockeport.....	8	86 60
131095	Ronald B.....	"	40	McKenzie Bower.....	Jordan Ferry.....	5	73 50
130509	Roseway.....	"	37	Jas. R. Bower.....	Shelburne.....	12	117 40
126342	Sakotis.....	Barrington.....	11	B. J. Newell.....	West Head.....	4	37 80
121878	Selma.....	Yarmouth.....	14	H. Crowell.....	Charlesville.....	4	40 80
122108	Seretha.....	"	10	N. C. Nickerson.....	Clark's Harbour.....	2	23 40
103783	Springwood.....	Shelburne	98	Wm. McMillan.....	Lockeport.....	19	207 30
90648	Stranger.....	Barrington	20	Lovitt Banks.....	Barrington Passage.....	5	53 50
122236	Thelma B.....	"	12	H. R. Swim.....	Lockeport.....	3	32 10
117046	Three Brothers.....	"	13	Wilfred Atkinson.....	Stoney Island.....	4	39 80
116825	Three Sisters.....	"	11	Wallace Penny.....	N. E. Point.....	4	37 80
116448	Tozo.....	Shelburne	18	Edmund C. Locke.....	Lockeport.....	5	51 50
121792	Twin Sisters.....	Yarmouth.....	10	Osborne D. Smith.....	Hawk.....	4	36 80
117143	Valmore.....	Halifax.....	11	Clayton Collupy.....	Lockeport.....	3	21 10
121873	Viola S.....	Yarmouth	16	C. E. Van Amburg.....	"	4	42 80
77744	Whip-poor-Will.....	Shelburne	17	Isaac Ringer.....	Sandy Point.....	4	43 80
122150	Wilford H.....	Yarmouth.....	11	Davi ^d T. Horton.....	Port La Tour.....	3	31 10
122464	Willie M.....	"	14	Durkee Chetwynd.....	Up. Port La Tour.....	4	40 80
121690	Winnifred.....	"	10	Allan Nickerson.....	Clark's Harbour.....	3	30 10
121656	Zilpha.....	"	10	Alamander Atwood.....	Hawk.....	5	43 50

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

COMTÉ DE VICTORIA.

Numéros officiels	Noms des navires.	Ports d'enregistrement	Tonnage.	Noms des propriétaires ou des propriétaires-gérants.	Domiciliés à	Nombre d'hommes payés.	Montants des
							primes payées.
							\$ c.
126028	Beatrice Donovan.	Sydney	18	Wm. Donovan.	South Ingonish.	4	44 80
130368	Bridget Dunphy	"	11	J. W. Dunphy.	"	3	31 10
130369	Edna R. Hines.	"	18	Angus J. Hines.	Ingonish Ferry.	6	58 20
131213	Elizabeth Donovan	"	11	Wm. T. Donovan.	South Ingonish.	5	44 50
126569	Hawley Brothers.	"	11	Jas. Hawley.	Ingonish Ferry.	5	44 50
122120	Julia F. C.	"	12	Thos. A. Young.	South Ingonish.	7	58 90
130362	M. A. McDonald.	"	17	Angus McDonald.	"	4	43 80
107355	Mary E.	"	10	Allen McIntyre.	Ingonish Ferry.	3	30 10
117026	Mary E. Daisley.	"	16	Avery Daisley.	Dingwall.	3	36 10
131214	Phoebe Jordan.	"	15	Chas. J. Williams.	South Ingonish.	3	35 10
100444	Stella May.	Canso	12	Simon P. Hawley.	Ingonish Ferry.	6	52 20
130363	V. F. Williams.	Sydney	13	Vincent Williams.	South Ingonish.	3	33 10

COMTÉ D'YARMOUTH.

121876	Adoriam.	Yarmouth.	15	Oscar Van Amburg.	Pubnico Head.	5	48 50
122132	Aerolite.	"	16	Jas. J. Duncan.	Deep Cove Island.	4	42 80
116898	Agnes M.	"	11	Geo. Doucett.	Tusket.	2	24 40
126898	Agnes Pauline.	"	71	R. N. D'Entremont.	West Pubnico.	15	171 50
111879	Annie B.	"	20	Theo. D'Entremont.	M. W. Pubnico.	8	73 60
121698	Argo.	"	10	Theo Jaquard.	Comeau Hill.	3	30 10
122586	Aspinet.	"	14	Arthur McComiskey.	Lr. E. Pubnico.	4	40 80
122109	Bella.	"	17	Ulysse J. Amiro.	West Pubnico.	2	30 40
121694	Columbia.	"	10	Fred Murphy.	Pubnico Head.	4	36 80
1162-5	Eddie James.	"	79	Yarmouth Trading Co.	Yarmouth.	18	199 60
116528	Edith F. S.	"	67	"	"	17	180 90
126807.	Elizabeth D.	"	79	S. D. D'Entremont.	Lr. W. Pubnico.	20	213 00
121809	Estella.	"	11	Albt. E. Carland.	Pubnico Head.	3	31 10
122461	Eva E.	"	10	Aaron Allen.	Yarmouth.	5	43 50
121872	Francis A.	"	93	Yarmouth Trading Co.	"	20	214 00
122092	Georgie M. Smith	"	13	Thos. E. Smith.	Yarmouth Bar.	5	46 50
122574	Glady's Olla.	"	10	Wm. McNair.	Argyle Sound.	3	30 10
117137	Glorianna.	"	10	Henry LeBlanc.	Abram's River.	2	23 40
116894	Harry M. Johnson	"	14	M. A. Nickerson.	Deep Cove Island.	4	40 80
122099	Hilda.	"	17	Henry Boudreau.	Wedgeport.	5	50 50
122454	Industry.	Barrington	11	Nathaniel Sears.	Port Maitland.	3	31 10
130626	Joseph Lester.	Yarmouth	15	Raymond Amiro.	West Pubnico.	5	48 50
116204	Laurie J.	"	65	E. J. D'Entremont.	"	17	178 90
103709	Lizzie E.	"	19	E. Juston Ellis.	Port-Maitland.	3	39 10
130625	Louis P.	"	60	L. P. D'Entremont.	West Pubnico.	18	180 60
116899	Lydia L.	"	14	Adolphe LeBlanc.	Wedgeport.	2	27 40
121903	M. F. Atwood.	Barrington	15	John Surette.	Morris Island.	5	48 50
122240	M. L. Nickerson.	"	10	Wm. H. Nickerson.	Argyle Sound.	4	36 80
116658	Mabel A.	Yarmouth	15	Yarmouth Trading Co.	Yarmouth.	4	41 80
121879	Matilda.	"	10	Wm. C. Hatfield.	"	4	36 80
122231	Minola.	Barrington	13	Stillman Smith.	Lr. Argyle.	2	26 40
121637	Monitor.	Yarmouth	10	Wm. H. Adams.	Port-Maitland.	4	36 80
126187	Nathalie.	Yarmouth	28	Yarmouth Trading Co.	Yarmouth.	5	61 50
111875	Nelson A.	"	72	"	"	18	192 60
103706	Regine.	"	10	T. A. D'Entremont.	West Pubnico.	5	43 50
117044	S. B. Millard.	Barrington	20	Louis A. Amiro.	"	6	60 20
121875	Toronto.	Yarmouth	13	Howard Atkins.	Port Maitland.	3	33 10
103711.	Venite.	"	24	Jas. E. Crosby.	Yarmouth.	4	50 80
122134	Venus.	"	10	L. A. D'Entremont.	West Pubnico.	3	30 10
121894	Vice Reine.	"	12	Hugh McManus.	Yarmouth.	6	52 20
122452	Virginia.	"	17	Jas. L. Purdy.	Rockville.	2	30 40
122465	White Wings.	"	11	Joseph Harris.	Yarmouth.	1	17 70

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Liste des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouveau-Brunswick.

COMTÉ DE CHARLOTTE.

Numéros officiels	Noms des navires.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Noms des propriétaires ou des propriétaires-gerants.	Domiciliés à	Nombre d'honimes payés.	Montants des primes payées.
							fr c.
92517	Ada	St. Andrews	10	Wm. Matthews	Letete	2	23 40
107903	Ava M.	"	17	Geo. A. Johnson	Woodward's Cove	3	37 10
122573	Bohemia	"	10	T. M. Dakin	North-Head	5	43 50
122250	Bonita	"	15	Benj. Carter	Secley's Cove	2	28 40
103114	Edward Morse	"	32	Alex. Calder	Campobello	4	58 80
80882	Ella Mabel	"	14	Eldorado G. Lee	Beaver-Harbour	2	27 40
111527	Etta H.	Digby	10	Geo. Justason	Black's-Harbour	3	30 10
130425	Fannie May	St. Andrews	25	Wm. McLellan	Campobello	1	31 70
111552	Flora B.	"	13	Nelson Ingersoll	Woodward's Cove	3	33 10
112282	Florence H.	Digby	20	John Malloch	Wilson's Beach	2	33 40
107910	Grace & Ethel	St. Andrews	16	A. Ingersoll	Woodward's Cove	5	49 50
111839	Harry C.	Digby	16	Lewis Matthews	Letete	4	42 80
83463	Havelock	St. Andrews	33	William James	Wilson's Beach	2	46 40
112590	Helen & Beatrice	"	29	Gordon C. Calder	Campobello		29 00
103121	Island Girl	"	17	Birdell Lambert	Woodward's Cove	3	37 10
122591	Jennie T	"	31	Jas. Nesbitt	North-Head	5	64 50
103997	Jessie James	"	11	Josephine Frankland	White-Head	3	31 10
122242	Mary M. Lord	"	21	Leonard Bros.	St-John	1	27 70
130427	Mollie G. Gaskill	"	23	Jos. E. Gaskill	North-Head	4	49 80
103993	Pythian Knight	"	19	Frank Ingeroll	Grand-Manan	3	39 10
107904	Quoddy Queen	"	13	Chas. H. Matthews	Letete	1	19 70
107806	Rena F.	"	12	Jno. Ingersoll	Woodward's Cove	4	38 80
121660	Squanto	Yarmouth	11	Howard Calder	Campobello	3	31 10
85390	Susan C.	Barrington	21	Sewall Newman	Wilson's Beach	6	61 20
59387	Telephone	St. Andrews	19	Alfred Stanley	North-Head	6	59 20
107440	Three Links	"	12	Robt. A. Main	Woodward's Cove	2	25 40
103111	Volunteer	"	14	Geo. Ingersoll	"	3	34 10

COMTÉ DE GLOUCESTER.

130658	Abutilon	Chatham	19	Jos. Lacroix	Caraquet	4	45 80
72099	Adelina	"	12	Patk. Blanchard	"	4	38 80
103081	Albatross	"	13	Wm. Fruing & Co.	"	5	46 50
112156	Albert W.	"	10	Philorome Chiassou	"	5	43 50
130985	Alexisna	"	17	Romain A. Noel	Little-Lamèque	5	50 50
122037	Alice	"	15	Sevère Duguay	"	5	48 50
130332	Alika P.	"	15	Zoël G. Paulin	Lamèque	4	41 80
112162	Alma	"	12	Agapit Duguay	"	5	45 50
92419	Anna	"	12	Jérémie S. Aché	"	4	38 80
100960	Annie M.	"	11	W. S. Loggie Co.	Chatham	5	44 50
96739	Argeline	"	14	F. T. B. Young	"	5	47 50
130988	Aviator	"	17	Pierre S. Lanteigne	Caraquet	4	43 80
103072	Ben-Hur	"	12	Adolphe Leclerc	"	5	45 50
100975	Big Bear	"	10	Gervais Plourde	"	3	30 10
100299	Blanchard	"	12	Robin, Jones & Whitman	"	4	38 80
103589	Blenheim	"	13	"	"	4	39 80
130657	Bolina	"	20	"	"	4	46 80
103730	Britannia	"	13	Wm. Fruing & Co.	"	4	39 80
100780	Britannic	"	12	W. S. Loggie Co.	Chatham	4	38 80
111465	C. R. C.	"	13	Robin, Jones & Whitman	Caraquet	4	39 80
100988	Caesar	"	10	G. P. Chiasson	"	4	36 80
109774	Calliope	"	12	Raphaël Hébert	"	4	38 80
130339	Caraquet	"	19	Philius Doiron	"	5	52 50
130396	Castaleno	"	28	Robin, Jones & Whitman	"	6	68 20
103271	Celia	"	11	D. D. Landry	"	4	37 80
103585	Cerdric	"	14	Henri X. Chenard	"	4	40 80

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouveau-Brunswick—Suite.

COMTÉ DE GLOUCESTER—Suite.

Numéros officiels	Noms des navires.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Noms des propriétaires ou des propriétaires-gérants.	Domiciliés à	Montants des primes payées.	
						Nombre d'hommes payés.	§ c.
100784	Charlotte	Chatham.	13	F. T. B. Young	Caraget.	3	33 10
133911	Contribution	"	11	Guillaume Chenard	"	3	31 10
103083	Corsair	"	10	Wm. Fruing & Co	"	3	30 10
133920	Cute.	"	12	Abraham Chiasson	Island-River.	4	38 80
100913	Daïfodil	"	10	Wm. Fruing & Co.	Caraget.	4	36 80
130998	De Grace	"	10	Jas. De Grace	Shippegan.	3	30 10
103076	Dipper.	"	12	W. S. Loggie & Co.	Chatham.	4	35 80
130982	Dit-on.	"	12	John Poirier.	Caraget.	4	38 80
103948	Dora.	"	12	Robin, Jones & Whitman	"	4	38 80
112155	Dora.	"	10	Séraphin Doiron.	Miscou-Harbour.	4	36 80
122053	Dorie.	"	10	Peter P. Chiasson	Island-River	4	36 80
100999	Dove.	"	11	Wm. Fruing & Co.	Caraget.	4	37 80
100998	Eagle.	"	10	Alfred Gauvin.	Mizonette	5	43 50
116979	Elie Anne	"	17	Jos. J. Doiron.	Caraget.	4	43 80
100293	Eliza	"	15	F. T. B. Young	"	5	48 50
103590	Eliza.	"	13	Robin, Jones & Whitman	"	4	39 80
130986	Emerencienne	"	17	Théophile Noël.	Lamèque.	5	50 50
92585	Emma	Gaspé.	19	Sydney Des Brisay	Petit-Rocher.	1	25 70
100911	Emperor	Chatham.	10	Wm. Fruing & Co.	Caraget.	4	36 80
133925	En Avant	"	11	André Ache.	Lamèque.	3	31 10
100772	Estelle.	"	13	Harry Rive	Caraget.	3	33 70
100787	Ethel.	"	11	F. T. B. Young	"	4	37 80
133916	Etoile d'un Marin.	"	20	Octave Noël.	Lamèque.	5	53 50
122058	Evangeline.	"	10	Vilas Frigot.	Mizonette	3	30 10
92417	Evangeline.	"	11	Xavier B. Noël.	Little-Lamèque.	5	44 50
103901	Falcon.	"	10	Jos. X. Chiasson	Caraget.	4	36 80
103077	Fame.	"	10	Geo. D. Mallet.	Shippegan.	4	36 80
133926	Fidelis	"	11	Amédée L. Duguay	Little-Lamèque.	2	24 40
122621	Fillera	"	18	Harry Rive	Caraget.	4	44 80
130654	Fish Seeker	"	20	Gust. J. Gallien	"	3	40 10
100298	Fisher	"	12	Louis Guignard.	Lamèque.	4	38 80
61445	Flavie	"	13	Alex. Frigault.	Caraget.	4	39 80
111468	Fleetwing	"	14	Wm. Fruing & Co.	"	4	40 80
112165	Flying Cloud.	"	13	W. J. Robichaud	Shippegan.	4	39 80
100782	Flying Foam.	"	12	F. T. B. Young	Caraget.	4	38 80
112151	Flying Foam.	"	18	Robin, Jones & Whitman	"	4	44 80
116479	Fortuna	"	10	Prosper Boudreau	Mizonette	3	30 10
111467	Four Brothers	"	13	Henri Albert	Caraget.	5	46 50
100778	Gambetta	"	13	W. S. Loggie Co.	Chatham.	4	39 80
111464	Gazelle.	"	13	Robin, Jones & Whitman	Caraget.	4	39 80
100954	Gazelle	"	10	W. S. Loggie & Co.	Chatham	4	36 80
100963	Gen	"	11	G. G. Doiron	Blue-Cove	5	44 50
96733	Gen	"	12	Wm. Fruing & Co.	Caraget.	5	45 60
103766	Genesta	"	12	Jos. G. Chiasson.	Island-River.	4	38 80
116980	Georgina.	"	15	W. S. Loggie Co.	Chatham.	5	48 50
103282	Gilknockie.	"	11	Harry Rive	Caraget.	5	44 50
131336	Ginger.	"	20	Luc L. Friolet	"	4	46 60
103086	Gipsy	"	20	W. S. Loggie Co.	Chatham.	4	46 80
111848	Gipsy	"	15	Wm. Fruing & Co.	Caraget.	3	35 10
107775	Gold Seeker	"	13	Robin, Jones & Whitman	"	4	39 80
122491	Good Intent	"	10	André D. Chiasson	Lamèque.	2	23 40
112157	Grasshopper	"	16	Harry Rive.	Caraget.	4	42 80
92418	Grip.	"	12	Gustave Chenard.	"	4	38 80
111849	Happy Home	"	16	Harry Rive	"	4	42 80
100994	Hercules	"	10	Léandre Paulin	"	4	36 80
107771	Heron.	"	13	Wm. Fruing & Co.	"	4	39 80

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouveau-Brunswick—*Suite.*COMTE DE GLOUCESTER—*Suite.*

Numeros officiels	Noms des navires.	Ports d'enregistrement.	Tonnage.	Noms des propriétaires ou des propriétaires-gérants.	Domiciliés à	Nombre d'hommes payés.	Montants des primes payées.	
							\$	c.
103939	Hope	Chatham	11	John Michon	Caraget	5	44	50
103765	Hirondelle	"	11	Agapit Leclerc	"	5	44	50
100906	Hotspur	"	10	Isaïe Lanteigne	"	3	30	10
130992	Hoy	"	11	Clément Lanteigne	Lamèque	3	31	10
117181	Ida	"	16	Jos. Savoy	"	4	42	80
103931	Irene	"	12	Wm. Fruing & Co.	Caraget	4	38	80
96724	Isabel	"	11	J. Bte. Hébert	"	5	44	50
131006	J. L. B.	"	13	J. N. LeBouthillier	"	4	39	80
103289	Jersey Lily	"	12	Wm. Fruing & Co.	"	3	32	10
100958	John B.	"	11	W. S. Loggie Co.	Chatham	4	37	80
130991	Joseph Marie G.	"	22	Charles Gauvin	Little-Lamèque	4	48	89
100965	Josephine	"	11	Harry Rive	Caraget	3	31	10
112169	Kathleen	"	15	Wm. Fruing & Co.	Caraget	4	41	80
111466	King Edward	"	14	Robin, Jones & Whitman	"	4	40	80
103949	Kingfisher	"	13	Wm. Fruing & Co.	"	5	46	50
103288	Kite	"	11	P. E. Lanteigne	"	2	24	40
107774	Klondyke	"	14	Robin, Jones & Whitman	"	4	40	80
103283	Koh-i-noor	"	13	Joseph A. Doiron	"	3	33	10
130984	L'Acadie	"	17	Lange Aché	Lamèque	5	50	50
130337	L'Acadienne	"	18	Jno. S. Noël	"	4	44	80
111461	Ladysmith	"	17	Hypolite Chiasson	Little-Lamèque	5	50	50
130983	Lamecca	"	19	Camille Aché	Lamèque	5	52	50
103003	Lark	"	10	Wm. Fruing & Co.	Caraget	4	36	80
130987	L'Assomption	"	18	J. J. Z. Chiasson	"	5	51	50
133927	Lefebvre	"	11	Sebastien Savoy	Shippegan Isld.	3	31	10
107773	L'Etoile	"	15	Prudent Gallien	Caraget	5	48	50
122059	Letty Jane	"	15	Wm. Fruing & Co.	"	5	48	50
112152	Lillian	"	15	Robin, Jones & Whitman	"	4	41	80
100972	Lizzie D.	"	11	F. T. B. Young	"	4	37	80
130981	Lobelia	"	21	Théotime Gallien	"	4	47	80
116977	Mabel	"	16	W. S. Loggie Co.	Chatham	4	42	80
130999	Mabel Luce	"	11	Philip Luce	Little-Shippegan	3	31	10
102154	Mac	"	11	Wm. J. Ward	Miscou Harbour	3	31	10
110955	Majestic	"	10	W. S. Loggie Co.	Chatham	5	43	50
112158	Maple Leaf	"	13	Wm. Fruing & Co.	Caraget	5	46	50
116978	Margaret	"	16	W. S. Loggie Co.	Chatham	5	49	50
112163	Margaret Ann	"	13	John Jones	Little-Lamèque	4	39	80
72100	Marie	"	11	Pierre A. Doiron	Caraget	4	37	80
107779	Marie	"	15	Gaspard Savoie	Shippegan	3	35	10
103278	Marie Celia	"	13	Frank Baudin	Miscou Harbour	5	46	50
133919	Marie Delphine	"	16	Jos. H. Savoie	Lamèque	5	49	50
117182	Marie Etoile	"	20	Jos. A. Doiron	Caraget	4	46	80
1002 2	Marie Joseph	"	12	Pierre P. Noël	Little-Lamèque	5	45	50
133994	Marie Justine	"	24	Jos. A. Doiron	Caraget	3	44	10
100295	Marie Louisa	"	18	Jos. A. Paulin	"	4	44	80
116471	Marie Louise	"	10	Gustave Chiasson	"	3	30	10
111847	Mary	"	14	David Albert	"	4	40	80
130655	Mary E. Rive	"	21	Harry Rive	"	5	54	10
103084	Mary Emma	"	11	Wm. Fruing & Co.	"	4	37	86
130995	Mary J. Margaret	"	25	Harry Rive	"	4	51	80
92413	Mary Jane	"	14	Harry Rive	"	3	34	10
130994	Mary M. Florence	"	32	Harry Rive	"	5	65	50
116478	Mary O.	"	11	Jos. G. Cormier	Mizonette	3	31	10
100957	Mary R.	"	12	W. S. Loggie Co.	Chatham	4	38	80
116475	Mary Rose	"	17	Robin, Jones & Whitman	Caraget	3	37	10
112161	Mary Star	"	15	H. LeBouthillier	"	5	48	50
112150	Mary Star of the Sea	"	15	Luke Friolet	"	5	48	50

LISTE des navires qui reçu des primes de pêche, etc—Nouveau-Brunswick—*Suite.*COMTÉ DE GLOUCESTER—*Suite.*

Numéros officiels	Noms des navires.	Ports d'enregistrement.	Tonnage.	Noms des propriétaires ou des propriétaires-gérants.	Domicilié à	Nombre d'hommes payés.	Montants des primes payées.	
							9	c.
111844	Mary Star of the Sea.	Chatham	14	Robin, Jones & Whitman				
116477	Mary Star of the Sea.	"	20	Ferdinand Savoy	Caraquet	1	40	80
107777	May Flower	"	11	Fred. Lanteigne.	Shippegan	4	46	80
103768	Mayflower.	"	13	Robin, Jones & Whitman	Little Shippegan.	4	44	50
130997	Médaille d'Or	"	24	Huguet Lanteigne.	Caraquet.	5	46	50
100779	Mermaid.	"	11	W. S. Loggie Co.	"	4	50	80
112164	Merry Christmas.	"	13	Celestin Jean	Chatham.	4	37	80
133924	Merveille.	"	12	Arthur J. Aché.	Little Lameque.	4	39	80
100300	Mikado.	"	13	Robin, Jones & Whitman	Lameque	2	25	40
130659	Mildred Elaine.	"	20	Wm. Fruing & Co.	Caraquet.	3	33	10
133922	Morning Dew.	"	10	Edmond E. Robichaud	"	5	53	50
117188	Morning Star.	"	14	Alexis Noël	Shippegan Island.	3	30	10
122055	Olive.	"	14	Alexis Noël	Lameque	4	40	80
103004	Oriole.	"	11	Thos. A. Lanteigne	Caraquet.	4	40	80
103005	Osprey.	"	10	Wm. Fruing & Co.	"	3	31	10
133917	Ovarseer	"	10	Thos. J. Mallet	Shippegan.	3	30	10
130656	P. A. L.	"	20	F. F. Chiasson	Island River.	4	46	80
10094	P. T. S.	"	17	P. A. Lanteigne.	Caraquet.	5	50	50
100297	Palma.	"	11	E. O. LeBouthillier.	"	4	37	80
103776	Patrick.	"	14	Aimée Aché.	Lameque.	4	40	80
112125	Pearl.	"	11	W. S. Loggie Co.	Chatham.	5	44	50
103778	Pelican.	"	14	Luc Lanteigne.	Caraquet.	4	40	80
133923	Pembina.	"	13	Wm. Fruing & Co.	"	3	33	10
103674	Petrel.	"	17	Jean Aché.	Lameque	5	50	50
122623	Pride of the Fleet.	"	12	Philorome Ross	Caraquet.	4	38	80
116974	Providence.	"	24	Robin, Jones & Whitman	"	5	57	50
98740	Providence.	"	18	M. L. Lanteigne.	"	5	51	50
130335	R. J. W.	"	13	Prosper Leger.	Caraquet.	4	39	80
100775	Red Gauntlet.	"	26	Robin, Jones & Whitman	"	4	52	80
103586	Remus.	"	11	J. H. LeBouthillier.	"	3	31	10
103078	Reward.	"	17	W. S. Loggie Co.	Chatham.	4	43	80
130661	Richibucto Pearl.	"	13	L. B. Albert.	Caraquet.	4	39	80
97191	Rita.	"	12	A. T. Mallet.	Shippegan.	4	38	80
111470	River Branch.	"	12	Robin, Jones & Whitman	Caraquet.	4	38	80
133922	Robichaud.	"	11	Wm. Fruing & Co.	"	4	37	80
103946	Robin.	"	10	P. G. Robichaud.	Shippegan.	3	30	10
103587	Romulus.	"	12	Robin, Jones & Whitman	Caraquet.	4	38	80
92404	Rosa.	"	19	W. S. Loggie Co.	Chatham.	4	45	80
100908	Rosalie.	"	17	Fredk. Lanteigne.	Caraquet.	4	43	80
100773	Rupert.	"	10	P. G. Lanteigne.	"	4	36	80
116972	St. André.	"	12	Eustazade L. Albert.	"	4	38	80
116473	St. Anne.	"	15	André A. Aché.	Lameque.	4	41	80
111469	St. John.	"	14	Onésime Chiasson	"	5	47	50
112167	St. Joseph.	"	13	John Aché	"	4	39	80
103008	St. Joseph.	"	10	Raphael Gionet.	Caraquet.	4	36	80
130660	St. Sauveur.	"	12	Eugene H Gauvin.	Lameque	5	45	50
107776	St. Peter.	"	18	Isaie Chiasson.	"	5	51	50
117187	Ste. Anne.	"	12	Jno. G. Chiasson.	Caraquet.	4	38	80
117189	Ste. Cecelia.	"	13	Jean P. Noël.	Lameque.	3	33	10
122051	Ste. Julie.	"	13	Gelas Aché.	Little Lameque.	4	39	80
133915	Samuel LeGrand.	"	12	Marcelin Noël.	Lameque	4	38	80
74401	Sara.	"	14	Alex. J. Robichaud.	Shippegan.	3	34	10
		"	11	Francis S. Doiron.	Caraquet.	4	37	80

Liste des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc., Nouveau-Brunswick—Suite.

COMTÉ DE GLOUCESTER—Fin.

Numéros officiels	Noms des navires.	Ports d'enregistrement.	Tonnage.	Noms des propriétaires ou des propriétaires gérants.	Domiciliés à	Nombre d'hommes payés.	Montants des primes payées.	
							§	c.
100907	Sarah	Chatham	10	F. T. B. Young	Caraquet	4	36	80
117190	Saturn	"	10	Dominick Blanchard	Mizonette	4	36	80
103584	Saxon	"	13	Jos. Baudin	Caraquet	4	39	80
100959	Sea Bird	"	10	W. S. Loggie Co.	Chatham	4	36	80
126254	Sea Duck *	"	16	Edward P. Roy	Bathurst	4	43	60
126254	Sea Duck	"	16	"	"	3	36	10
100914	Sea Flower	"	11	Ernest Marks	Miscou-Harbour	3	31	10
96926	Sea Foam	"	15	Jno. M. Ward	Miscou-Centre	4	41	80
100901	Sea Flower	"	12	J. P. Lanteigne	Caraquet	4	38	80
96731	Sea Star	"	13	Patrick Albert	"	4	39	80
133913	Selonia	"	11	A. T. Chiasson	Shippegan	3	31	10
133914	Shippegan Pearl	"	10	Jos. Brideau	"	2	23	40
130993	Shippegan's Best	"	10	W. S. Loggie Co.	Chatham	4	36	80
133925	Sillery	"	12	Jos. Aché	Lamèque	2	25	40
100961	Silver Moon	"	14	W. S. Loggie Co.	Chatham	4	40	80
100788	Sir Charles	"	11	Napoleon E. Gionet	Caraquet	4	37	80
122060	Spark	"	10	Wm. Fruing & Co.	"	3	30	10
100963	Stanley	"	10	André D. Gionet	"	3	30	10
103087	Stanley	"	10	Jos. Chiasson Jr.	Island-River	4	36	80
133912	Star of Shippegan	"	11	M. D. Chiasson	Shippegan	5	31	10
103767	Stella Maris	"	19	Robin, Jones & Whitman	Caraquet	4	45	80
122056	Sunbeam	"	14	Wm. Fruing & Co.	"	4	40	80
111845	Superior	"	14	Robin, Jones & Whitman	"	4	40	80
103947	Swallow	"	13	Marcin Diron	"	4	39	80
103006	Swallow	"	11	Wm. Fruing & Co.	"	2	24	40
103762	Swan	"	14	"	"	4	40	80
100777	Teutonic	"	11	W. S. Loggie Co.	Chatham	4	37	80
96738	Three Brothers	"	12	J. N. E. Lanteigne	Caraquet	4	38	80
117184	Three Brothers	"	16	D. F. Chiasson	Ile de Shippegan	5	49	50
100918	Tickler	"	12	Robin, Jones & Whitman	Caraquet	5	45	50
112159	United Empire	"	17	T. O. LeBouthillier	"	5	50	50
103285	Valkyrie	"	12	Jos. F. Hébert	"	4	38	80
103775	Victoria	"	16	W. S. Loggie Co.	Chatham	4	42	80
133921	Vika	"	29	Maximin Paulin	Petite-Lamèque	5	62	50
117183	Vina	"	14	Jacques Noel	Lamèque	5	47	50
100995	Voltaire	"	10	Luc Mailloux	Caraquet	4	36	80
100966	Von Moltke	"	11	Pierre J. Frigot	"	3	31	10
103588	Vulture	"	13	W. S. Loggie Co.	Chatham	4	39	80
122054	White Fish	"	13	Europe Chiasson	Lamèque	5	46	50
100953	White Wings	"	10	F. T. B. Young	Caraquet	4	36	80
100973	World's Fair	"	11	"	"	4	37	80
103079	Wren	"	11	Jos. B. Paulin	"	4	37	80
100920	Zephyr	"	12	Robin, Jones & Whitman	"	4	38	80

COMTÉ DE KENT.

126771	Dorothy F	Richiboucto	12	W. E. Forbes	Richiboucto	2	25	40
130665	Fulta	"	14	Geo. H. Long	"	1	20	70
116088	Harry Dickson	"	10	W. E. Forbes	"	2	23	40
130662	Jardineville	"	10	A. J. Arseneau	Jardineville	2	23	40
116089	Joseph Doucette	"	10	Albert Daigle	Petit-Nord-ouest	2	23	40
130664	Lapewalem	"	10	Mrs. Jos. Doucette	Rexton	2	23	40
116634	Ocelot	"	11	W. E. Forbes	Richiboucto	2	24	40

* Pour 1912.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc., Nouveau-Brunswick — Suite.

COMTÉ DE KENT—Fin.

Numéros officiels	Noms des navires.	Ports d'enregistrement.	Tonnage.	Noms des propriétaires ou des propriétaires gérants.	Domiciliés à	Nombre d'hommes payés.	Montants des primes payées.
							\$ c.
126773	S. and G.....	Richibouctou....	10	Sylvester Gray.....	St-Charles.....	2	23 40
126777	Samuel G.....	".....	10	A. & R. Loggie.....	Richibouctou....	2	23 40
116685	Sea Alder.....	".....	10	W. E. Forbes.....	".....	2	23 40
126772	Sylvaee.....	".....	10	James Legooof.....	".....	4	36 80
126778	3 0 3.....	".....	10	W. E. Forbes.....	".....	2	23 40
126774	Wawota.....	".....	11	Wm. H. Long.....	".....	2	24 40

COMTÉ DE NORTHUMBERLAND.

122499	Beat the Wind....	Chatham.....	10	T. B. Williston.....	Baie-du-Vin.....	1	16 70
96725	Bessie T.....	".....	10	Donald Loggie.....	Burnt-Church....	4	36 80
130338	Financier.....	".....	10	Bernard Williston..	Baie-du-Vin.....	1	16 70
130333	Maggie Swift.....	".....	11	Gordon Murdoch....	Hardwick.....	1	17 70
92420	Mary Louise.....	".....	13	Donald Loggie.....	Burnt-Church....	4	39 80
116683	Plum.....	".....	10	Michael Jimmo.....	Escuminac.....	2	23 40
100952	Replevin.....	".....	10	Henry Albert.....	Neguac.....	3	30 10
130340	Skidoo.....	".....	11	Harrison Murdoch..	Hardwick.....	1	17 70
126252	White Cap.....	".....	11	Wm. Jimmo.....	Escuminac.....	3	31 10

COMTÉ DE RESTIGOUÏCHE.

103826	Superbe.....	Paspebiac.....	12	Geo. A. Jarvis.....	Frédéricton.....	2	25
--------	--------------	----------------	----	---------------------	------------------	---	----

COMTÉ DE ST-JEAN.

103704	Whisper.....	Yarmouth.....	31	Chas. Harkins.....	Dipper-Harbour..	3	51 10
--------	--------------	---------------	----	--------------------	------------------	---	-------

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

COMTÉ DE KINGS.

112021	Annie M.....	Canso.....	29	Thomas Poole.....	Souris.....	4	55 80
94643	Carrie M. C.....	Lunenburg.....	39	Allan McLeod.....	Murray-Harbour..	8	92 60
100696	Emerson.....	Pictou.....	30	Jno. McKenzie.....	Beach-Point.....	4	56 80
116308	Francis D. Cook..	Charlottetown..	47	Herbert Cahoon....	Murray-Harbour..	6	87 20
122081	Frank.....	".....	10	Jos. M. Cheverie..	Souris.....	5	43 50
123086	Florence.....	".....	14	Philp Billard.....	Beach-Point.....	2	27 40
126063	John G. Scrimgeour	".....	14	Herbert Williams..	Murray-Harbour..	2	27 40
107751	Minnie Laura.....	".....	31	Reuben Penny.....	".....	4	57 80
107985	Muriel.....	Shelburne.....	25	M. Sencabaugh.....	".....	4	51 80
112378	Olive S.....	Charlottetown..	26	Albert Gosbee.....	".....	1	32 70
116296	Outlook.....	".....	21	Hugh Jackson.....	".....	4	47 80
96727	Ryse.....	Chatham.....	11	Wm. R. Chennel....	Souris.....	3	31 10

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche—Ile-du-Prince-Edouard—*Suite.*

COMTE DE PRINCE.

Nombres officiels	Noms des navires.	Port d'enregistrement	Tonnage.	Noms des propriétaires ou des propriétaires gérants.	Domiciliés à	Nombre d'hon- mes payés.	Montants des primes payées.	
							\$	c.
117096	Alaska.....	Arichat.....	10	G. N. Matthews.....	Alberton.....	3	30	10
103279	Alice Maud.....	Chatham.....	10	Jos. Gallant.....	Ebbsfleet.....	4	36	80
121860	Aurora.....	Lunenburg.....	10	Jno. T. Stewart.....	West Point.....	3	30	10
116513	Laurie H.....	".....	16	Wm. C. Leavitt.....	Alberton.....	4	42	80
100580	Maggie E. C.....	".....	20	Jas. Mountain.....	Malpèque.....	4	46	80
94793	May English.....	Richiboucto.....	10	Daniel English.....	Miméngash.....	1	16	70
103592	Rosamond.....	Charlottetown..	18	Geo. A. Champion..	Darnley.....	3	38	10

COMTE DE QUEENS.

100445	Carrie O.....	Canso.....	12	Thos. Hiscott, Sr....	Stanley Bridge....	4	38	80
117059	Fortuna.....	".....	14	J. Delaney.....	French River.....	2	27	40
107763	Guinea.....	Charlottetown..	10	Boyce Harding.....	".....	4	36	80
130343	Libby P.....	".....	11	Jos. Pineau.....	North Rustico....	6	51	20
126068	Mary E. Spears...	".....	10	David Spears et al..	French River.....	3	30	10
92745	Surprise.....	".....	18	Frank Pidgeon.....	".....	3	38	10

PROVINCE DE QUÉBEC.

COMTE DE GASPÉ.

116294	Charlotte S.....	Charlottetown..	14	J. Cassidy.....	Amherst, M. I....	3	34	10
85400	Minnie M.....	Iles Madelein e..	13	Honoré Cormier.....	".....	5	46	50
85399	Minnie May.....	".....	10	Wm. Boudreau.....	".....	5	43	59
85408	Onato.....	".....	35	Vital Boudreau.....	Grindstone.....	7	81	90
92571	Primrose.....	Halifax.....	14	Fortune Cormier.....	Amherst, M. I....	5	47	50
111430	Shamrock.....	".....	23	A. V. Vigneau.....	".....	5	56	50

ENTRÉES, COTE DE L'ATLANTIQUE—*Fin.*

Numéro.	Noms des navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Iles de la Madeleine.												Totaux.							
				Souris.	Sydney-nord.	Louisbourg.	Arichat.	Port-Hawkesbury.	Canso.	Liscomb.	Halifax.	Lunenburg.	Liverpool.	Lockeport.	Barrington.		Clark's-Harbour.	Shag-Harbour.	Wood's-Harbour.	Port-LaFour.	Yarmouth.	Digby.	Shelburne.
160	Olympia.....	50	16					1	1														4
161	Onata.....	105	23						2	2													19
162	Olga.....	77	18	4					1	2													5
163	Oriole.....	104	27	2		1		1															4
164	Pinta.....	66	18			1																	4
165	Premier.....	97	22	1		1																	4
166	Parazon.....	80	18						3														16
167	Pontiac.....	75	19						3														10
168	Patriot.....	77	17		1	1																	13
169	Preceptor.....	89	18					1															5
170	Priscilla.....	27	8			1	2																9
171	Pythian.....	45	15																				5
172	Quonapowitt.....	76	20																				4
173	Regina.....	111	23																				1
174	Ruth.....	56	16																				4
175	Rhodora.....	81	18																				17
176	Bob Roy.....	77	19	2		1			1														8
177	Rex.....	93	16						5														8
178	Rebecca.....	49	18																				10
179	Richard.....	90	22																				11
180	Romance.....	58	14	1																			13
181	Richard J. Newman.....	53	10	2		1																	5
182	Ralph E. Hall.....	91	15			1			2														4
183	Ralph Russell.....	48	16			1																	4
184	Rodkin.....	77	17			1																	4
185	Senator.....	74	18				2	1															1
186	Selma.....	87	17																				5
187	Stillette.....	99	22	1		1			6														8
188	Sylvania.....	99	23		2				2														1
189	Squanto.....	95	21																				7
190	Sadie M. Nunat.....	36	16							1													9
191	Senator Gardiner.....	97	20																				1
192	Smuggler.....	91	18	2		1																	4
193	Saladru.....	84	19			1																	7

PORTS DE LA COTE DU PACIFIQUE.

Noms des navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Vancouver.	Nanaimo.	Victoria.	Prince-Rupert.	Totaux.
Kingfisher.....	141	37	11	3	4	18
Manhattan.....	134	37	10	3	1	14
New England.....	70	34	10	3	1	14
Totaux.....	345	108	31	9	6	46

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

NAVIRES de pêche des Etats-Unis auxquels, durant l'exercice clos le 31 mars 1914, on a accordé des licences de pêche, émises en vertu de la loi intitulée: "Loi concernant les navires de pêche des Etats-Unis de l'Amérique du-Nord."

Noms des navires.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Port d'émission des licences.	Montant.	
				\$	c.
Maxime Elliott	Gloucester	75	House-Harbour	112	50
Alice	Boston	62	"	93	00
Tacoma	Tacoma	71	"	106	50
Atlanta	Gloucester	74	Arichat	111	00
Alaha	"	100	"	150	00
Fannie Prescott	Boston	87	Woods-Harbour	130	50
Rex	Gloucester	94	Canso	141	00
Premier	"	97	"	145	50
Monitor	"	100	"	150	00
Fannie A. Smith	"	87	"	130	50
A. Pratt Andrew	"	92	"	133	00
Vanessa	Boston	84	"	125	00
Elsie	"	98	"	147	00
Govoner Foss	Gloucester	88	"	132	00
Stilieto	"	99	"	143	50
Cavalier	"	96	"	144	00
Thos. S. Gorton	"	92	"	133	00
Zakima	"	71	"	106	50
Elk	Boston	83	"	124	50
Lucinda I. Lowell	Gloucester	77	"	115	50
Flora L. Oliver	"	71	"	106	50
John Hays Hammond	"	93	"	139	50
Frauces P. Mesquito	"	71	"	106	50
Olympia	"	50	Halifax	75	00
Richard	"	90	"	135	00
Arkana	"	97	Liverpool	145	50
Elma E. Gray	Boston	84	"	126	00
Senator	Gloucester	74	"	111	00
Rhodosa	"	81	"	121	50
Sylvania	"	99	North-Sydney	148	50
Arithusa	"	107	Port-Hawkesbury	160	50
Keneo	"	83	"	124	50
Mystery	"	78	"	117	00
Preceptor	"	89	"	133	50
Avalon	"	85	"	127	50
Athlete	"	96	Shelburne	144	00
Tattler	"	135	"	202	50
Laverna	"	95	Sand-Point	142	50
Margaret	"	79	"	118	50
Conqueror	"	104	"	156	00
Ingomar	"	162	Shelburne	154	50
Oriole	"	104	"	156	00
Jas. W. Parker	Boston	96	Sand-Point	144	00
Oneta	"	105	"	157	50
Mary F. Curtiss	Gloucester	85	"	127	50
Catherine Burke	"	92	Louisburg	138	00
Olga	"	77	Wedgeport	115	50
J. J. Flaherty	"	124	"	186	00
Senator Gardner	"	94	Yarmouth	141	00
Byron H. Mayo	South-West-Harbour	36	"	54	00
T. M. Nicholson	Bucksport, Me	90	St. Peters	135	00
Boyd & Leeds	Salem, Mass.	37	Woods-Harbour	55	50
Wm. H. Rider	Gloucester	45	Canso	67	50
Thalia	"	47	Liverpool	70	50
Independence 2	"	109	Shelburne	163	50
Selma	Boston	87	Sand Point	130	50
Rebecca	"	49	"	73	50
Romona	Gloucester	58	North-Sydney	87	00
Hiram Lowell	Bucksport, Me.	95	Louisburg	142	50
Lizzie Griffin	Bangor, Me.	72	"	106	50
Smuggler	Gloucester	91	Wedgeport	136	50
Flirt	"	82	"	123	00
Ralph Russell	"	48	Pubnico	72	00
Etta Mildred	"	45	"	67	50

5. GEORGE V, A. 1915

NAVIRES de pêche des Etats-Unis auxquels, durant l'exercice clos le 31 mars 1914, on a accordé des licences de pêche, émises en vertu de la loi intitulée: "Loi concernant les navires de pêche des Etats-Unis de l'Amérique du Nord—*Fin.*

Noms des navires.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Ports d'émission des licences.	Montant.
				\$ c.
Eugenia.....	Gloucester.....	66	Yarmouth.....	99 00
Patrol.....	".....	58	Pubnico.....	87 00
Ella G. King.....	".....	52	Souris, I. P.-E.....	78 00
Agnes.....	".....	75	North-Sydney.....	112 50
Morning Star.....	Boston.....	85	Yarmouth.....	127 50
Thos. A. Cromwell.....	".....	85	Sand-Point.....	133 50
Arthusa.....	Gloucester.....	107	".....	160 50
Jessie Costa.....	Boston.....	89	Yarmouth.....	133 50
Morning Star.....	".....	55	".....	127 50
Mertis H. Perry.....	S.-W.-Harbour, Me.....	54	".....	54 00
Georgia.....	Gloucester.....	65	Sand-Point.....	97 50
Esperanto.....	Inconnu.....	91	".....	136 50
Francis P. Mosquito.....	Gloucester.....	71	".....	106 50
Jas. W. Parker.....	Boston.....	96	".....	144 00
Ingomar.....	Gloucester.....	103	Shelburne.....	154 50
John Hays Hammond.....	".....	93	Halifax.....	139 50
Harmony.....	Boston.....	81	".....	121 50
Sylvania.....	Gloucester.....	99	".....	148 50
Yakima.....	".....	71	Liverpool.....	106 50
Lillian.....	Boston.....	95	Yarmouth.....	142 50
Mystery.....	Gloucester.....	79	Halifax.....	118 50
Georgiana.....	Boston.....	87	".....	130 50
Independence 2.....	Gloucester.....	109	Liverpool.....	163 50
Athlete.....	".....	96	Lockeport.....	144 00
Hazel R. Hines.....	".....	79	Pubnico.....	118 50
Bohemia.....	".....	86	Tusket.....	129 00
J. J. Flaherty.....	".....	124	Wedgeport.....	186 00
Annie M. Parker.....	".....	100	Tusket.....	150 00
Senator Gardiner.....	".....	94	Wedgeport.....	141 00
				11,728 50

APPENDICE N^o 18.

SERVICE EXTÉRIEUR DE LA DIRECTION DES PÊCHERIES.

LISTE DES NOMS DES INSPECTEURS DES PÊCHERIES DANS LES DIFFÉRENTES PROVINCES DU CANADA, 1913-14.

Noms.	Adresse postale.	Etendue des juridictions.
McLeod, A. G.....	Jetée Whitney, Sydney, N.-E.....	District n ^o 1.—Ile du Cap-Breton
Hockin, Robt.....	Pictou, N.-E.....	District n ^o 2.—Comtés de Cumberland, Colchester, Pictou, Antigonish, Guysboro', Halifax et Hants.
Fisher, Ward.....	Shelburne, N.-E.....	District n ^o 3.—Comtés de Lunenburg, Queens, Shelburne, Yarmouth, Digby, Annapolis et Kings.
Calder, John F.....	Campobello, N.-B.....	District n ^o 1.—Les comtés de Charlotte et St-Jean.
Morrison, Donald.....	Newcastle, N.-B.....	District n ^o 2.—Comtés de Restigouche, Gloucester, Northumberland, Kent, Westmoreland et Albert.
Harrison, H. E.....	Fredericton, N.-B.....	District n ^o 3.—Comtés de Kings, Queens, Sunbury, York, Carleton et Victoria.
Matheson, J. A.....	Charlottetown.....	Ile du Prince-Edouard.
Wakeham, Wm., M.D.....	Basin de Gaspé, Qué.	Bas du fleuve Saint-Laurent et golfe St-Laurent.
Bernard, C. A.....	St-Césaire.....	Cantons de l'Est.
Riendeau, Jos.....	Longueuil, Qué.....	Les comtés de la province de Québec longeant le St-Laurent à partir de Huntingdon jusqu'à Trois-Rivières.
Foster, T. J.....	Sault-Ste-Marie, Ont.	Les districts de Rivière-La-Pluie, Baie-du-Tonnerre, Algoma, Nipissing, Parry-Sound, Muskoka ; les comtés de Simcoe, Grey et la partie du comté de Bruce donn. sur la baie Georgienne jusqu'au Cap Hurd, y compris les eaux baig. l'île Manitouline, celles à l'int. de cette île, les eaux des îles voisines et, enfin, les eaux de la baie Georgienne, du chenal nord, et les eaux canadiennes du lac Supérieur.
Sheppard, O. B.....	Toronto, Ont.....	La partie du comté de Bruce que baigne le lac Huron à partir du Cap Hurd vers le sud, les eaux du dit comté et celles des comtés de Huron, Lambton, Essex, Kent, Elgin, Norfolk, Haldimand, Welland, Middlesex, Oxford, Perth, Brant, Waterloo, Wellington et Dufferin, plus les eaux canadiennes des lacs Huron, Saint-Clair et Érié, enfin, celles de leurs émissaires et de la rivière Niagara jusqu'aux cataractes.
Hurst, J. S.....	Belleville, Ont.....	Le reste de la province d'Ontario, comprenant les eaux canadiennes de la rivière Niagara à partir des cataractes, la partie canadienne du lac Ontario et du fleuve St-Laurent, plus la moitié de la rivière Ottawa du côté d'Ontario, y compris sa partie dans le comté de Renfrew et, enfin toutes les eaux du lac Simcoe.
Howell, Capt. J. A.....	Selkirk, Man.....	Lac Winnipeg et mers septentrionales. Inspecteur en chef.
Reid, D. F.....	509 Boyd Bldg, Winnipeg, Man.....	Sud et ouest de la province.
Davidson, Geo. S.....	Fort-Qu'Appelle..	{ Province de la Saskatchewan. } Inspecteur
MacDonald, G.C.....	Prince-Albert, Sask.	" d'Alberta et district de McKenzie. } en chef.
Wilson, Justus.....	Noyes-Crossing, Alta	Province de la Saskatchewan.
Payson, C. C.....	Dawson City.....	Alberta-Nord.
Cunningham, F. H.....	New-Westminster..	District du Yukon.
Halladay, A. P.....	"	Province de la Colombie-Britannique—Inspecteur en chef des pêcheries de la province.
Williams, J. T.....	Port-Essington.....	Province de la Colombie-Britannique—sous-inspecteur.
Taylor, E. G.....	Nanaimo.....	—N ^o 1, district sud.
		Province de la Colombie-Britannique—N ^o 2, district nord.
		" " N ^o 3, Ile de Vancouver.

LISTE des gardes-pêche du Canada, 1913-14.*

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Comté d'Annapolis.

Nom du garde-pêche.	Adresse postale.	Etendue de la juridiction.
Purdy, Walter.....	Deep-Brook	Annapolis, comté d'.

Comté d'Antigonish.

McDougall, Hugh	Cross-Roads, Ohio..	Antigonish, comté de
-----------------------	---------------------	----------------------

Comté de Cap-Breton.

King, H. A.	Petit-Bras-d'Or.....	Cap-Breton, comté de.
Gillis, D. M.	Grande Mira.....	" "
McCuish, John.....	Bateston	" "
Hall, Edward	Main-à-Dieu.....	" "
McDonald, Allan.....	Gabarouse Lake.....	" "
McLean, Murdock.....	Jacksonville.....	" "
Ferguson, N.....	Port-Morien.....	" "
Sullivan, Timothy.....	Florence, Sydney M.	" "
Burke, Wm.....	Mira-Ferry	" "
Gillis, J. A.	Grand Mira.....	" "

Comté de Colchester.

Marsh, Lowell.....	Central-Economy....	Colchester, comté de.
Langille, B. S.....	Tatamagouche.....	"
McCleave, J. H.....	Lower Stewiacke....	"

Comté de Cumberland.

Angevine, Frank.....	Middleboro.....	Cumberland, comté de.
Hunter, Clark T.....	Linden	"
Holmes, Capt. D. W.....	Parrsboro.....	"
Kirwan, Frank.....	Wallace	"
Smith, R. S.....	Pugwash.....	"
Embree, Jas. E.....	Oxford.....	"

Comté de Digby.

Torrie, G. E.....	Digby.....	Municipalité de Digby, Digby, comté de.
Aymar, Wm.....	Meteghan	" Clare, "

Comté de Guysboro.

Dillon, John A.....	Guysboro.....	Guysboro, comté de.
Cooper, R. V.....	Wine-Harbour.....	"

Comté d'Halifax.

Gaston, Robt.....	Tangier.....	Halifax, comté d'.
Kennedy, Thos.....	Hubbards.....	"
Rowlings, George.....	Musquodoboit-Harb.	"

* Révisés pour jusqu'à octobre 1914.

LISTE des gardes-pêche du Canada—*Suite.*

NOUVELLE-ECOSSE—*Suite.*

Comté de Hants.

Nom du garde-pêche.	Adresse postale.	Étendue de la juridiction.
Salter, R. J. U.....	Brooklyn.....	Comté de Hants.
Rose, Thos.....	Urbanian.....	"

Comté d'Inverness.

LeBlanc, Lazare.....	Havre de l'Est.....	De la homarderie du Grand-Etang au nord, y compris Chéticamp, havre de l'Est, Petite Rivière, la baie Plaisance et l'Anse Pollet.
Cody, M. J.....	Margaree S.-O.....	Côte d'Inverness, à partir de la Chapelle de G.-Anse jusq. l'Anse Delany, comprenant aussi le lac Ainslie-Est et ses tributaires, Loch-Ran, riv. Margaree S.-O., et tributaires et riv. Margaree à partir du havre Margaree.
Ross, Jas. J.....	Margaree N.-E.....	Côte du comté d'Inverness, à partir de l'Anse Delany au nord, y compris Grand-Etang, havre de l'Est, etc., aussi rivière Margaree N.-E., à partir de son confluent jusqu'à la source, et tous autres cours d'eau jusqu'au comté de Victoria.
McLellan, D. N.....	Dunvegan.....	Comté d'Inverness.
McIntosh, Geo. P.....	Plaisance, baie.....	Côte du comté d'Inverness, s'étendant depuis la baie Plaisance jusqu'à Meat-Cove (inclusivement).
McLennan, Jno. B.....	Kingsville.....	Comté d'Inverness.
McDonald, A. J.....	Seaside, Port-Hood.....	Division ouest de la côte au sud du havre de Mabou, y compris la rivière Mabou S.-O., Port-Hood, Judique, Longue-Pointe, Pte-Hasting et Hawkesbury, jusqu'au bras N.-O. de la riv. des Habitants à l'intérieur, et le côté nord du comté de Victoria, à partir de chez Jos. McKimmon jusqu'à la baie Whyccomagh, et à travers Glencee et les haut. S.-O. de Mabou, jusq. pont Mabou.

Comté de Kings.

Chute, Capt. Edward.....	Canada-Creek.....	Comté de Kings.
Reid, Reuben F.....	Wolfville.....	"
Rathbone, C. F. A.....	Hortonville.....	"

Comté de Lunenburg.

Hebb, L. J.....	Lunenburg.....	Comté de Lunenburg.
Evans, Austin.....	Chester.....	"

Comté de Picou.

Sutherland, Robert.....	River-Jean.....	Division ouest du comté de Picou, compren. la côte et les eaux à partir de la ligne de Colchester jusqu'au récif de Code, part de Picou, et les cours d'eau s'y jetant c'est-à-dire la rivière Jean et ses tributaires, la rivière Toney et la Petite et la Grande rivière au Caribou.
Germain, Wm.....	Reidway.....	Comté de Picou.
McDonald, D. L.....	Bailey's-Brook.....	Comté de Picou.
Pritchard, A. O.....	New-Glasgow.....	Port de Picou, île de Picou, rivière de l'est, de l'ouest et du centre, comté de Picou.

LISTE des gardes-pêche du Canada—Fin.

NOUVELLE-ÉCOSSE—Fin.

Comté de Queens.

Nom du garde-pêche.	Adresse postale.	Etendue de la juridiction.
Fraser, W. E.....	Liverpool.....	Comté de Queens.
Young, Chas.....	Mill-Village.....	"

Comté de Richmond.

Sampson, Anthony.....	L'Ardoise, en bas. . .	Cette partie de la côte maritime, des lacs et des eaux de l'intérieur, à l'est du canal St-Pierre.
Boudrot, Capt. Sylvester.	Petit-de-Grat.	Côte et eaux intérieures de l'Île Madame, y compris la moitié sud des eaux du passage Lennox.
Thibeau, P. J.....	Thibeauville.....	Comté de Richmond.

Comté de Shelburne.

Stoddard, Henry.....	Shag-Harbour.....	A partir de et y compris la rivière Clyde, jusqu'à la ligne de démarcation du comté d'Yarmouth.
Walls, George.....	Shelburne.....	Comté de Shelburne.

Comté de Victoria.

Campbell, Jno. M.....	Au soin de l'agent de la marine, Halifax.	Île St-Paul.
McAulay, Allan.....	Grand-Baddeck.....	Comté de Victoria.
Hellen, Wm.....	Cap-Nord.....	Partie nord du comté de Victoria.
McDonald, A. M.....	Plaster, Côte-Nord . . .	Englishtown-nord jusqu'au Cap La-Boucane à Ingonish-sud.
Grant, Dan. J.....	Boulardarie, Est.....	Grand-Bras-d'Or-nord jusqu'à Englishtown.
Donovan, J. T.....	Ingonish.....	Ingonish, nord et sud, y compris l'Île Ingonish.
McDonald, Wm. A.	Brook, Middle-River	Île Victoria.

Comté d'Yarmouth.

D'Entremont, J. G.....	Middle, O. Pubnico.	Comté d'Yarmouth.
------------------------	---------------------	-------------------

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Comté d'Albert.

Conner, N. D	Alma.....	Comté d'Albert.
------------------------	-----------	-----------------

Comté de Charlotte.

Worrell, Robert.....	St-Andrews.....	Eaux des environs de St-Andrews, allant de Owen-Head à la baie du Chêne.
Fraser, W. A.....	Anse Woodward's, Grand-Manan.....	Île Grand-Manan et eaux environnantes.
Brown, Burden.....	Wilson's-Beach.	Campobello et les îles de l'ouest, comté de Charlotte.
Lord, C. H.....	Anse Lord, Île Deer.	Îles de l'ouest.
Justason, E. C.....	Pennfield.....	Comté de Charlotte.
McNichol, Elgin.....	Letete.....	"
Daley, Patrick.....	Lepreaux.....	"

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

LISTE des gardes-pêche du Canada—*Suite.*NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.**Comté de Gloucester.*

Nom du garde-pêche.	Adresse postale.	Etendue de la juridiction.
Canty, Thomas.....	Bathurst.....	Comté de Gloucester.
Doucet, Jas. P.....	Elm Tree.....	"
Arseneau, Edmond.....	Inkerman.....	"
Sewell, Edmund.....	Pokemouche.....	"
Mourant, John A.....	Caraquette.....	"
Ache, Adolphe.....	Shippegan.....	"

Comté de Kent

Hannah, Wm F.....	Richiboucto.....	Comté de Kent.
Allain, P. A.....	Boucouché.....	Littoral et eaux à l'intérieur des paroisses de Wellington et Sainte-Marie.
Després, E. T.....	Cocagne Bridge.....	Comté de Kent.

Comté de Madawaska.

Gagnon, L. A.....	Edmundston.....	Comté de Madawaska.
-------------------	-----------------	---------------------

Comté de Northumberland.

Abbott, Lemuel H.....	Chatham.....	Les deux rives de la riv. Miramichi, dep. la Pte-au-Quart, au sud jusq. la Pte-du-Chêne, de là au nord jusq. la jonct. des rivières Miramichi, N.-O. et S.-O., avec toutes les îles qui s'y trouvent et les cours d'eau qui s'y jettent.
McDonald, Ronald.....	Bayside.....	Comté de Northumberland.
Williston, Wathan.....	Baie du Vin.....	"
Parker, L. P.....	Derby.....	"
Sutherland, M.....	Red-Bank.....	"

Comté de Queens.

Holmes, Wm.....	Gagetown.....	Comté de Queens.
Worden, A. C.....	Cody's.....	"

Comté de Restigouche.

Hamilton, Wm C.....	Black Lands.....	Baie-des-Chaleurs et tributaires de Belledune à Dalhousie.
Ferguson, Ebenezer.....	Pointe La Nim.....	Rivière Restigouche et ses tributaires dans les comtés de Restigouche et Victoria.
Mowat, Max.....	Campbellton.....	Comté de Restigouche.

Comté de Sunbury.

Babitt, Fred.....	Swan Creek.....	Rivière Saint-Jean, à partir d'Indiantown, comté de Sunbury jusqu'à la ligne du comté d'York.
-------------------	-----------------	---

Comté de Saint-Jean.

Brittain, B. B.....	55 Middle street, St. John West.....	Comté de Saint-Jean.
---------------------	--------------------------------------	----------------------

LISTE des gardes-pêche du Canada—*Suite.*NOUVEAU-BRUNSWICK—*Fin.**Comté de Victoria.*

Noms.	Adresse postale.	Etendue de la juridiction.
Watson, Chas. F.....	Drummond.....	Comté de Victoria.

Comté de Westmorland.

Vienneau, Siffroid.....	Barachois.....	Côte et eaux-intérieures de la paroisse de Shédiac, et partie de la paroisse de Botsford au nord du havre de la Grande-Shemogue, et route jusque près de Bristol Corner, puis passé Bristol Corner et Lowthers jusqu'à la paroisse de Sackville, avec juridiction sur les paroisses de Moncton et Salisbury.
Belliveau, Philip.....	Pré-d'en-haut.....	Paroisse de Dorchester, y compris la rivière Petitcodiac.
Prescott, Robert.....	Baie-Verte.....	Partie de la paroisse de Botsford, comté de Westmorland
Prescott, Joseph.....	".....	Paroisses de Westmorland et Sackville.

Comté de York.

Niles, Thos.....	Fredericton.....	Comté de York.
McNally, Alex.....	Lr. French Village..	"

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD.

Comté de Kings.

Keays, John.....	Souris.....	Comté de Kings.
------------------	-------------	-----------------

Comté de Prince.

McFarlane, John.....	Cap Traverse. . . .	Comté de Prince.
Quinn, Geo.....	Leoville.....	"

Comté de Queens.

McAulay, A. C.....	Tracadie Cross.....	Comté de Queens.
--------------------	---------------------	------------------

PROVINCE DE QUÉBEC.

Comté de Gaspé et Bonaventure.

Kennedy, Frederick....	Douglstown.....	La partie de la province au sud du fleuve Saint-Laurent, y compris le comté de Bellechasse, mais surtout les comtés Bonaventure et Gaspé.
------------------------	-----------------	---

Comté de Québec.

Migneault, T.....	140 rue St-François, Québec.	De Québec au Saguenay sur la rive nord et de Québec à Rimouski sur la rive sud.
-------------------	---------------------------------	---

DOC. PARLEMENTAIRE No 39

LISTE des gardes-pêche du Canada—*Suite.*PROVINCE DE QUÉBEC—*Fin.**Iles de la Madeleine.*

Nom du garde-peche.	Adresse postale.	Etendue de la juridiction.
Chiasson, Cirice.....	Havre-aux-Maisons..	Iles de la Madeleine.
Chevrier, J. A.....	Havre Aubert....	Partie des Iles-de-la-Madeleine comprenant les fles de l'Entrée, Amherst, et à la Meule ainsi que les lagunes de Port-aux-Basques.

Comté de Saguenay.

Comeau, N. A.....	Québec.....	Comté de Saguenay.
Levesque, Elzear.....	Sept-Iles.....	"
Le Blanc, E.....	Pte des Esquimaux..	"
Landry, Wilfrid.....	Natashquan.....	"
Cormier, A.....	Pte des Esquimaux..	"
Evans, T. W.....	Saint-Augustin.....	"
Kennedy, Jas.....	Baie des Rochers....	"

PROVINCE DE MANITOBA.

White, C. L.....	Winnipegosis.....	Manitoba.
Stevenson, E. H.....	Le-Pas.....	Kéwatin, district de.
Daly, Daniel S.....	Selkirk.....	Manitoba.

SASKATCHEWAN.

McNicol, Duncan.....	Wadena.....	Wadena, district de.
Hunter, G. S.....	Lac Dilke.....	District du lac Long, rivière Qu'Appelle, borné au sud par la ligne de base tp. n° 16, au nord par la ligne tp. n° 30, à l'est par le côté du rang 19, et à l'ouest par le côté ouest du rang 27, le tout à l'ouest du 2e méridien.
Fitzgerald, Ira.....	Meota.....	District du lac Jackfish.
Clarke, Thos.....	Lac Montréal, B.P.....	Lac Daim-Rouge et district du lac la Rouge.
Beatty, Edward.....	Lac Vert, B.P.....	District de l'île la Crosse.

ALBERTA.

Hoad, Nelson J.....	639 6th Ave. west, Calgary.	Alberta-sud.
Wood, Ingram.....	Wetaskiwin.....	Pigeon, lac, etc.
Travers, Oliver.....	Grouard.....	Petit lac de l'Esclave et environs.

COLOMBIE BRITANNIQUE.

District n° 1.

John McLeod.....	Nelson.....	Kootenay, district de.
Charles J. Godwin.....	Vernon.....	Yale, district de.
Horatio Shoton.....	Kamloops.....	Kamloops, district de.
J. L. Hill.....	Quesnel.....	Lillooet district de, nord de Clinton, Caribou et Cassias.
D. J. M. Perkins.....	Fort George.....	

District n° 2.

Gunner Saugstad.....	Rivers Inlet.....	Rivers Inlet, district de.
Stewart Norrie.....	Prince Rupert.....	Prince Rupert, district de.
W. T. Adamson.....	Naas.....	Rivière Naas, district de.
John Widsten.....	Bella Coola.....	Bella Coola et Kinsquit, districts de.
Chas. Harrison.....	Massett, Q. C. I.....	Iles-de-la-Reine-Charlotte.
James Boyd.....	Vancouver.....	Division centrale, district de, n° 2.

LISTE des gardes-pêche du Canada—Fin.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—Fin.

District n° 3.

Nom du garde-pêche.	Adresse postale.	Etendue de la juridiction.
W. M. Galbraith.....	14 Ridge Road, Victoria	Rivière Cowichan, district de la Clayoquot
John Grice	Clayoquot	Clayoquot Sound, district de Alberni
J. B. Wood.....	Alberni	Alberni, district d'
R. M. Colvin.....	Cowichan Station	Cowichan, district de.
Harry McIndoo.....	Nanaimo	Nanaimo, district de.
Capt. Harry Beadnall.....	Courtney	Comox, district de.
A. F. Lloyd.....	Quathiaski	Campbell, district de la rivière.
Alex. Lucas.....	Alert Bay	Alert, district de la baie.
Arthur Newland.....	Welcome Pass, Pender Har	Pender, district du port de.

LISTE DES EMPLOYÉS CHARGÉS DES PISCIFACTURES DE L'ÉTAT, ETC., 1913-14.

Nom.	Adresse postale.	Provinces.	Emploi.
McLeod, A. W.....	Belleville.....	Ontario.....	Directeur de pisciculture.
Parker, Wm.....	Sandwich.....	".....	"
Parker, Ray.....	Kenora.....	".....	"
McNab, A. J.....	Port Arthur.....	".....	"
Eldridge, W. J.....	Warton.....	".....	"
Laschinger, A. G.....	Sarnia.....	".....	"
McDougall, A.....	Southampton.....	".....	"
Clark, Matthew.....	Collingwood.....	".....	"
Lindsay, R. C.....	Gaspé.....	Québec.....	"
Meilleur, Jos.....	Mont Tremblant.....	".....	"
Audet, L. A.....	Magog.....	".....	"
Elliot, Jos.....	St. Alexis des Monts.....	".....	"
Catellier, J. N.....	Tadousac.....	".....	"
Belknap, W. G.....	Baldwin's Mills.....	".....	"
Mowat, Alex.....	Campbellton.....	N.-Brunswick.....	"
McCluskey, F. J.....	Grand Falls.....	".....	"
Sheasgreen, Wm.....	South Esk.....	".....	Directeur intérimaire.
Brittan, B. B.....	St. John West.....	".....	Directeur de pisciculture.
McAfee, Geo.....	R. F. D. No. 4, Lakewood.....	".....	"
Ogden, Alfred.....	Bedford.....	Nouv.-Ecosse.....	"
McDiarmid, Donald.....	N. E. Margaree.....	".....	"
Burgess, Frank.....	Windsor.....	".....	"
Burton, L. J.....	Middleton.....	".....	"
Holroyd, A. W.....	Winsloe Station.....	Ile du P.-E.....	"
Paulson, C. P.....	Selkirk.....	Manitoba.....	"
Grenon, Jos. O.....	Winnipegosis.....	".....	"
Craig, Samuel.....	Fort Qu'Appelle.....	Saskatchewan.....	Directeur intérimaire.
Rodd, R. T.....	Banff.....	Alberta.....	Directeur de pisciculture.
Robertson, Alex.....	Harrison Springs.....	Colombie-Brit.....	"
Mitchell, D. S.....	Tappen.....	".....	"
Graham, T. W.....	Lillooet.....	".....	"
Gibbs, H. L.....	Hazelton.....	".....	"
Martin, J. E.....	Tofine.....	".....	"
Bothwell, David.....	Kildonan.....	".....	"
Castley, J. H.....	Duncan.....	".....	"
Crawford, H. C.....	Fort St. James.....	".....	"
Hamer, J. N.....	Rivers Inlet.....	".....	"
Catt, James.....	Lakelse.....	".....	"
Ogilvie, L.....	Gerrard.....	".....	"

APPENDICE N^o 19.RAPPORT ANNUEL SUR LES STATIONS BIOLOGIQUES DU CANADA
POUR L'ANNÉE 1914.

Les trois stations ont été exploitées comme d'habitude pendant la saison, et celle de la Colombie-Britannique est restée ouverte durant l'année entière. Le docteur McLean Fraser, de Nanaïmo, C.-B., a dirigé les travaux à la station de la Baie Departure, le docteur J. W. Mayor, de l'université du Wisconsin, à la Baie Go-Home, Ont., et le docteur A. T. Huntsman, à St. Andrews, Nouveau-Brunswick.

Comme on doit s'y attendre, le nombre des travailleurs qui forment le personnel à chaque station varie chaque année, et les recherches, tant à Nanaïmo qu'à la baie Georgienne ont été conduites en majeure partie par les conservateurs en exercice, nul autre travailleur régulier n'étant attaché à ces laboratoires. A St. Andrews, cependant la station était plutôt encombrée, et il a fallu refuser des demandes d'admission. Le travail des recherches fauniques a été poursuivi activement et les collections de spécimens, que l'on conserve pour de futurs importants usages ont été considérablement accrues à Nanaïmo et à St. Andrews. Une belle chaloupe à gazoline appelée l'*Ordoness*, extraordinairement bien grée et équipée pour les recherches marines, a beaucoup contribué à l'accomplissement du travail à la première de ces stations. La station de St. Andrews jouit également maintenant du même avantage, et possède un beau bateau à gazoline, le *Prince*, en sorte que l'on a pu faire des voyages très profitables à Grand-Manan, Baie de Sainte-Marie, Nouvelle-Ecosse et à plusieurs autres localités importantes pour les investigations des pêcheries, où le personnel n'avait pas eu grand accès jusqu'à présent.

A la station de la Baie Departure, le docteur McLean Fraser qui avait exprimé le désir de se démettre de ses fonctions de conservateur et d'officier préposé aux recherches, a conservé le contrôle et la responsabilité, et il a poursuivi de très importantes recherches au sujet du hareng en obtenant les œufs en mars et en faisant éclore les alevins vers la fin du mois. Il a aussi aidé le docteur A. T. Cameron, de l'université du Manitoba, dans une investigation de certaines algues marines produisant de l'iode, et partant précieuses. Les recherches d'iode du docteur Cameron ont une extrême valeur économique, et l'on espère qu'elles seront poursuivies et complétées au cours de la saison de 1914. Le docteur E. M. Walker et quelques aides ont aussi fait des recherches marines ainsi que poursuivi le programme ordinaire des investigations techniques.

La commission biologique a autorisé l'achat de la bibliothèque de l'ancien conservateur, feu le révérend George W. Taylor, laquelle appartient aujourd'hui à la station.

Le personnel de la baie Georgienne était peu nombreux, mais M. J. W. Mayor, aujourd'hui attaché à l'université de Wisconsin, a fait d'importantes recherches. Le docteur Klugh, de l'université de Queen et quelques autres travailleurs ont passé de courtes périodes à la station de la Baie Go-Home. On publiera dans le prochain volume de "Contribution to Canadian Biology", dont la copie a été livrée à l'imprimeur du roi, quelques rapports extrêmement précieux de cette station, y compris le rapport très joliment illustré du docteur B. A. Bensley sur les poissons de la Baie Georgienne.

La saison a été très fructueuse à la station de St. Andrews et le docteur A. T. Huntsman a de nouveau rempli les fonctions de conservateur de la manière la plus effective. Les professeurs Knight (de Queen's), Cox (de Frédéricton), Perry (d'Acadia, N.-E.) et Prince, le président de la commission biologique ont fait un séjour plus ou moins long à la station et y ont poursuivi des travaux de grande valeur. M. A. R. Cooper de Toronto, M. Millar (Queen's), M. Detweiler (Queen's) M. Wallace (Toronto) et d'autres ont fait des recherches spéciales, et leurs rapports sur ces sujets sont déjà terminés ou très avancés.

Il a été fait plusieurs fructueux voyages à Grand-Manan et à des endroits intéressants près de St. Andrews. Dans ces voyages que l'on a fait très facilement sur la chaloupe *Prince*, l'on s'est servi de la drague pour recueillir des herbes ou des poissons, et l'on a accompli des travaux de nature physique, chimique et autres. Une fois l'on s'est rendu à Sandy-Bay, Baie de Sainte-Marie, Nouvelle-Ecosse, et les visites à des cantons de pêche, tels que Tiverton, Westport, etc., ont été d'une grande valeur pour le personnel. On a ainsi obtenu une collection considérable de matières précieuses, y compris des œufs de poissons et des larves nouvellement écloses.

M. Martin (de l'université de Toronto), s'est séparé du parti à Long-Beach afin de passer quelque temps à faire des investigations chimiques, physiques et biologiques à la homarderie de l'Etat à Digby-Neck. Le préposé à la homarderie a pris part à ce travail, et M. Martin a terminé un rapport très intéressant qui a été soumis au sous-ministre de la Marine et des Pêcheries.

Grâce aux pressantes sollicitations de M. Hartt, M.P., les autorités ont donné instruction à la station biologique de préparer une exposition des pêcheries à St. Stephen, en septembre. Cette exposition a été des plus attrayantes non seulement pour les pêcheurs mais pour tous les visiteurs en général, qui sont venus en foule tout le temps. On a examiné avec le plus grand intérêt les poissons, les crustacés, les échinodermes, etc., renfermés dans des boîtes et bocaux.

Le professeur Knight a fait un travail spécial à une petite chute d'eau près de St. Andrews, savoir: l'épreuve d'une passe migratoire d'ascension d'après un nouveau principe suggéré par le professeur Prince. Le ministre de la Marine et des Pêcheries a donné instruction de faire établir une passe-migratoire de ce modèle aux chutes infranchissables de la rivière Magaguadavic, à Saint-George, N.-B. La passe-migratoire a été construite à Saint-Jean et sera installée et pourra servir pendant la saison de 1914. Si elle donne de bons résultats cette passe-migratoire, perfectionnée à la suite d'expériences faites à la station biologique, sera d'une utilité immense sur les rivières et les cours d'eau obstrués par des barrages que les poissons ne peuvent franchir.

Il ne me reste seulement à ajouter que le gouvernement est tellement convaincu des possibilités et de la valeur du travail des stations biologiques que le crédit parlementaire doit être accru de \$4,000 en 1914-15, afin de permettre la poursuite de recherches concernant le flétan, le hareng ainsi que d'autres recherches spéciales.

Peut-être est-il également à propos de mentionner le fait que de notables investigations de pêcheries et des recherches techniques faites sous les auspices de la Commission biologique et dans certains cas par la Commission même, à grands frais, sont publiées par d'autres commissions et organisations.

L'on a fait remarquer que M. F. A. Potts, de Trinity-Hall, Cambridge, Angleterre, a publié des résultats scientifiques très importants du travail fait à la station biologique de la Colombie-Britannique dans des journaux allemands et anglais. Mademoiselle Pixell et mademoiselle Haddon ont également publié des articles scientifiques remarquables sur des sujets traités aux stations biologiques canadiennes. La commission de conservation a publié un livre du docteur Stafford sur les huîtres, lequel

DOC. PARLEMENTAIRE No. 39

renferme les résultats de plusieurs années de travaux faits aux frais de la Commission biologique, ce livre est illustré et l'artiste qui a dessiné ces illustrations a été rétribué par la Commission. Je pourrais citer un article du professeur McMurrich sur le saumon du Pacifique, un article sur les hydroïdes de la Colombie-Britannique par le docteur McLean Fraser, de la Société royale du Canada, dans le *Provincial Museum Journal*, de Victoria, C.-B., et un article du docteur Huntsman sur les Tuniciers dans les "Canadian Institute Transactions" ainsi que d'autres importants articles publiés sous d'autres auspices que ceux de la Commission. Quand leurs auteurs donnent plein crédit aux stations biologiques, ces publications extérieures font assurément du bien aux stations, mais il est à espérer que tous les résultats des précieux travaux accomplis aux stations canadiennes pourront être, sous une forme ou sous une autre insérés dans des volumes publiés par la Commission biologique.

A. B. MACALLUM, *M. de la S. R.*,

*Secrétaire-trésorier de la Commission biologique
du Canada.*